Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 25 novembre 2020

Projet de loi

accordant une aide financière annuelle de 351 450 francs à l'Association SOS Femmes pour les années 2021 à 2024

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Contrat de prestations

[1] Le contrat de prestations conclu entre l'Etat et l'Association SOS Femmes est ratifié.

[2] Il est annexé à la présente loi.

Art. 2 Aide financière

[1] L'Etat verse à l'Association SOS Femmes un montant annuel de 351 450 francs, sous la forme d'une aide financière monétaire d'exploitation au sens de l'article 2 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005.

[2] Dans la mesure où l'aide financière n'est accordée qu'à titre conditionnel au sens de l'article 25 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, son montant fait l'objet d'une clause unilatérale du contrat de prestations. Cette clause peut être modifiée par décision du Conseil d'Etat dans les cas visés par l'article 8, alinéa 2.

Art. 3 Programme

Cette aide financière est inscrite au budget annuel de l'Etat voté par le Grand Conseil sous le programme A05 « Audit interne, transparence de l'information et égalité ».

ATAR ROTO PRESSE – 100 ex. – 01.21

Art. 4 Durée

Le versement de cette aide financière prend fin à l'échéance de l'exercice comptable 2024. L'article 8 est réservé.

Art. 5 But

Cette aide financière doit permettre à l'Association SOS Femmes de lutter contre les discriminations et les stigmatisations des femmes, liées notamment au genre, au travail du sexe ou à la migration dans la société et sur le marché de l'emploi, par des actions de sensibilisation et d'insertion sociale et professionnelle.

Art. 6 Prestations

L'énumération, la description et les conditions de modifications éventuelles des prestations figurent dans le contrat de droit public.

Art. 7 Contrôle interne

Le bénéficiaire de l'aide financière doit respecter les principes relatifs au contrôle interne prévus par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Art. 8 Relation avec le vote du budget

[1] L'aide financière n'est accordée qu'à la condition et dans la mesure de l'autorisation de dépense octroyée par le Grand Conseil au Conseil d'Etat dans le cadre du vote du budget annuel.

[2] Si l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou qu'elle ne l'est que partiellement, le Conseil d'Etat doit adapter en conséquence le montant de l'aide financière accordée, conformément à l'article 2, alinéa 2.

Art. 9 Contrôle périodique

Un contrôle périodique de l'accomplissement des tâches par le bénéficiaire de l'aide financière est effectué, conformément à l'article 22 de la loi sur les indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005, par le département des finances et des ressources humaines.

Art. 10 Lois applicables

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur les indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005, aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat du 4 octobre 2013, ainsi qu'aux dispositions de la loi sur la surveillance de l'Etat du 13 mars 2014.

Certifié conforme
La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Le projet de loi qui vous est soumis a pour but d'octroyer une aide financière annuelle à l'Association SOS Femmes (ci-après : SOS Femmes) pour les années 2021 à 2024. Il marque la volonté du Conseil d'Etat de soutenir financièrement une association telle que SOS Femmes. En effet, celle-ci participe, de par les activités menées auprès de la population, à la réalisation des orientations stratégiques fixées tant sur le plan international, que fédéral et cantonal, dans le but de renforcer l'égalité entre femmes et hommes face aux inégalités et la dégradation des conditions de vie pour nombre de femmes, notamment des travailleuses du sexe.

1. Introduction

Grâce à l'effort conjugué de nombreux partenaires, un réseau de prise en charge des personnes concernées a été construit de manière complémentaire avec l'Etat et les institutions publiques et privées actives dans la promotion de l'égalité et la lutte contre la précarité, en particulier celle liée au genre et au travail du sexe.

SOS Femmes bénéficie depuis 2002 d'une aide financière versée par l'Etat de Genève. Le présent projet de loi a pour objectif de reconduire cette aide financière par le biais d'un contrat de prestations pour les années 2021-2024 afin de lui permettre de poursuivre ses activités dans le champ de l'accompagnement socio-professionnel des femmes en situation de précarité, notamment celles souhaitant arrêter le travail du sexe.

SOS Femmes délivre les prestations suivantes aux femmes vivant des situations problématiques ou d'exclusion (famille, travail, formation, relations sociales, traite des êtres humains) : accompagnement socio-professionnel individualisé; stages de pré-formation socio-professionnelle; ateliers collectifs.

L'aide financière de 351 450 francs n'a pas été augmentée depuis 2017. En 2019, cette aide financière représente 16% des produits de l'association. Les produits de l'association proviennent également de subventions du Bureau de l'intégration des étrangers et d'autres collectivités publiques (15%) et de recherche de fonds privés, de dons privés, de cotisations ou de revenus propres (69%).

2. Description de l'association

SOS Femmes est une association de type social à but non lucratif, subventionnée et reconnue d'utilité publique. Elle offre depuis 1940 un accueil, un soutien et des suivis psycho-sociaux et professionnels spécifiques aux femmes souhaitant arrêter le travail du sexe et se réorienter vers une autre activité. SOS Femmes est aujourd'hui la seule association genevoise qui propose ce type de prestations (les autres associations actives dans le champ du travail du sexe, telles qu'Aspasie ou Boulevards ont pour mission d'intervenir pour la défense des droits des travailleur-euse-s du sexe en activité et non dans le domaine de la réorientation socio-professionnelle).

En complément à cette mission spécifique, SOS Femmes intervient également auprès de femmes vivant des situations problématiques ou d'exclusion (famille, travail, formation, relations sociales, traite des êtres humains). La diversité du public accueilli est motivée par deux raisons principales : d'une part, prévenir en amont le recours au travail du sexe ou l'exposition à des situations d'exploitation ou de contrainte pour des femmes en situation de précarité ou de vulnérabilité socio-professionnelle et, d'autre part, lutter contre la stigmatisation inhérente au travail du sexe lors des processus d'insertion socio-professionnelle au sein de la société, sur le marché de l'emploi ou dans les dispositifs de formation.

Par des interventions individuelles et collectives, et dans le respect des particularités, SOS Femmes accueille les parcours et expériences de vie de chaque personne d'une manière singulière. Ses actions visent la valorisation des compétences et des ressources de femmes peu ou pas qualifiées. Elle propose également des stages et des activités de formation de pré-qualification au sein de sa boutique *Fringantes* qui a été créée en 1996. Le but est de favoriser une reconstruction du lien social et/ou la stabilisation de la situation socio-économique de femmes vivant dans l'isolement et de les mobiliser pour leur permettre d'améliorer leur situation et, cas échéant, celle de leurs enfants ou de leur famille.

3. Mission, objectifs généraux et opérationnels et prestations

3.1 Mission et vision

SOS Femmes contribue, selon ses statuts, à « lutter contre les discriminations et les stigmatisations des femmes, liées notamment au genre, au travail du sexe ou à la migration dans la société et sur le marché de l'emploi par des actions de sensibilisation et d'insertion sociale et professionnelle. L'association s'inscrit dans une approche globale pour

accompagner les femmes dans leurs projets de vie en valorisant leurs compétences et leurs capacités. ».

Elle défend la vision suivante : « Les femmes jouent un rôle déterminant dans la construction d'une société juste, équitable et durable, dans laquelle leurs droits fondamentaux et leur dignité sont reconnus et respectés. ».

3.2 Objectifs opérationnels et prestations

SOS Femmes remplit sa mission d'insertion sociale et professionnelle à travers plusieurs axes d'intervention complémentaires les uns aux autres pour favoriser des processus d'accompagnement et de changement qui tiennent compte des femmes dans leurs besoins globaux et singuliers.

3.2.1 Accompagnement et réorientation socio-professionnelle de femmes et de personnes exerçant ou ayant exercé le travail du sexe

La Consultation de SOS Femmes, unique service à Genève qui accompagne les personnes souhaitant arrêter le travail du sexe, favorise le renforcement des capacités et des compétences sociales, professionnelles, financières, parentales et administratives des femmes.

Les femmes qui sont suivies à la Consultation sont les actrices principales de leur évolution vers l'autonomie. Le rôle de la Consultation consiste à mobiliser leur énergie et leur potentiel, à offrir des outils adaptés à chacune, tout en leur garantissant accueil, écoute, non-jugement et respect. Il s'agit aussi d'informer, de conseiller et d'orienter les travailleur-euse-s du sexe et les femmes en assurant des permanences d'accueil, des permanences téléphoniques, des consultations et des suivis personnalisés.

L'approche globale centrée sur la personne caractérise l'accompagnement prodigué aux bénéficiaires de la Consultation afin de leurs apporter une analyse et des réponses multidimensionnelles face aux nombreuses difficultés auxquelles elles sont confrontées. Pour ce faire, les travailleuses sociales interviennent autour de plusieurs dimensions :

– *professionnelle* : information sur le marché du travail à Genève, orientation vers les organismes de formation partenaires, recherche de formations, techniques de recherche d'emploi (dossiers de candidature, préparation aux entretiens d'embauche), bilan de compétences, insertion ou réinsertion socio-professionnelle par le biais de stages, recherche de fonds pour des projets de formation;
– *psycho-sociale* : lutte contre la stigmatisation, la honte et le tabou liés à l'exercice du travail du sexe, soutien émotionnel, renforcement de l'estime personnelle et de la confiance en soi;

- *administrative et financière* : démarches auprès de divers organismes, déclaration d'impôts, assurance-maladie, assurances sociales, désendettement, recherches de fonds;
- *résidentielle* : recherche de logement ou d'hébergement d'urgence, emménagement et déménagement, inscription dans les régies publiques et privées;
- *familiale* : problèmes conjugaux ou familiaux, soutien à la parentalité, séparation, divorce, pensions alimentaires, droit de visite, garde des enfants;
- *migration* : droit des étrangers-ères, intégration à Genève, accès à des cours de langue et à des activités d'intégration;
- *vie pratique* : adresses d'associations et d'organismes privés et publics, orientation dans le réseau genevois.

Le travail effectué au sein de la Consultation permet également, à une échelle sociétale plus large, de réduire la fracture sociale et de limiter le recours aux prestations publiques. Par exemple, certaines femmes, sans l'aide qu'elles reçoivent à SOS Femmes, solliciteraient durablement l'aide sociale individuelle. Soutenir SOS Femmes permet donc de réduire les coûts sociaux engendrés par les inégalités socio-économiques, la solitude, la précarité ou l'absence d'alternatives socio-professionnelles à des métiers laborieux.

3.2.2 Activité de formation de base à travers un stage d'insertion socio-professionnel dans le domaine de la vente

La boutique *Fringantes* offre aux femmes une activité socialisante et professionnalisante, par le biais de stages socio-professionnels non indemnisés dans le domaine de la vente d'une durée maximale de 12 mois. Ces stages s'adressent à toutes les femmes qui en font la demande, mais en priorité à des femmes peu ou pas qualifiées ou cumulant des facteurs de vulnérabilité ou de marginalisation.

Cette mesure de pré-qualification constitue un premier palier pour :

- combattre l'isolement, stabiliser une situation sociale fragilisée;
- construire un projet d'insertion sociale et professionnelle;
- exercer une activité en dehors du travail du sexe;
- développer ou renforcer de nouvelles compétences transférables;
- acquérir une expérience professionnelle et renforcer le savoir-être et le savoir-faire;
- valoriser le potentiel de chacune, favoriser la confiance et l'estime de soi.

L'organisation du stage alterne entre des temps de pratique de la vente au sein de la boutique *Fringantes*, des espaces de réflexion et de consolidation des ressources, des compétences et de l'estime personnelle, ainsi que des appuis individuels pour le renforcement des connaissances dans divers domaines :

– français;
– techniques de vente;
– recherche d'emploi;
– informatique;
– démarches administratives.

La formule du stage proposé est également tridimensionnelle, à travers une formation sur le terrain dans le domaine de la vente, des ateliers thématiques collectifs et un suivi individualisé adapté à chaque femme. Les travailleuses sociales accompagnent les femmes dans l'ensemble de ce processus de formation. Plus spécifiquement, celui-ci comprend :

– l'orientation des femmes vers des organismes de formation agréés afin d'augmenter leurs chances et leur potentiel sur le marché de l'emploi et/ou de faciliter leur insertion socio-professionnelle;
– une immersion et une formation pratique liées au domaine de la vente afin de renforcer des savoir-faire (compétences) et des savoir-être (qualités);
– la formulation et la mise en œuvre d'un contrat de stage avec des objectifs personnalisés;
– des entretiens réguliers de suivi sous forme de bilan de compétences;
– des formations individuelles dans les domaines de l'acquisition des technologies de l'information et de la communication (TIC) et des appuis en français;
– un soutien à la recherche d'emploi en lien avec les objectifs du stage;
– des entretiens de suivi psycho-sociaux prenant en compte la situation globale de la personne et de ses besoins en termes de santé, logement, permis de séjour, suivi administratif, organisation familiale ou garde d'enfants;
– des entretiens d'orientation, de bilan ou d'entretien tripartite avec l'Hospice général ou d'autres partenaires concernés;
– un accompagnement de sortie de stage ou de post-stage durant plusieurs mois pour un soutien ponctuel (refaire un curriculum vitae, rédiger une lettre de candidature, etc.);

– des ateliers collectifs pour renforcer les compétences de base.

Les femmes en stage acquièrent ainsi de précieux outils qu'elles pourront utiliser tout au long de leur parcours personnel et professionnel et qui les aideront à développer leur autonomie et leur potentiel.

Ces stages de formation de base sont également indispensables pour lutter contre les décrochages et prévenir l'isolement social. Ce lieu de stage, unique à Genève, est le seul à proposer une immersion socio-professionnelle pour les femmes et les personnes trans* faiblement qualifiées ou isolées socialement avec un accompagnement individualisé soutenu.

3.2.3 Interventions collectives sous forme d'ateliers

Depuis 2008, de nombreux ateliers de formation collectifs ont été développés dans le but de préparer les femmes à entrer dans des formations qualifiantes. Ces formations leur permettent également de consolider des compétences et des connaissances ainsi que de renforcer leur autonomie et de pratiquer le français.

Basé sur un fonctionnement participatif, des ateliers organisés plusieurs fois par années abordent les thématiques suivantes : gestion des frais médicaux, recherche d'emploi, spécificités liées au domaine de la vente. Des ateliers ponctuels viennent également compléter l'offre et portent sur des thématiques comme la gestion administrative, les déclarations d'impôts ou l'alimentation.

Les échanges collectifs sont une occasion pour les participantes de renforcer leurs compétences à travailler en groupe, à partager des ressources et à s'informer.

3.2.4 Sensibilisation, information, formation et documentation

Des interventions, des formations et des conférences en lien avec le domaine du travail du sexe et plus particulièrement avec les mécanismes en jeu dans le processus de changement d'activité et la méthodologie d'intervention en travail social au sein de SOS Femmes sont dispensées auprès de divers partenaires. La Consultation de SOS Femmes participe aussi à des recherches en lien avec cette thématique et mobilise pour ce faire certaines (ex)-travailleuses du sexe.

Chaque année, la Consultation mandate également une professeure de la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL) qui établit un rapport quantitatif très étayé concernant les caractéristiques des femmes accueillies à la Consultation et les différentes interventions réalisées en

faveur de celles-ci (cf. annexe n° 09 du contrat de prestations « rapport annuel 2019 »).

3.2.5 Travail en réseau

Un important travail en réseau est entrepris avec le dispositif associatif et institutionnel genevois autour des situations individuelles. En effet, la prise en charge globale qui est proposée à SOS Femmes est d'autant plus efficiente et pertinente qu'elle peut s'appuyer sur des ressources et des expertises externes permettant de solutionner les difficultés rencontrées par les bénéficiaires de SOS Femmes ou pour potentialiser leurs réussites socio-professionnelles.

3.2.6 Nombre de suivis annuels

SOS Femmes accueille et accompagne chaque année 240 femmes en moyenne.

En 2019, la Consultation a suivi 212 femmes, dont 125 étaient concernées par le travail du sexe (59%). Pour ces 212 personnes, cela a représenté 1 350 heures d'entretiens individuels et 1 308 démarches sociales, administratives, familiales, sanitaires, financières ou professionnelles.

En 2019, dans le cadre de leur travail de soutien, les travailleuses sociales ont obtenu 210 000 francs de la part de fondations privées pour les aides financières au bénéfice direct des personnes accompagnées. Cela concerne par exemple le désendettement, les frais médicaux, la garde des enfants, l'aménagement d'un appartement ou les projets de formation. Ce travail représente un investissement considérable en dehors des consultations individuelles. Ces interventions sont indispensables pour prévenir les risques de détérioration des situations complexes et lutter contre les facteurs de vulnérabilité socio-économique, dans le but de limiter au maximum les risques liés à des dettes ou problèmes financiers (refus de se voir octroyer un appartement ou un emploi, enfants non gardés lors de l'activité professionnelle de la maman, ou encore impossibilité de se former pour augmenter son employabilité).

En 2019, la boutique *Fringantes* a suivi 39 femmes qui ont effectué un stage de pré-formation de plusieurs mois. Ces stages permettent la mise en situation pratique dans le domaine de la vente, l'acquisition de compétences techniques, de savoir-faire et de savoir-être professionnels. Les travailleuses sociales assurent un accompagnement social et pédagogique de proximité défini par un contrat de stage. Des appuis individuels en formation de base et des bilans sont assurés. Durant le stage, la situation sociale de la personne

ainsi que sa santé psychique et physique sont également prises en compte lors d'entretiens individuels réguliers. Ceux-ci représentent une charge importante de travail, sans cesse accrue par la complexité et la précarité des situations rencontrées, mais nécessaire pour faciliter la réussite des stages et le développement de projets socio-professionnels à l'extérieur.

4. Fonctionnement de l'association

SOS Femmes est une association de droit privé, dont l'organe faîtier est l'assemblée générale. Un comité directeur bénévole est garant du projet institutionnel et responsable de la politique de l'association ainsi que de l'utilisation des ressources.

Début 2020, l'équipe compte 10 professionnelles à temps partiel, l'équivalent de 7 postes de travail rémunérés à temps plein (7 ETP). Chaque année, SOS Femmes accueille et forme trois à quatre étudiantes en formation pratique provenant de la Haute école de travail social de Genève. Elle emploie sur appel des vendeuses auxiliaires pour aider au fonctionnement de la boutique *Fringantes*.

Les fonctions et les salaires de chaque professionnelle sont déterminés par le comité. Les salaires actuels octroyés au personnel de SOS Femmes sont en-dessous des barèmes de l'Etat (cf. annexe n° 04 du contrat de prestations « politique salariale SOS Femmes »).

4.1 Statistiques

Le taux global de fréquentation à la Consultation est en constante augmentation depuis ces trois dernières années (voir tableau ci-dessous), tout comme le nombre de travailleuses du sexe en activité à Genève (cf. données statistiques de la BTPI – Brigade de lutte contre la traite des êtres humains et la prostitution illicite). Cela démontre l'utilité de l'association et l'adéquation des réponses apportées aux besoins de son public cible qui continue à solliciter SOS Femmes.

Si le nombre de stages aux *Fringantes* a légèrement diminué, il s'explique notamment par une plus faible rotation du nombre des femmes effectuant un stage. En 2019, par exemple, moins de femmes ont terminé leur stage en cours d'année qu'en 2017.

Evolution du nombre de femmes suivies de 2017 à 2019 :

		2017	2018	2019
Prestations Consultation (nombre total de suivis individuels)		**167**	**173**	**212**
Prestations *Fringantes* (nombre total de stages)		**40**	**36**	**39**

Le temps d'attente moyen pour les consultations individuelles est de 3 semaines pour un rendez-vous avec une travailleuse sociale à la Consultation et de 2 mois pour une place de stage aux *Fringantes*. Ces stages demandent en effet une adéquation entre le profil des candidates, l'offre proposée et les disponibilités pour l'accueil de nouvelles stagiaires.

Ces délais, parfois très longs pour les femmes qui souhaitent entreprendre des démarches rapides pour changer leur situation ou qui sont dans une urgence socio-professionnelle, ne peuvent hélas pour le moment pas être raccourcis faute de ressources en personnel suffisantes.

4.2 Evolution des prestations 2017-2020

En lien avec l'augmentation et la complexification des besoins des bénéficiaires, SOS Femmes a développé des nouvelles prestations et a investi dans plusieurs projets ponctuels ou pérennes depuis son dernier contrat de prestations conclu en 2016.

Dans le domaine social :

– renforcement du poste « accueil et permanences téléphoniques » avec l'augmentation du taux de travail (0,1 ETP) de la collaboratrice socio-administrative qui, 4 jours par semaine, assure une présence continue auprès des femmes qui téléphonent, viennent sans rendez-vous, désirent des informations ou une orientation dans le réseau genevois. Ce premier contact est très important car il offre une écoute attentive qui permet d'identifier précisément les besoins et les demandes, de répondre au mieux aux attentes, de fixer un rendez-vous avec une professionnelle de l'association ou d'orienter dans le réseau genevois;
– engagement de deux nouvelles travailleuses sociales à 0,7 ETP chacune (soit 1,4 ETP) à la Consultation pour faire face à l'augmentation des demandes et à une plus grande complexité et durée des accompagnements. Ce renforcement est financé par des demandes de fonds non pérennes auprès d'institutions privées;

– augmentation du taux de travail de 0,05 ETP de chacune (soit 0,1 ETP) des deux travailleuses sociales *Fringantes* pour faire face à l'augmentation de la charge de travail entre le volet social et commercial et afin de continuer à assurer un encadrement socio-professionnel de qualité pour les femmes en stage à la boutique.

Dans le domaine professionnel :

– continuité du projet commun job-coaching du Réseau Femmes des 4 associations actives dans l'insertion professionnelle : F-Information, Ici-Formation de Camarada, SOS Femmes et Voie F;
– renforcement et remaniement des ateliers collectifs de recherche d'emploi au sein de SOS Femmes pour les rendre au plus proche des besoins des bénéficiaires;
– poursuite du partenariat avec l'Ecole Club Migros (ECM) qui permet aux bénéficiaires de SOS Femmes de suivre des cours à prix réduits (50%).

Dans le domaine de l'hébergement :

Pour répondre à un constat récurrent lié à une difficulté de logement chez les bénéficiaires de SOS Femmes, la Consultation s'est activement mobilisée pour essayer d'y remédier. Elle s'est impliquée dans plusieurs projets qui offrent aujourd'hui des réponses concrètes aux problèmes rencontrés par les femmes et plus spécifiquement par les travailleuses du sexe qui doivent quitter les salons érotiques lors de l'arrêt du travail du sexe et qui se retrouvent alors sans logement.

– continuité de la collaboration avec l'unité de logement temporaire de la Ville de Genève qui a permis de loger des femmes dans plusieurs appartements individuels ou collectifs. Ceux-ci sont prioritairement dédiés aux travailleuses du sexe qui sont logées dans un salon érotique et qui se retrouvent sans hébergement lorsqu'elles arrêtent l'activité;
– renforcement des collaborations avec l'Association Les Vernets d'Arve pour placer des femmes en activité professionnelle avec ou sans enfants dans leurs appartements;
– création et développement de l'Association Aux 6 logis, fruit de l'investissement et de la collaboration entre 3 associations féminines, Aspasie, F-Information et SOS Femmes. Gestion de 6 appartements-relais loués à la gérance immobilière municipale. Ceux-ci permettent d'y loger temporairement des bénéficiaires de Réseau Femmes en vue de l'obtention d'un logement pérenne.

Un logement décent est une condition nécessaire à la dignité humaine mais aussi procure une stabilité indispensable pour être en mesure de développer des projets sociaux et professionnels, prendre soin de soi et de sa santé, avoir une qualité de vie suffisante pour sortir de l'urgence sociale et entrevoir des possibles.

Ce travail d'accompagnement à la recherche de logement, au suivi socio-professionnel des femmes lorsqu'elles sont dans les appartements ou à la gestion collective des lieux de vie est une part importante du travail de la Consultation. L'implication dans le projet « Aux 6 logis » constitue également une charge de travail significative. Annuellement, l'équipe de la Consultation investit plus de 400 heures de travail par rapport à l'axe hébergement.

Dans le domaine de la communication :

– réalisation d'un nouveau flyer d'information de la Consultation en plusieurs langues (français, anglais, espagnol, hongrois) pour les travailleuses du sexe;
– engagement d'une chargée de communication à 40% (0,4 ETP) à la boutique *Fringantes*, réalisation d'une nouvelle identité visuelle, changement du logo, création d'un nouveau flyer et site Internet, démarchage commercial et clientèle, marketing et promotion de la boutique sur les réseaux sociaux, suivi commercial et relations client-e-s;
– depuis 2016, la Consultation et *Fringantes* ont augmenté de 2 ETP l'équipe pluridisciplinaire des professionnelles pour faire face à la surcharge de travail sur le terrain, aux défis et enjeux de SOS Femmes. Ces postes ont été financés par des demandes de fonds non pérennes auprès d'institutions privées.

4.3 Amélioration de l'efficience

4.3.1 Rationalisation organisationnelle

L'association fait preuve d'efficience dans sa gestion organisationnelle. Elle a déployé de nombreux efforts de rationalisation depuis ces dernières années dans le but de centrer ses forces et ressources sur la Consultation et *Fringantes*. C'est pour cette raison qu'elle a fermé son entreprise sociale *Creature* en décembre 2019, faisant suite à l'arrêt du financement du fonds chômage de la Ville de Genève. Face à la perte de ces ressources financières indispensables à son bon fonctionnement, le budget global de *Creature* pesait trop lourdement sur l'ensemble de l'association et mettait potentiellement en danger la Consultation et *Fringantes*. L'année 2020 sera ainsi consacrée à la

fermeture définitive de *Creature* (remise du bail, vente des machines et accessoires, clôture de l'activité).

Avec la fin de l'entreprise sociale *Creature*, l'ensemble de la structure organisationnelle de SOS Femmes est impacté. Durant l'année 2020, le comité et les collaboratrices travailleront à une nouvelle organisation afin d'étudier les possibilités de rationaliser les coûts en management pour attribuer davantage de ressources au terrain et notamment au travail social.

4.3.2 Financement et diversification des fonds financiers

SOS Femmes délivre les prestations suivantes aux femmes vivant des situations problématiques ou d'exclusion (famille, travail, formation, relations sociales, traite des êtres humains) : accompagnement socio-professionnel individualisé; stages de pré-formation socio-professionnelle; ateliers collectifs.

L'aide financière de 351 450 francs n'a pas été augmentée depuis 2017. En 2019, cette aide financière représente 16% des produits de l'association. Les produits de l'association proviennent également de subventions du bureau de l'intégration des étrangers et d'autres collectivités publiques (15%) et de recherche de fonds privés, de dons privés, de cotisations ou de revenus propres (69%).

Diversifier les sources de financement pour les associations est une préoccupation à laquelle SOS Femmes répond activement (cf. annexe n° 07 du contrat de prestations « liste des aides financières et indemnités perçues en 2019 »). Des demandes de fonds sont déposées chaque année auprès d'organismes privés, ce qui permet de répondre aux demandes croissantes des femmes ou de financer des projets spécifiques pour répondre à leurs besoins, sans augmenter la contribution de l'Etat. En 2019, la subvention de l'Etat de Genève a couvert 16% des charges de SOS Femmes, respectivement 28% en ne prenant pas en compte les activités de C*reature* (cf. annexe n° 06b du contrat de prestations « budget quadriennal 2021-2024 »), selon les comptes de bouclement annuel. En effet, avec la fermeture de *Creature*, le ratio fonds privés/fonds publics va être différent dès 2020. Ainsi, l'association souhaite arriver à un meilleur équilibre entre ces deux financements, notamment pour pouvoir garantir durablement ses prestations et pouvoir investir ses forces de travail sur le terrain avec un maximum de garanties financières (cf. annexe n° 06b du contrat de prestations « budget quadriennal 2021-2024 »). Ainsi, l'association prévoit que les contributions publiques contribuent à 53% des produits en 2021 et à 51% en 2024. Parallèlement, les recherches de fonds privés contribuent pour 32% au budget 2021 et pour 33% au budget 2024. Le chiffre d'affaires d'exploitation de la

boutique *Fringantes* est budgété pour des montants stables pour les 4 prochaines années, contribuant à 15% des produits.

Enfin, SOS Femmes soumet un budget quadriennal présentant une grande maîtrise des charges (2021 : 1 001 625 francs; 2024 : 1 022 690 francs), avec une hausse de seulement 2% sur les 4 ans, expliquée par l'augmentation des charges de personnel.

Les divers soutiens privés et publics obtenus :

– diverses fondations privées (Valeria Rossi di Montelera, Fondation privée genevoise, etc.) : pour des frais de fonctionnement, des projets spécifiques, du matériel et de l'équipement;
– fonds commun de solidarité du Réseau Femmes (crée sur la base de dons privés) : pour soutenir les bénéficiaires des associations féminines dans leurs projets;
– dons de particuliers-ères : pour alimenter le fonds d'urgence pour les femmes et notre fonds enfants;
– communes genevoises : soutien aux prestations de l'association en faveur de la Consultation, *Fringantes* et *Creature*;
– Ville de Genève : soutien à la boutique *Fringantes* pour garantir la pérennité des prestations actuelles, car la recherche de financements privés est trop élevée. Cette subvention correspond au financement de 15 places de stage avec accompagnement socio-professionnel personnalisé;
– Etat de Genève : contrat de prestations Consultation/*Fringantes*.

4.3.3 Amélioration de la gestion interne

Le développement de processus de gestion interne permet à l'association de s'améliorer et fait l'objet d'une préoccupation constante de SOS Femmes, à la fois pour gagner en efficience, offrir un cadre de travail stimulant pour les collaboratrices et garantir la qualité des prestations pour les bénéficiaires. Pour ce faire, l'association a mis en place plusieurs outils :

– élaboration écrite des processus de gestion, en particulier concernant la grille salariale et le règlement du personnel;
– description de tous les postes et des cahiers des charges du personnel;
– formalisation de la répartition des tâches entre comité, direction et équipe;
– personne de confiance au sein du deuxième Observatoire.

4.3.4 Travail en réseau et collaborations actives avec divers partenaires

Indispensable pour défendre les intérêts et faire connaître les réalités et besoins des bénéficiaires de l'association, favoriser les synergies entre les associations ou encore avec l'Etat, les communes et la Ville de Genève, SOS Femmes s'implique activement dans plusieurs réseaux de collaboration nécessaires à une intervention socio-professionnelle plus globale et à la défense de l'action sociale :

– CAPAS – Collectif d'associations pour l'action sociale;
– Insertion Genève;
– Réseau Femmes – Collectif d'associations féminines porteur de projets communs;
– OrTra santé-social Genève (organisation genevoise du monde du travail pour la formation professionnelle dans les domaines de la santé et du social) – Formation pour les travailleuses du sexe;
– Association Aux 6 logis – Logements temporaires pour les femmes;
– bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences;
– service social de la Ville de Genève – Unité de logements temporaires;
– commission pluridisciplinaire en matière de prostitution;
– comité genevois de pilotage de lutte contre la traite des êtres humains.

5. Perspectives pour 2021-2024

Les femmes qui font appel à SOS Femmes sont de plus en plus nombreuses et il est nécessaire que l'association puisse poursuivre ses activités dans les années à venir en maintenant les prestations actuelles. Les accompagnements sont de plus en plus longs et difficiles, en raison de la complexification des problématiques socio-professionnelles et de l'accumulation des facteurs de vulnérabilité. Pour mener un travail de qualité et obtenir des résultats bénéfiques pour les femmes suivies, il est impératif que le travail d'accompagnement puisse être maintenu.

Pour les années à venir, plusieurs axes de travail seront prioritaires :

– réorganiser SOS Femmes suite à la fermeture et à la fin des activités de l'entreprise sociale *Creature*;
– amener à une reconnaissance des compétences acquises dans le travail du sexe et à une validation des acquis pour permettre à des travailleuses du sexe d'entrer en formation pour obtenir une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) d'aide en soins et accompagnement (ASA) afin d'augmenter leur employabilité sur le marché du travail et de

lutter contre la stigmatisation. Ce projet est mené en collaboration avec OrTra santé-social Genève (cf. annexe n° 14 du contrat de prestations, « projet Synergies ») et est financée par des fondations privées. La première volée de 12 personnes entrera en formation en 2021;

– développer un nouveau site Internet et la communication de la Consultation pour toucher un public de travailleuses du sexe plus large et diversifié mais également pour faire connaître davantage l'association, ses spécificités et expertises;
– poursuivre la recherche de fonds privés et publics pour assurer les prestations actuelles qui sont dépendantes de financements non pérennes;
– renforcer les partenariats associatifs, institutionnels et privés pour favoriser l'accès au logement temporaire et pérenne pour les femmes;
– participer à des groupes de travail et à des collectifs pour défendre les intérêts et les droits des femmes et des travailleuses du sexe;
– renforcer l'équipe de la boutique *Fringantes* pour une meilleure conciliation entre les volets sociaux et commerciaux;
– lutter contre les discriminations faites aux femmes, et plus spécifiquement aux travailleuses du sexe, à travers des actions de formation, de sensibilisation et de communication.

6. Conclusion

Depuis 2006, SOS Femmes est liée à l'Etat de Genève par un contrat de prestations, ce qui donne une garantie supplémentaire du suivi rigoureux de l'utilisation des aides financières annuelles. Elle était auparavant financée par l'Etat via un contrat de partenariat délivrant une subvention annuelle de fonctionnement. Le département des finances et des ressources humaines estime que les indicateurs et objectifs définis dans le nouveau tableau de bord permettent de refléter au mieux la performance de l'association tout en indiquant le volume de sollicitations qu'elle rencontre.

Compte tenu de tout ce qui précède, le présent projet de loi a pour but de renouveler l'aide financière annuelle de 351 450 francs pour les années 2021-2024 à SOS Femmes. Ce soutien financier permettra à SOS Femmes de poursuivre ses activités et d'assurer leur pérennité tant au niveau de la Consultation que des *Fringantes*.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

1) *Préavis financier (art. 30 RPFCB – D 1 05.04)*
2) *Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant du projet (art. 31 RPFCB – D 1 05.04)*
3) *Rapport d'évaluation 2017-2019*
4) *Comptes audités 2018*
5) *Comptes audités 2019*
6) *Contrat de prestations 2021-2024 et ses annexes*

ANNEXE 1

REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département des finances et des ressources humaines.

- Objet : Projet de loi accordant une aide financière de 351 450 francs à l'association SOS Femmes pour les années 2021, 2022, 2023, 2024.

- Rubrique(s) budgétaire(s) concernée(s) : CR 02280000 / nature 363600 S171480000

- Numéro(s) et libellé(s) de programme(s) concernés : A05 Audit interne, transparence de l'information et égalité

- Planification des charges et revenus de fonctionnement du projet de loi :

☒ oui ☐ non Le tableau financier annexé au projet de loi intègre la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en mios de F)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Dès 2028
Ch. personnel	-	-	-	-	-	-	-	-
Biens et services et autres ch.	-	-	-	-	-	-	-	-
Ch. financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions	0.4	0.4	0.4	0.4	-	-	-	-
Autres charges	-	-	-	-	-	-	-	-
Total charges	**0.4**	**0.4**	**0.4**	**0.4**	**-**	**-**	**-**	**-**
Revenus	-	-	-	-	-	-	-	-
Total revenus	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Résultat net	**-0.4**	**-0.4**	**-0.4**	**-0.4**	**-**	**-**	**-**	**-**

- Inscription budgétaire et financement (modifier et cocher ce qui convient) :

☒ oui ☐ non L'aide financière est inscrite au projet de budget de fonctionnement dès 2021, conformément aux données du tableau financier.

☒ oui ☐ non L'aide financière est inscrite au plan financier quadriennal 2021-2024.

☒ oui ☐ non L'aide financière prendra fin à l'échéance comptable 2024.

☐ oui ☒ non Autre(s) remarque(s) :

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : Signature du responsable financier :

22 octobre 2020

2. Approbation / Avis du département des finances

☐ oui ☒ non Remarque(s) complémentaire(s) du département des finances : _____

Genève, le : Visa du département des finances :

22 octobre 2020

Eve Vaissade Xoudis

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL, son exposé des motifs, le tableau financier et ses annexes transmis le 22.10.2020.

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DU PROJET

Projet de loi accordant une aide financière de 351 450 francs à l'association SOS Femmes pour les années 2021, 2022, 2023, 2024.

Projet présenté par Département des finances et des ressources humaines

(montants annuels, en mios de F)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	dès 2028
TOTAL charges de fonctionnement	0.35	0.35	0.35	0.35	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges de personnel [30]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Biens et services et autres charges [31]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Intérêts [34] 1.750%	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Amortissements [33 + 366 - 466]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Subventions [363+369]	0.35	0.35	0.35	0.35	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres charges [30-36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL revenus de fonctionnement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Revenus [40 à 46]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET FONCTIONNEMENT	-0.35	-0.35	-0.35	-0.35	0.00	0.00	0.00	0.00

Remarques :

Date et signature du responsable financier : 22 octobre 2020

ANNEXE 3

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Rapport d'évaluation

"Récapitulatif des indicateurs et des objectifs du contrat de prestations"

Association SOS-FEMMES

Département des finances et des ressources humaines

Rappel du but de la subvention et des missions du subventionné :

SOS-Femmes est constituée en association au sens des articles 60 et suivants du code civil suisse. Ses buts statutaires sont :

• offrir un accueil et un accompagnement social et pédagogique à des femmes ayant exercé la prostitution et qui souhaitent se réorienter, ainsi qu'à des femmes migrantes ou qui vivent une exclusion sur le plan social et professionnel.

SOS-Femmes s'engage à fournir les prestations suivantes à l'intention de femmes ayant exercé la prostitution et qui souhaitent changer d'activité ainsi qu'à des femmes qui vivent une exclusion sur le plan social et professionnel :

- consultation et accompagnement social;
- encouragement à une reprise d'activité, notamment à travers la boutique "Les Fringantes"

Mention du contrat : Aide financière annuelle de 351 450 francs

Durée du contrat : 4 ans (2017-2020)

Période évaluée : 1ère, 2ème et 3ème années du contrat de prestations - **2017 - 2018 - 2019**

1. Prestation : Stage de réinsertion sociale et professionnelle					
Objectifs	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**	**2017**	**2018**	**2019**
1.1. Permettre aux femmes de renforcer leurs compétences et/ou de sortir de l'isolement en augmentant les possibilités de stages pratiques	1.1.1. Nombre total de stages organisés par année et nombre de stages interrompus sans explication pendant la période d'essai.	Au moins 25 stages organisés par année	**40**	**36**	**39**
		Zéro stage interrompu sans explication pendant la période d'essai	**1 interrompu sans explication**	**0**	**0**
	1.1.2 Acquisition des compétences sociales et professionnelles : proportion des stages débouchant sur un résultat "très satisfaisant" et/ou "satisfaisant".	Niveau acquisition de compétences			
		Résultats "très satisfaisants" et "satisfaisants" pour au moins 75 % des stages organisés	**81%**	**65%**	**64%**
		% stages à renforcer	**19%**	**35%**	**36%**
Objectifs	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**	**2017**	**2018**	**2019**
1.2. Favoriser la reprise d'activités et l'accès à la formation de base des femmes peu ou pas qualifiées dans le cadre du stage	1.2.1 Mobilisation des capacités d'apprentissage : proportion des stagiaires ayant suivi des appuis de formation	Au moins une formation par stagiaire	40 (100%)	36 (100%)	(39) (100)
	Domaines	Proportions annuelles des stagiaires ayant suivi des formations par domaines			
	Techniques de vente	90 %	90%	100 %	100%

	Français	30%	60%	67%	64%
	Recherche d'emploi	40%	53%	45%	41%
	Informatique	5%	0%	3.00%	2,5%
	Autres domaines	25%	35%	45%	28%
COMMENTAIRES	**SOS-Femmes:**				
	Le pourcentage des appuis en Informatique est cette année encore très bas. En effet, pour la plupart de nos stagiaires qui ont des lacunes en informatique (ou aucune notion), nous leurs proposons de rejoindre un lieu de formation comme par exemple voie-F ou un cours Ifage/Migros, afin qu'elles puissent acquérir des compétences rapidement dans ce domaine et gagner en autonomie. Cette année encore nous avons donné la priorité à la pratique de la langue et à développer les compétences liées à la pratique commerciale ou les formations collectives. Par contre, grâce au stage nous pouvons détecter les besoins en TIC (technologie de l'informatique et de la communication) et orienter les personnes selon leurs besoins.				
	BPEV:				
	Le BPEV se réjouit que les objectifs soient globalement atteints et du nombre de stages organisés. Il relève que les stages proposés permettent d'orienter les personnes au plus près des besoins détectés.				

1.2. Favoriser la reprise d'activités et l'accès à la formation de base des femmes peu ou pas qualifiées dans le cadre du stage	1.2.2 Reprise d'une activité à la suite du stage : proportion des femmes concernées	60% de reprise d'une activité	15=100%	23=100%	21=100%
	Domaines en %				
	Formations (courtes ou diplômantes)		14%	17%	14%
	Reprise d'un emploi		14%	9%	14%
	Stage premier marché de l'emploi		0%	4%	4%
	Activité bénévole et autre mesure d'insertion		20%	30%	23%
	Total		***48%***	***60%***	***55%***
	..... femmes ont terminé leur stage avec un certificat ou une attestation.		15	23	21
	..... ont entrepris une nouvelle activité sociale, professionnelle ou de formation à la suite du stage à la boutique.		7	15	11
	..... stagiaires n'ont pu poursuivre dans une activité en raison de problèmes de santé trop importants.		7	8	3

COMMENTAIRES	**SOS-Femmes:**
	Concernant le point 1.2.2, quatre femmes n'entrent dans aucun indicateur ci-dessus. En effet, une personne n'a plus donné de nouvelle, une autre était en attente d'un stage en horlogerie via le projet job-coaching du Réseau Femmes, deux autres femmes ont souhaité arrêter leur stage afin d'augmenter leur pourcentage de travail qu'elles avaient déjà, une dans le domaine du nettoyage et l'autre comme employée de maison.
	BPEV:
	Le BPEV note que l'objectif de reprise d'une activité pour 60% des femmes concernées n'est pas systématiquement atteint. Il relève que ce chiffre dépend fortement des multiples problématiques rencontrées par les femmes concernées et de leurs intérêts personnels.

2. Prestation : Accompagnement social (consultation)					
Objectifs	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**	**2017**	**2018**	**2019**
2.1 Offrir une insertion sociale et professionnelle	2.1.1. Nombre total de projets développés avec les consultantes (les femmes qui font appel au service de consultation psychosociale de SOS Femmes)	400 projets par année	**1169 projets pour 167 personnes suivies**	**1'177 projets pour 173 personnes suivies**	**1'308 projets pour 212 personnes suivies**
	Nombre total de projets pour …… consultantes (par projet, nous entendons "objectifs à atteindre").				
	2.1.2. Diversité des projets et équilibre entre projets d'insertion sociale et projets d'insertion professionnelle.	Insertion professionnelle entre 25 et 30 % des projets réalisés			
	Les projets d'insertion professionnelle, formation et cours représentent ….. projets (%)		**324 insertion prof. (28%)**	**256 insertion prof. (22%)**	**296 insertion prof. (23%)**
	et les projets d'insertion sociale représentent ……. projets (%).		**845 insertion sociale (72%)**	**921 insertion sociale (78%)**	**1'012 insertion sociale (77%)**
2.1 Offrir une insertion sociale et professionnelle	2.1.3 Nombre de projets développés dans l'année pour l'ensemble des consultantes (N=)				
	Situation administrative (+ décartage)		**265**	**274**	**355**
	Logement		**115**	**128**	**138**
	Budget et désendettement		**96**	**147**	**148**
	Recherches de fonds		**44**	**56**	**57**
	Formation, orientation, réinsertion, cours		**324**	**256**	**296**
	Santé		**93**	**95**	**117**
	Conflits conjugaux, séparation/divorce, violence conjugale		**45**	**43**	**55**

	Enfants (soutien éducatif, loisirs, soutien scolaire, aide enfants majeurs, etc.)		28	64	97
	Accompagnement pour sorties de travail du sexe		81	114	45
	Total projets		1091	1177	1'308
2.1 Offrir une insertion sociale et professionnelle	2.1.4 Nombre de projets développés pour les (ex-)travailleuses du sexe (N=)		667 projets pour 94 personnes	750 projets pour 97 personnes	801 projets pour 125 personnes
	Situation administrative (+ décartage)		180	190	226
	Logement		71	74	89
	Budget et désendettement		46	73	85
	Recherches de fonds		23	25	24
	Formation, orientation, réinsertion, cours		166	160	166
	Santé		62	57	82
	Conflits conjugaux, séparation/divorce, violence conjugale		5	15	22
	Enfants (soutien éducatif, loisirs, soutien scolaire, aide enfants majeurs, etc.)		33	42	62
	Accompagnement pour sorties de travail du sexe		81	114	45
	Total projets		667	750	801

COMMENTAIRES

SOS-Femmes:

Les personnes suivies sont en constante augmentation pour trois raisons concomitantes: (1) l'allongement de la durée de prise en charge; (2) la hausse des nouvelles situations; (3) l'augmentation des postes de travail social permettant une plus grande capacité d'accueil.
Concernant l'indicateur 2.1.2, avant l'insertion professionnelle, de nombreuses démarches sont entreprises pour stabiliser les situations qui, lorsqu'elles arrivent à SOS Femmes, sont souvent assez précaires. De ce fait, un processus est mené en amont (recherche logement, ressources financières, stabilité familiale, garde d'enfants, cours de langue, etc.) avant de pouvoir viser un retour en emploi.

	BPEV:				
	Le BPEV constate que les objectifs sont totalement atteints, voire dépassés. Par ailleurs, l'association doit faire face à une augmentation des sollicitations et un allongement des prises en charge. Ainsi, il apparait que les besoins des personnes prises en charge nécessitent un fort accompagnement personnalisé, notamment en ce qui concerne les questions administratives, financières (demandes de fonds) et de soutien à la parentalité.				
2.1 Offrir une insertion sociale et professionnelle	2.1.5 Intensité et diversité de la collaboration avec le réseau genevois : nombre de contacts réseau par année	Environ 100 contacts réseau par année	**425**	**366**	**440**
	Plus de ..... partenariats réseau développés.				
	Commentaires : tableau ci-annexé				
2.2. Intensifier le travail lié à la réinsertion des femmes désirant quitter la prostitution	2.2.1 Nombre de situations en lien avec la prostitution	30 situations par année			
	Nous avons effectué ..... suivis de personnes exerçant ou ayant exercé la prostitution. Parmi celles-ci,		**94**	**97**	**125**
	.... % sont des nouvelles situations accueillies dans l'année,		**40%**	**44%**	**38%**
	....% sont suivies depuis l'année précédente		**13% (depuis 2016)**	**15% (depuis 2017)**	**21% (depuis 2018)**
	....% sont suivies depuis 2 à 5 ans.		**37%**	**21%**	**24%**
COMMENTAIRES	**SOS-Femmes:**				
	L'objectif 2.1.3 est largement dépassé pour la raison suivante: SOS femmes travaille beaucoup en réseau pour les suivis des femmes, dans une approche globale et complémentaire, ce qui favorise une meilleure résolution des problématiques ou difficultés.				
	BPEV:				
	Il ressort que la durée de suivi des situations en lien avec la prostitution est quasiment stable, c'est-à-dire qu'entre 35% et 45% des situations sont suivies depuis plus d'une année. Cette stabilité permet de libérer des ressources pour accueillir de nouvelles situations.				

2.2. Intensifier le travail lié à la réinsertion des femmes désirant quitter la prostitution	2.2.2 Nombre de personnes ayant arrêté la prostitution	soit 21 personnes	**60**	**68**	**81**
	2.2.3 Intervention d'information / prévention / réseau	soit 2 événements	**4**	**5**	**7**
	2.2.4 Nombre d'entretiens individuels par an	soit 700 entretiens/an	**827**	**840**	**793**
	2.2.5 Nombre moyen de projets développés par femmes	soit 3 projets	**Moyenne de projets par femmes: 6.3**	**6,5**	**Moyenne de projets par femme : 6,3**
	2.2.6 Un comptage est effectué	comptage effectué : oui-non	**oui**	**oui**	**oui**
	des personnes agées de 18 à 25 ans		**15%**	**13% (21 à 30ans)**	**15% (21 à 30 ans)**
	ou ayant un statut d'étudiant-e		**0**	**3**	**0**
	et des personnes LGBT.		**10**	**6**	**7**
COMMENTAIRES	**SOS-Femmes:**				
	Concernant l'objectif 2.2.2, ces données sont difficiles à anticiper. Car elles dépendent de plusieurs facteurs : marché de l'emploi, niveau de qualification des femmes, nombre d'alternatives au travail du sexe trouvées, profil des personnes exerçant le travail du sexe, etc. Concernant l'objectif 2.2.3, SOS femmes a fait plus d'interventions que prévues, suite à la volonté de renforcer cet axe de travail. Toutefois, cela peut varier d'une année à l'autre.				
	BPEV:				
	Le BPEV remarque que la moyenne de projets développés par femme est stable, mais au-dessus de la valeur cible. Ceci est un reflet de la complexité des situations. Le BPEV constate que l'association fait le nécessaire pour répondre aux besoins des personnes concernées.				

Prestation 3 : Gestion des ressources humaines					
Objectifs	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**	**2017**	**2018**	**2019**
3.1. Favoriser la démocratie interne en garantissant la consultation des collaborateurs sur des options stratégiques	3.1.1 Séance de bilan annuel	3.1.1 Bilan annuel : 1 séance par unité	4	3	3
Prestation 4 : Respect des exigences du contrat de prestations					
Objectifs	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**	**2017**	**2018**	**2019**
4.1. Remettre des états financiers révisés respectant pleinement les recommandations relatives à la présentation des comptes (RPC)	4.1.1 Nombre de réserve de l'organe de contrôle	4.1.1 Réserve : 0	0	0	0
	4.1.2 Nombre de jours de retard de restitution des états financiers	4.1.2 Jours de retard : 0	0	0	0
4.2. Prise en compte des remarques Service d'audit interne (SAI)	4.2.1 Nombre de remarques du SAI non réglées dans le délai fixé	4.2.1 Remarques non réglées : 0	0	0	0
4.3. Réfléchir à la pertinence et à l'actualité des objectifs et indicateurs pour le prochain contrat de prestations	4.3.1 Réflexion réalisée	4.3.1 oui	oui	oui	oui

Observations de l'institution subventionnée : SOS-Femmes
Depuis plusieurs années, SOS Femmes collabore activement avec le BPEV pour son contrat de prestations. Elle bénéficie de ses conseils avisés et de soutien pour le maintien de ses prestations et le développement de ses différents projets. Le BPEV est un partenaire fiable et engagé pour les droits des femmes.

Observations du département : BPEV
Le BPEV se réjouit de suivre l'association dans la mise en œuvre du nouveau contrat de prestations pour 2021-2024. Il estime que les indicateurs et objectifs définis dans le nouveau tableau de bord permettent de refléter au mieux la performance de l'association tout en indiquant le volume de sollicitations qu'elle rencontre. Le BPEV précise par ailleurs que SOS femmes est un partenaire très dynamique, tant par ses compétences et expertises en matière d'accompagnement social et de retour vers l'emploi que par sa disponibilité et sa réactivité.

POUR LE SUBVENTIONNE	
Nom, prénom, titre	*Signature*
Mme Mary Overton Présidente	Mary Overton
Mme Roxane Aubry Coordinatrice	
Genève, le	28 octobre 2020

POUR L'ETAT DE GENEVE	
Nom, prénom, titre	*Signature*
Mme Fry Colette Directrice du BPEV	Colette Fry
Genève, le	30 octobre 20

ANNEXE 4

ASSOCIATION SOS FEMMES

GENEVE

Déclaration d'intégralité pour le contrôle restreint

À l'attention de la Fiduciaire Parini

Nous délivrons la présente déclaration d'intégralité en relation avec votre contrôle restreint des comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau des flux de fonds, tableau de variation des capitaux, annexe) de **l'association SOS FEMMES** pour l'exercice arrêté le 31.12.2018. Le but de votre contrôle est de déterminer s'il existe des éléments permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes dans tous leurs aspects significatifs à la loi suisse et aux statuts.

Nous reconnaissons la responsabilité du comité en ce qui concerne l'établissement des comptes annuels. Le comité a approuvé les comptes annuels et va les communiquer à l'assemblée générale. Nous confirmons que les exigences légales, pour qu'il soit procédé à un contrôle restreint, sont réunies.

Nous vous confirmons, en toute bonne foi, les éléments suivants:

••Les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts et, à cet égard, ne comportent pas d'anomalies significatives (erreurs dans la saisie, l'évaluation, la présentation ou la publication. L'omission d'indications en fait également partie).

••Toutes les informations, tous les livres et documents comptables, ainsi que la correspondance commerciale et les procès-verbaux de toutes les assemblées générales et séances du comité ont été mis à votre disposition. Par ailleurs, nous vous avons accordé un accès illimité à toutes les personnes que vous avez estimé nécessaire d'interroger pour obtenir votre assurance d'audit.

••Les informations sur les principes comptables appliqués dans les comptes annuels, lorsqu'ils ne sont pas prescrits par la loi, ont été mentionnées correctement dans l'annexe.

••L'association s'est conformée à tous les accords contractuels et prescriptions légales (p. ex. en matière d'impôts directs, de TVA, d'assurances sociales, de protection de l'environnement) dont le non-respect pourrait avoir une incidence significative sur les comptes annuels.

••Les informations que nous vous avons fournies concernant l'identification des parties liées sont complètes. De plus, la mention des avoirs et dettes à l'égard de parties liées (art. 959a, al. 4, CO) est complète et exacte.

••Nous n'avons aucune nécessité ou intention de liquider l'association ou de restreindre de façon notable ses activités. Nous n'avons pas non plus connaissance d'événements qui portent sérieusement préjudice à la capacité de l'association à continuer son exploitation («going concern»).

••Nous vous avons communiqué dans le détail la constitution, la dissolution et l'état des réserves latentes (art. 959c, al. 1, ch. 3, CO).

••Nous n'avons aucun projet ou intention susceptible d'influencer de manière significative l'établissement du bilan, l'évaluation ou la présentation des actifs et des passifs reflétés dans les comptes annuels.

••L'association est l'ayant droit de tous ses actifs. Aucun d'entre eux n'a été nanti, à l'exception de ceux mentionnés dans les comptes annuels publiés dans l'annexe.

••Nous avons correctement enregistré et présenté tous les passifs et tous les engagements conditionnels (garanties, cautionnements et déclarations similaires envers des tiers).

••Tous les événements significatifs postérieurs à la date du bilan sont enregistrés et présentés dans les comptes annuels. Nous vous informerons immédiatement de tout événement dont nous aurons connaissance jusqu'à la date de l'assemblée générale et susceptible d'influencer de manière significative les comptes annuels.

••Des prétentions, résultant de litiges ou de différends, qui sont importantes pour l'appréciation des comptes annuels de l'entreprise, n'existaient pas à la date du bilan.

••Nous vous avons présenté tous les contrats de crédit. Les conditions y relatives étaient respectées à la date du bilan et le sont à la date de signature de la présente déclaration d'intégralité.

••Le montant et l'objet des fonds propres non librement disponibles (p. ex. les réserves au sens de l'art. 671 ss CO) sont correctement enregistrés et mentionnés dans les comptes annuels.

Mary Overton (Présidente)

Genève, le 26 avril 2019

(Membre Comité -F. Bollmann-)

ASSOCIATION SOS FEMMES

Annexe : Exemplaire signé des comptes annuels

ASSOCIATION SOS FEMMES

Genève

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

ACTIF		2018	2017
		CHF	CHF
Actifs circulants			
Liquidités			
Caisses		1 460,65	865,65
PostFinance		48 826,88	422 421,44
Banque Cantonale de Genève		335 593,20	178 172,20
		385 880,73	***601 459,29***
Créances			
Débiteurs		32 486,43	85 555,00
		32 486,43	***85 555,00***
Comptes de régularisation actif	(note 4)		
Charges payées d'avance		59 257,80	52 625,90
Produits à recevoir		103 254,75	37 540,95
Subventions/dons à recevoir		182 000,00	124 550,00
		344 512,55	***214 716,85***
Total Actifs circulants		**762 879,71**	**901 731,14**
Actifs immobilisés			
Immobilisations corporelles	(note 5)		
Agencement des locaux et mobilier		48 325,00	73 120,00
Equipement couture		22 560,00	28 560,00
		70 885,00	***101 680,00***
Immobilisations financières	(note 6)		
Garantie loyer - "Les Fringantes"		7 831,06	7 831,06
Garantie loyer - "CREATURE"		11 443,00	11 443,00
Garantie cave - "CREATURE"		1 950,55	1 950,35
		21 224,61	***21 224,41***
Total Actifs immobilisés		**92 109,61**	**122 904,41**
TOTAL DE L'ACTIF		**854 989,32**	**1 024 635,55**

ASSOCIATION SOS FEMMES

Genève

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

PASSIF		2018	2017
		CHF	CHF
Capitaux étrangers			
Engagements à court terme			
Autres dettes			
Part de subvention à restituer à la Ville de Genève		679,00	679,00
Avance clients		1 314,00	20 690,00
		1 993,00	***21 369,00***
Comptes de régularisation passif	(note 7)		
Charges à payer		177 728,95	194 456,04
Subventions/dons reçus d'avance		100 000,00	202 855,00
		277 728,95	***397 311,04***
Engagements à long terme			
Fonds garanties loyers		19 274,60	19 274,41
Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat de l'Etat de Genève		662,70	1 049,80
Total Capitaux étrangers		**299 659,25**	**439 004,25**
Capital des fonds	(note 8)		
Fonds de solidarité			
Fonds actions spéciales		8 925,21	40 023,65
Fonds d'urgence (consultantes)		5 425,35	622,30
Fonds d'urgence (enfants)		5 720,50	7 000,50
		20 071,06	***47 646,45***
Fonds René Mouthon		113 197,24	127 197,24
Fonds Emilie		200 000,00	200 000,00
Fonds Fondation Chanel		9 201,60	56 447,65
Fonds Projet Transition		90 000,00	-
Fonds d'investissements		65 609,90	95 004,90
Total Capital des fonds		**498 079,80**	**526 296,24**
Capitaux propres	(note 9)		
Réserve (résultats reportés)		54 701,47	54 701,47
Résultats cumulés sur la durée du contrat		4 633,59	-
Résultat de l'exercice		(2 084,79)	4 633,59
Total Capitaux propres		**57 250,27**	**59 335,06**
TOTAL DU PASSIF		**854 989,32**	**1 024 635,55**

ASSOCIATION SOS FEMMES

Genève

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2018

PRODUITS		2018	Budgets 2018	2017
		CHF	CHF	CHF
Subventions des collectivités publiques	(note 10)			
Etat de Genève (Contrat de prestations)		351 450,00	351 450	355 000,00
Ville de Genève (Fonds chômage)		250 000,00	210 000	350 000,00
Villes et Communes		25 300,00	20 000	23 600,00
BIE - Bureau d'intégration des étrangers		34 000,00	34 000	-
Autres financements publics		-	104 522	-
		660 750,00	***719 972***	***728 600,00***
Dons et cotisations				
Particip. cantonale aux emplois de solidarité	(note 11)	355 922,20	434 524	334 200,40
Indemnités formation HES S2		11 475,00	11 475	9 945,00
Loterie Romande		100 000,00	-	120 000,00
Fondation Valéria Rossi di Montelera		120 000,00	120 000	120 000,00
Fondation privée genevoise		100 000,00	135 966	120 000,00
Fondation Ernst Gohner		10 000,00	-	-
Fondation Meyrinoise du Casino		-	-	80 000,00
Fondation Teamco Foundation Schweiz		50 000,00	-	50 000,00
Fondation André Cyprien		20 000,00	-	-
Autres Fondations-sociétés		16 000,00	458 906	10 000,00
Autres Fondations-sociétés (affectés équipement couture)		-	-	23 000,00
Autres Fondations-sociétés (affectés Etude de projet)		25 186,00	-	-
Mandat Jobcoaching		4 855,00	6 000	9 145,00
Mandat FedPol (projet sensibilisation)		3 680,00	18 261	-
Cotisations et dons		10 168,20	2 400	8 116,80
		827 286,40	***1 187 532***	***884 407,20***
Produits d'exploitation				
Chiffre d'affaires "Les Fringantes"		160 438,85	179 520	152 476,35
Chiffre d'affaires "CREATURE"		150 812,94	204 000	174 940,98
		311 251,79	***383 520***	***327 417,33***
Autres produits d'exploitation				
Primes d'encouragement à la réinsertion EdS		18 205,60	6 000	-
Remboursements d'assurances (sinistres)		-	-	19 714,30
Autres produits		7 724,60	-	1 311,10
		25 930,20	***6 000***	***21 025,40***
Produits affectés au capital des fonds	(note 8)			
Produits Fonds de solidarité		99 558,80	-	124 868,35
Produits Fonds Fondation Chanel		189 962,95	110 683	56 447,65
Produits Fonds Projet Transition		130 000,00	130 000	-
		419 521,75	***240 683***	***181 316,00***
TOTAL DES PRODUITS		2 244 740,14	2 537 707	2 142 765,93

Mor,

ASSOCIATION SOS FEMMES

Genève

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2018

CHARGES		2018	Budgets 2018	2017
		CHF	CHF	CHF
Charges de personnel				
Salaires bruts	(note 11)	993 078,60	1 170 248	987 557,72
Salaires bruts EdS	(note 11)	409 743,65	494 496	400 217,40
Salaires bruts Stagiaires		16 636,65	-	15 581,40
./. Indemnités des assurances et divers	(note 12)	(127 230,30)	-	(119 404,60)
Charges sociales		301 791,43	366 244	300 749,52
Formation continue et supervision		45 761,80	27 249	15 523,70
Frais de personnel		8 929,46	4 300	12 927,55
		1 648 711,29	***2 062 537***	***1 613 152,69***
Charges de locaux				
Loyers et charges		111 720,85	126 953	111 901,85
Services Industriels		3 653,20	3 850	3 470,55
Entretien et aménagement des locaux		15 961,21	6 600	21 771,04
Assurances		2 755,10	3 287	2 759,90
		134 090,36	***140 690***	***139 903,34***
Charges administratives				
Frais de bureau		9 157,34	11 000	7 812,08
Frais informatiques		25 629,93	16 756	18 904,78
Communication, publicité et rapport d'activité		24 637,64	17 000	14 280,66
Téléphones		5 156,25	9 114	8 242,05
Honoraires comptabilité et révision		29 182,40	18 000	18 590,40
Honoraires juridiques		32 000,00	-	-
Matériel de formation		1 572,74	24 700	1 071,30
		127 336,30	***96 570***	***68 901,27***
Charges de fonctionnement				
Cotisations, dons		3 683,00	5 000	3 735,50
Frais de déplacements		1 158,85	5 700	2 630,15
Etude de projet		27 953,70	-	-
Autres charges de fonctionnement		14 345,40	26 133	11 951,96
		47 140,95	***36 833***	***18 317,61***
Charges d'exploitation				
Rétrocessions sur ventes d'habits		68 721,00	80 784	72 026,50
Fourniture de couture		21 436,59	48 900	19 483,70
Frais d'achats et douanes		2 960,93	3 000	2 859,02
Entretien, réparation, pt outillage couture		4 751,48	4 000	6 893,99
Prestations de tiers		61 027,80	67 500	28 195,90
		158 897,80	***204 184***	***129 459,11***
Charges affectées au capital des fonds				
Dépenses Fonds de solidarité	(note 8)	127 134,19	-	104 941,45
		127 134,19	***-***	***104 941,45***
Amortissements et divers	(note 5)			
Dotations aux amort.(Agencement des locaux et mobilier)		24 795,00	-	24 795,00
Dotations aux amort.(Equipement couture)		6 000,00	-	1 430,65
		30 795,00	***-***	***26 225,65***
TOTAL DES CHARGES		2 274 105,89	2 540 814	2 100 901,12

ASSOCIATION SOS FEMMES

Genève

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2018

CHARGES	2018	Budgets 2018	2017
	CHF	CHF	CHF
Report des charges	***2 274 105,89***	***2 540 814***	***2 100 901,12***
RESULTAT D'EXPLOITATION	***(29 365,75)***	***(3 107)***	***41 864,81***
Résultats financiers			
Produits financiers	33,96	270	7,77
Charges financières	(1 356,54)	(800)	(1 030,64)
	(1 322,58)	***(530)***	***(1 022,87)***
RESULTAT INTERMEDIAIRE	***(30 688,33)***	***(3 637)***	***40 841,94***
Variation du capital des Fonds			
Dissolution (Attribution) Fonds de solidarité	27 575,39	-	(19 926,90)
Dissolution (Attribution) Fonds René Mouthon	14 000,00	-	39 000,00
Dissolution (Attribution) Fonds Fondation Chanel	47 246,05	-	(56 447,65)
Dissolution (Attribution) Fonds Projet Transition	(90 000,00)	-	-
Dissolution (Attribution) Fonds d'investissements	29 395,00	-	2 895,00
	28 216,44	***-***	***(34 479,55)***
RESULTAT DE L'EXERCICE avant répartition	(2 471,89)	(3 637)	6 362,39
Subvention non dépensée à restituer à l'échéance du contrat à l'Etat de Genève	(387,10)		1 049,80
Part de subvention à restituer à la Ville de Genève	-		679,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	(2 084,79)	(3 637)	4 633,59

ASSOCIATION SOS FEMMES

Genève

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 2018

DESIGNATION	2018	2017
	CHF	CHF
Résultat de l'exercice	(2 084,79)	4 633,59
Amortissements	30 795,00	26 225,65
Diminution/(Augmentation) des créances	53 068,57	(78 596,00)
Diminution/(Augmentation) des comptes de régularisation actif	(129 795,70)	(165 989,95)
(Diminution)/Augmentation du capital des fonds	(28 216,44)	34 479,55
(Diminution)/Augmentation des autres dettes (court terme)	(19 376,00)	(16 744,22)
(Diminution)/Augmentation des comptes de régularisation passif (court terme)	(119 582,09)	85 507,09
FLUX DE TRESORERIE RESULTANT DE L'ACTIVITE D'EXPLOITATION	**(215 191,45)**	**(110 484,29)**
(Investissements) dans les immobilisations financières	(0,20)	(0,98)
(Investissements) dans les immobilisations corporelles	-	(29 990,65)
Désinvestissements dans les immobilisations financières	-	-
FLUX DE TRESORERIE RESULTANT DE L'ACTIVITE D'INVESTISSEMENT	**(0,20)**	**(29 991,63)**
(Diminution)/Augmentation Fonds garanties loyers	0,19	0,98
(Diminution)/Augmentation Subventions non dépensées à restituer à l'Etat de Genève	(387,10)	1 049,80
(Diminution)/Augmentation Part de subvention à restituer à la Ville de Genève	-	679,00
FLUX DE TRESORERIE RESULTANT DE L'ACTIVITE DE FINANCEMENT	**(386,91)**	**1 729,78**
VARIATION DES LIQUIDITES	**(215 578,56)**	**(138 746,14)**
Liquidités (caisses, ccp, banques) solde initial	601 459,29	740 205,43
Liquidités (caisses, ccp, banques) solde final	385 880,73	601 459,29
JUSTIFICATIF VARIATION DES LIQUIDITES	**(215 578,56)**	**(138 746,14)**

ASSOCIATION SOS FEMMES

Genève

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS 2018

	Solde au 31.12.2017	Dotation 2018	Utilisation 2018	Solde au 31.12.2018
Capitaux propres				
Moyens provenant des capitaux propres				
Réserve (résultats reportés)	54 701,47	-	-	54 701,47
Résultats cumulés sur la durée du contrat	-	4 633,59	-	4 633,59
Résultat de l'exercice	4 633,59	(2 084,79)	(4 633,59)	(2 084,79)
Total des Capitaux Propres	**59 335,06**	**2 548,80**	**(4 633,59)**	**57 250,27**
Capital des Fonds				
Moyens provenant du capital des fonds				
Fonds de solidarité				
Fonds actions spéciales	40 023,65	86 672,35	(117 770,79)	8 925,21
Fonds d'urgence (consultantes)	622,30	12 886,45	(8 083,40)	5 425,35
Fonds d'urgence (enfants)	7 000,50	-	(1 280,00)	5 720,50
	47 646,45	***99 558,80***	***(127 134,19)***	***20 071,06***
Fonds René Mouthon	127 197,24	-	(14 000,00)	113 197,24
Fonds Emilie	200 000,00	-	-	200 000,00
Fonds Fondation Chanel	56 447,65	189 962,95	(237 209,00)	9 201,60
Fonds Projet Transition	-	130 000,00	(40 000,00)	90 000,00
Fonds d'investissement Agencement des locaux et mobilier	73 104,90	-	(24 795,00)	48 309,90
Fonds d'investissement Equipement couture	21 900,00	-	(4 600,00)	17 300,00
Total Capital des Fonds	**526 296,24**	**419 521,75**	**(447 738,19)**	**498 079,80**

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS 2017

	Solde au 31.12.2016	Dotation 2017	Utilisation 2017	Solde au 31.12.2017
Capitaux propres				
Moyens provenant des capitaux propres				
Réserve (résultats reportés)	73 918,87	-	(19 217,40)	54 701,47
Résultats cumulés sur la durée du contrat	(25 321,78)	25 321,78	-	-
Résultat de l'exercice	6 104,38	4 633,59	(6 104,38)	4 633,59
Total des Capitaux Propres	**54 701,47**	**29 955,37**	**(25 321,78)**	**59 335,06**
Capital des Fonds				
Moyens provenant du capital des fonds				
Fonds de solidarité				
Fonds actions spéciales	9 120,05	124 185,95	(93 282,35)	40 023,65
Fonds d'urgence (consultantes)	10 131,80	682,40	(10 191,90)	622,30
Fonds d'urgence (enfants)	8 467,70	-	(1 467,20)	7 000,50
	27 719,55	***124 868,35***	***(104 941,45)***	***47 646,45***
Fonds René Mouthon	166 197,24	-	(39 000,00)	127 197,24
Fonds Emilie	200 000,00	-	-	200 000,00
Fonds Fondation Chanel	-	56 447,65	-	56 447,65
Fonds d'investissement Agencement des locaux et mobilier	97 899,90	-	(24 795,00)	73 104,90
Fonds d'investissement Equipement couture	-	23 000,00	(1 100,00)	21 900,00
Total Capital des Fonds	**491 816,69**	**181 316,00**	**(168 736,45)**	**526 296,24**

ASSOCIATION SOS FEMMES

Genève

PLAN DE L'ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

1	Forme juridique et activité
2	Organisation
3	Principes d'évaluation
4	Comptes de régularisation actif
5	Immobilisations corporelles
6	Immobilisations financières
7	Comptes de régularisation passif
8	Capital des Fonds
9	Capitaux propres
10	Subventions
11	Charges de personnel
12	Indemnités des assurances et divers
13	Exonérations fiscales cantonale et fédérale
14	Autres informations
15	Compte d'exploitation analytique "Consultation & Les Fringantes"
16	Compte d'exploitation analytique "CREATURE"

mov.

ASSOCIATION SOS FEMMES

Genève

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

1 FORME JURIDIQUE ET ACTIVITE

L' association SOS FEMMES est une association sans but lucratif, fondée en 1940 et constituée sous la forme d'une association, régie par les dispositions des articles 60 et suivants du Code civil. Elle a pour mission d'offrir un accompagnement socio-pédagogique en vue d'une réorientation et d'une (ré)insertion sociales et professionnelles. Elle s'adresse à des femmes désirant quitter la prostitution ainsi qu'à des femmes qui vivent une rupture sociale et professionnelle.

L'association SOS Femmes assure sa mission par le biais de trois secteurs d'activité :

1. La consultation sociale

Accompagnement social individualisé qui offre un accueil, un soutien administratif et une aide active dans la mise en place d'un projet d'insertion sociale et professionnelle.

2. La boutique "Les Fringantes"

Propose une formation de base aux femmes stagiaires et favorise l'acquisition de compétences professionnelles variées dans le domaine de la vente : relation clientèle, tenue de la caisse, gestion du stock et suivi du processus global.

3. Entreprise sociale d'insertion "CREATURE"

L' atelier CREATURE, entreprise sociale et outil d'insertion par l'activité économique dans le domaine de la couture. Les femmes dans différents statuts d'insertion (Emploi de solidarité, stages) sont accompagnées dans un processus d'insertion socio-professionnelle. L' atelier CREATURE fournit ses services pour des créateurs de mode et propose des accessoires et objets publicitaires créés à partir de textiles publicitaires usagés (bâches, oriflammes, drapeaux).

2 ORGANISATION

Le comité bénévole de l'association SOS FEMMES se présente comme suit :

OVERTON VENET Mary	Présidente *
BOLLMANN Felix	Membre *
GUYOT-KOELLIKER Natacha	Membre *
JAQUIERY Virginie	Membre *
PROCOFIEFF Sophia	Membre *
REICHEL Dominic	Membre *

signature collective à deux *

Direction et administration :

PULFER AEBI Anne-Laure, secrétaire générale *
NAKOURI Delphine, secrétaire comptable *, assistée par la Fiduciaire Sandrine Meylan Lacraz à Carouge

AUBRY Roxane, coordinatrice de la Consultation socioprofessionnelle *
WAGNER Océane, coordinatrice Fringantes*
NGUYEN Yen Nhi, coordinatrice CREATURE *

L'organe de révision :

Anne-Marie Parini de la Fiduciaire Parini à Plan-Les-Ouates est chargée de la vérification des comptes annuels en conformité avec les dispositions légales en vigueur.

ASSOCIATION SOS FEMMES

Genève

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

3 PRINCIPES D'EVALUATION

Les états financiers 2018 de l'association SOS FEMMES ont été établis conformément aux statuts de l'association, aux dispositions applicables du Code des Obligations, aux directives étatiques et aux Recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC. Dans ce contexte, nous avons porté une attention particulière à la norme RPC 21 pour l'établissement des comptes des organisations sociales d'utilité publique à but non lucratif.

Liquidités

Les comptes de liquidités sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Créances

Les subventions à recevoir sont comptabilisées sur la base des décisions écrites adressées à l'association. Les créances débiteurs sont évaluées au bilan à leur valeur nominale.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur nette, déduction faite des fonds d'amortissements. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, et répartis sur la durée d'utilisation de l'immobilisation.

Parc informatique	25,00%
Agencement des locaux et mobilier	12,50%
Equipement couture	20,00%

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des garanties de loyers et de téléphone.

Comptes de régularisation actifs et passifs

Les comptes transitoires sont déterminés selon le principe de la délimitation des charges et des produits sur l'exercice en cours.

Subventions

Les subventions sont comptabilisées sur la base des décisions écrites adressées à l'association.

Dons privés et cotisations

Les dons spécifiques et cotisations sont comptabilisés lors de leur encaissement.

Produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires est comptabilisé sur la base des prestations facturées.

ASSOCIATION SOS FEMMES

Genève

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

4 COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

	2018	2017
Charges payées d'avance		
Loyers	9 420,40	9 420,40
Assurances accidents et maladie	46 168,75	39 536,85
Autres charges payées d'avance	3 668,65	3 668,65
	59 257,80	**52 625,90**
Produits à recevoir		
Etat de Genève, participation EdS	47 731,50	30 274,00
Indemnités des assurances sociales	51 508,00	7 266,95
Caisse de compensation	4 015,25	-
	103 254,75	**37 540,95**
Subventions/dons à recevoir		
Etat de Genève, complément	-	3 550,00
Dons des villes et communes	2 000,00	1 000,00
Loterie Romande	100 000,00	120 000,00
Ville de Genève (Fonds chômage)	30 000,00	-
Fondation Teamco Foundation Schweiz	50 000,00	-
	182 000,00	**124 550,00**
	344 512,55	**214 716,85**

5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit au 31 décembre :

Désignation	Prix d'achat	Taux d'amort.	Amort. cumulés au 31.12.2017	Valeur nette comptable au 31.12.2017	Amortissements 2018	Valeur immobilisations au 31.12.2018
Parc informatique	43 108,40	25,00%	43 108,40	-	-	-
Agencement des locaux et mobilier	198 380,63	12,50%	125 260,63	73 120,00	24 795,00	48 325,00
Equipement couture	29 990,65	20,00%	1 430,65	28 560,00	6 000,00	22 560,00
TOTAUX	**271 479,68**		**169 799,68**	**101 680,00**	**30 795,00**	**70 885,00**

Le seuil d'activation est fixé à CHF 5'000.00.

Valeur assurance installations permanentes	2018	2017
Boutique "Les Fringantes"	97 800,00	98 100,00
Consultation sociale	68 100,00	68 300,00
Entreprise sociale d'insertion "CREATURE"	119 200,00	119 500,00

La liste des inventaires physiques est tenue à jour.

6 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	2018	2017

Une Fondation privée genevoise a généreusement consigné sur le compte "Garantie Loyer" les sommes de CHF 7'050.00 (1996) ET CHF 400.00 (2004), soit une caution de CHF 7'450.00. En cas de remboursement total ou partiel de la caution bancaire, SOS FEMMES s'est engagée à restituer le montant, intérêts compris.

Garantie loyer - "Les Fringantes"	7 831,06	7 831,06
Garantie loyer - "CREATURE", consignée directement par une Fondation privée genevoise	11 443,00	11 443,00
La contrepartie de ces engagements est comptabilisée au passif du bilan sous "Fonds garanties loyers"		
Garantie cave - "CREATURE"	1 950,55	1 950,35
	21 224,61	**21 224,41**

ASSOCIATION SOS FEMMES

Genève

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

7 COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	2018	2017
Charges à payer		
Vêtements en consignation, rembours. s/ventes 4ème trimestre	991,00	4 605,00
Fiduciaires (comptabilité et révision)	18 000,00	18 000,00
Supervision équipe	800,00	7 647,50
Salaires et charges sociales	17 080,00	31 445,00
Caisse de compensation	-	19 450,69
Assurances accidents et maladie	10 976,98	19 640,60
Prévoyance professionnelle	5 736,80	30 263,10
Projet transition en cours	23 882,80	55 000,00
Honoraires juridiques	32 000,00	-
Autres charges à payer	68 261,37	8 404,15
	177 728,95	**194 456,04**
Subventions/dons reçus d'avance		
Fondation Valéria Rossi di Montelera	80 000,00	80 000,00
Fondation privée genevoise	-	80 000,00
Fondation Terrévent	20 000,00	20 000,00
Fondation Ernst Göhner	-	10 000,00
Fondation Trafigura	-	8 000,00
Mandat Jobcoaching	-	4 855,00
	100 000,00	**202 855,00**
	277 728,95	**397 311,04**

8 CAPITAL DES FONDS	2018	2017
FONDS ACTIONS SPECIALES (Fonds de solidarité)		
Ces fonds reçus de tiers sont destinés aux femmes suivies par SOS Femmes		
Fonds actions spéciales au 1er janvier	**40 023,65**	**9 120,05**
Recherche de fonds pour nos consultantes		
Fondation Victor et Hélène Barbour	18 520,25	36 051,90
Chaîne du Bonheur	-	4 050,00
Fonds Solidarité mère et enfant (SOFO)	3 900,00	1 400,00
BCAS (Bureau central action sociale)	3 114,80	5 775,90
Fondation privée genevoise	42 127,30	64 146,70
ATDTA Stiftung	7 000,00	7 000,00
Aides financières de la Ville de Genève	-	3 400,00
Secours suisse d'hiver	6 400,00	-
Fondation Start	1 790,00	-
Association amitié et solidarité	170,00	-
Fonds de solidarité du Réseau Femmes	2 300,00	-
Total recherche de fonds	*85 322,35*	*121 824,50*
Remboursements reçus sur montants prêtés	1 350,00	2 361,45
Total des produits affectés	*86 672,35*	*124 185,95*
Soutiens financiers aux femmes	(117 770,79)	(93 282,35)
Fonds actions spéciales au 31 décembre	**8 925,21**	**40 023,65**

ASSOCIATION SOS FEMMES

Genève

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

8 CAPITAL DES FONDS (suite)

	2018	2017
FONDS D'URGENCE consultantes (Fonds de solidarité)		
Ce fonds a été créé en 2000 pour des dépannages d'urgence et des formations de base à des femmes en difficulté.		
Fonds d'urgence (consultantes) au 1er janvier	**622,30**	**10 131,80**
Fonds commun de solidarité	8 000,00	-
Organisation Internationale de Normalisation	3 974,45	-
Remboursement des dépannages par les femmes	912,00	682,40
Total des produits affectés	*12 886,45*	*682,40*
Dépannages d'urgence, formations de base destinés aux femmes	(8 083,40)	(10 191,90)
Fonds d'urgence (consultantes) au 31 décembre	**5 425,35**	**622,30**
FONDS D'URGENCES enfants (Fonds de solidarité)		
Les fonds récoltés en 2010 par l'Association pour l'Aide à l'Enfance et à l'Adolescence lors du déjeuner Ladies'Lunch ont été affectés en faveur des enfants des femmes suivies par SOS Femmes.		
Fonds d'urgence (enfants) au 1er janvier	**5 720,50**	**7 000,50**
FONDS RENE MOUTHON		
spécifiquement à la problématique de la prostitution, et subsidiairement à des recherches de fonds privés pour la rénovation des locaux de la consultation sociale et de la boutique les Fringantes ainsi qu'au salaire d'une travailleuse sociale chargée particulièrement de l'insertion professionnelle des stagiaires.		
Fonds René Mouthon au 1er janvier	**127 197,24**	**127 197,24**
Dissolution partielle	(14 000,00)	-
Fonds René Mouthon au 31 décembre	**113 197,24**	**127 197,24**
FONDS EMILIE		
Ce fonds est affecté aux charges de fonctionnement et aux investissements de l'Association SOS FEMMES pour l'atteinte de sa mission telle que décrite dans ses statuts.		
Fonds Emilie au 31 décembre	**200 000,00**	**200 000,00**
FONDS FONDATION CHANEL		
L'objectif général de ce projet est d'offrir un accueil et un accompagnement social et professionnel aux femmes travailleuses du sexe, migrantes ainsi qu'aux femmes vivant une exclusion sociale; et de lutter contre les discriminations, les inégalités sociales et économiques, ainsi que les ruptures scolaires et professionnelles.		
Fonds Fondation Chanel au 1er janvier	**56 447,65**	**-**
Fondation Chanel	189 962,95	56 447,65
Total des produits affectés	*189 962,95*	*56 447,65*
Total des charges affectées	(237 209,00)	-
Fonds Fondation Chanel au 31 décembre	***9 201,60***	***56 447,65***

ASSOCIATION SOS FEMMES

Genève

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

8 CAPITAL DES FONDS (suite)

	2018	2017

FONDS PROJET TRANSITION

Le Projet Transition de L'Association SOS Femmes a pour but d'augmenter son impact social, de mener à bien le projet de restructuration et d'organisation interne, de redéfinir la stratégie de l'Association, sa gouvernance, les modèles d'affaires de ses trois structures et d'être innovant pour anticiper et créer le futur, la pérennité de l'Association.

Fonds Projet Transition au 1er janvier	-	-
Fondation privée genevoise	130 000,00	-
Total des produits affectés	*130 000,00*	-
Total des charges affectées	(40 000,00)	-
Fonds Fondation Projet Transition au 31 décembre	***90 000,00***	-

FONDS D'INVESTISSEMENTS

Les fonds d'investissements proviennent des dons reçus pour l'acquisition des bien immobiliers, tels que le parc informatique, l'agencement des locaux et l'équipement couture. Ils sont dissous proportionnellement à la durée d'amortissement de ces biens. (voir tableau de variation des fonds)

Fonds d'investissements au 1er janvier	**95 004,90**	**97 899,90**
JT International SA	-	4 000,00
Fondation Sesam	-	4 000,00
Société Coopérative Migros Genève	-	6 000,00
Service Industriels Genève	-	5 000,00
Fondation Yves et Inez Oltramare	-	4 000,00
Total des produits affectés	-	*23 000,00*
Dissolution partielle Fonds d'investissement Agencement des locaux et mobilier	(24 795,00)	(24 795,00)
Dissolution partielle Fonds d'investissement Equipement couture	(4 600,00)	(1 100,00)
Total des dissolutions	(29 395,00)	(25 895,00)
Fonds d'investissements au 31 décembre	***65 609,90***	***95 004,90***

9 CAPITAUX PROPRES

		2018	2017
Réserve (résultats reportés)		54 701,47	54 701,47
Résultat cumulés sur la durée du contrat		4 633,59	-
Résultat de l'exercice		(2 084,79)	4 633,59
Total des Capitaux Propres au 31 décembre		**57 250,27**	**59 335,06**
Détail de la répartition du résultat			
Compte d'exploitation "CONSULTATION & LES FRINGANTES"	Note 15	6 044,74	3 750,86
Compte d'exploitation "CREATURE"	Note 16	(8 516,63)	2 611,53
Résultat de l'exercice avant répartition		**(2 471,89)**	**6 362,39**
Subvention non dépensée à restituer à l'échéance à l'Etat de Genève		387,10	(1 049,80)
Part de subvention non dépensée à restituer à la Ville de Genève		-	(679,00)
Résultat de l'exercice		**(2 084,79)**	**4 633,59**

En conformité à l'art.13 du contrat de prestations, le solde cummulé à restituer à l'Etat de Genève s'élève au 31 décembre 2018 à CHF 662,70 et se détaille comme suit :

Historique en vue de la répartition en fin de contrat de prestations (Etat de Genève) 2017-2020

	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Résultat avant répartition	6 362,39	(2 471,89)	-	-	3 890,50
Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat à l'Etat de Genève	1 049,80	(387,10)	-	-	662,70
Part de subvention à restituer à la Ville de Genève sur l'activité Créature	679,00	-	-	-	679,00
Résultats cumulés sur la durée du contrat	4 633,59	(2 084,79)	-	-	2 548,80

ASSOCIATION SOS FEMMES

Genève

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

10 SUBVENTIONS

	2018	2017
Subventions des collectivités publiques		
Subvention versée par l'Etat de Genève (contrat de prestations 4 ans)	351 450,00	355 000,00
Subvention versée par la Ville de Genève	250 000,00	350 000,00
BIE - Bureau d'intégration des étrangers	34 000,00	-

Villes et Communes de :	2018	2017		
Carouge	2 000,00	2 000,00		
Chêne-Bourg	2 000,00	1 700,00		
Collex-Bossy	500,00	-		
Collonge-Bellerive	1 000,00	1 000,00		
Grand-Saconnex	500,00	500,00		
Meinier	500,00	300,00		
Meyrin	8 000,00	8 000,00		
Perly-Certoux	100,00	-		
Plan-les-Ouates	5 000,00	-		
Pregny-Chambésy	3 000,00	-		
Puplinge	200,00	200,00		
Satigny	1 000,00	1 000,00		
Versoix	500,00	-		
Veyrier	1 000,00	1 000,00		
Autres villes et communes	-	7 900,00	25 300,00	23 600,00
			660 750,00	**728 600,00**

11 CHARGES DE PERSONNEL

	2018	2017

Les salaires du personnel en travail social et administratif sont fixés à l'engagement sur une base inférieure à celle de l'échelle des traitements de l'Etat. Les salaires des auxiliaires sont établis selon le barème établi par l'association.

Salaires bruts

Personnel de direction	70 008,00	72 923,00
Personnel (responsables structures insertion et travailleuses sociales)	765 171,00	765 814,72
Personnel administratif	143 491,45	138 824,95
Auxiliaires de vente	14 408,15	9 995,05
	993 078,60	**987 557,72**

Une convention de collaboration relative aux emplois de solidarité entre l'association SOS FEMMES et le Département de la solidarité et de l'emploi de l'Etat de Genève, signée en mars 2011 règle les conditions d'attributions de ces emplois.

Salaires Eds

Salaires bruts des emplois de solidarité	409 743,65	400 217,40
Charges sociales des emplois de solidarité	70 375,45	68 248,19
Total masse salariale des emplois de solidarité	480 119,10	468 465,59
Participation cantonale aux emplois de solidarité	355 922,20	334 200,40

12 INDEMNITES DES ASSURANCES ET DIVERS

	2018	2017
Assurances pertes de gain maladie	(96 010,85)	(52 668,30)
Assurances pertes de gain accidents	(3 071,30)	(21 660,00)
Allocations maternité	(28 148,15)	(33 607,00)
Allocations d'initiation au travail (AIT)	-	(11 469,30)
	(127 230,30)	**(119 404,60)**

ASSOCIATION SOS FEMMES

Genève

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

13 EXONERATIONS FISCALES CANTONALE ET FEDERALE

L'association SOS Femmes est au bénéfice des exonérations fiscales sur le plan cantonal (renouvellement selon arrêté du Conseil d'Etat depuis 1975, reconduit pour une période de 10 ans dès l'exercice 2010) et fédéral.

14 AUTRES INFORMATIONS

	2018	2017
Montant global des cautionnements, obligations de garantie et constitutions de gages en faveur de tiers	-	-
Montant global des actifs mis en gage ou cédés pour garantir des engagements de l'association, ainsi que des actifs sous réserve de propriété	-	-
Montant global des dettes découlant de contrats de leasing non portées au bilan	-	-
Dettes envers les institutions de prévoyance	5 736,80	30 263,10
Montants, taux d'intérêts et échéances des emprunts obligataires émis par l'association	-	-
Toute participation essentielle à l'appréciation de l'état du patrimoine et des résultats de l'association	-	-
Montant global provenant de la dissolution des réserves de remplacement et des réserves latentes supplémentaires dissoutes, dans la mesure où il dépasse le montant global des réserves du même genre nouvellement créées, si le résultat économique est ainsi présenté d'une façon sensiblement plus favorable	-	-
Indication sur la réalisation d'une évaluation du risque *La mise à jour de notre évaluation des risques a été avalisée par le comité en date du 27 février 2014.*		
Autres informations	Néant	Néant

ASSOCIATION SOS FEMMES

Genève

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

15 COMPTE D'EXPLOITATION ANALYTIQUE " CONSULTATION & LES FRINGANTES"

PRODUITS	2018	Budget 2018	2017
	CHF	CHF	CHF
Subventions des collectivités publiques			
Etat de Genève (Contrat de prestations)	351 450,00	351 450	355 000,00
Villes et Communes	-	-	23 600,00
Autres financements publics	-	48 522	-
	351 450,00	***399 972***	***378 600,00***
Dons et cotisations			
Participation cantonale aux emplois de solidarité	39 012,00	39 012	39 012,00
Indemnités formation HES S2	11 475,00	11 475	9 945,00
Fondation Valéria Rossi di Montelera	120 000,00	120 000	120 000,00
Fondation Meyrinoise du Casino	-	-	80 000,00
Fondation privée genevoise	100 000,00	135 966	70 710,00
Teamco Foundation Schweiz	50 000,00	22 000	33 000,00
Autres Fondations-sociétés	11 000,00	150 906	10 000,00
Mandat Jobcoaching	4 855,00	6 000	9 145,00
Mandat FedPol (projet sensibilisation)	3 680,00	18 261	-
Cotisations et dons	10 095,00	1 600	8 116,80
	350 117,00	***505 220***	***379 928,80***
Produits d'exploitation			
Chiffre d'affaires sur ventes d'habits	160 438,85	179 520	152 476,35
	160 438,85	***179 520***	***152 476,35***
Autres produits d'exploitation			
Remboursements d'assurances (sinistres)	-	-	19 714,30
Autres produits	7 700,60	-	839,90
	7 700,60	-	***20 554,20***
Produits affectés au capital des fonds			
Produits Fonds de solidarité	99 558,80	-	124 868,35
Produits Fonds Fondation Chanel	147 653,60	105 652	-
	247 212,40	***105 652***	***124 868,35***
TOTAL DES PRODUITS	1 116 918,85	1 190 364	1 056 427,70

ASSOCIATION SOS FEMMES

Genève

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

15 COMPTE D'EXPLOITATION ANALYTIQUE " CONSULTATION & LES FRINGANTES" (suite)

CHARGES	2018	Budget 2018	2017
	CHF	CHF	CHF
Charges de personnel			
Salaires bruts	598 465,05	683 591	555 471,93
Salaires bruts EdS	38 700,00	50 400	38 700,00
Salaires bruts Stagiaires	16 636,65	-	15 581,40
./. Indem.assurances	(32 255,35)	-	(2 390,30)
Charges sociales	153 688,89	161 478	136 685,77
Formation continue et supervision	15 133,60	17 916	13 202,85
Frais de personnel	3 383,27	800	6 222,75
	793 752,11	***914 185***	***763 474,40***
Charges de locaux			
Loyers et charges	55 129,30	69 953	55 158,30
Services Industriels	1 439,80	2 150	1 527,65
Frais d'entretien et aménagement locaux	3 978,90	4 100	17 642,20
Assurances	1 747,00	1 787	1 749,80
	62 295,00	***77 990***	***76 077,95***
Charges administratives			
Frais de bureau	2 428,71	5 000	2 866,95
Frais informatiques	18 614,65	10 756	9 662,95
Communication, publicité et rapport d'activité	20 123,60	11 000	9 280,60
Téléphones	3 553,00	6 514	6 132,15
Honoraires comptabilité et révision	17 283,70	12 000	10 590,40
Matériel de formation	1 223,85	24 000	1 071,30
	63 227,51	***69 270***	***39 604,35***
Charges de fonctionnement			
Cotisations, dons	1 955,30	3 000	1 934,70
Frais de déplacments	388,80	2 200	1 045,45
Autres charges de fonctionnement	9 956,30	18 134	7 654,94
	12 300,40	***23 334***	***10 635,09***
Charges d'exploitation			
Retrocessions sur ventes d'habits	68 721,00	80 784	72 026,50
Prestations de tiers	15 157,85	27 500	4 411,15
	83 878,85	***108 284***	***76 437,65***
Charges affectées au capital des fonds			
Dépenses fonds de solidarité	127 134,19	-	104 941,45
	127 134,19	-	***104 941,45***
Amortissements			
Dotations aux amort.(Agencement des locaux)	15 420,00	-	15 420,00
	15 420,00	-	***15 420,00***
TOTAL DES CHARGES	1 158 008,06	1 193 063	1 086 590,89

ASSOCIATION SOS FEMMES

Genève

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

15 COMPTE D'EXPLOITATION ANALYTIQUE " CONSULTATION & LES FRINGANTES" (suite)

	2018	Budget 2018	2017
	CHF	CHF	CHF
RESULTAT D'EXPLOITATION	**(41 089,21)**	**(2 699)**	**(30 163,19)**
Résultats financiers			
Produits financiers	21,56	270	-
Charges financières	(681,40)	(534)	(579,05)
	(659,84)	***(264)***	***(579,05)***
Variation du capital des Fonds			
Dissolution (Attribution) Fonds de solidarité	27 575,39	-	(19 926,90)
Dissolution (Attribution) Fonds René Mouthon	14 000,00	-	39 000,00
Dissolution (Attribution) Fonds Fondation Chanel	(9 201,60)	-	-
Dissolution (Attribution) Fonds d'investissements	15 420,00	-	15 420,00
	47 793,79	-	***34 493,10***
RESULTAT "CONSULTATION & LES FRINGANTES" avant répartition	6 044,74	(2 963)	3 750,86

ASSOCIATION SOS FEMMES

Genève

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

16 COMPTE D'EXPLOITATION ANALYTIQUE "CREATURE"

PRODUITS	2018	Budget 2018	2017
	CHF	CHF	CHF
Subventions des collectivités publiques			
Ville de Genève (Fonds chômage)	250 000,00	210 000	350 000,00
Villes et Communes	25 300,00	20 000	-
BIE - Bureau d'intégration des étrangers	34 000,00	34 000	-
Autres financements publics	-	56 000	-
	309 300,00	***320 000***	***350 000,00***
Dons			
Participation cantonale aux emplois de solidarité	316 910,20	395 512	295 188,40
Loterie Romande	100 000,00	100 000	120 000,00
Fondation Meyrinoise du Casino	-	80 000	-
Fondation Teamco Foundation Schweiz	-	28 000	17 000,00
Fondation André Cyprien	20 000,00	-	-
Fondation privée genevoise	-	-	49 290,00
Autres Fondations-sociétés	15 000,00	78 000	23 000,00
Autres Fondations-sociétés (affectés Etude de projet)	25 186,00	-	-
Cotisations et dons	73,20	800	-
	477 169,40	***682 312***	***504 478,40***
Produits d'exploitation			
Chiffre d'affaires	150 812,94	204 000	174 940,98
	150 812,94	***204 000***	***174 940,98***
Autres produits d'exploitation			
Primes d'encouragement à la réinsertion EdS	18 205,60	6 000	-
Autres produits	24,00	-	471,20
	18 229,60	***6 000***	***471,20***
Produits affectés au capital des fonds			
Produits Fonds Fondation Chanel	42 309,35	5 031	56 447,65
Produits Fonds Projet Tansition	130 000,00	130 000	-
	172 309,35	***135 031***	***56 447,65***
TOTAL DES PRODUITS	1 127 821,29	1 347 343	1 086 338,23

ASSOCIATION SOS FEMMES

Genève

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

16 COMPTE D'EXPLOITATION ANALYTIQUE "CREATURE" (suite)

CHARGES	2018	Budget 2018	2017
	CHF	CHF	CHF
Charges de personnel			
Salaires bruts	394 613,55	486 657	432 085,79
Salaires bruts EdS	371 043,65	444 096	361 517,40
./. Indem.assurances	(94 974,95)	-	(117 014,30)
Charges sociales	148 102,54	204 766	164 063,75
Formation continue et supervision	30 628,20	9 333	2 320,85
Frais de personnel	5 546,19	3 500	6 704,80
	854 959,18	***1 148 352***	***849 678,29***
Charges de locaux			
Loyers et charges	56 591,55	57 000	56 743,55
Services Industriels	2 213,40	1 700	1 942,90
Frais d'entretien et aménagement locaux	11 982,31	2 500	4 128,84
Assurances	1 008,10	1 500	1 010,10
	71 795,36	***62 700***	***63 825,39***
Charges administratives			
Frais de bureau	6 728,63	6 000	4 945,13
Frais informatique	7 015,28	6 000	9 241,83
Communication, publicité et rapport d'activité	4 514,04	6 000	5 000,06
Téléphones	1 603,25	2 600	2 109,90
Honoraires comptabilité et révision	11 898,70	6 000	8 000,00
Honoraires juridiques	32 000,00	-	-
Matériel de formation	348,89	700	-
	64 108,79	***27 300***	***29 296,92***
Charges de fonctionnement			
Cotisations, dons	1 727,70	2 000	1 800,80
Frais de déplacements	770,05	3 500	1 584,70
Etude de projet	27 953,70	-	-
Autres charges de fonctionnement	4 389,10	8 000	4 297,02
	34 840,55	***13 500***	***7 682,52***
Charges d'exploitation			
Fourniture et matériel de couture	21 436,59	48 900	19 483,70
Frais d'achats et douanes	2 960,93	3 000	2 859,02
Entretien, réparation, petit outillage couture	4 751,48	4 000	6 893,99
Prestations de tiers	45 869,95	40 000	23 784,75
	75 018,95	***95 900***	***53 021,46***
Total à reporter	***1 100 722,83***	***1 347 752***	***1 003 504,58***

ASSOCIATION SOS FEMMES

Genève

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

16 COMPTE D'EXPLOITATION ANALYTIQUE "CREATURE" (suite)

CHARGES	2018	Budget 2018	2017
	CHF	CHF	CHF
Total reporté	*1 100 722,83*	*1 347 752*	*1 003 504,58*
Amortissements			
Dotations aux amort.(Agencement des locaux)	9 375,00	-	9 375,00
Dotations aux amort.(Equipement couture)	6 000,00	-	1 430,65
	15 375,00	-	***10 805,65***
TOTAL DES CHARGES	1 116 097,83	1 347 752	1 014 310,23
RESULTAT D'EXPLOITATION	11 723,46	(409)	72 028,00
Résultats financiers			
Produits financiers	12,40	-	7,77
Charges financières	(675,14)	(267)	(451,59)
	(662,74)	***(267)***	***(443,82)***
Variation du capital des Fonds			
Dissolution (Attribution) Fonds Fondation Chanel	56 447,65		(56 447,65)
Dissolution (Attribution) Fonds Projet Tansition	(90 000,00)		-
Dissolution (Attribution) Fonds d'investissements	13 975,00		(12 525,00)
	(19 577,35)	-	***(68 972,65)***
RESULTAT "CREATURE" DE L'EXERCICE avant répartition	(8 516,63)	(676)	2 611,53
Part de subvention non dépensée à restituer à la Ville de Genève	-		679,00
RESULTAT "CREATURE" DE L'EXERCICE après répartition	(8 516,63)	-	1 932,53

ANNEXE 5

SOCIETE FIDUCIAIRE ET D'ETUDES FISCALES SA

YVES BOURQUIN
EXPERT-REVISEUR AGREE

GENEVE

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
SUR LE CONTROLE RESTREINT
A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION
SOS FEMMES

GENEVE

Mesdames et Messieurs les membres du Comité,

En notre qualité de nouvel organe de révision statutaire depuis cet exercice, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie, tableau de variation des fonds et annexe) de **l'Association SOS FEMMES,** Genève pour l'exercice arrêté au **31 décembre 2019**.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux normes Swiss GAAP RPC 21, aux exigences légales et aux statuts incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'association contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes avec la recommandation Swiss-GAAP RPC 21, à la loi et aux statuts.

Genève, le 12 mai 2020

SOCIETE FIDUCIAIRE ET D'ETUDES FISCALES
Yves BOURQUIN
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Annexes :
Comptes annuels comprenant :
- Bilan au 31 décembre 2019 avec comparaison de l'exercice précédent
- Compte de résultat de l'exercice 2019 avec comparaison de l'exercice précédent et du budget
- Tableau des flux de trésorerie 2019 avec comparaison de l'exercice précédent
- Tableau de variation des fonds 2019
- Annexe

6, RUE BONIVARD - CASE POSTALE 2148 - 1211 GENEVE 1 - TÉL. 022 732 88 00
FAX 022 731 85 31 - CHE-105.991.641 TVA - E-MAIL: sfef@sfef.ch - INTERNET: www.sfef.ch

EXPERT SUISSE Mitglied Membre Membro Member
EXPERT-REVISEUR AGREE

ASSOCIATION SOS FEMMES

Genève

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

ACTIF		2019	2018
		CHF	CHF
Actifs circulants			
Liquidités			
Caisses		1 241,05	1 460,65
PostFinance		375 485,84	48 826,88
Banque Cantonale de Genève		190 099,85	335 593,20
		566 826,74	***385 880,73***
Créances			
Débiteurs		12 928,60	32 486,43
		12 928,60	***32 486,43***
Comptes de régularisation actif	(note 4)		
Charges payées d'avance		26 000,15	59 257,80
Produits à recevoir		79 070,30	103 254,75
Subventions/dons à recevoir		50 500,00	182 000,00
		155 570,45	***344 512,55***
Total Actifs circulants		**735 325,79**	**762 879,71**
Actifs immobilisés			
Immobilisations corporelles	(note 5)		
Agencement des locaux et mobilier		31 115,00	48 325,00
Equipement couture		16 560,00	22 560,00
		47 675,00	***70 885,00***
Immobilisations financières	(note 6)		
Garantie loyer - "Les Fringantes"		7 831,06	7 831,06
Garantie loyer - "CREATURE"		11 443,00	11 443,00
Garantie cave - "CREATURE"		1 950,75	1 950,55
		21 224,81	***21 224,61***
Total Actifs immobilisés		**68 899,81**	**92 109,61**
TOTAL DE L'ACTIF		**804 225,60**	**854 989,32**

ASSOCIATION SOS FEMMES

Genève

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

PASSIF		2019	2018
		CHF	CHF
Capitaux étrangers			
Engagements à court terme			
Autres dettes			
Part de subvention à restituer à la Ville de Genève		679,00	679,00
Avance clients		4 502,00	1 314,00
		5 181,00	***1 993,00***
Comptes de régularisation passif	(note 7)		
Charges à payer		119 057,30	177 728,95
Subventions/dons reçus d'avance		80 000,00	100 000,00
		199 057,30	***277 728,95***
Engagements à long terme			
Fonds garanties loyers		19 274,80	19 274,60
Subventions non dépensées à restituer			
à l'échéance du contrat de l'Etat de Genève		783,00	662,70
Total Capitaux étrangers		**224 296,10**	**299 659,25**
Capital des fonds	(note 8)		
Fonds de solidarité			
Fonds actions spéciales		20 453,56	8 925,21
Fonds d'urgence (consultantes)		57 111,75	5 425,35
Fonds d'urgence (enfants)		27 497,10	5 720,50
		105 062,41	***20 071,06***
Fonds René Mouthon		113 197,24	113 197,24
Fonds Emilie		200 000,00	200 000,00
Fonds Fondation Chanel		-	9 201,60
Fonds Projet Transition		60 000,00	90 000,00
Fonds d'investissements		43 799,90	65 609,90
Total Capital des fonds		**522 059,55**	**498 079,80**
Capitaux propres	(note 9)		
Réserve (résultats reportés)		54 701,47	54 701,47
Résultats cumulés sur la durée du contrat		2 548,80	4 633,59
Résultat de l'exercice		619,68	(2 084,79)
Total Capitaux propres		**57 869,95**	**57 250,27**
TOTAL DU PASSIF		**804 225,60**	**854 989,32**

ASSOCIATION SOS FEMMES

Genève

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2019

PRODUITS		2019	Budgets 2019	2018
		CHF	CHF	CHF
Subventions des collectivités publiques	(note 10)			
Etat de Genève (Contrat de prestations)		351 450,00	355 000	351 450,00
Ville de Genève (Fonds chômage)		250 000,00	250 000	250 000,00
Villes et Communes		31 010,00	20 000	25 300,00
BIE - Bureau d'intégration des étrangers		34 000,00	34 000	34 000,00
Autres financements publics		-		-
		666 460,00	***659 000***	***660 750,00***
Dons et cotisations				
Particip. cantonale aux emplois de solidarité	(note 11)	363 810,10	347 476	355 922,20
Indemnités formation HES S2		11 475,00	11 475	11 475,00
Loterie Romande		100 000,00	25 000	100 000,00
Fondation Valéria Rossi di Montelera		120 000,00	120 000	120 000,00
Fondation privée genevoise		100 000,00	220 000	100 000,00
Fondation Ernst Gohner		-	-	10 000,00
Teamco Foundation Schweiz		-	50 000	50 000,00
Fondation André Cyprien		20 000,00	20 000	20 000,00
Fondation Terrévent		20 000,00	40 000	-
Autres Fondations-sociétés		1 000,00	71 538	16 000,00
Autres Fondations-sociétés (affectés Etude de projet)		-	-	25 186,00
Mandat Jobcoaching		6 250,00	5 000	4 855,00
Mandat FedPol (projet sensibilisation)		-	-	3 680,00
Cotisations et dons		10 495,75	8 116	10 168,20
		753 030,85	***918 605***	***827 286,40***
Produits d'exploitation				
Chiffre d'affaires "Les Fringantes"		168 245,80	170 000	160 438,85
Chiffre d'affaires "CREATURE"		110 924,92	170 000	150 812,94
		279 170,72	***340 000***	***311 251,79***
Autres produits d'exploitation				
Primes d'encouragement à la réinsertion EdS		-	6 000	18 205,60
Autres produits		5 964,98	-	7 724,60
		5 964,98	***6 000***	***25 930,20***
Produits affectés au capital des fonds	(note 8)			
Produits Fonds de solidarité		193 859,30	-	99 558,80
Produits Fonds Fondation Chanel		262 786,00	246 508	189 962,95
Produits Fonds Projet Transition		-	-	130 000,00
		456 645,30	**246 508**	***419 521,75***
TOTAL DES PRODUITS		**2 161 271,85**	**2 170 113**	**2 244 740,14**

ASSOCIATION SOS FEMMES

Genève

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2019

CHARGES		2019	Budgets 2019	2018
		CHF	CHF	CHF
Charges de personnel				
Salaires bruts	(note 11)	1 083 389,45	1 073 696	993 078,60
Salaires bruts EdS	(note 11)	407 685,05	414 876	409 743,65
Salaires bruts Stagiaires		16 750,00	-	16 636,65
./. Indemnités des assurances et divers	(note 12)	(194 947,80)	(30 000)	(127 230,30)
Charges sociales		321 319,37	338 911	301 791,43
Formation continue et supervision		21 860,50	31 416	45 761,80
Frais de personnel		7 043,65	6 500	8 929,46
		1 663 100,22	***1 835 399***	***1 648 711,29***
Charges de locaux				
Loyers et charges		113 666,75	118 953	111 720,85
Services Industriels		3 303,50	3 800	3 653,20
Entretien et aménagement des locaux		13 862,78	9 100	15 961,21
Assurances		2 775,70	2 797	2 755,10
		133 608,73	***134 650***	***134 090,36***
Charges administratives				
Frais de bureau		5 110,45	7 000	9 157,34
Frais informatiques		13 677,29	12 600	25 629,93
Communication, publicité et rapport d'activité		12 111,86	18 500	24 637,64
Téléphones		4 680,10	5 200	5 156,25
Honoraires comptabilité et révision		26 725,00	26 000	29 182,40
Honoraires juridiques		-	-	32 000,00
Matériel de formation		915,25	9 000	1 572,74
		63 219,95	***78 300***	***127 336,30***
Charges de fonctionnement				
Cotisations, dons		3 240,00	4 800	3 683,00
Frais de déplacements		1 002,90	3 400	1 158,85
Etude de projet		-	-	27 953,70
Autres charges de fonctionnement		17 732,27	13 800	14 345,40
		21 975,17	***22 000***	***47 140,95***
Charges d'exploitation				
Rétrocessions sur ventes d'habits		76 018,00	59 500	68 721,00
Fourniture de couture		11 381,21	15 000	21 436,59
Frais d'achats et douanes		1 682,25	1 500	2 960,93
Entretien, réparation, pt outillage couture		1 089,31	2 000	4 751,48
Prestations de tiers		31 300,55	21 000	61 027,80
		121 471,32	***99 000***	***158 897,80***
Charges affectées au capital des fonds				
Dépenses Fonds de solidarité	(note 8)	108 867,95	-	127 134,19
		108 867,95	***-***	***127 134,19***
Amortissements et divers	(note 5)			
Dotations aux amort.(Agencement des locaux et mobilier)		17 210,00	-	24 795,00
Dotations aux amort.(Equipement couture)		6 000,00	-	6 000,00
		23 210,00	***-***	***30 795,00***
TOTAL DES CHARGES		**2 135 453,34**	**2 169 349**	**2 274 105,89**

ASSOCIATION SOS FEMMES

Genève

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2019

CHARGES	2019	Budgets 2019	2018
	CHF	CHF	CHF
Report des charges	***2 135 453,34***	***2 169 349***	***2 274 105,89***
RESULTAT D'EXPLOITATION	***25 818,51***	***764***	***(29 365,75)***
Résultats financiers			
Produits financiers	16,46	270	33,96
Charges financières	(1 115,24)	(1 034)	(1 356,54)
	(1 098,78)	***(764)***	***(1 322,58)***
RESULTAT INTERMEDIAIRE	***24 719,73***	**-**	***(30 688,33)***
Variation du capital des Fonds			
Dissolution (Attribution) Fonds de solidarité	(84 991,35)	-	27 575,39
Dissolution (Attribution) Fonds René Mouthon	-	-	14 000,00
Dissolution (Attribution) Fonds Fondation Chanel	9 201,60	-	47 246,05
Dissolution (Attribution) Fonds Projet Transition	30 000,00	-	(90 000,00)
Dissolution (Attribution) Fonds d'investissements	21 810,00	-	29 395,00
	(23 979,75)	**-**	***28 216,44***
RESULTAT DE L'EXERCICE avant répartition	**739,98**	**-**	**(2 471,89)**
Subvention non dépensée à restituer à l'échéance du contrat à l'Etat de Genève	120,30		(387,10)
Part de subvention à restituer à la Ville de Genève	-		-
RESULTAT DE L'EXERCICE	**619,68**	**-**	**(2 084,79)**

ASSOCIATION SOS FEMMES

Genève

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 2019

DESIGNATION	2019 CHF	2018 CHF
Résultat de l'exercice	619,68	(2 084,79)
Amortissements	23 210,00	30 795,00
Diminution/(Augmentation) des créances	19 557,83	53 068,57
Diminution/(Augmentation) des comptes de régularisation actif	188 942,10	(129 795,70)
(Diminution)/Augmentation du capital des fonds	23 979,75	(28 216,44)
(Diminution)/Augmentation des autres dettes (court terme)	3 188,00	(19 376,00)
(Diminution)/Augmentation des comptes de régularisation passif (court terme)	(78 671,65)	(119 582,09)
FLUX DE TRESORERIE RESULTANT DE L'ACTIVITE D'EXPLOITATION	**180 825,71**	**(215 191,45)**
(Investissements) dans les immobilisations financières	(0,20)	(0,20)
(Investissements) dans les immobilisations corporelles	-	-
Désinvestissements dans les immobilisations financières	-	-
FLUX DE TRESORERIE RESULTANT DE L'ACTIVITE D'INVESTISSEMENT	**(0,20)**	**(0,20)**
(Diminution)/Augmentation Fonds garanties loyers	0,20	0,19
(Diminution)/Augmentation Subventions non dépensées à restituer à l'Etat de Genève	120,30	(387,10)
(Diminution)/Augmentation Part de subvention à restituer à la Ville de Genève	-	-
FLUX DE TRESORERIE RESULTANT DE L'ACTIVITE DE FINANCEMENT	**120,50**	**(386,91)**
VARIATION DES LIQUIDITES	**180 946,01**	**(215 578,56)**
Liquidités (caisses, ccp, banques) solde initial	385 880,73	601 459,29
Liquidités (caisses, ccp, banques) solde final	566 826,74	385 880,73
JUSTIFICATIF VARIATION DES LIQUIDITES	**180 946,01**	**(215 578,56)**

ASSOCIATION SOS FEMMES

Genève

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS 2019

	Solde au 31.12.2018	Dotation 2019	Utilisation 2019	Solde au 31.12.2019
Capitaux propres				
Moyens provenant des capitaux propres				
Réserve (résultats reportés)	54 701,47	-	-	54 701,47
Résultats cumulés sur la durée du contrat	4 633,59	-	(2 084,79)	2 548,80
Résultat de l'exercice	(2 084,79)	619,68	2 084,79	619,68
Total des Capitaux Propres	**57 250,27**	**619,68**	**-**	**57 869,95**
Capital des Fonds				
Moyens provenant du capital des fonds				
Fonds de solidarité				
Fonds actions spéciales	8 925,21	107 779,30	(96 250,95)	20 453,56
Fonds d'urgence (consultantes)	5 425,35	59 880,00	(8 193,60)	57 111,75
Fonds d'urgence (enfants)	5 720,50	26 200,00	(4 423,40)	27 497,10
	20 071,06	***193 859,30***	***(108 867,95)***	***105 062,41***
Fonds René Mouthon	113 197,24	-	-	113 197,24
Fonds Emilie	200 000,00	-	-	200 000,00
Fonds Fondation Chanel	9 201,60	262 786,00	(271 987,60)	-
Fonds Projet Transition	90 000,00	-	(30 000,00)	60 000,00
Fonds d'investissement Agencement des locaux et mobilier	48 309,90	-	(17 210,00)	31 099,90
Fonds d'investissement Equipement couture	17 300,00	-	(4 600,00)	12 700,00
Total Capital des Fonds	**498 079,80**	**456 645,30**	**(432 665,55)**	**522 059,55**

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS 2018

	Solde au 31.12.2017	Dotation 2018	Utilisation 2018	Solde au 31.12.2018
Capitaux propres				
Moyens provenant des capitaux propres				
Réserve (résultats reportés)	54 701,47	-	-	54 701,47
Résultats cumulés sur la durée du contrat	-	4 633,59	-	4 633,59
Résultat de l'exercice	4 633,59	(2 084,79)	(4 633,59)	(2 084,79)
Total des Capitaux Propres	**59 335,06**	**2 548,80**	**(4 633,59)**	**57 250,27**
Capital des Fonds				
Moyens provenant du capital des fonds				
Fonds de solidarité				
Fonds actions spéciales	40 023,65	86 672,35	(117 770,79)	8 925,21
Fonds d'urgence (consultantes)	622,30	12 886,45	(8 083,40)	5 425,35
Fonds d'urgence (enfants)	7 000,50	-	(1 280,00)	5 720,50
	47 646,45	***99 558,80***	***(127 134,19)***	***20 071,06***
Fonds René Mouthon	127 197,24	-	(14 000,00)	113 197,24
Fonds Emilie	200 000,00	-	-	200 000,00
Fonds Fondation Chanel	56 447,65	189 962,95	(237 209,00)	9 201,60
Fonds Projet Transition	-	130 000,00	(40 000,00)	90 000,00
Fonds d'investissement Agencement des locaux et mobilier	73 104,90	-	(24 795,00)	48 309,90
Fonds d'investissement Equipement couture	21 900,00	-	(4 600,00)	17 300,00
Total Capital des Fonds	**526 296,24**	**419 521,75**	**(447 738,19)**	**498 079,80**

ASSOCIATION SOS FEMMES

Genève

PLAN DE L'ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

1	Forme juridique et activité
2	Organisation
3	Principes d'évaluation
4	Comptes de régularisation actif
5	Immobilisations corporelles
6	Immobilisations financières
7	Comptes de régularisation passif
8	Capital des Fonds
9	Capitaux propres
10	Subventions
11	Charges de personnel
12	Indemnités des assurances et divers
13	Exonérations fiscales cantonale et fédérale
14	Autres informations
15	Compte d'exploitation analytique "Consultation & Les Fringantes"
16	Compte d'exploitation analytique "CREATURE"

ASSOCIATION SOS FEMMES

Genève

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

1 FORME JURIDIQUE ET ACTIVITE

L' association SOS FEMMES est une association sans but lucratif, fondée en 1940 et constituée sous la forme d'une association, régie par les dispositions des articles 60 et suivants du Code civil. Elle a pour mission d'offrir un accompagnement socio-pédagogique en vue d'une réorientation et d'une (ré)insertion sociales et professionnelles. Elle s'adresse à des femmes désirant quitter la prostitution ainsi qu'à des femmes qui vivent une rupture sociale et professionnelle.

L'association SOS Femmes assure sa mission par le biais de trois secteurs d'activité :

1. La consultation sociale

Accompagnement social individualisé qui offre un accueil, un soutien administratif et une aide active dans la mise en place d'un projet d'insertion sociale et professionnelle.

2. La boutique "Les Fringantes"

Propose une formation de base aux femmes stagiaires et favorise l'acquisition de compétences professionnelles variées dans le domaine de la vente : relation clientèle, tenue de la caisse, gestion du stock et suivi du processus global.

3. Entreprise sociale d'insertion "CREATURE"

L' atelier CREATURE, entreprise sociale et outil d'insertion par l'activité économique dans le domaine de la couture. Les femmes dans différents statuts d'insertion (Emploi de solidarité, stages) sont accompagnées dans un processus d'insertion socio-professionnelle. L' atelier CREATURE fournit ses services pour des créateurs de mode et propose des accessoires et objets publicitaires créés à partir de textiles publicitaires usagés (bâches, oriflammes, drapeaux).

Un cap décisif pour SOS-Femmes et son bras d'entreprise sociale, Créature, a été la décision politique de l'arrêt en fin 2019 du financement du fonds chômage, Ville de Genève, concernant les emplois de solidarité destinées à des femmes en précarité. En effet, la suppression de ce financement public a contraint le Comité à prendre la décision de fermer Créature.

Le fonds chômage représentait une part essentielle, très importante du budget annuel global de Créature. Il devenait trop risqué pour SOS-Femmes de fonctionner uniquement avec le chiffre d'affaire de Créature et les fonds privés. De plus, les commandes étaient en baisse depuis plus de 2 ans, et pour nos bénéficiaires, les perspectives d'insertion professionnelle dans les métiers de la couture sur Genève très maigres.

Dans le souci de préserver et consolider la mission historique de l'association, et de consolider les activités des deux unités la Consultation sociale et l'Unité Fringantes, le Comité a pris la décision ainsi de fermer l'unité Créature à la fin 2019. Il a fait d'importants efforts de recherche d'emploi et mis en place des dispositifs (accompagnement individuel, coaching, formation..) pour les personnes concernées par les licenciements.

Dans le but de préserver le savoir-faire et la marque, le Comité a mis en oeuvre un plan pour vendre celle-ci et sa base commerciale au « start-up » le plus offrant, dans les meilleures conditions, ainsi que les machines et le matériel de couture.

2 ORGANISATION

Le comité bénévole de l'association SOS FEMMES se présente comme suit :

OVERTON VENET Mary	Présidente *
BOLLMANN Felix	Membre *
GUYOT-KOELLIKER Natacha	Membre *
JAQUIERY Virginie	Membre *
PROCOFIEFF Sophia	Membre *
REICHEL Dominic	Membre *

signature collective à deux *

Direction et administration :

PULFER AEBI Anne-Laure, secrétaire générale *
NAKOURI Delphine, secrétaire comptable *, assistée par la Fiduciaire Sandrine Meylan Lacraz à Carouge

AUBRY Roxane, coordinatrice de la Consultation socioprofessionnelle *
WAGNER Océane, coordinatrice Fringantes*
NGUYEN Yen Nhi, coordinatrice CREATURE *

L'organe de révision :

La société Fiduciaire et d'études fiscales, à Genève, est chargée dès l'exercice 2019 de la vérification des comptes annuels en conformité avec les dispositions légales en vigueur.

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

3 PRINCIPES D'EVALUATION

Les états financiers 2019 de l'association SOS FEMMES ont été établis conformément aux statuts de l'association, aux dispositions applicables du Code des Obligations, aux directives étatiques et aux Recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC. Dans ce contexte, nous avons porté une attention particulière à la norme RPC 21 pour l'établissement des comptes des organisations sociales d'utilité publique à but non lucratif.

Liquidités

Les comptes de liquidités sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Créances

Les subventions à recevoir sont comptabilisées sur la base des décisions écrites adressées à l'association. Les créances débiteurs sont évaluées au bilan à leur valeur nominale.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur nette, déduction faite des fonds d'amortissements. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, et répartis sur la durée d'utilisation de l'immobilisation.

Parc informatique	25,00%
Agencement des locaux et mobilier	12,50%
Equipement couture	20,00%

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des garanties de loyers et de téléphone.

Comptes de régularisation actifs et passifs

Les comptes transitoires sont déterminés selon le principe de la délimitation des charges et des produits sur l'exercice en cours.

Subventions

Les subventions sont comptabilisées sur la base des décisions écrites adressées à l'association.

Dons privés et cotisations

Les dons spécifiques et cotisations sont comptabilisés lors de leur encaissement.

Produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires est comptabilisé sur la base des prestations facturées.

ASSOCIATION SOS FEMMES

Genève

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

4 COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

	2019	2018
Charges payées d'avance		
Loyers	4 687,30	9 420,40
Assurances accidents et maladie	17 619,20	46 168,75
Autres charges payées d'avance	3 693,65	3 668,65
	26 000,15	**59 257,80**
Produits à recevoir		
Etat de Genève, participation EdS	56 969,10	47 731,50
Indemnités des assurances sociales	14 533,05	51 508,00
Caisse de compensation	7 568,15	4 015,25
	79 070,30	**103 254,75**
Subventions/dons à recevoir		
Dons des villes et communes	500,00	2 000,00
Loterie Romande	-	100 000,00
Ville de Genève (Fonds chômage)	50 000,00	30 000,00
Teamco Foundation Schweiz	-	50 000,00
	50 500,00	**182 000,00**
	155 570,45	**344 512,55**

5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit au 31 décembre :

Désignation	Prix d'achat	Taux d'amort.	Amort. cumulés au 31.12.2018	Valeur nette comptable au 31.12.2018	Amortissements 2019	Valeur immobilisations au 31.12.2019
Agencement des locaux et mobilier	198 380,63	12,50%	150 055,63	48 325,00	17 210,00	31 115,00
Equipement couture	29 990,65	20,00%	7 430,65	22 560,00	6 000,00	16 560,00
TOTAUX	**228 371,28**		**157 486,28**	**70 885,00**	**23 210,00**	**47 675,00**

Le seuil d'activation est fixé à CHF 5'000.00.

Valeur assurance installations permanentes	2019	2018
Boutique "Les Fringantes"	99 000,00	97 800,00
Consultation sociale	68 900,00	68 100,00
Entreprise sociale d'insertion "CREATURE"	120 600,00	119 200,00

La liste des inventaires physiques est tenue à jour.

6 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	2019	2018
Une Fondation privée genevoise a généreusement consigné sur le compte "Garantie Loyer" les sommes de CHF 7'050.00 (1996) ET CHF 400.00 (2004), soit une caution de CHF 7'450.00. En cas de remboursement total ou partiel de la caution bancaire, SOS FEMMES s'est engagée à restituer le montant, intérêts compris.		
Garantie loyer - "Les Fringantes"	7 831,06	7 831,06
Garantie loyer - "CREATURE", consignée directement par une Fondation privée genevoise *La contrepartie de ces engagements est comptabilisée au passif du bilan sous "Fonds garanties loyers"*	11 443,00	11 443,00
Garantie cave - "CREATURE"	1 950,75	1 950,55
	21 224,81	**21 224,61**

ASSOCIATION SOS FEMMES

Genève

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

7 COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

	2019	2018
Charges à payer		
Vêtements en consignation, rembours. s/ventes 4ème trimestre	6 216,00	991,00
Fiduciaires (comptabilité et révision)	20 616,00	18 000,00
Supervision équipe	450,00	800,00
Salaires et charges sociales	-	17 080,00
Assurances accidents et maladie	6 259,70	10 976,98
Prévoyance professionnelle	7 089,15	5 736,80
Projet transition en cours	23 882,80	23 882,80
Honoraires juridiques	27 200,00	32 000,00
Autres charges à payer	27 343,65	68 261,37
	119 057,30	**177 728,95**
Subventions/dons reçus d'avance		
Fondation Valéria Rossi di Montelera	80 000,00	80 000,00
Fondation Terrévent	-	20 000,00
	80 000,00	**100 000,00**
	199 057,30	**277 728,95**

8 CAPITAL DES FONDS

	2019	2018
FONDS ACTIONS SPECIALES (Fonds de solidarité)		
Ces fonds reçus de tiers sont destinés aux femmes suivies par SOS Femmes.		
Fonds actions spéciales au 1er janvier	**8 925,21**	**40 023,65**
Recherche de fonds pour nos consultantes		
Aides financières de la Ville de Genève	10 499,45	-
Fondation Victor et Hélène Barbour	13 102,00	18 520,25
Fonds Solidarité mère et enfant (SOFO)	3 900,00	3 900,00
BCAS (Bureau central action sociale)	1 356,00	3 114,80
Fondation privée genevoise	61 499,30	42 127,30
ATDTA Stiftung	-	7 000,00
Secours suisse d'hiver	9 442,10	6 400,00
Fondation Start	-	1 790,00
Association amitié et solidarité	-	170,00
Fonds de solidarité du Réseau Femmes	1 562,00	2 300,00
Total recherche de fonds	*101 360,85*	*85 322,35*
Remboursements reçus sur montants prêtés	6 418,45	1 350,00
Total des produits affectés	*107 779,30*	*86 672,35*
Soutiens financiers aux femmes	(96 250,95)	(117 770,79)
Fonds actions spéciales au 31 décembre	**20 453,56**	**8 925,21**

ASSOCIATION SOS FEMMES

Genève

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

8 CAPITAL DES FONDS (suite)	2019	2018

FONDS D'URGENCE consultantes (Fonds de solidarité)

Ce fonds a été créé en 2000 pour des dépannages d'urgence et des formations de base à des femmes en difficulté.

Fonds d'urgence (consultantes) au 1er janvier	**5 425,35**	**622,30**
OAK Foundation	39 500,00	-
Fondation privée genevoise	5 000,00	-
Fondation Plein Vent	5 000,00	-
International Women's Club	2 000,00	-
Fonds commun de solidarité	-	8 000,00
Organisation Internationale de Normalisation	-	3 974,45
Autres dons	7 330,00	-
Remboursement des dépannages par les femmes	1 050,00	912,00
Total des produits affectés	*59 880,00*	*12 886,45*
Dépannages d'urgence, formations de base destinés aux femmes	(8 193,60)	(8 083,40)
Fonds d'urgence (consultantes) au 31 décembre	**57 111,75**	**5 425,35**

FONDS D'URGENCES enfants (Fonds de solidarité)

Les fonds récoltés en 2010 par l'Association pour l'Aide à l'Enfance et à l'Adolescence lors du déjeuner Ladies'Lunch ont été affectés en faveur des enfants des femmes suivies par SOS Femmes.

Fonds d'urgence (enfants) au 1er janvier	**5 720,50**	**5 720,50**
OAK Foundation	10 000,00	-
Swiss Philantropy Foundation	5 000,00	-
Fondation Plein Vent	5 000,00	-
The Tamari Foundation	3 000,00	-
Autres dons	3 200,00	-
Total des produits affectés	*26 200,00*	-
Soutiens financiers aux enfants	(4 423,40)	-
Fonds d'urgence (enfants) au 31 décembre	**27 497,10**	**5 720,50**

FONDS RENE MOUTHON

spécifiquement à la problématique de la prostitution, et subsidiairement à des recherches de fonds privés pour la rénovation des locaux de la consultation sociale et de la boutique les Fringantes ainsi qu'au salaire d'une travailleuse sociale chargée particulièrement de l'insertion professionnelle des stagiaires.

Fonds René Mouthon au 1er janvier	**113 197,24**	**127 197,24**
Dissolution partielle	-	(14 000,00)
Fonds René Mouthon au 31 décembre	**113 197,24**	**113 197,24**

FONDS EMILIE

Ce fonds est affecté aux charges de fonctionnement et aux investissements de l'Association SOS FEMMES pour l'atteinte de sa mission telle que décrite dans ses statuts.

Fonds Emilie au 31 décembre	**200 000,00**	**200 000,00**

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

8 CAPITAL DES FONDS (suite)

	2019	2018

FONDS FONDATION CHANEL

L'objectif général de ce projet est d'offrir un accueil et un accompagnement social et professionnel aux femmes travailleuses du sexe, migrantes ainsi qu'aux femmes vivant une exclusion sociale; et de lutter contre les discriminations, les inégalités sociales et économiques, ainsi que les ruptures scolaires et professionnelles.

Fonds Fondation Chanel au 1er janvier	**9 201,60**	**56 447,65**
Fondation Chanel	262 786,00	189 962,95
Total des produits affectés	*262 786,00*	*189 962,95*
Total des charges affectées	(271 987,60)	(237 209,00)
Fonds Fondation Chanel au 31 décembre	**-**	***9 201,60***

FONDS PROJET TRANSITION

Le Projet Transition de L'Association SOS Femmes a pour but d'augmenter son impact social, de mener à bien le projet de restructuration et d'roganisation interne, de redéfinir la stratégie de l'Association, sa gouvernance, les modèles d'affaires de ses trois structures et d'être innovant pour anticiper et créer le futur, la pérennité de l'Association.

Fonds Projet Transition au 1er janvier	**90 000,00**	**-**
Fondation privée genevoise	-	130 000,00
Total des produits affectés	-	*130 000,00*
Total des charges affectées	(30 000,00)	(40 000,00)
Fonds Fondation Projet Transition au 31 décembre	***60 000,00***	***90 000,00***

FONDS D'INVESTISSEMENTS

Les fonds d'investissements proviennent des dons reçus pour l'acquisition des bien immobiliers, tels que le parc informatique, l'agencement des locaux et l'équipement couture. Ils sont dissous proportionnellement à la durée d'amortissement de ces biens. (voir tableau de variation des fonds)

Fonds d'investissements au 1er janvier	**65 609,90**	**95 004,90**
Total des produits affectés	-	-
Dissolution partielle Fonds d'investissement Agencement des locaux et mobilier	(17 210,00)	(24 795,00)
Dissolution partielle Fonds d'investissement Equipement couture	(4 600,00)	(4 600,00)
Total des dissolutions	(21 810,00)	(29 395,00)
Fonds d'investissements au 31 décembre	***43 799,90***	***65 609,90***

ASSOCIATION SOS FEMMES

Genève

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

9 CAPITAUX PROPRES

		2019	2018
Réserve (résultats reportés)		54 701,47	54 701,47
Résultat cumulés sur la durée du contrat		2 548,80	4 633,59
Résultat de l'exercice		619,68	(2 084,79)
Total des Capitaux Propres au 31 décembre		**57 869,95**	**57 250,27**
Détail de la répartition du résultat			
Compte d'exploitation "CONSULTATION & LES FRINGANTES"	Note 15	33 172,90	6 044,74
Compte d'exploitation "CREATURE"	Note 16	(32 432,92)	(8 516,63)
Résultat de l'exercice avant répartition		**739,98**	**(2 471,89)**
Subvention non dépensée à restituer à l'échéance à l'Etat de Genève		(120,30)	387,10
Part de subvention non dépensée à restituer à la Ville de Genève		-	-
Résultat de l'exercice		**619,68**	**(2 084,79)**

En conformité à l'art.13 du contrat de prestations, le solde cummulé à restituer à l'Etat de Genève s'élève au 31 décembre 2019 à CHF 783,00 et se détaille comme suit :

Historique en vue de la répartition en fin de contrat de prestations (Etat de Genève) 2017-2020

	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Résultat avant répartition	6 362,39	(2 471,89)	739,98	-	4 630,48
Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat à l'Etat de Genève	1 049,80	(387,10)	120,30	-	783,00
Part de subvention à restituer à la Ville de Genève sur l'activité Créature	679,00	-	-	-	679,00
Résultats cumulés sur la durée du contrat	4 633,59	(2 084,79)	619,68	-	3 168,48

10 SUBVENTIONS

		2019	2018
Subventions des collectivités publiques			
Subvention versée par l'Etat de Genève (contrat de prestations 4 ans)		351 450,00	351 450,00
Subvention versée par la Ville de Genève		250 000,00	250 000,00
BIE - Bureau d'intégration des étrangers		34 000,00	34 000,00
Villes et Communes de :	**2019**	**2018**	
Bardonnex	500,00	-	
Cartigny	200,00	-	
Carouge	2 000,00	2 000,00	
Chêne-Bourg	2 500,00	2 000,00	
Choulex	710,00	-	
Collonge-Bellerive	1 000,00	1 000,00	
Corsier	1 800,00	-	
Dardagny	300,00	-	
Meinier	300,00	500,00	
Meyrin	8 000,00	8 000,00	
Onex	500,00	-	
Perly-Certoux	1 000,00	100,00	
Plan-les-Ouates	6 000,00	5 000,00	
Pregny-Chambésy	3 000,00	3 000,00	
Presinge	500,00	-	
Puplinge	200,00	200,00	
Satigny	1 000,00	1 000,00	
Vandoeuvres	500,00	-	
Versoix	1 000,00	500,00	
Autres villes et communes	-	2 000,00	31 010,00	25 300,00
			666 460,00	**660 750,00**

ASSOCIATION SOS FEMMES

Genève

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

11 CHARGES DE PERSONNEL

	2019	2018

Les salaires du personnel en travail social et administratif sont fixés à l'engagement sur une base inférieure à celle de l'échelle des traitements de l'Etat. Les salaires des auxiliaires sont établis selon le barème établi par l'association.

Salaires bruts

Personnel de direction	79 171,10	70 008,00
Personnel (responsables structures insertion et travailleuses sociales)	763 931,40	765 171,00
Personnel administratif	218 269,50	143 491,45
Auxiliaires de vente	22 017,45	14 408,15
	1 083 389,45	**993 078,60**

Une convention de collaboration relative aux emplois de solidarité entre l'association SOS FEMMES et le Département de la solidarité et de l'emploi de l'Etat de Genève, signée en mars 2011 règle les conditions d'attributions de ces emplois.

Salaires Eds

Salaires bruts des emplois de solidarité	407 685,05	409 743,65
Charges sociales des emplois de solidarité	70 945,00	70 375,45
Total masse salariale des emplois de solidarité	478 630,05	480 119,10
Participation cantonale aux emplois de solidarité	363 810,10	355 922,20

12 INDEMNITES DES ASSURANCES ET DIVERS

	2019	2018
Assurances pertes de gain maladie	(179 539,00)	(96 010,85)
Assurances pertes de gain accidents	-	(3 071,30)
Allocations maternité	(15 408,80)	(28 148,15)
	(194 947,80)	**(127 230,30)**

13 EXONERATIONS FISCALES CANTONALE ET FEDERALE

L'association SOS Femmes est au bénéfice des exonérations fiscales sur le plan cantonal (renouvellement selon arrêté du Conseil d'Etat depuis 1975, reconduit pour une période de 10 ans dès l'exercice 2010) et fédéral.

14 AUTRES INFORMATIONS

	2019	2018
Montant global des cautionnements, obligations de garantie et constitutions de gages en faveur de tiers	-	-
Montant global des actifs mis en gage ou cédés pour garantir des engagements de l'association, ainsi que des actifs sous réserve de propriété	-	-
Montant global des dettes découlant de contrats de leasing non portées au bilan	-	-
Dettes envers les institutions de prévoyance	7 089,15	5 736,80
Montants, taux d'intérêts et échéances des emprunts obligataires émis par l'association	-	-
Toute participation essentielle à l'appréciation de l'état du patrimoine et des résultats de l'association	-	-
Montant global provenant de la dissolution des réserves de remplacement et des réserves latentes supplémentaires dissoutes, dans la mesure où il dépasse le montant global des réserves du même genre nouvellement créées, si le résultat économique est ainsi présenté d'une façon sensiblement plus favorable	-	-
Indication sur la réalisation d'une évaluation du risque *La mise à jour de notre évaluation des risques a été avalisée par le comité en date du 27 février 2014.*		
Autres informations	Néant	Néant

ASSOCIATION SOS FEMMES

Genève

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

15 COMPTE D'EXPLOITATION ANALYTIQUE " CONSULTATION & LES FRINGANTES"

PRODUITS	2019	Budget 2019	2018
	CHF	CHF	CHF
Subventions des collectivités publiques			
Etat de Genève (Contrat de prestations)	351 450,00	355 000	351 450,00
Villes et Communes	31 010,00	20 000	-
	382 460,00	***375 000***	***351 450,00***
Dons et cotisations			
Participation cantonale aux emplois de solidarité	38 271,20	39 012	39 012,00
Indemnités formation HES S2	11 475,00	11 475	11 475,00
Loterie Romande	100 000,00	-	-
Fondation Valéria Rossi di Montelera	120 000,00	120 000	120 000,00
Fondation privée genevoise	100 000,00	120 000	100 000,00
Teamco Foundation Schweiz	-	22 000	50 000,00
Autres Fondations-sociétés	1 000,00	36 436	11 000,00
Mandat Jobcoaching	6 250,00	5 000	4 855,00
Mandat FedPol (projet sensibilisation)	-	-	3 680,00
Cotisations et dons	10 495,75	8 116	10 095,00
	387 491,95	***362 039***	***350 117,00***
Produits d'exploitation			
Chiffre d'affaires sur ventes d'habits	168 245,80	170 000	160 438,85
	168 245,80	***170 000***	***160 438,85***
Autres produits d'exploitation			
Remboursements d'assurances (sinistres)	-	-	-
Autres produits	5 664,98	-	7 700,60
	5 664,98	***-***	***7 700,60***
Produits affectés au capital des fonds			
Produits Fonds de solidarité	193 859,30	-	99 558,80
Produits Fonds Fondation Chanel	132 842,00	137 757	147 653,60
	326 701,30	***137 757***	***247 212,40***
TOTAL DES PRODUITS	**1 270 564,03**	**1 044 796**	**1 116 918,85**

ASSOCIATION SOS FEMMES

Genève

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

15 COMPTE D'EXPLOITATION ANALYTIQUE " CONSULTATION & LES FRINGANTES" (suite)

CHARGES	2019	Budget 2019	2018
	CHF	CHF	CHF
Charges de personnel			
Salaires bruts	705 730,50	633 821	598 465,05
Salaires bruts EdS	37 692,60	38 700	38 700,00
Salaires bruts Stagiaires	16 750,00	-	16 636,65
./. Indem.assurances	(95 031,80)	-	(32 255,35)
Charges sociales	171 201,62	147 955	153 688,89
Formation continue et supervision	11 995,10	18 416	15 133,60
Frais de personnel	1 097,75	3 000	3 383,27
	849 435,77	***841 892***	***793 752,11***
Charges de locaux			
Loyers et charges	55 900,15	57 953	55 129,30
Services Industriels	1 434,75	1 800	1 439,80
Frais d'entretien et aménagement locaux	6 942,75	2 600	3 978,90
Assurances	1 758,10	1 787	1 747,00
	66 035,75	***64 140***	***62 295,00***
Charges administratives			
Frais de bureau	3 558,35	3 500	2 428,71
Frais informatiques	7 663,95	6 600	18 614,65
Communication, publicité et rapport d'activité	7 926,25	14 000	20 123,60
Téléphones	3 620,90	3 700	3 553,00
Honoraires comptabilité et révision	13 362,50	13 000	17 283,70
Matériel de formation	506,90	9 000	1 223,85
	36 638,85	***49 800***	***63 227,51***
Charges de fonctionnement			
Cotisations, dons	1 856,40	3 200	1 955,30
Frais de déplacments	415,90	2 200	388,80
Autres charges de fonctionnement	11 504,67	8 800	9 956,30
	13 776,97	***14 200***	***12 300,40***
Charges d'exploitation			
Retrocessions sur ventes d'habits	76 018,00	59 500	68 721,00
Prestations de tiers	9 845,10	15 000	15 157,85
	85 863,10	***74 500***	***83 878,85***
Charges affectées au capital des fonds			
Dépenses fonds de solidarité	108 867,95	-	127 134,19
	108 867,95	-	***127 134,19***
Amortissements			
Dotations aux amort.(Agencement des locaux)	15 420,00	-	15 420,00
	15 420,00	-	***15 420,00***
TOTAL DES CHARGES	**1 176 038,39**	**1 044 532**	**1 158 008,06**

ASSOCIATION SOS FEMMES

Genève

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

15 COMPTE D'EXPLOITATION ANALYTIQUE " CONSULTATION & LES FRINGANTES" (suite)

	2019	Budget 2019	2018
	CHF	CHF	CHF
RESULTAT D'EXPLOITATION	**94 525,64**	**264**	**(41 089,21)**
Résultats financiers			
Produits financiers	11,75	270	21,56
Charges financières	(994,74)	(534)	(681,40)
	(982,99)	***(264)***	***(659,84)***
Variation du capital des Fonds			
Dissolution (Attribution) Fonds de solidarité	(84 991,35)	-	27 575,39
Dissolution (Attribution) Fonds René Mouthon	-	-	14 000,00
Dissolution (Attribution) Fonds Fondation Chanel	9 201,60	-	(9 201,60)
Dissolution (Attribution) Fonds d'investissements	15 420,00	-	15 420,00
	(60 369,75)	**-**	***47 793,79***
RESULTAT "CONSULTATION & LES FRINGANTES" avant répartition	**33 172,90**	**-**	**6 044,74**

ASSOCIATION SOS FEMMES

Genève

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

16 COMPTE D'EXPLOITATION ANALYTIQUE "CREATURE"

PRODUITS	2019	Budget 2019	2018
	CHF	CHF	CHF
Subventions des collectivités publiques			
Ville de Genève (Fonds chômage)	250 000,00	250 000	250 000,00
Villes et Communes	-	-	25 300,00
BIE - Bureau d'intégration des étrangers	34 000,00	34 000	34 000,00
	284 000,00	***284 000***	***309 300,00***
Dons			
Participation cantonale aux emplois de solidarité	325 538,90	308 464	316 910,20
Loterie Romande	-	25 000	100 000,00
Fondation privée genevoise	-	100 000	-
Fondation Teamco Foundation Schweiz	-	28 000	-
Fondation André Cyprien	20 000,00	20 000	20 000,00
Fondation Terrévent	20 000,00	40 000	-
Autres Fondations-sociétés	-	35 102	15 000,00
Autres Fondations-sociétés (affectés Etude de projet)	-	-	25 186,00
Cotisations et dons	-	-	73,20
	365 538,90	***556 566***	***477 169,40***
Produits d'exploitation			
Chiffre d'affaires	110 924,92	170 000	150 812,94
	110 924,92	***170 000***	***150 812,94***
Autres produits d'exploitation			
Primes d'encouragement à la réinsertion EdS	-	6 000	18 205,60
Autres produits	300,00	-	24,00
	300,00	***6 000***	***18 229,60***
Produits affectés au capital des fonds			
Produits Fonds Fondation Chanel	129 944,00	108 751	42 309,35
Produits Fonds Projet Tansition	-	-	130 000,00
	129 944,00	***108 751***	***172 309,35***
TOTAL DES PRODUITS	**890 707,82**	**1 125 317**	**1 127 821,29**

ASSOCIATION SOS FEMMES

Genève

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

16 COMPTE D'EXPLOITATION ANALYTIQUE "CREATURE" (suite)

CHARGES	2019	Budget 2019	2018
	CHF	CHF	CHF
Charges de personnel			
Salaires bruts	377 658,95	439 875	394 613,55
Salaires bruts EdS	369 992,45	376 176	371 043,65
./. Indem.assurances	(99 916,00)	(30 000,00)	(94 974,95)
Charges sociales	150 116,75	190 956	148 102,54
Formation continue et supervision	9 865,40	13 000	30 628,20
Frais de personnel	5 945,90	3 500	5 546,19
	813 663,45	***993 507***	***854 959,18***
Charges de locaux			
Loyers et charges	57 766,60	61 000	56 591,55
Services Industriels	1 868,75	2 000	2 213,40
Frais d'entretien et aménagement locaux	6 920,03	6 500	11 982,31
Assurances	1 017,60	1 010	1 008,10
	67 572,98	***70 510***	***71 795,36***
Charges administratives			
Frais de bureau	1 552,10	3 500	6 728,63
Frais informatique	6 013,34	6 000	7 015,28
Communication, publicité et rapport d'activité	4 185,61	4 500	4 514,04
Téléphones	1 059,20	1 500	1 603,25
Honoraires comptabilité et révision	13 362,50	13 000	11 898,70
Honoraires juridiques	-	-	32 000,00
Matériel de formation	408,35	-	348,89
	26 581,10	***28 500***	***64 108,79***
Charges de fonctionnement			
Cotisations, dons	1 383,60	1 600	1 727,70
Frais de déplacements	587,00	1 200	770,05
Etude de projet	-	-	27 953,70
Autres charges de fonctionnement	6 227,60	5 000	4 389,10
	8 198,20	***7 800***	***34 840,55***
Charges d'exploitation			
Fourniture et matériel de couture	11 381,21	15 000	21 436,59
Frais d'achats et douanes	1 682,25	1 500	2 960,93
Entretien, réparation, petit outillage couture	1 089,31	2 000	4 751,48
Prestations de tiers	21 455,45	6 000	45 869,95
	35 608,22	***24 500***	***75 018,95***
Total à reporter	***951 623,95***	***1 124 817***	***1 100 722,83***

ASSOCIATION SOS FEMMES

Genève

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

16 COMPTE D'EXPLOITATION ANALYTIQUE "CREATURE" (suite)

CHARGES	2019	Budget 2019	2018
	CHF	CHF	CHF
Total reporté	***951 623,95***	***1 124 817***	***1 100 722,83***
Amortissements			
Dotations aux amort.(Agencement des locaux)	1 790,00	-	9 375,00
Dotations aux amort.(Equipement couture)	6 000,00	-	6 000,00
	7 790,00	***-***	***15 375,00***
TOTAL DES CHARGES	**959 413,95**	**1 124 817**	**1 116 097,83**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**(68 706,13)**	**500**	**11 723,46**
Résultats financiers			
Produits financiers	4,71	-	12,40
Charges financières	(121,50)	(500)	(675,14)
	(116,79)	***(500)***	***(662,74)***
Variation du capital des Fonds			
Dissolution (Attribution) Fonds Fondation Chanel	-		56 447,65
Dissolution (Attribution) Fonds Projet Tansition	30 000,00		(90 000,00)
Dissolution (Attribution) Fonds d'investissements	6 390,00		13 975,00
	36 390,00	***-***	***(19 577,35)***
RESULTAT "CREATURE" DE L'EXERCICE avant répartition	**(32 432,92)**	**-**	**(8 516,63)**
Part de subvention non dépensée à restituer à la Ville de Genève	-		-
RESULTAT "CREATURE" DE L'EXERCICE après répartition	**(32 432,92)**	**-**	**(8 516,63)**

ANNEXE 6

REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

SOS Femmes

Contrat de prestations 2021-2024

entre

- **La République et canton de Genève (l'État de Genève)**
  représentée par
  Nathalie Fontanet, conseillère d'État chargée du département des finances et des ressources humaines,

d'une part

et

- **L'association SOS Femmes**
  représentée par
  Mary Overton, Présidente et
  Roxane Aubry, Coordinatrice

d'autre part

TITRE I - Préambule

Introduction

1. Conformément à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF) du 15 décembre 2005, le Conseil d'État de la République et canton de Genève, par voie du département des finances et des ressources humaines, entend mettre en place des processus de collaboration dynamiques, dont les contrats de prestations sont les garants. Le présent contrat de prestations est établi conformément aux articles 11 et 21 de la LIAF.

But des contrats

2. Les contrats de prestations ont pour but de :
   - déterminer les objectifs visés par aide financière ;
   - préciser le montant et l'affectation de l'aide financière consentie par l'État ainsi que le nombre et l'échéance des versements ;
   - définir les prestations offertes par SOS Femmes ainsi que les conditions de modification éventuelles de celles-ci ;
   - fixer les obligations contractuelles et les indicateurs de performance relatifs aux prestations.

Principe de proportionnalité

3. Les parties tiennent compte du principe de proportionnalité dans l'élaboration du contrat en appréciant notamment :
   - le niveau de financement de l'État par rapport aux différentes sources de financement de SOS Femmes ;
   - l'importance de l'aide financière octroyée par l'État ;
   - les relations avec les autres instances publiques.

Principe de bonne foi

4. Les parties s'engagent à appliquer et à respecter le présent contrat et les accords qui en découlent avec rigueur et selon le principe de la bonne foi.

TITRE II - Dispositions générales

Article 1

Bases légales et règlementaires conventionnelles

Les bases légales, réglementaires et conventionnelles relatives au présent contrat de prestations sont :

- l'art. 8, al. 3 de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 (Cst; RS 101) ;
- la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg, RS 151.1) ;
- l'art. 15 de la Constitution de la République et canton de Genève, du 14 ; octobre 2012 (Cst-Ge; RSG A 2 00) ;
- la loi sur la gestion administrative et financière de l'État, du 4 octobre 2013 (LGAF; D 1 05) ;
- la loi sur la surveillance de l'État, du 13 mars 2014 (LSurv; D 1 09) ;
- la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005 (LIAF; D 1 11) ;
- le règlement d'application de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 20 juin 2012 (RIAF; D 1 11 01) ;
- la loi sur les violences domestiques, du 16 septembre 2005 (LVD; F 1 30) ;
- le règlement pour la promotion de l'égalité et la prévention des violences (RPEPV; B 1 30.12).

Article 2

Cadre du contrat

Le présent contrat s'inscrit dans le cadre du programme A05 Audit interne, transparence de l'information et égalité.

Article 3

Bénéficiaire

L'association SOS Femmes est une association de droit privé selon les articles 60 et suivants du code civil suisse. L'association est de nature non gouvernementale (ONG) et a toujours privilégié une approche concertée avec les collectivités publiques, dans le respect des rôles et des spécificités des unes et des autres.

Buts statutaires :

- lutter contre les discriminations et les stigmatisations des femmes, liées notamment au genre, au travail du sexe ou à la migration, dans la société et sur le marché de l'emploi par des actions de sensibilisation et d'insertion sociale et professionnelle.
- SOS Femmes s'inscrit dans une approche globale pour accompagner les femmes dans leurs projets de

vie en valorisant leurs compétences et leurs capacités.

Titre III - Engagement des parties

Article 4

Prestations attendues du bénéficiaire

1. SOS Femmes s'engage à fournir les prestations suivantes :
   - accompagnement socio-professionnel ;
   - stages de pré-formation socio-professionnelle ;
   - ateliers collectifs.

Article 5

Engagements financiers de l'État

1. L'État de Genève, par l'intermédiaire du département des finances et des ressources humaines, s'engage à verser à SOS Femmes une aide financière, sous réserve de l'accord du Grand Conseil dans le cadre de l'approbation annuelle du budget. Cette aide financière recouvre tous les éléments de charge en lien avec l'exécution des prestations prévues par le présent contrat.
2. L'aide financière n'est accordée qu'à titre conditionnel (article 25 LIAF). Les montants peuvent être modifiés par décision du Conseil d'État si, dans le cadre du vote du budget annuel, l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou ne l'est que partiellement.
3. Les montants engagés sur quatre ans sont les suivants :
   Année 2021 : 351 450 francs
   Année 2022 : 351 450 francs
   Année 2023 : 351 450 francs
   Année 2024 : 351 450 francs
4. Le versement des montants ci-dessus n'intervient que lorsque la loi de ratification est exécutoire.

Article 6

Plan financier pluriannuel

Un plan financier quadriennal pour l'ensemble des prestations de SOS Femmes figure à l'annexe 6. Ce document fait ressortir avec clarté l'intégralité des sources de financement espérées, qu'elles soient publiques ou

privées, ainsi que la totalité des dépenses prévisibles par type d'activités/prestations.

Article 7

Rythme de versement de l'aide financière

1. L'aide financière est versée chaque année selon un versement trimestriel.
2. En cas de refus du budget annuel par le Grand Conseil, les paiements sont effectués selon le principe des douzièmes provisoires, conformément à l'article 42 de la LGAF.

Article 8

Conditions de travail

1. SOS Femmes est tenu d'observer les lois, règlements et les conventions collectives applicables en matière notamment de salaire, d'horaire de travail, d'assurance et de prestations sociales.
2. SOS Femmes tient à disposition du département son organigramme, le cahier des charges du personnel ainsi qu'une description de ses conditions salariales et de travail, conformément à l'article 12 de la LIAF.

Article 9

Développement durable

SOS Femmes s'engage à ce que les objectifs qu'elle poursuit et les actions qu'elle entreprend s'inscrivent dans une perspective de développement durable, conformément à la loi sur l'action publique en vue du développement durable (Agenda 21), du 15 mai 2016 (LDD; A 2 60).

Article 10

Système de contrôle interne

SOS Femmes s'engage à maintenir un système de contrôle interne adapté à ses missions et à sa structure dans le respect de l'article 3, alinéa 4 de la LGAF.

Article 11

Suivi des recommandations du service d'audit interne

SOS Femmes s'engage à respecter les recommandations figurant dans les rapports du service d'audit interne et à mettre en œuvre dans le délai indiqué par le département de tutelle les mesures correctrices qui ne sont pas contestées ou qui ont fait l'objet d'une décision au sens de l'article 17 de la LSurv.

Article 12

Reddition des comptes et rapports

SOS Femmes, en fin d'exercice comptable mais au plus tard quatre mois après la date de clôture du dernier exercice, fournit au département des finances et des ressources humaines :

- ses états financiers établis conformément aux normes Swiss GAAP RPC et révisés; les états financiers comprennent un bilan, un compte d'exploitation, un tableau de financement, un tableau de variation des fonds propres ainsi que l'annexe explicative ;
- le rapport de l'organe de révision ;
- un rapport d'exécution du contrat reprenant les objectifs et les indicateurs figurant dans le tableau de bord ;
- son rapport d'activité.

Dans ce cadre, l'entité s'engage à respecter le règlement et les directives qui lui sont applicables, notamment :

- le règlement d'application de la loi sur les indemnités et les aides financières (RIAF), du 20 juin 2012 ;
- la directive transversale de l'État EGE-02-04 relative à la présentation et révision des états financiers des entités subventionnées ;
- la directive transversale de l'État EGE-02-07 relative au traitement des bénéfices et des pertes des entités subventionnées ;
- la directive transversale de l'État EGE-02-34 sur le contrôle périodique de l'accomplissement des tâches.

Article 13

Traitement des bénéfices et des pertes

1. Au terme de l'exercice comptable, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément au contrat, le résultat annuel établi conformément à l'article 12 est réparti entre l'État de Genève et SOS Femmes selon la clé figurant à l'alinéa 4 du présent article.

2. Une créance reflétant la part restituable à l'État est constituée dans les fonds étrangers de SOS Femmes. Elle s'intitule « Part du résultat à restituer à l'échéance du contrat ». La part conservée par SOS Femmes est comptabilisée dans un compte de réserve spécifique intitulé « Part du résultat à conserver » figurant dans ses fonds propres.

3. Pendant la durée du contrat, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la clé figurant à l'alinéa 4 du présent article et sont déduites de la créance jusqu'à concurrence du solde disponible et du compte de réserve spécifique.

4. La part du résultat qui doit être rétrocédée à l'Etat est calculée au prorata de la subvention de l'Etat par rapport au total des revenus de l'association SOS Femmes. Le solde peut être conservé par l'association ou restitué aux autres subventionneurs selon les règles définies par ces derniers.

5. A l'échéance du contrat, SOS Femmes conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué à l'État.

6 A l'échéance du contrat, SOS Femmes assume ses éventuelles pertes reportées.

Article 14

Bénéficiaire direct

Conformément à l'article 14 al. 3 de la LIAF, SOS Femmes s'engage à être le bénéficiaire direct de l'aide financière. L'asssociation ne procédera à aucune redistribution sous forme de subvention à des organismes tiers.

Article 15

Communication

1. Toute publication, campagne d'information ou de communication lancée par SOS Femmes auprès du public ou des médias en relation avec les prestations définies à l'article 4, doit faire mention de la République et canton de Genève en tant que subventionneur.

2. Le département des finances et des ressources humaines aura été informé au préalable des actions envisagées.

Titre IV - Suivi et évaluation du contrat

Article 16

Objectifs, indicateurs, tableau de bord

1. Les prestations définies à l'article 4 du présent contrat sont évaluées par le biais d'objectifs et d'indicateurs.
2. Ces indicateurs mesurent le nombre de prestations rendues, leur qualité (satisfaction des destinataires), leur efficacité (impact sur le public-cible) ou leur efficience (amélioration de la productivité).
3. Dans le respect du principe de proportionnalité, les indicateurs définis sont utiles, facilement mesurables et établis en lien avec la pratique de terrain.
4. Le tableau de bord, établissant la synthèse des objectifs et indicateurs, figure en annexe 1 du présent contrat. Il est réactualisé chaque année.

Article 17

Modifications

1. Toute modification au présent contrat doit être négociée entre les parties, sous réserve des dispositions de l'article 5 "Engagements financiers de l'État", et sous réserve des dispositions de la loi de ratification qui ne peuvent être modifiées.
2. En cas d'événements exceptionnels et préteritant la poursuite des activités de SOS Femmes ou la réalisation du présent contrat, les parties s'accordent sur les actions à entreprendre.
3. Ces évènements doivent être signalés dans les plus brefs délais au département.

Article 18

Suivi du contrat

1. Les parties au présent contrat mettent en place un dispositif de suivi du contrat afin de :
   - veiller à l'application du contrat ;
   - évaluer les engagements par le biais du tableau de bord et du rapport d'exécution annuel établi par SOS Femmes ;
   - permettre l'adaptation, la réorientation ou la redéfinition des conditions du contrat et de son tableau de bord.

3. Ce dispositif est indépendant du processus de contrôle périodique prévu à l'article 22 de la LIAF.

Titre V - Dispositions finales

Article 19

Règlement des litiges

1. Les parties s'efforcent de régler à l'amiable les différends qui peuvent surgir dans l'application et l'interprétation du présent contrat.
2. En cas d'échec, elles peuvent recourir d'un commun accord à la médiation.
3. A défaut d'un accord, le litige peut être porté devant la Chambre administrative de la Cour de justice du canton de Genève.

Article 20

Résiliation du contrat

1. Le Conseil d'État peut résilier le contrat et exiger la restitution de tout ou partie de l'aide financière lorsque :
   a) l'aide financière n'est pas utilisée conformément à l'affectation prévue ;
   b) SOS Femmes n'accomplit pas ou accomplit incorrectement sa tâche malgré une mise en demeure ;
   c) l'aide financière a été indûment promise ou versée, soit en violation du droit, soit sur la base d'un état de fait inexact ou incomplet.

   La résiliation s'effectue dans un délai de deux mois, pour la fin d'un mois.
2. Dans les autres cas, le contrat peut être résilié par chacune des parties moyennant un préavis de six mois pour la fin d'une année.
3. Dans tous les cas, la résiliation s'effectue par écrit.

Article 21

Entrée en vigueur, durée du contrat et renouvellement

1. Le contrat entre en vigueur au 1er janvier 2021, dès que la loi qui l'approuve devient exécutoire. Il est valable jusqu'au 31 décembre 2024.
2. Les parties conviennent d'étudier les conditions de renouvellement éventuel du contrat au moins douze mois avant son échéance.

Fait à Genève, le 02 NOV. 2020 en deux exemplaires originaux.

Pour la République et canton de Genève :

représentée par

Nathalie Fontanet
conseillère d'État chargée du département des finances et des ressources humaines

Pour SOS Femmes

représentée par

Mary Overton
Présidente

Roxane Aubry
Coordinatrice

Annexes au présent contrat :

1. Tableau de bord des objectifs et indicateurs pour le suivi des prestations
2. Statuts signés et datés
3. Organigramme
4. Système salarial et conditions de travail
5. Liste des membres du comité
6. Plan financier quadriennal (budget)
7. Liste des aides financières et indemnités perçues
8. Rapport d'activités 2018
9. Rapport d'activités 2019
10. PV de l'Assemblée générale 2020
11. Liste d'adresses des personnes de contact
12. Utilisation des armoiries de l'État de Genève
13. Directives transversales de l'État
    - EGE-02-04 Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées
    - EGE-02-07 Traitement des bénéfices et des pertes
    - EGE-02-34 Contrôle périodique de l'accomplissement des tâches
14. Projets d'envergure : SOS Femmes et OrTra santé-social Genève

1. Prestation : ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL		
Objectifs généraux: *Contribuer à la réorientation socio-professionnelle des travailleuses du sexe et des femmes en insertion.* *Favoriser l'autonomie des travailleuses du sexe et des femmes à travers une approche globale centrée sur les besoins des personnes.*		
Objectif 1	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**
Informer, conseiller, orienter et soutenir les travailleuses du sexe et les femmes en réinsertion. Favoriser les parcours de réorientation socio-professionnelle.	**1. Assurer des permanences d'accueil, d'orientation et d'information ainsi qu'une permanence hebdomadaire sans rendez-vous pour les travailleuses du sexe** a) Nombre de nouvelles personnes reçues par année : • par téléphone, • par courriel, • sur place et lors des permanences hebdomadaires b) Taux de femmes qui ont été prises en charges par SOS Femmes ou qui ont été réorientées dans le réseau genevois **2. Offrir des suivis socio-professionnels individuels sur mesure** a) Nombre annuel de personnes suivies b) Taux de satisfaction sur la qualité de l'écoute et la capacité à proposer des solutions appropriées	**200** **150** **100** **100%** **100** **80%**
Objectif 2	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**
Soutenir les travailleuses du sexe et les femmes en réinsertion à travers la mise	**1. Effectuer des démarches de soutien : financier, juridique, résidentiel, administratif, sanitaire,**	

en œuvre d'interventions spécifiques pour une amélioration globale de leur situation de vie.	**familial, professionnel ou social** a) Nombre total annuel de démarches entreprises b) Taux de démarches ayant abouti sur une réponse concrète	**400** **80%**
2. Prestation : STAGES DE PRE-FORMATION SOCIO-PROFESSIONNELLE - FRINGANTES		
Objectifs généraux: *Renforcer les compétences et connaissances socio-professionnelles des femmes en insertion afin de contribuer à leur retour en emploi.* *Permettre aux femmes isolées socialement d'avoir une activité valorisante et enrichissante. Prévenir les situations de rupture et d'exclusion sociale.*		
Objectif 1	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**
Mettre à disposition un lieu de stage réservé aux anciennes travailleuses du sexe et aux femmes en réinsertion avec un accompagnement social et professionnel personnalisé	**1. Assurer la mise en œuvre des stages, leur organisation et la gestion de la boutique** a) Nombre de places de stage mises à disposition b) Taux de stages achevés **2. Assurer le suivi et l'orientation socio-professionnelle, l'aide à la recherche d'emploi, la pré-qualification et le renforcement de l'estime de soi** a) Nombre de stagiaires ayant bénéficié d'un suivi socio-professionnel individuel b) Taux de femmes terminant le stage avec un projet social ou professionnel pour la suite	 15 80% 15 85%

3. Prestation : ATELIERS COLLECTIFS CONSULTATION - FRINGANTES		
Objectifs généraux: *Contribuer à la création de liens, à la lutte contre l'isolement social et au renforcement des connaissances professionnelles des travailleuses du sexe et des femmes en insertion.* *Renforcer l'estime de soi et lutter contre la stigmatisation liée au travail du sexe.*		
Objectif 1	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**
Offrir des espaces de rencontres permettant la création de lien social, la solidarité et les échanges entre les bénéficiaires de SOS Femmes	**1. Organiser des ateliers de français, des groupes de parole pour les travailleuses du sexe et des activités socio-culturelles permettant d'encourager le partage d'expérience et de diminuer l'isolement** a) Nombre d'activités organisées b) Taux de participation sur une moyenne de 5 femmes par rencontre	20 80%
Objectif 2	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**
Offrir des activités spécifiques favorisant l'insertion socio-professionnelle des bénéficiaires de SOS Femmes	**1. Organiser des ateliers collectifs autour de la recherche d'emploi, la relation à la clientèle ou la gestion administrative afin de renforcer les compétences, les savoirs-faire et savoirs-être** **a)** Nombre annuel d'ateliers collectifs **b)** Taux de participation sur une moyenne de 6 femmes par atelier	6 80%

4. Prestation : TRAVAIL INSTITUTIONNEL ET COLLABORATION AVEC LES INSTITUTIONS PARTENAIRES		
Objectif 1	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**
Garantir une démarche cohérente, ainsi que la collaboration et l'ancrage dans le tissu associatif genevois en participant à des réseaux ou en siégeant au sein de comités diversifiés (par exemple, Réseau femmes, CAPAS, Insertion Genève, autres)	**Nombre de réseaux ou comités**	Entre 2 et 4

5. Prestation : INTERVISIONS, SUPERVISIONS ET FORMATION DE L'ÉQUIPE		
Objectif 1	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**
Assurer des séances d'intervision et de supervision à l'équipe	**Nombre d'intervisions par an** **Nombre de supervisions de l'équipe sociale par an**	20 par an 5 par an
Objectif 2	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**
Assurer la formation continue de l'équipe	**Nombre de jours de formation externe ou de veilles professionnelles par an par collaboratrice**	3 par an par collaboratrice

SOS Femmes

Réinsertion sociale & professionnelle

STATUTS DE SOS Femmes

I. NOM ET SIEGE

Article 1er

Sous la dénomination de SOS Femmes, il est créé au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse, une association sans but lucratif, dont le siège est dans le Canton de Genève, à l'adresse Rue de la Madeleine 10, 1204 Genève.

II. BUT

Article 2

L'Association SOS Femmes a pour but de lutter contre les discriminations et les stigmatisations des femmes, liées notamment au genre, au travail du sexe ou à la migration dans la société et sur le marché de l'emploi par des actions de sensibilisation et d'insertion sociale et professionnelle.
SOS Femmes s'inscrit dans une approche globale pour accompagner les femmes dans leurs projets de vie en valorisant leurs compétences et leurs capacités.
L'Association remplit ces objectifs en se donnant les moyens prévus dans son règlement interne et en mettant à disposition une équipe professionnelle, ainsi que des locaux adaptés.

III. RESSOURCES FINANCIERES

Article 3

Les ressources de l'association proviennent :

- de subventions officielles,
- de dons d'associations publiques et privées ou de personnes privées,
- des cotisations des membres (le montant de la cotisation est fixé chaque année par l'assemblée générale),
- de legs,
- de ses activités rémunérées.

Les dons, legs ou autres versements affectés le sont de manière irrévocable.

IV. QUALITE DE MEMBRE

Article 4

Est membre toute personne acceptée par le Comité qui, après en avoir fait la demande, accepte les présents statuts, démontre un intérêt particulier à participer aux activités de l'association et s'acquitte de la cotisation annuelle.

Article 5

La qualité de membre se perd par démission écrite qui peut être donnée en tout temps, par exclusion prononcée par le Comité ou du fait de l'absence de paiement des cotisations. L'exclusion prononcée par le Comité doit être ratifiée par l'assemblée générale.

V. ORGANES

Article 6

Les organes de l'association sont :

- l'Assemblée générale,
- le Comité,
- l'Organe de contrôle.

Article 7

L'assemblée générale ordinaire est convoquée chaque année par le(a) président(e), dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice annuel.
Elle est convoquée au moins quinze jours à l'avance.

Elle a notamment les compétences suivantes :

1) élection du Comité,
2) élection de l'Organe de contrôle,
3) approbation du rapport du Comité et des comptes annuels,
4) décharge au Comité et aux Organes de contrôle,
5) décision sur les propositions du Comité et des membres,
6) modification des statuts,
7) dissolution de l'association,
8) fixation des cotisations.

Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des membres présents.

Un cinquième des membres de l'association peut, en tout temps, demander la convocation d'une assemblée générale extraordinaire.

mo

Article 8

Le Comité

Le Comité est formé de cinq personnes au moins, élues par l'assemblée générale chaque année. Elles sont rééligibles.
Le Comité élit en son sein un(e) président(e).

Il engage le personnel, dont les fonctions sont définies par un cahier des charges.
Le(a) président(e) convoque les séances du Comité.
Les décisions du Comité sont prises à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des voix, le(a) président(e) tranche.
Sauf décision contraire du Comité, les membres du personnel participent à ces réunions, avec voix consultative.
Les décisions peuvent être prises par voie de circulation.

Article 8 bis

Les employés rémunérés de l'association ne peuvent siéger au Comité qu'avec une voix consultative.
Les membres du Comité agissent bénévolement. Ils ne peuvent prétendre qu'à l'indemnisation de leurs frais effectifs et de leurs frais de déplacement.
D'éventuels jetons de présence ne peuvent excéder ceux versés pour des commissions officielles.
Pour les activités qui excèdent le cadre usuel de la fonction, chaque membre du Comité peut recevoir un dédommagement approprié.

VI. RESPONSABILITE

Article 9

La fortune de l'association répond exclusivement de ses obligations.

La responsabilité personnelle des membres est exclue.

VII. SIGNATURE

Article 10

Engagent l'association par leur signature collective à deux, le(a) président(e) et un membre du Comité.

VIII. CONTROLE

Article 11

Chaque année, une société fiduciaire, une ou plusieurs personnes spécialisées seront élues comme organe de contrôle.

Les droits et obligations de l'organe de contrôle sont ceux du contrôle dans les sociétés anonymes (articles 728 et 730 du Code des obligations).

IX. DISSOLUTION

Article 12

L'association peut se dissoudre en tout temps par décision prise à la majorité des deux tiers des membres présents de l'association ou lorsque le but ne plus être atteint.

Article 13

En cas de dissolution de l'association, l'actif éventuel doit être attribué à une association exerçant des activités similaires et bénéficiant de l'exonération fiscale.

Genève, le 29 avril 2019

Mary Overton
Présidente

Félix Bollmann
Membre du comité

rue de la Madeleine | 1204 Genève | T +41 (0)22 311 22 22 | F +41 (0)22 311 23 20 | CCP12-10290-6 | sosfemmes@sosfemmes.ch | www.sosfemmes.ch

ORGANIGRAMME SOS FEMMES 2021-2024*

Total 10 collaboratrices pour 6,9 EPT (sans les bénéficiaires, bénévoles, vendeuses auxiliaires)

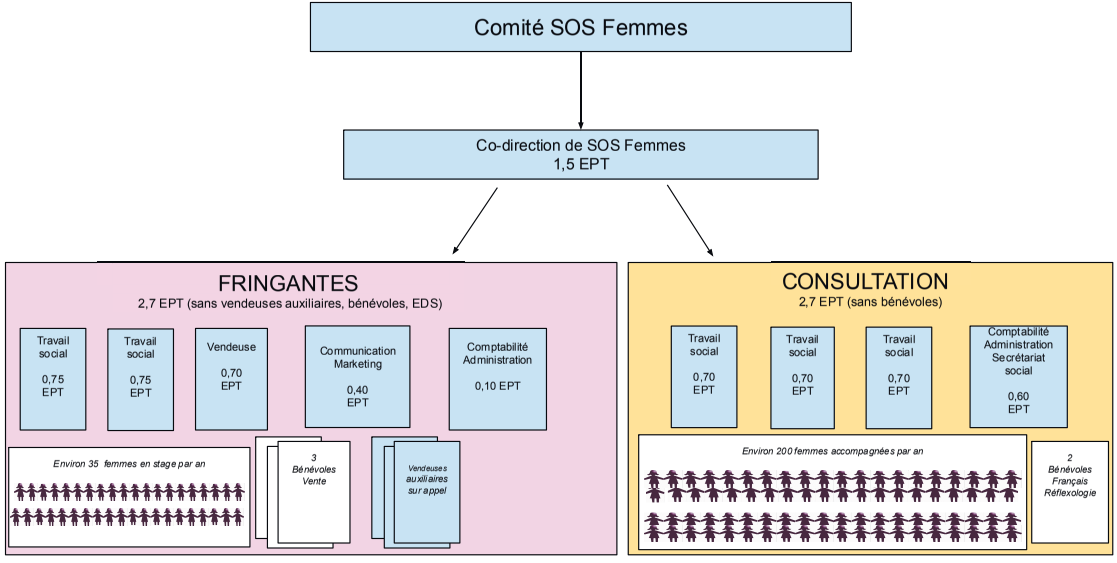

*Cet organigramme est provisoire car suite à la fermeture de son entreprise sociale Creature au 31 décembre 2019, l'association SOS Femmes reverra son organisation générale durant l'année 2020. Il tient compte de la situation imaginée actuellement mais il pourra encore subir des modifications d'ici fin 2020.

SOS Femmes

POLITIQUE SALARIALE validée lors de la séance du Comité du 9 octobre 2018

Annule et remplace tout précédent document relatif à la politique salariale.

Préambule :

Sous réserve des moyens financiers à disposition, l'objectif est de pouvoir parvenir à une égalité salariale par catégorie de fonction d'ici 2023.

Les collaboratrices en emploi de solidarité ne font pas partie de cette politique.

Valeurs et critères déterminant la politique salariale :

Transparence (des informations) pour favoriser la responsabilité et l'autonomie

Egalité de traitement par catégorie de salaire à terme

Confiance (promouvoir un climat et des relations de confiance, polyvalence des postes et polycompétences, remplacements, synergies)

Solidarité (considération particulière des salaires les plus bas, solidarité entre les collaboratrices, entre les unités)

Les salaires sont définis selon une logique essentiellement fonctionnelle (envergure du poste, niveau de responsabilité, nombre de subalternes, niveau d'exposition, etc.). La nouvelle politique rompt avec les logiques basées sur les qualifications et l'ancienneté comme critères prépondérants de définition des salaires.

Le modèle en émergence qui vise une logique d'égalité salariale préconisé par le groupe consultatif sur les salaires dans la "synthèse de l'analyse du groupe consultatif" a été choisi sans valorisation de l'ancienneté. Les cahiers des charges actuels, même s'ils ne sont pas encore tous finalisés permettent sans difficulté de définir 3 catégories salariales.

Par contre, le Comité a décidé de ne pas définir de mécanisme par tranche de 5 ans en terme de progression.

Le prochain objectif en terme RH sera de définir d'ici le 30 mars 2019 un règlement du personnel et des contrats de travail.

Pour garantir l'équilibre entre les salariées, l'écart salarial doit être au maximum de 2.2 entre le plus haut et le plus bas salaire (y compris primes et gratifications) équivalent plein temps (ne tient pas compte des salaires EDS, stagiaires et apprentis).

SOS Femmes
Réinsertion sociale & professionnelle

Politique salariale

1. Sous réserve des moyens financiers à disposition et du budget validé par le Comité, les salaires sont définis dans un tableau page , version du .....
2. Paiement : Le salaire annuel est payé en 12 mensualités.
3. Transparence : La politique salariale et les salaires versés sont transparents et accessibles pour toutes les collaboratrices.
4. Une gratification exceptionnelle peut être décidée par le Comité si la situation financière le permet.
5. Pour les situations exceptionnelles de type remplacement ponctuel d'une fonction par une collaboratrice interne, un avenant au contrat de travail peut être mis en place avec un salaire ponctuel différent du salaire de la fonction de la collaboratrice.
6. Réévaluation : La politique salariale est réévaluée chaque année et fait partie du processus budgétaire.
7. Recrutement d'une nouvelle collaboratrice :

   Pendant la phase de rattrapage de mise en place de la nouvelle politique salariale : Une entrée en fonction se fait au niveau le plus bas pour un poste similaire. La progression du salaire est ensuite intégrée au plan global de rattrapage des salaires.

   Une fois que les bas salaires auront été rattrapés selon le plan annexé ci-joint : L'entrée en fonction se fait à :

   - 85% du salaire de la catégorie pendant les 3 premiers mois d'engagement
   - 90% du 4ème mois jusqu'à 12 mois
   - 95% du 13ème mois jusqu'à 24 mois
   - 100% dès le 25ème mois

   Le Comité a la possibilité de modifier ce taux selon les situations.

8. Indexation au coût de la vie : Si la situation financière le permet, le Comité décide d'une indexation de la masse salariale de l'association en tenant compte de l'indice genevois des prix à la consommation. Les salaires, le cas échéant, sont tous ajustés du même montant.

SOS Femmes
Réseaux sociale & professionnelle

SOS FEMMES			Salaires annuels brut à 100%						
Fonction	CATEGORIE SALAIRE A TEMME	Taux	2018 actuels	2018 nouveaux	2019	2020	2021	2022	2023
secrétaire sociale	2	60	78000	78000	78000	80000	82000	84000	86000
travailleuse sociale	2	70	77400	78000	78000	80000	82000	84000	86000
travailleuse sociale	2	70	86000	86000	86000	86000	86000	86000	86000
travailleuse sociale	2	70	77400	78000	78000	80000	82000	84000	86000
Intendante (à l'heure sans vac.)	1	7.5	54432	54432	54432	54432	54432	54432	54432
coordinatrice	3	90	102000	102000	102000	102000	102000	102000	102000
prototypiste et encadrante	2	60	68808	78000	78000	80000	82000	84000	86000
relations clients, administration	2	60	66000	78000	78000	80000	82000	84000	86000
relations clients, communication	2	60	72000	78000	78000	80000	82000	84000	86000
chargée de projet, recherche fonds	2	80	66000	78000	78000	80000	82000	84000	86000
responsable d'atelier	2	60	86000	86000	86000	86000	86000	86000	86000
maitresse socio pro	2	60	72000	78000	78000	80000	82000	84000	86000
directrice	3	80	102000	102000	102000	102000	102000	102000	102000
travailleuse sociale	2	70	86000	86000	86000	86000	86000	86000	86000
travailleuse sociale	2	70	86000	86000	86000	86000	86000	86000	86000
coordinatrice	3	70	96000	96000	96000	98000	99000	100000	102000
relations clients, communication	2	40	72000	78000	78000	80000	82000	84000	86000
secrétaire générale	3	70	100000	100000	100000	100000	102000	102000	102000

Mary Overton

Présidente du Comité

Mary Overton

Politique validée par le Comité du 05.10.2018

SOS Femmes
Réinsertion sociale & professionnelle

LISTE DES MEMBRES DU COMITE
Version du 16.12.2019

PRESIDENTE

Madame Mary Overton — 022 347 57 24
Route de Florissant 21 — 076 387 01 03
1206 Genève
overton.mary@gmail.com

MEMBRES

Monsieur Dominic REICHEL — 022. 328.02.40
Entrepreneur, travail social
Rue du Château 2 — 079 624 25 90
1203 Genève
dom.reichel@complex.ch

Madame Virginie JAQUIERY
Avocate — 079 306 90 73
Rue de la Tambourine 34
1227 Carouge
virginie.jaquiery@gmail.com

Monsieur Felix BOLLMANN — 021 801 92 65
Manager
Chemin Vert 22A — 079.302.02.13
1239 Vessy-Pinchat
bollmafe@gmail.com

Madame Natacha Guyot-Koelliker
Recherche de fonds, management — 079 508 44 71
Av. Léon-Gaud 10 — 022 789 41 05
1206 Genève
guyotnatacha@yahoo.fr

Madame Nicole Pomezny — 078 892 31 66
Communication Marketing
Rue Masbou 6
1205 Genève
pomezny@gmail.com

Monsieur Robert Monin
Directeur RH SIG — 079.215.77.33
robert.monin@bluewin.ch

Madame Chritina Oberli
Stratégie, questions d'égalité, pilotage — 079.294.04.44
christinaoberli@gmail.com

SOS FEMMES

	BUDGET 2020 validé Comité déc.2019 TOTAL GENERAL SOS FEMMES (INCLU CREATURE)	BUDGET 2020 validé Comité déc.2019 SOS Femmes (Fring.+Cons)
CHARGES		
Charges du personnel	*983,646*	*930,071*
Salaires bruts	736,818	719,484
Salaires bruts EdS	60,986	38,700
Charges sociales	176,071	166,801
Autres charges du personnel	4,000	3,000
Indémnités reçues assurances	-41,418	-31,330
Sous-traitants, Intervenants ext, honor. autres, interprétariat	28,773	15,000
Supervision et coaching collaboratrices	8,750	8,750
Formation continue	9,666	9,666
Charges des locaux	*138,950*	*78,140*
Loyers et charges - sous location	114,753	57,953
Services industriels	3,800	1,800
Entretien et aménagement des locaux	17,600	16,600
Assurances	2,797	1,787
Charges administratives	*50,300*	*42,800*
Frais de bureau	3,500	3,500
Frais informatique (interv,mat,maintenance)	6,600	6,600
Marketing, pub., doc, événements	4,000	4,000
Rapport activité, com et mkt association	11,000	10,000
Téléphones, internet	4,200	3,700
Honoraires comptabilité et révision	14,000	8,000
Matériel de formation, frais de fourniture et d'animation	7,000	7,000
Charges de fonctionnement	*21,900*	*19,900*
Cotisations, dons, abonnements, documentation	3,200	3,200
Frais fonctionnement transversaux	2,000	2,000
Frais urgences, solidarité et enfants bénéficiaires	5,000	5,000
Frais de prospection, représentation et fundraising	3,500	3,500
Frais de Comité et assemblées	2,000	2,000
Autres charges de fonct., divers et imprévus, frais transversaux	2,000	2,000
Frais de transports et déplacements	4,200	2,200
Charges d'exploitation	*61,500*	*59,500*
Rétrocessions sur ventes d'habits	59,500	59,500
Fourniture de couture	1,000	-
Frais de port et de douane, location de véhicule livraison client	500	-
Entretien, réparation, petit outillage	500	-
Charges financières	*1,300*	*800*
Frais financiers, intérêts créanciers, frais bancaires	1,300	800
TOTAL DES CHARGES	1,257,596	1,131,211
PRODUITS		
Contributions publiques	*571,450*	*521,450*
Contrat de prestation (Etat de Genève BPEV)	*351,450*	*351,450*
Ville de Genève subvention nominale	150,000	150,000
Ville de Genève (Fds chômage)	50,000	-
Dons des communes	20,000	20,000
Autres produits	*491,876*	*439,491*
Participation cantonale aux EdS	60,469	39,012
Projet appartement relais 6 logis	4,000	4,000
Indemnités formation HES S2	11,475	11,475
Fonds Mouthon	30,000	30,000
Fondation Valeria	120,000	120,000
Dons projet "Impact TDS" Wilsdorf	100,000	100,000
Dons autres fondations A RECHERCHER	157,944	127,004
Cotisations des membres	8,000	8,000
Produits d'exploitation	*184,000*	*170,000*
Chiffre d'affaires exploitation	184,000	170,000
Produits financiers	*270*	*270*
Intérêts créanciers	270	270
TOTAL DES PRODUITS	1,247,596	1,131,211
RESULTAT("-"=perte, "+"=positif)	*0*	*0*

SOS FEMMES

	BUDGET 2021 TOTAL GENERAL	BUDGET 2022 TOTAL GENERAL	BUDGET 2023 TOTAL GENERAL	BUDGET 2024 TOTAL GENERAL
CHARGES				
Charges du personnel	***840,585***	***850,304***	***861,650***	***861,650***
Salaires bruts	660,384	668,351	677,651	677,651
Charges sociales	145,285	147,037	149,083	149,083
Autres charges du personnel	4,500	4,500	4,500	4,500
Sous-traitants, Intervenants ext, honor. autres, interprétariat	11,000	11,000	11,000	11,000
Supervision individuelle et équipe	8,750	8,750	8,750	8,750
Formation continue	10,666	10,666	10,666	10,666
Charges des locaux	***62,740***	***62,740***	***62,740***	***62,740***
Loyers et charges	57,953	57,953	57,953	57,953
Services industriels	1,800	1,800	1,800	1,800
Entretien et aménagement des locaux	1,200	1,200	1,200	1,200
Assurances	1,787	1,787	1,787	1,787
Charges administratives	***29,800***	***29,800***	***29,800***	***29,800***
Frais de bureau	3,500	3,500	3,500	3,500
Frais informatique (interv,mat,maintenance)	6,600	6,600	6,600	6,600
Marketing, pub et rapport activité	3,000	3,000	3,000	3,000
Téléphones, internet	3,700	3,700	3,700	3,700
Honoraires comptabilité et révision	6,000	6,000	6,000	6,000
Matériel de formation, frais de fourniture et d'animation	7,000	7,000	7,000	7,000
Charges de fonctionnement	***14,700***	***14,700***	***14,700***	***14,700***
Cotisations, dons, abonnements, documentation	3,200	3,200	3,200	3,200
Frais fonctionnement transversaux	2,000	2,000	2,000	2,000
Frais de prospection, représentation et fundraising	3,500	3,500	3,500	3,500
Frais de Comité et assemblées	2,000	2,000	2,000	2,000
Autres charges de fonct., divers et imprévus, frais transversaux	2,000	2,000	2,000	2,000
Frais de transports et déplacements	2,000	2,000	2,000	2,000
Charges d'exploitation	***52,500***	***52,500***	***52,500***	***52,500***
Rétrocessions sur ventes d'habits	52,500	52,500	52,500	52,500
Charges financières	***1,300***	***1,300***	***1,300***	***1,300***
Frais financiers, intérêts créanciers, frais bancaires	1,300	1,300	1,300	1,300
TOTAL DES CHARGES	**1,001,625**	**1,011,344**	**1,022,690**	**1,022,690**
PRODUITS				
Contributions publiques	***526,450***	***526,450***	***526,450***	***526,450***
Contrat de prestation (Etat de Genève BPEV)	351,450	351,450	351,450	351,450
Ville de Genève subvention nominale	150,000	150,000	150,000	150,000
Dons des communes	25,000	25,000	25,000	25,000
Autres produits	***324,905***	***334,624***	***345,970***	***345,970***
Projet job coach Réseau femmes	4,000	4,000	4,000	4,000
Projet appartement relais Aux 6 logis / hébergements urgence	11,500	4,000	4,000	4,000
Indemnités formation HES S2	11,475	11,475	11,475	11,475
Fondation Valeria	80,000	-	-	-
Fondation privée "OrTra"	7,500	-		-
Dons autres fondations	132,430	244,149	255,495	265,495
Cotisations des membres	8,000	8,000	8,000	8,000
Produits d'exploitation	***150,000***	***150,000***	***150,000***	***150,000***
Chiffre d'affaires exploitation et autres produits divers	150,000	150,000	150,000	150,000
Produits financiers	***270***	***270***	***270***	***270***
Intérêts créanciers	270	270	270	270
TOTAL DES PRODUITS	**1,001,625**	**1,011,344**	**1,022,690**	**1,022,690**
RESULTAT("-" = perte, "+" = positif)	***0***	***0***	***0***	***0***
RESULTAT en % des CHARGES	***0***	***0***	***0***	***0***

9/4/2020

SOS femmes
Annexes Contrat de prestations 2021-2024
Liste des aides financières et indemnités perçues en 2019

Sources financières annuelles 2019*	Montant	Pourcentage
Contrat de prestations cantonal	351'450	28%
Dons villes et communes	31'010	2%
Participation cantonale aux EDS	38'271	3%
Projet Job Coach Réseau Femmes	6'250	0%
Projet Appartement relais Aux 6 logis	-	
Indemnités formation HES S2	11'475	1%
Fondation Valeria	120'000	9%
Fondation Chanel	132'842	10%
Autre fondation genevoise	101'000	8%
Loterie Romande	100'000	8%
Cotisation des membres	10'496	1%
Chiffre d'affaire d'exploitation	168'246	13%
Autres produits	5'665	0%
Fonds de solidarité	193'859	15%
Total	**1'270'564**	100%

*Les montants concernant l'activité CREATURE ne sont pas pris en compte car CREATURE ne fait pas partie du contrat de prestations cantonal.

SOS Femmes

RAPPORT ANNUEL 2018

Annexe 08

244 femmes soutenues

dont 170 mères de familles
impact indirect sur près de 250 enfants

*Les femmes jouent un rôle déterminant dans la construction d'une société juste, équitable et durable, dans laquelle leurs droits fondamentaux et leur dignité sont reconnus et respectés.

Sommaire

p. 4 Présentation
p. 5 Editorial
p. 6 Participantes
p. 7 SOS Femmes
p. 8 Consultation
p. 16 Creature
p. 20 Fringantes
p. 14 Dossier «Réorientation des travailleuses du sexe et transnationalité»
p. 24 Compte 2018
p. 25 Perspectives
p. 26 Equipe
p. 27 Mercis et partenaires

*Valeur de SOS Femmes

Présentation

*L'association SOS Femmes lutte contre les discriminations et les stigmatisations des femmes, liées notamment au genre, à la prostitution ou à la migration dans la société et sur le marché de l'emploi.
La sensibilisation et l'insertion sociale sont au cœur de notre action. Nous nous inscrivons dans une approche globale pour accompagner les femmes dans leurs projets de vie en valorisant leurs compétences et leurs capacités.

Pour atteindre notre mission, trois activités :

1 consultation socioprofessionnelle

2 entreprises sociales

SOS Femmes La Consultation

fringantes potentiel féminin

CREATURE

*Mission de SOS Femmes

Edito

par Mary Overton,
Présidente

L'année 2018 a été celle de la poursuite de l'avancement du projet « Transition » initié en 2016, soutenu par des partenaires privés.

Ce projet consiste en deux objectifs importants :

- Augmenter l'impact social de SOS Femmes en définissant la stratégie, la gouvernance et le modèle d'affaires sur lequel se base nos activités.
- Restructurer et réorganiser l'association pour assurer sa pérennité et son efficacité.

Une réflexion a débuté durant 2018 concernant les attentes de nos partenaires privés et de nos bailleurs de fonds en terme d'insertion, les besoins des participantes, et les risques importants de perdre le financement de la Ville de Genève pour l'entreprise sociale Creature. Le comité a initié un travail pour augmenter à terme la cohérence et les synergies entre les trois activités de l'association : Fringantes, Creature et la Consultation socio-professionnelle.
Les collaboratrices et certaines participantes ont contribué à la définition de la vision, des valeurs partagées et à la révision de la mission de SOS Femmes, un pas important pour améliorer la cohérence de nos actions.

Une recherche à propos de Creature a été réalisée au cours de l'année 2018.
Une équipe d'Executive MBA post Graduate a procédé à des analyses et des recommandations sous forme d'une thèse qui se nomme « How could a Swiss social enterprise Creature become more self-sustainable ».

Cette analyse sur le travail d'insertion et la production au sein de Creature a interpellé le comité par sa pertinence dans le contexte actuel qui se caractérise par une pression pour démontrer nos efforts en termes d'insertion et de développement du chiffre d'affaires.

Plus que jamais, l'action de SOS Femmes est indispensable. Elle permet à près de 250 femmes par an souvent confrontées à des défis qui peuvent, au premier abord, paraître insurmontables, de trouver les ressources et la confiance en elles pour reprendre pied et avancer.

Sans l'implication de nos collaboratrices, des membres bénévoles du comité ainsi que la confiance de nos partenaires financiers sur la durée, notre action ne serait pas possible.
A chacune et à chacun, merci du fond du cœur.

Participantes

NATIONALITÉS DES PARTICIPANTES BÉFICIAIRES

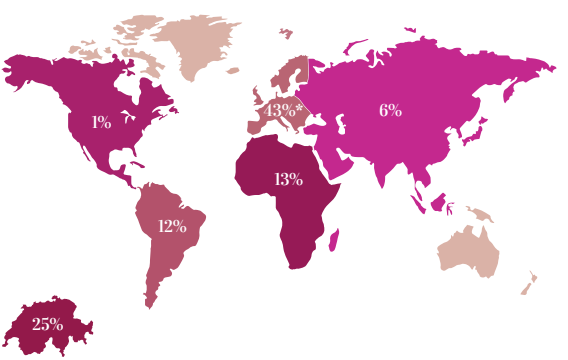

*Europe hors Suisse

LA NON MIXITÉ DES MESURES PERMET AUX FEMMES DE SE DÉPASSER

Un environnement de non-mixité est intéressant dans les mesures d'insertion. Une étude l'a démontré en mettant des femmes face à un vélo à réparer. Lorsque le groupe était mixte, elles laissaient les hommes faire, par contre en leur absence, elles n'hésitaient pas à s'y atteler. Valérie Vuille, présidente de l'association DécadéE souligne : « Nous sommes éduqués dans une société basée sur une binarité hommes-femmes. Ces espaces de non-mixité permettent de la dépasser, chaque participante étant amenée à réaliser toutes sortes de tâches, même celles attribuées ordinairement aux hommes ».

SOS Femmes

OPTIMISER L'ORGANISATION INTERNE

L'association a mis en place différents documents de référence pour la gestion des ressources humaines :

- nouveau règlement du personnel
- rédaction de contrats de travail adaptés
- révision de la politique salariale

Cette grille intégre les valeurs de transparence et de solidarité qui nous sont chères.

CLARIFIER LA STRATÉGIE ET LA COMMUNICATION

Le nom actuel de l'association « SOS Femmes » ne fonctionne plus pour représenter sa mission. Un premier brainstorming participatif sur le nom de l'association a été tenu. Une agence de communication a été sélectionnée pour travailler conjointement sur les noms et identités visuelles de la Consultation et de SOS Femmes.

DÉVELOPPER DES SYNERGIES RÉSEAUX

OrTra santé-social Genève a pour but de réaliser une communauté d'actions entre les employeurs, les associations d'employés et les syndicats du canton de Genève pour tout ce qui touche aux intérêts des métiers et des formations dans les domaines de la santé et du social. Nous avons initié un partenariat pour faciliter l'entrée en formation qualifiante des participantes accompagnées par SOS Femmes dans des domaines qui connaissent une pénurie de main d'œuvre.

Réseau Femmes regroupe différentes associations féminines, 9 d'entre elles se sont dotées d'un nouveau fonds de solidarité commun en faveur de leurs bénéficiaires.
SOS Femmes a participé, avec Voie-F, Camarada et F-Information, à la création de la mesure du Job Coaching du Réseau Femmes et est membre du Copil.

En 2018, SOS Femmes s'est également impliquée activement pour favoriser des collaborations dynamiques et positives avec :
CAPAS
Comité de pilotage du mécanisme de coopération administrative sur la traite humaine
Commission pluridisciplinaire sur la prostitution
Insertion Genève

Autres réseaux
Chambre de l'économie sociale et solidaire APRES Genève
Giving Women
Insertion Suisse
Plateforme de quartier Plainpalais

« Mon projet a été réalisé avec succès grâce à vous. J'ai une vie décente avec un diplôme et un toit. »

Lucie s'est adressée à notre Consultation Sociale lorsqu'elle était âgée de 21 ans en situation de grande précarité et souffrant de dépendance. Après un long parcours de reconstruction, elle a pu retrouver un logement et une autonomie financière.
Elle exerce à présent un métier qui la passionne.

La Consultation

La Consultation offre un accompagnement pour l'insertion socio-professionnelle qui permet aux femmes de développer des compétences sociales, professionnelles et administratives afin d'acquérir davantage de capacité d'agir. Ce type de suivi donne la possibilité à chacune d'être actrice de son parcours de vie et de ses perspectives d'avenir.
La Consultation défend un travail social de proximité qui tient compte de la globalité de la situation et permet un accompagnement au rythme de chaque femme.

LES FEMMES ARRIVENT A LA CONSULTATION PRINCIPALEMENT PAR LES PARTENAIRES SOCIAUX COMME ASPASIE, BOULEVARD, L'HOSPICE, LES MÉDECINS, OU PAR LE BOUCHE À OREILLE.

Permanence téléphonique 022 311 22 22
Permanence prostitution sans rendez-vous jeudi de 14h à 16h

Pôle social
Réorientation sociale et professionnelle des travailleur.euse.s du sexe : accompagnement spécifique à l'arrêt de la prostitution et soutien pour les démarches sociales et administratives.

Pôle professionnel
Accompagnement socioprofessionnel des femmes dans la recherche d'emploi et soutien pour l'accès à des cours et à des formations.

La Consultation

OPTIMISER ET DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT
En mai 2018, une travailleuse sociale supplémentaire a été engagée pour renforcer le travail d'accompagnement effectué auprès des (ex)-travailleuses du sexe.

L'équipe a également consacré du temps de réflexion et d'analyse pour évaluer et repenser son organisation interne, dans le but de gagner en efficience à travers une meilleure articulation du travail entre les 5 membres de l'équipe.

- ACTIVITÉS COLLECTIVES
  Durant l'été, diverses activités collectives renforçant les liens entre les femmes ont été organisées, ainsi que des sorties culturelles.
- PARTENARIATS
  ULT: Un appartement collectif est géré en partenariat avec l'ULT de la ville de Genève.

Aux 6 Logis développe des logements-relais pour les femmes avec ou sans enfants. Durant l'année 2018, Aspasie, F-Information et la Consultation de SOS Femmes (associations fondatrices de « Aux 6 Logis ») ont œuvré au renforcement du Comité, aménagé les appartements et effectué le suivi des travaux pour les appartements en réfection. Plusieurs femmes avec ou sans enfants ont déjà pu bénéficier de ces logements-relais.

VALORISER LES ACTIVITÉS
Un nouveau flyer édité en plusieurs langues (espagnol, italien, hongrois, anglais) présentant nos activités a été distribué à nos partenaires afin de faire connaître et promouvoir notre travail.

MAIS AUSSI...
240 consultations téléphoniques (nouvelles situations)
366 collaborations avec le réseau genevois
16 femmes ont bénéficié de séances gratuites de réflexologie grâce à une bénévole

Près de CHF 100'000.- récoltés pour des soutiens individuels servant à couvrir des frais de formation, des cours, des activités pour les enfants, des frais médicaux ou dentaires, du mobilier pour l'aménagement d'un appartement, etc.

« SOS Femmes offre un cadre de travail qui permet d'être au plus proche du besoin des femmes, ce qui donne tout son sens à l'action menée. »

Lise et Fitore, travailleuses sociales

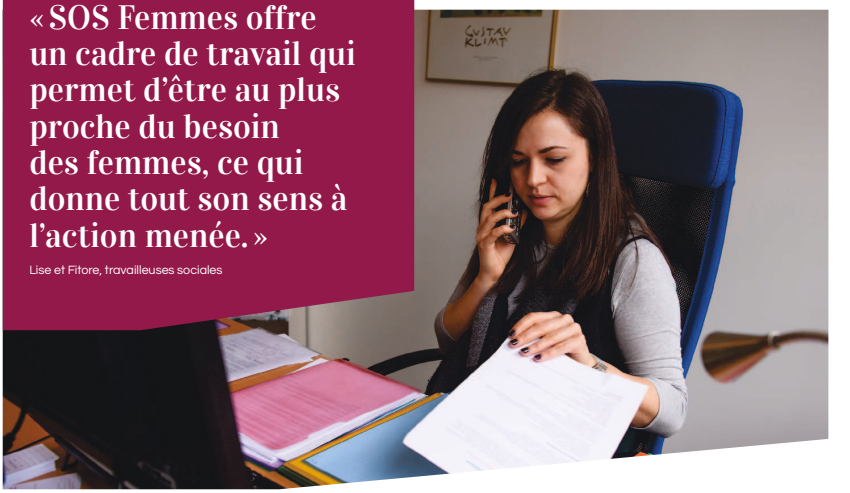

COURS DE SENSIBILISATION

La Consultation a participé à l'élaboration du contenu des cours obligatoires qui sont dispensés aux travailleur.euse.s du sexe qui souhaitent démarrer cette activité à Genève. La mise en œuvre des cours de sensibilisation depuis l'automne 2018 par l'association Aspasie, permet de promouvoir notre mesure de réorientation sociale et professionnelle des travailleuses du sexe. Une brochure est distribuée à toute les personnes ayant suivi ce cours. Pour consulter le chapitre « Changer d'activité professionnelle, ou trouver une activité complémentaire » https://guide.aspasie.ch/fr/chapter/droits-et-devoirs/changer-dactivite-professionnelle-ou-trouver-une-activite-complementaire/

DISPENSER DES FORMATIONS

Pour concrétiser notre mission de sensibilisation à la discrimination et à la stigmatisation des femmes, La Consultation a eu l'opportunité de dispenser plusieurs formations aux étudiant-e-s en travail social à l'EESP de Lausanne ainsi qu'à la HETS de Genève. Ces différentes interventions permettent de sensibiliser les étudiant.e.s, futur.e.s travailleur.euse.s sociaux, aux enjeux liés à l'accompagnement des travailleuses du sexe.
Des formations de groupe ont également été données à nos participantes par des travailleuses sociales de la Consultation et des Fringantes dans les domaines suivants : découvrir ses compétences, préparer un entretien d'embauche, gérer son assurance maladie.

AMÉLIORATION CONTINUE

Des entretiens avec des binômes travailleuse sociale/bénéficiaire ont été menés afin de documenter les pratiques et méthodologies d'intervention de la Consultation et d'impliquer les participantes dans leur amélioration. Les premiers résultats de ce travail sur les parcours de sortie de prostitution à la Consultation ont été présentés dans le cadre du congrès de la société suisse en travail social en septembre 2018 qui réunit environ 400 chercheur.euse.s provenant notamment de Suisse, France, Belgique et Italie.

PERSPECTIVES

- Recherche de fonds et de dons pour alimenter notre fonds d'aides financières directes aux femmes.
- Mise en place d'un groupe de parole autour du processus de sortie de prostitution.
- Poursuite du projet de facilitation de l'accès à la formation qualifiante dans les domaines qui connaissent une pénurie de main d'œuvre avec l'OrTra Santé Social.
- Développement des partenariats avec le réseau socio-sanitaire genevois en ce qui concerne la stigmatisation des travailleuses du sexe, des lieux de formation, et l'accès à l'emploi offrant des conditions de travail décentes.

> Cliquez sur l'article pour l'ouvrir à un format plus grand (A3)
www.sosfemmes.ch/content/files/article_POINT-FORT_A3.pdf

Article

POINT FORT/ ACCOMPAGNER LES SORTIES DE PROSTITUTION : QUI DONNE LE RYTHME[1] ?

Unique en Suisse romande, la consultation de l'association SOS Femmes à Genève s'est spécialisée depuis sa création en 1940 dans les accompagnements de femmes exerçant ou ayant exercé la prostitution et qui souhaitent se réorienter vers d'autres activités. Dans un contexte qui exige des bénéficiaires de l'action sociale de se responsabiliser, de s'activer et de se (re)construire dans une temporalité de plus en plus accélérée, comment accompagner ces femmes et s'ajuster à leurs parcours de vie marqués par l'incertitude et la vulnérabilité ?

PAR ROXANE AUBRY, RESPONSABLE DE LA CONSULTATION DE SOS FEMMES, ISABELLE CSUPOR ET MAURO MERCOLLI, ENSEIGNANT·E·S À LA HAUTE ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL ET DE LA SANTÉ DE LAUSANNE

La consultation de SOS Femmes[2] à Genève a pour mission d'offrir un accueil et un accompagnement psychosocial et socio-professionnel à des femmes qui souhaitent quitter la prostitution et s'orienter vers d'autres activités. Mais qui donne le rythme à ces sorties de prostitution ? Les bénéficiaires ou les travailleuses sociales de la consultation, ou encore d'autres acteurs et actrices du champ administrativo-socio-sanitaire ? Quels sont les ajustements temporels entre les besoins ou demandes des bénéficiaires et les réponses données par les travailleuses sociales ? En somme, comment résoudre la tension entre les injonctions et les pressions à faire toujours plus et plus vite, inhérentes à une société soumise à une accélération technologique et sociale dont les incidences sur les rythmes de vie de chacun·e sont nettement perceptibles (Rosa, 2010) et le temps nécessaire à la transformation et à une insertion socio-professionnelle durable ?

Nous nous sommes donné pour objectif d'élaborer des pistes de réflexion autour de ces questions et de comprendre les dimensions et caractéristiques de l'accueil et de l'accompagnement prodigués par les travailleuses sociales, à partir d'une démarche de recherche participative, dans laquelle, le processus de recherche est au moins aussi important que les connaissances produites et les actions qui en découlent pour l'ensemble des acteurs et actrices concerné·e·s (Lyet & Paturel, 2012).

Cadre légal

En Suisse, la prostitution est légale – si elle est exercée de manière indépendante – et réglementée par des lois cantonales, contrairement à d'autres pays comme la France, la Suède ou encore la Norvège, où le recours à la prostitution est illégal (pénalisation des clients) ou encore comme dans certains pays à l'est de l'Europe comme la Russie, l'Ukraine ou la Roumanie où la prostitution sous toutes ses formes est illégale (pénalisation des clients et des prostitué·e·s). A Genève, celle-ci est régie par la loi sur la prostitution (LProst) qui réglemente l'activité (qu'il s'agisse de la prostitution du domaine public, des salons ou d'agences d'escortes), notifie l'obligation de s'annoncer à la brigade de lutte contre la traite des êtres humains et la prostitution illicite, et inscrit dans la loi la collaboration des autorités compétentes avec les associations de prévention et de soutien.

L'intervention sociale auprès des (ex-)travailleuses et travailleurs du sexe s'inscrit aussi dans des débats idéologiques fortement polarisés – notamment par les milieux féministes – selon que l'on considère la prostitution sous l'angle de l'exploitation (comme une violence faite aux femmes) ou sous l'angle de l'émancipation (un métier comme les autres en quête de reconnaissance).

A l'écoute des femmes et de leurs besoins

Les femmes qui s'adressent à SOS Femmes ne souhaitent ou ne peuvent plus exercer la prostitution en raison par exemple de problèmes de santé, précarité socio-économique, usure ou vieillesse. Elles sont donc à la recherche d'alternatives et de changements. Dans un premier temps, la consultation favorise l'accueil et l'écoute pour créer un contexte et une dynamique de confiance sécurisante.

En raison de la stigmatisation et des discriminations auxquelles sont confrontées les travailleuses du sexe, elles ont bien souvent des craintes à s'adresser à un service social, par peur d'être jugées ou encore d'être mal reçues. Ces premiers entretiens permettent aux travailleuses sociales d'avoir une vision globale de la situation de la bénéficiaire : famille, couple, parcours professionnel et de formation, situation économique, réseau social, amical, ressources personnelles, santé, logement, situation administrative, besoins et envies. Il s'agit ensuite de co-définir, co-construire et hiérarchiser les différentes démarches à entreprendre pour favoriser le long processus de mise en œuvre de projets psycho-socio-professionnels adéquats et durables.

Lors de ces accueils – et sur toute la durée de l'accompagnement – prendre parti dans les débats idéologiques sur la prostitution ne fait pas sens et s'avère contre-productif. Aussi, les travailleuses sociales préfèrent-elles adopter une posture médiane qui permet d'accueillir une diversité de situations, entre choix individuel et contraintes ou exploitation, en tenant compte de l'intersectionnalité des rapports de pouvoir (de genre, de « race » ou d'origine sociale) qui produisent violence symbolique, stigmatisation et discrimination (Aubry, 2014).

Bien souvent, la volonté de sortir de la prostitution s'accompagne d'une réactivation des sentiments de honte liés à l'exercice d'une activité, certes légale, mais néanmoins fortement réprouvée moralement, qui amène les bénéficiaires à développer une acuité hors du commun à la qualité de l'accueil, à l'authenticité – la congruence selon Rogers (1966) –, à l'empathie et surtout au non-jugement. Les bénéficiaires expérimentent ainsi dans la durée les dispositions profondes des travailleuses sociales à leur égard – le travail relationnel – en même temps qu'elles bénéficient de démarches et prestations concrètes – les interventions dans les champs administratif, financier, de logement, de santé, familial et conjugal, de formation et d'insertion –, dans des parcours jalonnés d'allers et retours non prévisibles dans et hors de l'activité prostitutionnelle.

Des temporalités ajustées

L'accompagnement des travailleuses sociales s'adapte ainsi aux parcours dans l'ici et le maintenant et ne fixe a priori aucune contrainte temporelle à l'accompagnement, si ce n'est lorsque des contraintes externes mettent en péril l'accompagnement, comme le renouvellement d'un permis B ou les exigences d'activation dans le cadre de l'aide sociale.

Leur approche s'articule à une temporalité ajustée qui tient compte de la situation de la personne et des possibilités et ressources qu'elle a *hic et nunc*, mais reste inscrite dans un contexte qui comporte ses propres exigences et temporalités. Aussi les travailleuses sociales sont-elles amenées tantôt à *faire avec* la bénéficiaire, inscrivant leur action dans un travail d'autonomisation, et tantôt à *faire pour*, lorsque les besoins de sécurité et de protection s'avèrent plus impérieux que la quête de l'autonomie.

C'est sur ce fil ténu que les travailleuses sociales exercent une fonction d'intermédiaire, voire de tampon, entre les besoins des bénéficiaires et le respect de leur temporalité dans une société accélérée, ce qui les oblige à faire des choix et à hiérarchiser leurs propres activités en fonction des processus psychiques (transformation) et sociaux (activation) à l'œuvre. ■

© Eric Roset

BIBLIOGRAPHIE

Aubry, Roxane (2014). *(Ex-)travailleuses du sexe : une « putain » d'identité et de statut social ? Stigmates et stratégies de résistances sous le regard de l'association SOS Femmes à Genève.* (Maîtrise en études genre), Université de Genève, Genève.

Lyet, Philippe et Paturel, Dominique (2012). Pour dépasser les oppositions entre une recherche en, dans ou sur le travail social : une science-action en travail social, *Pensée plurielle*, 30-31(2), 255-268.

Rogers, Carl (1966). *Le développement de la personne.* Paris : Dunod.

Rosa, Hartmut (2010). *Alienation and Acceleration : Towards a Critical Theory of Late-Modern Temporality.* Malmö/Aarhus, NSU Press.

NOTES

1 Nous empruntons ce titre judicieux à Jennifer Fournier, qui l'a utilisé pour sa conférence semi-plénière donnée le 13 septembre 2018 dans le cadre du 4e Congrès international de la Société suisse de travail social : *Faire de la recherche avec et pour des personnes ayant une déficience intellectuelle : qui donne le rythme ?*

2 Créée en 1940 par les milieux protestants dans le but de relever moralement et spirituellement les femmes qui exerçaient la prostitution, l'association SOS Femmes est devenue apolitique et anticonfessionnelle dans les années 1970. Reconnue d'utilité publique, elle est actuellement composée de trois unités : une boutique de vêtements de seconde main, *Fringantes* qui offre des stages d'insertion socioprofessionnelle et une entreprise sociale, CREATURE qui offre des stages et emplois de solidarité dans les domaines de la couture et de l'administration.

RÉORIENTATION DES TRAVAILLEUSES DU SEXE ET TRANSNATIONALITÉ

tiré du travail de recherche de Lise Piguet, travailleuse sociale à la Consultation, effectué dans le cadre du CAS / migration et sociétés plurielles

L'impact de la famille transnationale à travers le parcours de réorientation des travailleuses du sexe

MIGRATION ET PROSTITUTION

Focus sur les femmes d'origine latino-américaine ayant migré une première fois en Espagne.

L'Espagne a accueilli dans les années 1990 un grand nombre de femmes d'origine latino-américaine pour répondre à un besoin de main d'œuvre dans les métiers du *care* mais également dans le domaine du travail du sexe. Une campagne de régularisation de ces travailleuses a permis à ces femmes d'obtenir la nationalité espagnole. Toutefois, suite à la crise de 2008 en Espagne, touché par un très fort taux de chômage et une réduction des prestations sociales, un grand nombre de ces femmes se sont retrouvées sans emploi et dans des conditions d'extrême précarité. Ce qui permet d'expliquer en partie leur arrivée sur le marché du travail du sexe à Genève.

Ne maîtrisant pas la langue française et n'ayant pas accès au logement, elles optent pour le travail du sexe, ce qui leur permet l'accès rapide à des ressources financières.

Ces femmes migrantes soutiennent financièrement leur famille et souvent leur propres enfants, restés dans un autre pays. Le travail du sexe permet de leur envoyer de l'argent rapidement et aisément.

« J'ai fait beaucoup de choses pour ma famille car ma famille était très très pauvre, nous vivions mal, nous n'avions parfois pas le moyen d'acheter de l'eau. »

Dossier

POURVOYEUSES ÉCONOMIQUES

Dès leur migration et leur entrée dans la prostitution, les femmes interrogées ont pu subvenir aux besoins de leur famille. Pour certaines d'entre elles, elles ont ainsi pu envoyer des sommes d'argent relativement importantes, ce qui a permis d'améliorer les conditions d'existence de leur famille dans le pays d'origine, devenant ainsi des pourvoyeuses économiques auprès du foyer transnational.
L'argent sert également à rétribuer les membres de la famille qui s'occupent des enfants restés au pays, comme une forme de salaire en échange de l'éducation de leur enfant.
Toutefois, bien que les besoins primaires et élémentaires soient couverts, les besoins diffèrent et les demandes de la famille augmentent. Certains membres de la famille d'origine font pression pour que leurs désirs de consommation soient comblés mais également dans le but d'afficher une certaine réussite sociale.
De plus, au-delà de l'aide apportée à la famille, en tant que pourvoyeuses économiques, les femmes soutiennent ainsi indirectement l'économie du pays d'origine. Les Etats facilitent ainsi les transferts financiers des migrants, ces derniers représentent pour certains pays la deuxième source de revenus pour les pays en voie de développement avant l'aide internationale (Mazzella, 2014).
Ce qui peut être constaté est que la famille restée au pays d'origine peine à s'autonomiser et fonctionner avec leurs propres ressources ou du moins à en développer de nouvelles. D'un côté la famille connaît l'activité prostitutionnelle mais préfère rester dans le déni afin de justifier leurs exigences financières. D'un autre côté la famille adopte un comportement ambivalent entre le souhait de l'arrêt de la prostitution et la demande d'envoi d'argent.

L'ARRÊT DU TRAVAIL DU SEXE

La thématique de la famille transnationale lors de l'arrêt du travail du sexe est une dimension essentielle à prendre en compte.
Au-delà de la question de l'ambivalence souvent présente lorsque les femmes abordent la question de l'arrêt de la prostitution, le statut de la famille transnationale est une forme de contrainte à l'arrêt de la prostitution. Les alternatives au travail du sexe sont peu nombreuses, ou du moins elles n'offrent pas les mêmes possibilités de gains. De plus, si les femmes dépendent de l'aide sociale de manière plus ou moins durable elles peuvent avoir le risque de voir leur permis de séjour non renouvelé ou révoqué. Il est donc difficile pour les travailleuses du sexe d'imaginer de cesser cette activité même si elles le désirent.
Toutefois, on peut constater à travers les entretiens menés à la Consultation socioprofessionnelle de SOS Femmes qu'une fois « le processus enclenché », l'objectif n'est plus de poursuivre l'aide financière dans les mêmes proportions, mais de réguler les liens familiaux et repenser à ses propres projets. Les conditions de travail difficiles, mais également le besoin de penser à soi, de sentir ses propres limites et l'envie de se réorienter sont des motivations fortes pour interrompre le travail du sexe. L'autorisation de séjour facilite grandement le travail de réorientation des travailleuses du sexe car ces femmes ont accès au marché de l'emploi, ainsi qu'à certaines mesures de réinsertion.

Son rêve est de vivre en Europe. Grâce à un contact, elle arrive à Zürich en 2002 avec le projet d'aider sa famille et notamment ses deux enfants qu'elle a laissés à sa mère et à ses sœurs.

Dossier

CREATURE

« Cela me donne de l'expérience. C'est quelque chose qui me rend heureuse tous les jours ! »

Gladys est en Suisse depuis une dizaine d'année. Originaire du Pérou et titulaire d'un papier universitaire en économie, elle est d'abord passée par les Etats-Unis et l'Espagne. A son arrivée en Suisse, dû à la barrière de la langue, elle a effectué des petits boulots, puis a postulé chez CREATURE il y a deux ans.

REPORTAGE LÉMAN BLEU
www.lemanbleu.ch/fr/News/Un-atelier-qui-reinsere-les-femmes-sur-le-marche-du-travail.html

4 entrées en formations qualifiantes
16 entrées en formations non-certifiantes
3 retours sur le marché de l'emploi

CREATURE est un atelier de production et création couture spécialisé dans la revalorisation de textiles publicitaires. L'entreprise a pour mission l'insertion sociale et professionnelle des femmes. L'accompagnement et les formations, adaptés à chacune, sont axés sur le développement de compétences transférables.

EXPERTISES EXTERNES

- Une équipe d'Executive MBA post Graduate a effectué une recherche approfondie sur l'entreprise sociale : « How could a Swiss social enterprise Creature become more self-sustainable ». Cette thèse a montré qu'il y avait un potentiel d'amélioration de l'autofinancement par le chiffre d'affaires en ciblant une réorganisation des ressources actuelles. Les conclusions de cette étude sont entrain d'être mises en place et montrent déjà des résultats.
- Le collectif de consultants Neonomia a réalisé une étude sur la viabilité de la partie co-working couture du projet de développement de Creature. Les conclusions ont souligné la complexité du projet, son coût important et l'incertitude des résultats en terme d'insertion.

Fort de ces deux regards externes, la stratégie de développement de Creature telle qu'elle avait été définie a été abandonnée, au profit d'une stratégie de consolidation sur la base des points forts de l'entreprise sociale, en innovant avec les moyens actuels.

CREATURE

RENFORCER L'EMPLOYABILITÉ DES PARTICIPANTES

- Un partenariat a été mis en place avec une agence de placement qui effectue des tests de compétences dans le domaine de la haute horlogerie. Huit collaboratrices ont soumis leurs dossiers.
- Deux postes administratifs en insertion ont pu suivre des formations certifiantes – assistante en gestion du personnel et IPMA-D gestion de projet.
- Des projets entrepreneuriaux indépendants sont élaborés avec les participantes intéressées.
- Trois coachs et une job coach externes accompagnent et orientent les projets professionnels.
- L'entreprise Chanel basée à Genève met à disposition un mécénat de compétences de leurs employé.e.s.
- Les compétences exercées et les sources de revenus sont diversifiées par l'animation d'ateliers pour sensibiliser les enfants au développement durable.
- Empowerment : une bénéficiaire travaillant dans la couture et montrant un potentiel pour la vente et l'organisation a été encouragée pour réorienter son Emploi de Solidarité dans cette direction.

Prix Suisse de l'Ethique
Lauréat 2013 | HEIG-VD

PRIX CANTONAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
LAURÉAT 2014

PERSPECTIVES

- Miser sur les atouts de cette activité pour la faire évoluer : le développement durable notamment.
- Définition des partenaires clés externes pour le parcours d'insertion : synergies, diminution de coût par bénéficiaire.
- Rationalisation en cours de la production couture, de l'utilisation des locaux, etc.
- Etude de la faisabilité de travailler de nouvelles matières (cuir, voiles bateau, parachute) pour pouvoir confectionner des produits plus durables et avec une plus grande marge économique.

19

CREATURE
CREATURE
CREATURE
Rue du Nant 27
1207 Genève
022 700 00 27
/creaturegva
www.creature.ch

20

36
femmes
accompagnées
fringantes
potentiel féminin

fringantes
potentiel féminin

« J'ai gagné en confiance. J'arrive mieux à m'exprimer en équipe, avec les clientes et au téléphone. Le stage me fait du bien. J'ai beaucoup de plaisir à venir, ce qui est important pour moi »

Eva* est une femme de 45 ans, mère célibataire d'une fille de 16 ans. Originaire d'Amérique latine, elle est d'abord passée par l'Espagne puis est arrivée en Suisse où elle a exercé le travail du sexe. Elle est restée en stage à la boutique Fringantes un an. Elle a quitté son stage pour se consacrer à temps plein à une formation qui lui a permis de décrocher un travail administratif à temps partiel.

* Prénom d'emprunt

Plateforme d'échange et de développement de compétences depuis plus de 20 ans, Fringantes, boutique de seconde main durable et solidaire, organise des stages qui visent à dépasser les facteurs d'exclusion sociale et professionnelle vécus par les femmes. Une équipe pluridisciplinaire accompagne les stagiaires dans l'acquisition de compétences transférables et la mise en place de projets individualisés.

DES STAGES TRIDIMENSIONNELS

Les stages proposés sont d'une durée de 6 à 18 mois et donnent lieu à un certificat de travail ou à une attestation de stage.
Ils allient :

- Une formation par la pratique dans le domaine de la vente, visant à consolider et développer des compétences professionnelles et sociales.
- Un suivi individualisé, par une travailleuse sociale, tout au long du stage.
  - Entretiens d'écoute et d'orientation
  - Mise en place d'objectifs d'apprentissage
  - Suivi d'un projet d'insertion
  - Travail avec le réseau socio-sanitaire genevois
- Des ateliers collectifs de formation (en collaboration avec la Consultation sociale) à travers une démarche participative en groupe, les femmes apprennent à valoriser leurs compétences et leurs expériences pour gagner en confiance dans la construction de leur projet professionnel.

5 modules ; 19 sessions d'ateliers ; 31 participantes

fringantes
potentiel féminin

PROFILS DES STAGIAIRES

Nos stagiaires sont des femmes actives, majoritairement issues de parcours de migrations avec des profils professionnels très différents et généralement une charge familiale à assumer.

- Entre 30 et 50 ans (78%)
- Issues d'un parcours de migration hors UE (70%)
- La moitié ont un diplôme issu du tertiaire (47%) dont beaucoup ne sont pas reconnus en Suisse
- L'autre moitié a une scolarité lacunaire
- 30% ont eu un emploi il y a moins de 2 ans ou l'ont encore
- 6% n'ont jamais travaillé en Suisse

Ce qui les rassemble ce sont les barrières auxquelles elles sont confrontées pour s'insérer sur le marché du travail, et plus généralement dans la société.

- Une moindre reconnaissance dans le monde professionnel
- Une lutte entre charge familiale et vie professionnelle
- Un renvoi constant à l'espace privé

Viennent s'ajouter différents facteurs liés à la migration (barrières de la langue, non-reconnaissance des diplômes et expériences antérieures, menaces de retrait de permis, différences des us et coutumes, discriminations, isolement et préoccupations liées à la famille restée à l'étranger, etc.).

En 2018, la boutique Fringantes constate une évolution dans le profil des femmes accompagnées avec, d'une part, des femmes très qualifiées qui peinent à être reconnues en Suisse et, d'autre part, des femmes très peu qualifiées qui s'adressent à la structure principalement pour la pratique de la langue française comme première étape vers une insertion sociale et professionnelle.

UNE BOUTIQUE SOCIALE POUR

- Sortir de l'isolement
- Lancer un processus de reconstruction
- Reprendre confiance en soi
- Retrouver le plaisir de sortir, de travailler, d'évoluer dans un environnement sain
- Rebondir vers un nouveau projet professionnel

PERSPECTIVES

- Optimisation de l'offre de formation et établissement d'un plan de formation
- Diminution de la durée du stage et augmentation de l'intensité du suivi individualisé
- informatisation des outils de la boutique
- Rafraîchissement de l'esthétique de la boutique en accord avec la nouvelle identité visuelle
- Développement des liens et partenariats avec le réseau social, des entreprises et nos donatrices.

30'000
vêtements et accessoires ont transité par la boutique sociale

Comptes

CHARGES
Personnel 72%
Exploitation 7%
Locaux 6%
Admin. et Fonctionnement 8%
Autres 8%

PRODUITS
Etat de Genève - BPEV 16%
Ville de Genève - fonds chômage 11%
BIE - Bureau de l'intégration des étrangers 2%
Participation cantonale aux emplois de solidarité 16%
Fondations privées, Loterie Romande 40%
Chiffres d'affaires entreprises sociales 14%
Autres produits, Communes 2%

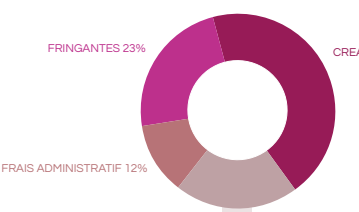

RÉPARTITION
DES DÉPENSES 2018
Des frais administratifs réduits pour maximiser les ressources allouées aux activités d'insertion.

L'intégralité des comptes annuels est disponible en téléchargement sur notre site internet. Ils ont été révisés par la Fiduciaire Parini qui répond aux exigences légales d'agrément et d'indépendance.

COMPTES 2018
http://www.sosfemmes.ch/content/files/SOSF_rapport_etatsfinanciers2018.PDF

RAPPORT DE RÉVISION 2018
http://www.sosfemmes.ch/content/files/Rapport%20de%20révision%202018.pdf

Perspectives

par Anne-Laure Pulfer Aebi
Secrétaire générale

« Il y a une urgence à rassembler toutes les luttes et à donner la priorité aux plus grandes souffrances »

Ruth Dreifuss

RÉSILIENCE

Dans certaines situations de vie, les femmes sont plus vulnérables. Vulnérables certes, mais en aucun cas faibles. C'est souvent dans ces moments que leurs forces se révèlent grâce à l'accompagnement que nous leur offrons. Elles montrent à quel point elles sont responsables d'elles-mêmes et de leur famille. Leur résilience face aux difficultés, voire aux drames vécus est impressionnante. C'est pour leur avenir et celui de leurs enfants que nous nous mobilisons.

LESS IS MORE

En 2019, nous voulons réfléchir en dehors du carcan de nos activités actuelles pour rassembler nos énergies au service des femmes qui en ont le plus besoin. Nous voulons consolider nos activités qui ont le plus d'impact, notamment notre service d'accompagnement des femmes qui souhaitent sortir de la prostitution, la Consultation socioprofessionnelle et la boutique sociale Fringantes. Ces mesures font face à une forte demande de femmes traversant des passages de vie compliqués. La taille de nos mesures actuelles ne permet malheureusement pas d'y répondre.
La question de la taille de chacune de nos mesures d'insertion sera également examinée sous l'angle de la taille optimale d'équipe qui permette de rester proche du terrain et des réalités vécues par les femmes que nous accompagnons, mais en même temps, assez grande pour permettre un fonctionnement serein et efficace en cas de maladie ou de grossesse.

Réduire le nombre de lieux géographiques sur lesquels nous déployons nos activités sera également un point de réflexion afin de pouvoir bénéficier des avantages de mutualisation de locaux, de compétences et d'énergie !

Equipe

LE COMITÉ

Mary OVERTON présidente, Félix BOLLMANN, Natacha GUYOT-KOELLIKER, Virginie JAQUIERY, Nicole POMEZNY, Sophia PROCOFIEFF, Dominic REICHEL

L'ÉQUIPE

Roxane AUBRY, Déborah BLIDARIU, Anne-Rosalie BOURQUIN-BOURGEOIS, Delphine BOSSY-NAKOURI, Emilie BRUNETIERE, Nathalie DUC, Maria FERRIER, Ermela HAILE, Sarah KHEFIFI, Anouk KELLER, Fitore MAURO, Caroline MINDER, Yen Nhi NGUYEN, Amaya PERRIARD, Souliya PEYSSON, Lise PIGUET, Sarah PREISIG, Anne-Laure PULFER AEBI, Noham REICHEL, Annie RUBATTEL, Martina TARLA.

4 stagiaires étudiantes HETS,
1 apprentie,
1 bénévole réflexologue Marielle GHINET-NICOD

Remerciements

MERCI POUR LEUR SOUTIEN

Canton de Genève : Bureau de l'intégration des étrangers (BIE), Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV), Département de la sécurité et de l'économie (DSE), Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS), Département présidentiel (PRE), Hospice général, Service des emplois de solidarité de l'Office cantonal de l'emploi.

Office fédéral de la police (FEDPOL)

Ville de Genève : Antenne Sociale de Proximité de Plainpalais, Fonds Chômage, Maison de Quartier de Plainpalais, Service culturel, Service des aides financières, Unité de logement temporaire.

Communes et autres villes : Aire-la-Ville, Bardonnex, Carouge, Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries, Choulex, Collonge-Bellerive, Grand-Saconnex, Meinier, Meyrin, Perly-Certoux, Onex, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Puplinge, Satigny, Versoix, Veyrier.

Autres : Association Amitié et Solidarité, Association «SOS pour un monde meilleur», Bureau Central d'Aide Sociale (BCAS), Chaîne du Bonheur, Fonds de Solidarité pour la mère et l'enfant (SOFO), Fond de Solidarité Réseau Femmes, Fonds genevois de répartition des bénéfices de la Loterie Romande, Inner Wheel Club Genève, Lions Club Genève, Œuvre Séraphique de charité de Soleure, Organisation Internationale de Normalisation, Secours Suisse d'Hiver.

Mention spéciale pour Tahrier Hijazi, Melanie Vera Hurlimann, Madina Khakimova et Marianne Skaff pour leur Executive MBA Project sur Creature de très grande qualité, Marie Chaloyard de La Petite Design, pour son magnifique projet d'aménagement de la boutique Fringantes..

Les fondations : Aide aux Enfants, André Cyprien, ATDTA Stiftung, Chanel, Colis du Cœur, de bienfaisance du groupe Pictet, de bienfaisance Valeria Rossi Di Montelera, Ernst Goehner, Gialdini, Hélène et Victor Barbour, JTI, Migros, Yves et Inez Oltramare, ProFutura, Sesam, SIG, Start, Teamco, Terrévent, Trafigura.

Ainsi que tous nos donateurs et donatrices anonymes ou privés.

MERCI DU FOND DU CŒUR À NOS MEMBRES DÉVOUÉS ET PARTENAIRES AINSI QU'AUX NOMBREUSES PERSONNES ET INSTITUTIONS QUI SES ONT MOBILISÉES POUR SOS FEMMES EN 2018. ELLES SONT TROP NOMBREUSES POUR TOUTES LES MENTIONNER.

PIC PROGRAMME D'INTÉGRATION CANTONAL CANTON DE GENÈVE

OrTra santé-social genève

LOTERIE ROMANDE

SUBVENTIONNÉ PAR LA VILLE DE GENÈVE

rapport d'activité 2018
SOS Femmes

Photographie - Eric Roset
Graphisme - elveo

« Nous ne pourrons obtenir la paix, la sécurité et le développement durable pour toute société que si nous développons la dignité et l'égalité de tous les êtres humains. »

Michelle Bachelet
Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

Soutenez-nous !

Vous désirez soutenir notre action ?

Faites un don du montant de votre choix. Il sera intégralement reversé aux femmes via un fond dédié à leurs projets sociaux et professionnels.

QUEL QUE SOIT SON MONTANT, VOTRE DON COMPTE.

CCP 12-10290-6
mention « fonds femmes »

SOS Femmes
Insertion socio-professionnelle depuis 1940
Rue de la Madeleine 10 /1204 Genève
022 311 22 22

sosfemmes@sosfemmes.ch
www.sosfemmes.ch

SOS Femmes

RAPPORT ANNUEL 2019

Sommaire interactif

p. 4 Mission
p. 5 Éditorial
p. 11 Ateliers collectifs
p. 12 Conférences et cours
p. 6 SOS Femmes
p. 8 Consultation
p. 13 Fringantes
p. 17 Creature
p. 20 Comptes
p. 21 Équipe
p. 22 Remerciements
p. 23 Soutenez-nous

Vision

Mission

L'Association SOS Femmes a pour but de lutter contre les discriminations et les stigmatisations des femmes, liées notamment au genre, au travail du sexe ou à la migration dans la société et sur le marché de l'emploi par des actions de sensibilisation et d'insertion sociale et professionnelle.

SOS Femmes s'inscrit dans une approche globale pour accompagner les femmes dans leurs projets de vie en valorisant leurs compétences et leurs capacités.

Pour atteindre sa mission, l'association est composée de trois unités :

SOS femmes La Consultation

fringantes potentiel féminin

CREATURE
Creature a fermé fin 2019

Édito

Mary Overton, Présidente

Durant l'année 2019, les collaboratrices de SOS Femmes ont poursuivi leur travail auprès de plus de 250 femmes, leur permettant de trouver les ressources et la confiance en elles pour reprendre pied et avancer.

L'association a également œuvré pour consolider les activités engagées dans son service d'accompagnement des femmes qui souhaitent sortir de la prostitution, la Consultation, et dans sa boutique sociale, Fringantes.

Tout au long de l'année, elle a aussi mené un travail de réflexion et d'évaluation qui a donné lieu à une restructuration. Le comité a en effet décidé de la clôture de l'entreprise sociale de création et production couture Creature en décembre 2019. Ceci en raison de la fin du soutien financier du Fonds chômage de la Ville de Genève concernant les emplois de solidarité. La poursuite de l'activité faisait peser des risques financiers trop importants pour l'ensemble de l'association. Ces restructurations concrétisent la stratégie de l'association dont l'objectif est d'augmenter l'impact social de son action.

En progressant sur la cohérence et les synergies entre les deux unités restantes, la Consultation et Fringantes, SOS Femmes pourra œuvrer, dans les années à venir, pour que les stratégies d'accompagnement et les démarches d'insertion soient les plus complémentaires possible.

L'association a aussi poursuivi sa collaboration avec de nombreuses organisations partenaires à travers diverses actions transversales et des évènements, comme les Bastions de l'Egalité. Elle a également continué la modernisation de ses outils de communication.

L'Association et son comité tiennent à saluer la contribution des bénévoles et des donateurs et donatrices qui ont apporté leur soutien concret à SOS Femmes et à ses bénéficiaires.

SOS Femmes

8 membres du comité
1 secrétaire générale

11 séances de comité
500 heures de travail bénévole

L'IMPLICATION DE SOS FEMMES DANS LES RÉSEAUX

En 2019, les collaboratrices de SOS Femmes se sont impliquées dans différents réseaux, œuvrant au développement de collaborations dynamiques et réflexives. Cet engagement a été motivé par l'importance de contribuer collectivement à une société plus juste, égalitaire et solidaire pour les droits des femmes et des travailleur.euse.s du sexe et de rendre visible les enjeux liés au travail associatif, tout en faisant connaître l'expertise de SOS Femmes et les problématiques rencontrées par les femmes dans leur processus d'insertion sociale et professionnelle.

Journée de la mode responsable du 11 mai 2019

- Stand de sensibilisation social et éco-responsable, vente de vêtements de seconde main et participation au « défilé non conforme » aux côtés des boutiques Ayni (GE) et Alegria (NE).

Grève féministe du 14 juin 2019 à Genève

- Participation à la Grève des femmes à Genève et à un atelier spécifique dans lequel les bénéficiaires de SOS Femmes ont pu créer leurs banderoles et slogans.

Implication dans l'organisation des Bastions de l'égalité du 15 juin 2019

- Membre du comité de pilotage de l'événement et participation à deux groupes de travail inter-associatifs « Egalité, genre et féminisme » et « Travail, économie et insertion professionnelle ». Cela a donné lieu à des stands et diverses activités pour le public.

Les commissions cantonales

L'association SOS Femmes participe à deux commissions cantonales qui sont en lien direct avec les problématiques rencontrées par ses bénéficiaires:

- Commission pluridisciplinaire sur la prostitution.
- Comité de pilotage du mécanisme de coopération administrative contre la traite des êtres humains.

SOS Femmes

Capas - Collectif d'une quarantaine d'associations pour l'action sociale
- Membre du collectif et du comité.
- Participation à des groupes de travail pour un lunch thématique sur l'insertion sociale et professionnelle ainsi qu'à un atelier sur les pratiques de gouvernance.

Lunch thématique reportage Carrefour TV :
Youtube: bit.ly/3aM7boK

Réseau Femmes - Collectif de neuf associations féminines*
- Membre du collectif et du groupe de travail.
- Implication dans plusieurs projets communs :
  Association Aux 6 logis – appartements relais pour les bénéficiaires des associations membres du Réseau Femmes.
  Job Coaching – mesure d'accompagnement à l'insertion professionnelle pour les femmes suivies au sein de quatre associations féminines, dont SOS Femmes.
  Fonds commun de solidarité – fonds de soutien financier individuel en faveur des bénéficiaires du Réseau Femmes.

*Aspasie, AVVEC, Camarada, Cefam, Découvrir, F-Information, Lestime, SOS Femmes, Voie F.

Insertion Genève
- Membre du comité et participation à des sous-groupes de travail spécifiques.

SOS Femmes est aussi membre
ActualitéSociale.
Chambre de l'économie sociale et solidaire APRÈS-GE.
Giving Women.
Insertion Suisse.
Plateforme de quartier Plainpalais.

L'ABOUTISSEMENT DU PROJET « TRANSITION »

L'année 2019 a marqué la fin du projet « Transition » initié par SOS Femmes en 2016 et financé par des fondations privées. Ce projet visait notamment à donner les moyens à l'association de faire face aux mutations sociétales et aux changements liés au marché du travail pour répondre au mieux aux besoins socio-professionnels des femmes et des travailleur.euse.s du sexe dans leur processus d'insertion et de réorientation. Il s'agissait également de revoir la gouvernance et l'organisation de SOS Femmes pour mutualiser les forces, les ressources et les prestations d'insertion entre les unités tout en réduisant les risques financiers. Ce travail a finalement abouti à la fermeture de Creature et au recentrage de SOS Femmes sur sa mission historique et ses deux unités la Consultation et Fringantes.

LES PERSPECTIVES DE SOS FEMMES EN 2020

- Renouvellement du contrat de prestations Consultation/Fringantes, avec l'État de Genève, pour les années 2021 à 2024.
- Pérennisation de l'aide financière accordée aux Fringantes par la Ville de Genève.
- Recherche de fonds privés et publics pour financer le fonctionnement et les prestations de SOS Femmes.
- Réorganisation générale de SOS Femmes suite à la fermeture de Creature.

SOS Femmes La Consultation

La Consultation

Interview de Delphine Nakouri

collaboratrice sociale et administrative depuis 9 ans à SOS Femmes

EN QUOI CONSISTE TON TRAVAIL À LA CONSULTATION ?
À accueillir, écouter et réorienter si besoin les femmes qui font appel à SOS Femmes. Je les soutiens également dans diverses démarches administratives et je leur prodigue une écoute attentive.

QUEL A ÉTÉ TON PARCOURS POUR EXERCER LE POSTE QUE TU OCCUPES ?
Après un CFC d'employée de commerce et une expérience en secrétariat et comptabilité dans une administration, j'ai eu envie de travailler à SOS Femmes pour que mes compétences métier puissent s'inscrire dans un contexte avec davantage de relations humaines et de solidarité.

PEUX-TU ME DÉCRIRE UN PROJET SUR LEQUEL TU TRAVAILLES ?
Je suis active dans le groupe de suivi du fonds de solidarité du Réseau Femmes. Ce fonds octroie des aides financières ponctuelles à des femmes en difficulté. Avec les autres déléguées des associations féminines, nous nous réunissons en moyenne une fois par mois pour statuer sur les demandes.

QUELLES SONT, SELON TOI, LES PRINCIPALES QUALITÉS POUR TON POSTE ?
L'écoute, le non-jugement et la connaissance du réseau genevois.

QUE PRÉFÈRES-TU DANS TON MÉTIER ?
Le contact humain et le travail dans une équipe pluridisciplinaire qui s'investit pleinement pour trouver des solutions face aux difficultés rencontrées par les femmes.

1 coordinatrice
3 travailleuses sociales
1 collaboratrice sociale et administrative
2 bénévoles

1'350 heures d'entretiens individuels
1'308 interventions en faveur des femmes

Située à la rue de la Madeleine à Genève, l'équipe de la Consultation offre un accompagnement social et professionnel individualisé pour les travailleur.euse.s du sexe qui souhaitent arrêter le travail du sexe, ainsi que pour les femmes qui désirent développer un projet d'insertion. Ces suivis spécifiques offrent l'opportunité aux personnes accompagnées de développer des connaissances afin d'augmenter leurs compétences, ressources, forces et autonomie. La Consultation défend un travail social de proximité qui tient compte de la globalité des situations, des rythmes, des envies, des réalités et des possibles de chacune dans la bienveillance et le non-jugement.

DES SUIVIS DE PLUSIEURS ANNÉES POUR UNE AMÉLIORATION DURABLE DES SITUATIONS DE VIE

À la Consultation, 17.9% des femmes sont suivies depuis un an, 23.6% sont suivies depuis 2 à 5 ans et 18.9% depuis plus de cinq ans. La durée de ces accompagnements s'explique par la volonté d'intervenir sur les différents aspects de la vie des femmes: administratifs, financiers, sociaux, sanitaires, professionnels, familiaux, conjugaux, migratoires, résidentiels, processus d'arrêt et de sortie du travail du sexe, etc.

L'accompagnement global et durable offre l'opportunité aux femmes d'avancer palier par palier. Il s'agit parfois, par exemple, de trouver un logement stable et de résorber des problèmes de santé avant de pouvoir entreprendre une formation ou de rechercher un emploi. Lorsque les femmes cessent de solliciter le soutien de la Consultation, c'est généralement lorsqu'elles ont atteint une stabilité et autonomie dans les différentes dimensions de leur vie, et que les difficultés rencontrées ont pu être durablement résorbées.

La Consultation

LES BÉNÉFICIAIRES

Les femmes suivies sont âgées de 22 à 69 ans, avec une moyenne d'âge de 41 ans. 12.3% d'entre elles sont de nationalité suisse. 55.5% proviennent des pays de l'Union européenne. 15.6% de pays d'Afrique. 10.9% d'Amérique Latine.

DES PARCOURS JALONNÉS DE BARRIÈRES À CONTOURNER

La migration constitue un facteur de vulnérabilité important, d'autant plus lorsqu'il est conjugué à un faible niveau de formation ou à une absence de reconnaissance des diplômes et/ou des formations effectuées dans le pays d'origine, comme cela est le cas d'un grand nombre de femmes suivies à la Consultation. Ces deux facteurs, entre autres, rendent une intégration statutaire et une insertion socioprofessionnelle durable et stable d'autant plus difficiles.

Dans l'ensemble, le niveau de formation des femmes suivies est peu élevé. 6.9% d'entre elles n'ont pas ou très peu été scolarisées. 46.1% d'entre elles n'ont pas suivi de formation au-delà de la scolarité obligatoire. Ainsi, plus de la moitié n'a achevé aucune formation secondaire, supérieure ou professionnelle. Parmi celles qui ont fréquenté des écoles ou des centres de formation au-delà de la scolarité obligatoire (47%), il s'agit avant tout de formations courtes. L'insertion professionnelle étant en partie conditionnée par le niveau de formation, les défis à relever sont nombreux pour permettre aux femmes d'accéder au marché de l'emploi.

LA RECHERCHE DE FONDS PRIVÉS INDIVIDUELS POUR PERMETTRE LA RÉALISATION DE PROJETS SOCIO-PROFESSIONNELS

Près de 210'000.- ont été obtenus par les travailleuses sociales pour des soutiens financiers individuels. Ces aides servent, par exemple, à couvrir des frais de formation, des cours, des activités pour les enfants, des frais médicaux ou dentaires ou encore du mobilier pour l'aménagement d'un appartement. Ces démarches administratives constituent un axe important du travail d'accompagnement en plus du soutien psycho-social et professionnel individuel. Ces aides financières sont indispensables pour prévenir la dégradation de certaines situations ou offrir des solutions concrètes aux problèmes financiers rencontrés par des femmes en situation précaire.

> « Chère Consultation de SOS Femmes, je vous remercie pour tout ce que vous avez fait pour moi. Quand je suis arrivée chez vous, j'étais désespérée. Malade et en dépression, je n'étais plus sûre de vouloir vivre. Vous m'avez assistée moralement et même matériellement. Maintenant, je vais bien ! »
>
> Juliana* * Prénom d'emprunt

LES PERSPECTIVES DE CONSULTATION EN 2020

- Développement et mise en œuvre du projet de formation des travailleuses du sexe OrTra santé-social/SOS Femmes.
- Renforcement de la formation continue de l'équipe (formation à l'écoute, supervisions individuelles et collectives, etc.).
- Poursuite de la recherche de dons financiers pour alimenter le fonds d'urgence pour les femmes et leurs enfants.

Activités collectives

7 femmes ont suivi les modules collectifs
« Découvrir mes compétences »

6 femmes ont suivi les modules collectifs
« Se préparer à un entretien d'embauche »

6 femmes ont participé à l'atelier collectif
« Comprendre le fonctionnement de l'assurance maladie »

6 femmes ont participé à l'atelier collectif
« Comprendre et remplir un formulaire administratif »

7 ateliers collectifs « Relation à la clientèle »
avec 6 participantes en moyenne

1 sortie collective au Musée d'Ethnographie de Genève
avec 15 femmes

1 visite au Musée d'Histoire Naturelle de Genève
avec 7 femmes

1 opéra au Grand Théâtre de Genève
avec 8 femmes

LES ATELIERS COLLECTIFS COMMUNS CONSULTATION/ FRINGANTES POUR ENCOURAGER LES ÉCHANGES DE PRATIQUE

Des ateliers collectifs de pré-qualification sont co-organisés entre les travailleuses sociales Fringantes et Consultation. A travers une démarche participative en groupe, les femmes apprennent à valoriser leurs compétences et leurs expériences pour gagner en confiance dans la construction de leurs projets sociaux et professionnels et, plus largement, dans leur vie de tous les jours.

Conférences et cours

Depuis plusieurs années, à travers divers outils, une partie du travail effectué à la Consultation est documenté. À la fois en termes de récolte et d'analyse de données statistiques, mais aussi à partir de focus groupes entre bénéficiaires ou professionnelles et d'entretiens croisés entre bénéficiaires et travailleuses sociales. Les données récoltées et analysées ont permis, en 2019, de participer à plusieurs conférences et de dispenser des cours, notamment sur la thématique du travail social, des pratiques d'accompagnement et de sortie du travail du sexe dans le contexte de la Consultation. Ces différentes recherches et interventions ont été menées par Isabelle Csupor, professeure à la HETSL, Mauro Mercolli, chargé d'enseignement à la HETSL et Roxane Aubry, responsable de la Consultation.

MÉTHODOLOGIE D'OBSERVATION ET ACCOMPAGNEMENT PSYCHOSOCIAL

L'exemple des sorties de prostitution à SOS Femmes Genève

Cours-atelier donné dans le cadre d'une journée inter-modules à la HETSL, janvier 2019.

LES PARCOURS DE SORTIE DE PROSTITUTION À GENÈVE

Conférence donnée dans le cadre de l'Assemblée générale de l'Association suisse de formation, recherche et intervention sociale (ASFRIS). Genève, 14 mai 2019.

ACCOMPAGNER LES SORTIES DE PROSTITUTION, QUI DONNE LE RYTHME ?

Regards croisés entre bénéficiaires, travailleuses sociales et chercheur.e.s

Conférence donnée lors du 8ème Congrès international de l'Association internationale de la formation, la recherche et l'intervention sociale (AIFRIS) / GT Professionnalisation – Sociétés plurielles, travail social et vivre ensemble, à Beyrouth, le 4 juillet 2019, dans le cadre du groupe de travail « Professionnalisation de l'Association internationale pour la formation, la recherche et l'intervention sociale ».

Fondée sur une approche partenariale qui considère que chercheur·e·s, intervenant.e.s sociales et bénéficiaires peuvent produire du savoir ensemble, la présentation s'est appuyée sur des focus groupe effectués d'une part, avec des bénéficiaires et d'autre part, avec des travailleuses sociales pour mieux comprendre l'accompagnement psychosocial effectué par les professionnelles et dégager certaines étapes des parcours de sortie du travail du sexe. Tout particulièrement, cette conférence a donné l'occasion de questionner les rythmes et la temporalité de l'intervention sociale.

LES SORTIES DE PROSTITUTION, UN DÉFI AU CŒUR DES POLITIQUES D'ACTIVATION

L'exemple de SOS Femmes à Genève

Cours donné dans le cadre du module « Questions sociales et réponses sociopolitiques » Atelier Migration, à la HETSL, le 2 mai 2019.

PRATIQUES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL À SOS FEMMES

Regards croisés entre travailleuses sociales, bénéficiaires et chercheur·e·s

Conférence donnée dans le cadre des ateliers « Fabrique de la recherche » de la HETSL autour du thème « conditions de réalisation, enjeux et défis des recherches partenariales : quelques réflexions autour de trois exemples », 2019.

fringantes
potentiel féminin

39 femmes en stage ont bénéficié d'un suivi personnalisé

fringantes
potentiel féminin

Interview d'Émilie Brunetière

travailleuse sociale depuis 6 ans aux Fringantes

EN QUOI CONSISTE TON TRAVAIL AU SEIN DES FRINGANTES ?
Accompagner des femmes dans leur processus d'insertion, en alternant une formation pratique basée sur l'acquisition et le développement de compétences personnelles et professionnelles, un suivi social individuel et des formations collectives.

QUELLE FORMATION AS-TU SUIVI POUR COMPLÉTER TON PARCOURS DE TRAVAILLEUSE SOCIALE ?
J'ai obtenu le certificat FSEA de formatrice d'adultes, première étape du brevet fédéral.

QUELS SONT, AU SEIN DES FRINGANTES, LES PRINCIPAUX ATOUTS DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE FORMATION ?
Cela nous a permis d'affiner notre regard sur les femmes en formation, en cernant plus encore leurs besoins spécifiques et en leur proposant des méthodes et outils adaptés pour valoriser et faire émerger leurs compétences, tout en soutenant leur autonomie.

QUE PRÉFÈRES-TU DANS TA DOUBLE CASQUETTE DE TRAVAILLEUSE SOCIALE ET DE FORMATRICE ?
Le fait de pouvoir allier le suivi social individuel et le travail en groupe lors des formations collectives. Cela crée une pratique riche, complète et stimulante qui me permet d'être créative dans mon accompagnement.

1 coordinatrice
2 travailleuses sociales
1 chargée de communication et marketing
1 vendeuse en emploi de solidarité
4 vendeuses auxiliaires
5 vendeuses bénévoles en insertion socio-professionnelle

2084 clientes reçues
sur rendez-vous individuel lors du dépôt-vente

CHF 98'000.- de chiffre d'affaire net
lié à la vente de vêtements de seconde main

Au cœur du quartier de Plainpalais à Genève, la boutique de vêtements de seconde main durable et solidaire Fringantes organise, depuis plus de 24 ans, des stages dans le domaine de la vente. Ceux-ci sont destinés à des femmes confrontées à une exclusion sociale et professionnelle. Accompagnées et encadrées par une équipe pluridisciplinaire, elles acquièrent et développent des compétences transversales, et mettent en place des projets en adéquation avec leurs capacités et aspirations personnelles.

DES STAGES MULTIDIMENSIONNELS POUR UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

Les stages proposés durent de six à douze mois et donnent lieu à un certificat de stage, qui permet de soutenir et de favoriser les recherches d'emploi. Les stages allient immersion et accompagnement à travers :
Une formation pratique dans le domaine de la vente visant à développer et à consolider des compétences professionnelles, techniques et sociales. Un suivi individualisé, par une travailleuse sociale tout au long du stage, offrant des entretiens d'accueil, d'écoute et d'orientation, la formulation et la mise en place d'objectifs d'apprentissage, le développement et le suivi d'un projet d'insertion socio-professionnelle, ainsi qu'une collaboration avec le réseau socio-sanitaire genevois.

DES PLACES DE VENDEUSES BÉNÉVOLES POUR UNE INCLUSION SOCIO-PROFESSIONNELLE À DURÉE INDÉTERMINÉE

La boutique collabore également avec des femmes qui souhaitent maintenir une activité sociale bénévole à l'issue de leur stage, ou qui désirent conserver un lien avec le marché du travail. Cette activité bénévole a pour buts de lutter contre l'isolement social, de soutenir les processus de reconstruction individuelle, de favoriser la confiance en soi et l'autonomie, de retrouver le plaisir de sortir de chez soi, d'avoir une activité socio-professionnelle ou d'élargir ses perspectives d'insertion.

fringantes
potentiel féminin

« Il est venu le temps de vous dire au revoir. Et il y a tellement de choses que j'ai apprises ici et qui m'ont permis de croire que je suis très capable. Merci beaucoup pour cette opportunité. Pour le soutien fondamental que j'ai reçu. Celui qui m'a permis d'observer mes difficultés et de les transformer. Je laisse mon amour comme présent à toutes celles qui m'ont aidée. Je suis très heureuse de la confiance qui m'a été octroyée, et qui m'a donné le courage de ne pas avoir peur de faire des erreurs. Je ne vous oublierai jamais. Ce que j'ai appris restera toujours en moi. Et vous allez aussi beaucoup me manquer. »

Lidya* a effectué un stage de 12 mois aux Fringantes avant d'entreprendre une formation dans le domaine du nettoyage.

* Prénom d'emprunt

LA CUMULATION DE FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ À SURMONTER

Malgré la diversité et la richesse des parcours migratoires et professionnels, les femmes migrantes accompagnées aux Fringantes font face à de multiples limitations dans leur insertion sur le marché de l'emploi, et dans la société d'une manière générale. Ces freins ne sont pas seulement liés à un manque ou à une absence d'expériences professionnelles en Suisse ou à l'étranger. Ces barrières peuvent, par exemple, avoir trait à la non-maîtrise de la langue française, à la non-reconnaissance des diplômes étrangers ou des expériences professionnelles antérieures, à des incertitudes liées à leur statut ; des discriminations et stigmatisations touchant tant la sphère publique que privée.

L'INTERVENTION COLLECTIVE POUR TRANSFORMER DES OBSTACLES EN RÉUSSITES

Sur le terrain Fringantes, le travail social réalisé a pour principal objectif de poser les conditions-cadre à la transformation des obstacles rencontrés par les femmes en stage en opportunités. Un des outils utilisés est l'atelier mensuel « relation à la clientèle ». Dans ce cadre, les stagiaires nourrissent une dynamique de groupe favorisant les échanges d'expériences et de bonnes pratiques. Cet espace favorise le processus d'apprentissage à travers notamment des jeux de rôle et des mises en situation concrètes à partir de situations observées dans la réalité. La création de liens entre des personnes d'horizons différents enrichit la cohésion et le travail d'équipe, le conseil et la recherche commune de solutions tout en exerçant la communication, la transmission et la pratique du français.

LES BÉNÉFICIAIRES

- Sont agées entre 22 et 58 ans, avec une moyenne d'âge de 38 ans.
- Moyenne d'années depuis l'arrivée en Suisse: 9 ans.
- Répartition géographique des pays d'origine:
  Amérique latine y compris Brésil 33%
  Afrique 30%
  Asie 17%
  Europe 10%
  Suisse 10%

fringantes
potentiel féminin

LES SUITES DES STAGES

En 2019, sur 39 stagiaires, 21 ont terminé leur stage.
Celui-ci a été validé par une attestation ou un certificat de travail.
Sur ces 21 femmes, 11 ont poursuivi avec une activité:

- 3 ont trouvé un emploi.
- 1 a commencé un stage sur le premier marché de l'emploi.
- 3 ont entrepris des formations.
- 1 est devenue bénévole dans une boutique.
- 4 ont poursuivi vers d'autres activités d'insertion.

En ce qui concerne les 9 autres:

- 5 ont arrêté le stage pour des problèmes de santé.
- 2 ont vu leur temps de travail augmenté.
- 1 est en attente d'un stage par le biais du job coaching.
- 1 personne n'a plus donné de ses nouvelles.

18 femmes continuent leur stage en 2020.

LES PERSPECTIVES FRINGANTES EN 2020

- Consolidation de la nouvelle image Fringantes par le biais d'événements publics.
- Augmentation des dons de vêtements.
- Réaménagement des locaux afin d'optimiser l'espace à disposition.
- Informatisation des outils commerciaux pour renforcer la pratique professionnelle.
- Renforcement de la pratique socio-professionnelle des stagiaires (communication, confiance en soi, etc.) à travers une nouvelle offre d'ateliers collectifs.
- Intégration accrue dans le réseau social et professionnel afin de créer de nouvelles synergies et des ponts entre différents domaines d'expertise.

CREATURE

CREATURE

Interview d'Ermela Haile

chargée de projet depuis 2 ans à Creature

QUEL A ÉTÉ TON PARCOURS POUR EXERCER LE POSTE QUE TU OCCUPES À CREATURE ?
J'ai fait un bachelor en relations internationales, et un master en socio-économie avec une orientation en démographie. J'ai toujours voulu travailler dans le secteur public ou semi-public. Creature est un bon compromis entre mes aspirations personnelles, ma volonté de poursuivre mon engagement contre toutes les formes de discriminations, et la participation à un projet entrepreneurial féminin.

EN QUOI CONSISTE TON TRAVAIL DE CHARGÉE DE PROJETS ?
J'ai principalement été engagée pour développer des projets permettant le décloisonnement des activités de production. Par exemple, j'ai mis en place un atelier de sensibilisation au développement durable avec des classes de primaire. Je me rends dans les écoles ou nous parlons impact social et revalorisation. Par la suite, ces mêmes classes viennent passer un après-midi à l'atelier où la créativité et la revalorisation au travers de l'activité couture est à l'honneur. C'est un projet multiculturel, intergénérationnel et mixte !

QUELLES SONT, SELON TOI, LES PRINCIPALES QUALITÉS D'UNE CHARGÉE DE PROJETS DANS LE MILIEU ASSOCIATIF ?
Peu importe le métier, dans l'associatif, il est essentiel de partager les valeurs et la mission. Les qualités premières sont l'authenticité de l'engagement personnel, la volonté de tendre vers un monde plus juste et harmonieux, et l'adaptation à un environnement évolutif.

QUE PRÉFÈRES-TU DANS TON MÉTIER ?
Le contact humain, le concret des actions et des résultats, le fait de collaborer avec des collègues qui partagent les mêmes valeurs - un langage commun.

1 coordinatrice
1 chargée de communication
1 chargée de projets
1 assistante administrative
1 couturière
1 maître d'atelier couture
12 employées en emploi de solidarité
1 apprentie CFC couture

Située dans le quartier des Eaux-Vives à Genève, l'entreprise sociale Creature est un atelier de production et création couture spécialisé dans la revalorisation de textiles publicitaires. Elle a pour objectif principal l'insertion sociale et professionnelle des femmes, notamment de celles qui occupent des emplois de solidarité. L'accompagnement prodigué et les formations suivies, adaptés à chacune, sont axés sur le développement de compétences transférables à d'autres domaines d'activité.

LES ACTIONS MENÉES
- Présentation de l'activité Creature au sein de la Fondation Chanel par certaines employées en emploi de solidarité lors de la journée des droits des femmes.
- Soutien aux projets de formation des employées en emploi de solidarité et à leurs recherches d'emploi, dont deux retours sur le marché ordinaire du travail.
- Développement de plusieurs partenariats avec des entreprises privées pour la vente de produits Creature.
- Promotion des produits Creature sur les réseaux sociaux.

CREATURE

La fermeture de Creature

L'année 2019, marquée par la décision politique de l'arrêt du financement du fonds chômage Ville de Genève concernant les emplois de solidarité a engendré un cap décisif pour Creature. En effet, cette suppression des financements publics a confronté l'association à des défis financiers majeurs face auxquels elle a malheureusement été contrainte de fermer son entreprise sociale.

Le fonds chômage représentant une part importante de son budget annuel global, il devenait trop risqué pour SOS Femmes de fonctionner uniquement avec le chiffre d'affaire Creature et les fonds privés. Dans le souci de préserver la mission historique de l'association et ses deux autres lieux d'activité, la Consultation et Fringantes, le comité a été confronté à des décisions très difficiles à prendre et qui ont fortement impacté les collaboratrices qui ont dû être licenciées.

Dans ce contexte tumultueux, le déroulement des activités à été réévalué. Creature a dû restreindre ses prestations et renoncer à des contrats et partenariats. Les collaboratrices ont redoublé d'efforts pour honorer les projets existants tout en faisant face à des ressources et moyens considérablement diminués, dans un climat de travail instable et empreint des émotions liées à la fermeture d'une entreprise à laquelle les collaboratrices et les employées de solidarité étaient très attachées.

Dans la mesure de ses possibilités, SOS Femmes a recherché des solutions pour les employées licenciées et les a soutenues dans le développement de leurs nouveaux projets.

4 ont été engagées par la Fondation Pro en emploi de solidarité
2 se sont lancées comme indépendantes
1 s'est orientée vers le management de projets
1 s'est dirigée vers les métiers de la santé
1 poursuit sa formation de couturière
1 enseigne la couture
1 monte un projet entrepreneurial
1 suit une formation en webmarketing

LES PERSPECTIVES CREATURE EN 2020

- Résiliation du bail des locaux de Creature en trouvant un.e repreneur.euse.
- Finalisation des derniers mandats de couture et arrêt définitif de l'activité.
- Vente du matériel et reprise de la marque Creature.

Comptes

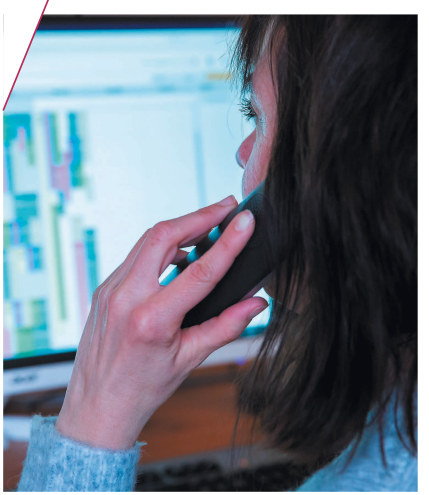

PRODUITS

État de Genève 16%
Ville de Genève 11%
Villes et Communes 1%
Bureau de l'intégration des étrangers 2%
Participation cantonales aux emplois de solidarité 17%
Fondations privées 17%
Autres produits 23%
Chiffre d'affaire 13%

CHARGES

Personnel 78%
Exploitation 6%
Locaux 6%
Admin. et fonctionnement 4%
Autres 6%

L'intégralité des comptes annuels est disponible en téléchargement sur notre site internet. Ils ont été révisés par la Fiduciaire et d'études fiscales Yves Bourquin qui répond aux exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Equipe

MEMBRES DU COMITÉ
Mary Overton Présidente, Félix Bollmann,
Natacha Guyot-Kaelliker, Virginie Jaquiery, Robert Monin,
Christina Oberli, Nicole Pomezny, Dominic Reichel

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
Anne-Laure Pulfer Aebi

CONSULTATION
Roxane Aubry, Delphine Bossy-Nakouri,
Fitore Mauro, Lise Piguet, Martina Tarla

1 étudiante HETS-Genève : Eleonora Micali
1 réflexologue bénévole : Marielle Ghinet-Nicod
1 logopédiste bénévole : Claire-Lise Meury

FRINGANTES
Anne-Rosalie Bourquin-Bourgeois, Émilie Brunetière, Ermela Haile,
Sarah Khelifi, Mashid Navi, Souliya Peysson, Sarah Preisig, Océane Wagner

5 vendeuses auxiliaires : Déborah Blidariu, Maria Mendoza Ferrier,
Amaya Perriard, Sarah Preisig, Mélanie Savioz
3 étudiantes HETS-Genève : Eloïse Berube Canario,
Michèle Gunn-Sechehaye, Thaïs Vericat

CREATURE
Aurore Chebot, Carmen Conte, Nathalie Duc, Ermela Haile, Anouk Keller,
Marion Liengme, Caroline Minder, Yen Nhi Nguyen, Katumba Ntumba,
Marion Otz, Suzanna Petrecca, Gladys Pinedo, Chloé Piraud,
Monika Ramadani, Noham Reichel, Laura Rengifo, Annie Rubattel,
Albena Takacs, Snezana Trifunovic, Odile Vuillemin

1 apprentie CFC couture : Maelenn Maye

Remerciements

L'ASSOCIATION SOS FEMMES REMERCIE VIVEMENT SES PARTENAIRES

LE CANTON DE GENÈVE
Bureau de l'intégration des étrangers (BIE), Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV), Département de la cohésion sociale (DCS), Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES), Département Présidentiel (PRE), Hospice général, Service des emplois de solidarité de l'Office cantonal de l'emploi.

LA VILLE DE GENÈVE
Antennes Sociales de Proximité, Fonds Chômage, Maison de Quartier de Plainpalais, Service culturel, Service social - Unité logement temporaire.

LES COMMUNES ET VILLES
Bardonnex, Carouge, Cartigny, Chêne-Bourg, Choulex, Collonge-Bellerive, Corsier, Dardagny, Meinier, Meyrin, Perly-Certoux, Onex, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Presinge, Puplinge, Satigny, Vandœuvres, Versoix.

LES FONDS ET FONDATIONS PRIVÉ.E.S
Association Amitié et Solidarité, Association Colis du Cœur, Bureau Central d'Aide Sociale (BCAS), Ecole-Club Migros, Fondation André Cyprien, Fondation Chanel, Fondation Hélène et Victor Barbour, Fondation La Passiflore, Fondation privée genevoise, Fondation Start, Fondation Teamco, Fondation Terrévent, Fondation Valeria Rossi di Montelera, Fonds de Solidarité pour la mère et l'enfant (SOFO), Fonds de Solidarité du Réseau Femmes, Fonds genevois de répartition des bénéfices de la Loterie Romande, Rotaract Club Genève, Secours Suisse d'Hiver.

LES MEMBRES COTISANT.E.S, LES DONATEURS ET DONATRICES ANONYMES ET PRIVÉ.E.S
Stanislas Zuin qui a mis SOS Femmes en contact avec Lorenzo Pedrazzini qui a organisé un concert de blues punk en faveur de l'association. Par ce biais, plus de CHF 50'000.- de dons financiers privés ont été récoltés. Ceux-ci ont intégralement été reversés au fonds dédiés aux femmes accompagnées.
Galerie Bel-Air Fine Art Geneva, Monsieur François Chabanian, vernissage de l'exposition Summer Street Art Festival. Récolte de fonds en faveur des bénéficiaires de SOS Femmes.
Musée d'Ethnographie de Genève, pour les billets offerts et la visite organisée avec une médiatrice culturelle.

LES DONS DE TISSUS ET DE MATÉRIEL
Hôtel Mandarin Oriental, entreprise Coty, entreprise MCI.

LA VENTE DES PRODUITS CREATURE
Aéroport de Genève, Bocal Local, Genève tourisme, Hôpitaux Universitaires de Genève.

LES DONS DE VÊTEMENTS AUX FRINGANTES
Un grand merci à nos fidèles clientes et généreuses donatrices.
Les dons de lingerie
Un grand merci à HOPE pour ses dons de sous-vêtements en faveur des bénéficiaires de SOS Femmes.

LES PRESTATAIRES
Fiduciaire : Sandrine Meylan Lacraz
Organe de révision : Société fiduciaire et d'études fiscales Yves Bourquin
Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL) et Isabelle Csupor

PHOTOGRAPHIES
Magali Girardin, Eric Roset

GRAPHISME
alveo.design

MERCI du fond du cœur aux femmes accompagnées qui font confiance à SOS Femmes. Au comité, aux collaboratrices et aux bénévoles qui œuvrent pleinement à la qualité des prestations délivrées. Aux membres, partenaires et nombreuses personnes et institutions qui se sont mobilisées pour l'association en 2019.

Soutenez-nous

L'association SOS Femmes à Genève, créée en 1940, bénéficie de 80 ans d'expérience dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle des femmes.

Soutenir l'association SOS Femmes, c'est permettre à près de 250 femmes et plus de 300 enfants par année d'améliorer considérablement leurs conditions de vie.

DON FINANCIER EN FAVEUR DE NOTRE FONDS FEMMES
Faites un don du montant souhaité qui sera intégralement reversé aux femmes, via un fonds dédié à leurs projets sociaux et professionnels.
CCP 12-10290-6, mention « fonds femmes »

DON FINANCIER EN FAVEUR DE NOTRE ASSOCIATION
Devenez membre de SOS Femmes en vous acquittant de la cotisation annuelle de CHF 50.-, ou faites un don financier du montant désiré.
CCP 12-10290-6, mention « cotisation membre » ou « don association »

DON DE VÊTEMENTS EN FAVEUR DES FRINGANTES
Faites du tri dans vos armoires ou organisez une collecte de vêtements dans votre lieu de travail ou réseau privé, et déposez vos vêtements dans notre boutique Fringantes ou à la Consultation afin qu'ils puissent être revendus. Les bénéfices obtenus à partir des ventes de vêtements participent au bon fonctionnement de notre association, et à la qualité des prestations offertes aux femmes accompagnées.

CHAQUE DON COMPTE !

DONS DE VÊTEMENTS

Fringantes
Rue Vignier 4
1205 Genève
022 328 16 55

@boutiquefringantes
sosfemmes.ch/fr/activites-sociales
fringantes.ch

Fringantes
Rue Vignier 4
1205 Genève
022 328 16 55
info@fringantes.ch
fringantes.ch

La Consultation
SOS Femmes
Rue de la Madeleine 10
1204 Genève
022 311 22 22
sosfemmes@sosfemmes.ch
sosfemmes.ch

SOS Femmes
Réinsertion sociale & professionnelle

Procès-verbal
Assemblée générale du mardi 15 septembre 2020

Madame Mary Overton, Présidente, ouvre l'assemblée générale ordinaire et remercie les personnes présentes.

Elle nous fait lecture de la liste des personnes excusées qui est annexée au présent procès-verbal.

1. Approbation du procès-verbal du lundi 29 avril 2019

Le procès-verbal du 29 avril 2019 est approuvé.

2. Rapport de la présidente

En 2019, le travail de deux unités à La Consultation et à la boutique Fringantes s'est poursuivi avec élan. Madame Overton conseille de consulter le rapport d'activité 2019, qui donne des détails sur l'activité de l'association SOS Femmes avec de très beaux témoignages tant des collaboratrices que des bénéficiaires.

Le comité a décidé début 2019 de la clôture de l'unité de création et production couture CREATURE pour la fin de l'année 2019. Madame Overton, explique les facteurs qui sont à l'origine de cette décision :

- L'annonce de la fin du soutien financier du Fonds chômage de la Ville de Genève.

- Un travail de recherche en 2017-18, puis un audit interne début 2019 avaient analysé le fonctionnement de l'unité et identifié les difficultés économiques du modèle de l'unité CREATURE.

- L'importance de la charge salariale et l'instabilité des revenus de la production des articles proposés.

A la lumière de ces éléments, le Comité a conclu que la poursuite de l'activité au-delà de 2019 faisait peser des risques financiers trop importants pour l'ensemble de l'association.

Il est à relever que de grands efforts ont été faits pour soutenir les femmes en Emploi de solidarité sur le plan de leur insertion professionnelle.

Le comité a également investi du temps dans l'amélioration du fonctionnement de l'association en participant à des demi-journées de formation sur le thème de la gouvernance, en établissement de nouveaux règlements internes et des directives, notamment en matière de harcèlement et de discriminations dans le monde de l'emploi.

Madame Overton remercie les huit membres du Comité de SOS Femmes, tous bénévoles, pour leur engagement et leur disponibilité bienveillante en 2019. Elle remercie également chaleureusement les professionnelles de SOS Femmes.

La présidente remercie vivement les organismes privés, les communes du canton de Genève, la Ville de Genève et l'État de Genève pour leur soutien.

Madame Overton termine son rapport en remerciant au nom du Comité et de toute l'association, les nombreuses personnes qui chacune à leur façon ont exprimé un soutien envers SOS Femmes, qu'il soit moral ou financier.

3. Bilan des activités 2019

Madame Fitore Mauro, travailleuse sociale à La Consultation et Madame Anne-Rosalie Bourquin, travailleuse sociale à la boutique Fringantes prennent la parole pour le bilan des activités de l'année 2019.

Consultation

Madame Mauro explique que les grands domaines d'intervention de la Consultation sont les démarches administratives, principalement celles autour du logement et celles qui concernent la santé.

En 2019, les professionnelles de la Consultation ont suivi 212 femmes dont 125 travailleuses du sexe. 1'350 entretiens individuels ont été réalisés.
De plus, 1'308 interventions en faveur des femmes ont été effectués.
Ces interventions s'inscrivent dans un accompagnement global. En effet, une partie des consultantes n'ont pas de projet de retour à l'emploi dans l'immédiat mais doivent construire une certaine stabilité en terme administratif, financier et de logement ainsi qu'un rétablissement dans leur santé avant tout. La problématique liée au logement est une préoccupation majeure pour permettre la stabilisation de la situation. La Consultation a renforcé ses partenariats avec l'association « Aux 6 logis », l'unité de logement temporaire de la Ville de Genève, ainsi que les lieux d'accueil d'urgence du canton de Genève afin de pouvoir proposer aux femmes des solutions de logement en fonction de leur situation.

Les défis auxquels la Consultation est confrontée au quotidien sont le manque de formation des femmes et le fait qu'elles soient majoritairement non francophone, le marché de l'emploi qui tend à devenir de plus en plus exigeant ajoute un défi aux pratiques professionnelles.

La consultation a entamé un projet de collaboration avec l'ORTRA – qui est un centre de formation professionnel aux métiers de la santé et du social.

Ce projet a pour but de développer une formation qualifiante sous la forme d'une attestation fédérale de formation professionnelle d'aide en soins et accompagnement (AFP ASA) dans le domaine de la santé en faveur des travailleuses du sexe. Il a pour finalité d'augmenter leurs possibilités de reconversion professionnelles dans un secteur d'activité dans lequel les possibilités d'emploi seront nombreuses.

Madame Mauro présente les perspectives 2020 :

- Commencement de la formation ASA en partenariat avec l'ORTRA avec une volée de 12 participantes.

- La poursuite de notre travail notamment de la réorientation des travailleur.euse.s du sexe fortement impacté.e.s par la crise sanitaire COVID-19.

En 2020, la consultation souhaite continuer à défendre un travail social de proximité qui tient compte de la globalité de la situation et permet un accompagnement au rythme de chaque femme.

Les Fringantes
Madame Bourquin relate, chiffres à l'appui, les profils des femmes accompagnées à la boutique, notamment en décrivant par quel biais elles sont arrivées aux Fringantes, quelles sont leurs ressources financières, leur âge, leurs formations, leurs activités en dehors du stage et les problématiques qu'elles rencontrent.

En 2019, 39 femmes âgées de 22 à 58 ans ont effectué un stage à la boutique.
Cette année, outre les apprentissages réalisés directement au sein de la boutique qui visent autant à acquérir un savoir-être et un savoir-faire professionnel, de nombreux appuis individuels sont venus compléter la formation des stagiaires. Une majorité concernaient le suivi ou l'aide à la compréhension de la gestion administrative et de l'orientation vers des lieux ressources.
En 2019, 81 % des femmes suivies ont terminé leur stage et ont vu une suite positive dans leur projet d'insertion.

Madame Bourquin relève que les personnes qui ont retrouvé rapidement une activité à la suite du stage sont toutes des femmes qui avaient un niveau de formation tertiaire dans leur pays d'origine, mais qui n'avaient jamais travaillé en Suisse.

Les campagnes de publicité via les réseaux sociaux Facebook, Instagram, le site internet, la newsletter ont permis d'augmenter la visibilité de la boutique et de renforcer la fréquentation de la clientèle.
En augmentant la visibilité, la boutique a reçu de nombreuses sollicitations à participer à des ateliers sur le thème du vêtement et de l'économie durable et solidaire, des articles sont également parus dans divers journaux.

Les professionnelles ont été investies dans la préparation des Bastions de l'égalité et ont participé au Lunch du Capas ayant pour thème l'insertion sociale et professionnelle.

Madame Bourquin présente les perspectives 2020 :

- Renforcement du poste de vente et réorganisation du poste de coordinatrice
- Mise en place des nouveaux outils de formation
- Renforcement des liens avec l'unité Consultation
- Proposer de nouveaux ateliers collectifs
- Booster la récolte de don de vêtement
- Démarrage de nouvelles collaborations (ventes Pop-up)

4. Perspectives 2020 de SOS Femmes

Madame Overton évoque la réorganisation des unités Consultation et Fringantes en raison de la crise sanitaire COVID-19.

Pour la consultation, le télétravail a été mis place et la permanence téléphonique maintenue.

L'activité commerciale aux Fringantes s'est arrêtée brusquement le 14 mars 2020.

Au mois de juin, à la réouverture, les collaboratrices de la boutique ont mis en place tous les gestes et barrières requis par la loi régissant l'ouverture des commerces.

Pour 2020, le Comité a la conviction qu'il faut renforcer le cœur de l'action première de SOS Femmes. Pour cela, il a souhaité engager une réflexion de fond sur les choix stratégiques de notre association dans le moyen et le long terme. Madame Overton donne la parole à Madame Christine Oberli, membre du Comité en charge du projet qui l'explique brièvement.

5. Comptes et bilan de l'exercice

En l'absence de Madame Sandrine Meylan, notre comptable, Madame Delphine Nakouri, secrétaire sociale et administrative, présente les comptes de l'année 2019.

Madame Overton remercie Madame Nakouri et demande si il y a des questions.

Pas de questions.

6. Rapport du vérificateur de comptes

En l'absence de la Société Fiduciaire et d'Études fiscales Yves Bourquin, notre organe de contrôle, Monsieur Dominique Reichel, membre du comité, nous fait lecture de son rapport.

Madame Overton remercie M. Reichel et demande à l'assemblée d'accepter le rapport et d'approuver les comptes.

Le rapport est accepté à l'unanimité. Les comptes sont approuvés à l'unanimité, décharge est donnée au comité et à l'organe de contrôle.

7. Désignation de l'organe de contrôle.

Madame Overton demande à l'assemblée de réélire la Société Fiduciaire et d'Études fiscales Yves Bourquin comme organe de contrôle. L'assemblée approuve à l'unanimité.

8. Élections statutaires

Madame Mary Overton propose de réélire les membres du comité se représentant :

Madame Mary Overton, Présidente

Madame Natacha Guyot-Koelliker, membre

Madame Virginie Jaquiery, membre

Madame Christine Oberli, membre

Monsieur Félix Bollmann, membre

Monsieur, Robert Monin, membre

Monsieur Dominic Reichel, membre

Le comité est élu à l'unanimité.

Madame Nicole Pomezny ne se représente pas au comité. Madame Overton la remercie pour son engagement en tant que membre du comité.

9. Cotisations

La cotisation de CHF 50.- reste inchangée.

10. Modification statutaire

Madame Virginie Jaquiery, membre du comité, souligne que nos statuts ont été révisés en 2019. Elle fait lecture de l'ancien libellé et propose l'article suivant modifié comme suit :

Article 2 BUT (1er paragraphe) : L'Association SOS Femmes a pour but de lutter contre les discriminations et les stigmatisations des femmes, liées notamment au genre, au travail du sexe ou à la migration dans la société et sur le marché de l'emploi par des actions de sensibilisation et d'insertion sociale et professionnelle.
SOS Femmes s'inscrit dans une approche globale pour accompagner les femmes dans leurs projets de vie en valorisant leurs compétences et leurs capacités.

La modification est acceptée par l'assemblée à l'unanimité.

11. Divers

Pas de divers

Madame Overton clôt la séance et remercie l'assemblée pour sa présence.

Prise de PV : Delphine Nakouri
Genève, le 17 septembre 2020

Annexe 11 : Liste d'adresses des personnes de contact

Conseillère d'Etat chargée du département des finances et des ressources humaines (DF)	Mme Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat Adresse postale : Place de la Taconnerie 7 Case postale 3860 1211 Genève 3 Tél : 022 327 98 00 Fax : 022 327 98 09
Direction financière du département des finances et des ressources humaines (DF)	Mme Stéfanie Bartolomei-Flückiger, directrice Adresse postale : Rue du Stand 15 1204 Genève Tél : 022 546 13 64
Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV)	Mme Colette Fry, directrice Adresse postale : Rue du 31 Décembre 8 1207 Genève Tél : 022 388 74 50

Le bénéficiaire SOS Femmes	Mary Overton, Présidente Roxane Aubry Coordinatrice Adresse postale : Rue de la Madeleine 10 1204 Genève Tél : 022 311 22 22

Annexe 12 : Utilisation des armoiries de l'État de Genève

Principes généraux

- Les départements n'ont pas de logo propre. Ils utilisent tous les armoiries de l'État.

- L'écusson et le texte sont indivisibles.

Utilisation des armoiries de l'État par des entités subventionnées par le département des finances et des ressources humaines

Sous réserve de l'interdiction faite de l'utilisation des armoiries publiques par l'article 31, alinéa 3 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982 (LEDP ; A 5 05)[1], les supports de communication (affiches, affichettes, flyers, rapports d'activité et autres brochures) des entités subventionnées doivent nécessairement faire référence au soutien qui leur est apporté.

Cette référence peut se faire de 2 manières:

1. armoiries de l'État avec la mention "Avec le soutien de :"

2. texte seul: "Avec le soutien de la République et canton de Genève"

De préférence, on optera pour la solution 1 (armoiries).

Emplacement des armoiries ou du texte:

- pour les affiches, affichettes, flyers : en bas à droite

- pour les brochures, rapports et autres: 4e de couverture, en bas à droite. Pour des raisons graphiques, il est possible de faire l'insertion en 2de de couverture, en bas à droite.

La cellule communication du secrétariat général du département fournit les fichiers électroniques des armoiries et valide les bons à tirer des documents sur lesquels elles sont insérées.

Pour toute question ou renseignement complémentaire, s'adresser à la cellule communication du secrétariat général : communication-df@etat.ge.ch (+41 22 327 98 07).

[1] Pour tout imprimé, illustré ou non, relatif à une opération électorale et destiné à être diffusé ou exposé à la vue du public, l'article 31, alinéa 3 LEDP stipule que « l'utilisation des armoiries publiques, y compris sur des supports électroniques, est interdite sauf pour les communications officielles » (i.e. les supports de communication émanant du Conseil d'Etat, de la chancellerie d'Etat et de leurs services).

Annexe 13
Directives transversales

EGE-02-04
Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées (LIAF)
Disponible en ligne:
https://www.ge.ch/document/ege-02-04-presentation-revision-etats-financiers-entites-subventionnees-liaf

EGE-02-07
Traitement des bénéfices et des pertes des entités subventionnées
Disponible en ligne:
https://www.ge.ch/document/ege-02-07-traitement-benefices-pertes-entites-subventionnees

EGE-02-34
Contrôle périodique de l'accomplissement des tâches (art 22 LIAF)
Disponible en ligne:
https://www.ge.ch/document/ege-02-34-controle-periodique-accomplissement-taches-art-22-liaf

OrTra
santé-social genève

PROJET SYNERGIES
Dossier de travail

La réorientation professionnelle et la sortie de la prostitution à travers la formation dans le domaine de la santé et du social

Rue des Charmilles 28 – 1203 Genève – 022 328 11 41 – www.ortra-ge.ch

EDUQUA 1+ POUR TOUS

OrTra santé-social genève

Tables des matières Pages

1. Qu'est-ce que la prostitution ? 3
   - 1.1. Délimitation du marché du sexe 3
   - 1.2. Une terminologie particulière 4
   - 1.3. De la perception de la prostitution 4
   - 1.4. Courants et approches dans le monde 5

2. Cadre légal de la prostitution en Suisse 7
   - 2.1. Cadre légal de la prostitution à Genève 8
   - 2.2. État des lieux à Genève 9

3. Objectifs, buts et acteurs de ce projet 10
   - 3.1. Référentiels, savoirs et compétences 11
   - 3.2. Compétences de la prostitution 13
   - 3.3. Mise en relation des compétences entre profils TDS et ASA 15
   - 3.4. Cadre de la VAE et des qualification des acquis 16
   - 3.5. Préformation d'intégration et pistes d'apprentissages 18

4. Finalité de ce projet 18
   - 4.1. Aspect économique et insertion professionnelle 19
   - 4.2. Bilan et conclusion 19

5. Annexes et bibliographie
   - 5.1. Récapitulatifs légaux 20
   - 5.2. Annexes et tableaux 21
   - 5.3. Bibliographie 36

OrTra santé-social genève

1. *Qu'est-ce que la prostitution ?*

Nous allons commencer ce dossier en répondant à cette première problématique importante qui est : comment pourrions-nous définir la prostitution ? À première vue, cette question semble anodine. La prostitution peut être vue comme l'échange tarifé d'un service sexuel. Cependant, en creusant plus en détail cette question, nous allons voir qu'elle mérite une réponse non seulement cohérente mais aussi argumentée de manière à pouvoir cerner ce phénomène de manière correcte et neutre en évitant un jugement basé sur une quelconque morale.

Ainsi, d'un point de vue légal, dans la loi genevoise nous avons la définition de la prostitution suivante : l'article 1 stipule que : la prostitution est l'activité d'une personne qui se livre à des actes sexuels ou d'ordre sexuel, avec un nombre déterminé ou indéterminé de clients, moyennant rémunération. L'article 2 indique que : les assistants sexuels pour personnes handicapées au bénéfice d'une formation adéquate n'entrent pas dans le champ d'application de la présente loi (LProst, 2017). Nous avons une définition qui voit cela comme une activité avec des clients contre rémunération. De manière très terre à terre, nous pouvons également parler d'acte prostitutionnel et nous pouvons voir cet acte comme un échange de biens et de services. Cimino dans sa thèse l'aborde d'ailleurs ainsi, différenciant le travail sexuel qui englobe la prostitution pour lui. Il faut de manière simple et générale envisager le travail du sexe comme « *l'échange d'argent ou de biens divers et variés contre une forme directe de service sexuel (un rapport sexuel) ou contre une forme indirecte de service sexuel (un strip-tease par exemple). La prostitution est donc une forme directe de service sexuel qui est en outre délimitée par si elle est effectuée à l'intérieur comme dans un bordel par exemple ou dans la rue* » (Cimino, 2013)[1]. Nous avons subséquemment ici cette version d'un échange entre un bien et un service.

Cette vision est également partagée par Weitzer. Pour lui le travail du sexe implique « *un échange de services sexuels, de performances sexuelles ou de produits sexuels contre une compensation matérielle* » (Weizer, 2010)[2]. Cela implique dès lors pour lui des activités sexuelles avec un contact physique direct entre les acheteurs et les vendeurs (des prostitués, des danseuses) mais aussi des stimulations sexuelles indirectes (comme dans le cas de la pornographie, du strip-tease, du téléphone sexuel, de shows en direct, ou à l'aide d'une webcam, et à caractère érotique). Un point important est donc que, pour Weitzer, il faut prendre en compte les acteurs. Il définit également l'industrie du sexe comme se référant à ces employés, manageurs, patron, proxénètes, associations et ainsi de suite, qu'ils soient impliqués dans un commerce sexuel ou non et qui peut être légal ou illégal.

Nous avons de ce fait toujours cet échange de biens contre des services mais avec un accent mis sur les acteurs cette fois. C'est d'ailleurs un élément repris par Lavallée dans le Conseil du statut de la femme du Québec (Lavallé, 2002). Il faut pour eux faire attention aux acteurs qui sont souvent au nombre de trois. Nous avons les prostituées, majoritairement des femmes, les clients, majoritairement des hommes et souvent un troisième acteur, les proxénètes qui agissent à un dégré variable que nous pourrions appeler les intervenants externes. Dès lors, à la lumière de ces éléments, nous pouvons tenter de définir la prostitution ainsi. La prostitution peut être vue comme l'activité sexuelle lucrative d'une personne impliquant des formes directes ou indirectes de services sexuels avec un nombre déterminé ou non de clients contre une rémunération économique sous différentes formes. Cette activité est généralement effectuée dans un espace confiné ou à l'extérieur, dans des zones délimitées.

1.1. *Délimitation du marché du sexe*

Après avoir introduit cette activité, nous allons brièvement survoler la délimitation du marché du sexe. Ce détour va nous permettre de mieux cerner les lieux et les contextes où s'échangent cette activité. Le marché du sexe peut représenter tous les lieux et contextes ou s'échangent des services sexuels directs ou non contre de l'argent ou des biens. Nous allons donc, dans le cadre de la prostitution, plus nous intéresser au marché direct, là où il y a une rencontre entre clients et prostitués, que dans une forme indirecte comme le téléphone rose par exemple. Ce marché, comme nous l'avons déjà mentionné, est très hétérogène tant dans ces lieux, pratiques ou ces acteurs. Cependant, des grandes lignes structurent ce marché et le délimite. En effet, il y a une grande composante

[1] Broadly, sex work involves the exchange of money or goods for a direct (e.g., intercourse) or indirect (e.g., stripping) sexual service. Prostitution is a form of direct sex work that is further delineated by whether it is performed *indoors* such as through a brothel, or *outdoors* on the streets. (Sanders, O'Neill & Pitcher, 2009)

[2] Sex work involves the exchange of sexual services, performances, or products for material compensation. It includes activities of direct physical contact between buyers and sellers…as well as indirect sexual stimulation. (Weizer, 2010)

OrTra santé-social genève

migratoire (TAMPEP, 2004). Ainsi, les femmes migrantes représentent un pourcentage significatif de cette population en Europe. Il y a également une grande mobilité des prostituées qui changent souvent d'endroit (ville, pays, lieu) et deux marchés généraux se côtoient : l'indoor et l'outdoor (Bugnon et al., 2009) avec une pluralité de lieux dans chacun de ces marchés. En Suisse néanmoins, nous pouvons distinguer quatre types de formats quant à la délimitation du marché du sexe. Il s'agit de la rue, des salons de massages et appartements privés, que nous pourrions appeler salons sexuels (souvent économiquement appelés *fournitures de services et de relaxations*), des bars à champagne et enfin les cabarets. Officiellement, le travail du sexe ne peut s'exercer que dans des salons ou dans la rue à des endroits prévus à cet effet. Les bars et les cabarets (et les faux salons de massages) n'emploient en théorie que des employés spécialisés. Dans la réalité, on y observe toutefois des phénomènes d'activités sexuelles et ces environnements peuvent être considérés comme des lieux de prostitution directs ou indirects (servant par exemple de lieu de rencontre officieux entre un client et une travailleuse du sexe, une TDS).

1.2. Une terminologie particulière

L'élément suivant que nous allons rapidement prendre en compte dans cette section est la terminologie. En effet, comme nous allons le voir dans la section suivante, la perception de la prostitution est importante car elle forme en partie ses législations et ses différents courants. Or, cette perception est liée à une terminologie et cette terminologie est elle-même liée à ce qu'est la prostitution. Nous allons donc essayer d'en comprendre les subtilités. Comme nous venons de le faire, nous avons défini la prostitution comme une activité sexuelle lucrative d'une personne impliquant des formes directes ou indirectes de services sexuels avec un nombre déterminé ou non de clients contre une rémunération monétaire sous différents aspects. Cette terminologie ici se veut simple et neutre. Nous restons dans un cadre factuel qui explicite les contours de cette activité.

Pourtant, de nombreux termes sont utilisés pour décrire cette activité. En effet, sans entrer dans l'argot (fille de joie, de mauvaise mœurs, etc.) nous pouvons souvent entendre parler de prostitution, de prostituée, de travail du sexe, de travailleuse du sexe, d'industrie du sexe. Comme le montre Mathieu, cette terminologie a un parti pris idéologique (Mathieu, 2012). Parler de travail ou d'industrie tend à faire considérer la prostitution comme un travail. Parler de prostitution et de prostituée en contrepartie implique une notion morale et une culture particulière. Certains auteurs prennent donc un parti pris : ils parlent en utilisant une de ces terminologies en fonction de la réalité qu'ils défendent. Cependant, dans notre cas, nous voulions rester le plus neutre possible face à ce sujet. Nous avons décidé d'agir autrement. Considérant en effet la prostitution comme une activité avec ses enjeux et ses problématiques multiples, nous avons fait le choix d'utiliser tous ces termes de manière aléatoire. Ainsi, nous pensons que peu importe le terme, l'idée derrière est plus importante que la disposition de certaines lettres. Nous utiliserons de ce fait les termes de travailleuses du sexe ou de prostituées de manière aléatoire et nous aborderons plus souvent la prostitution ou ce travail comme une activité.

1.3. De la perception de la prostitution

Après avoir défini à proprement parler ce qu'est la prostitution ou ce que nous pourrions appeler l'acte prostitutionnel, nous allons rapidement nous intéresser à la manière dont celui-ci est perçu. Il y a en effet une différence importante entre une chose quelconque et la perception de celle-ci. Cette subjectivité n'est pas anodine et encore moins dans le cadre de cette activité. En effet, comme nous allons le voir maintenant, ce même phénomène est perçu, interprété et analysé de façon très différente en fonction du prisme utilisé pour le regarder. Poser et essayer de répondre à cette question c'est donc poser une controverse. Est-ce que la prostitution est une profession, un métier comme un autre ? Est-ce une forme d'exploitation envers les femmes ou une activité lucrative qui permet à des migrantes de générer tout de suite un revenu pour elle et leur famille ? Sommes-nous face à un métier ou une activité choisie librement ou au contraire imposée, forcée avec une expression de violence à l'encontre des femmes ? Comme le stipule le Conseil du statut de la femme du Québec, quand nous choisissons « *l'une ou l'autre de ces définitions, c'est déjà prendre parti, poser des jugements, s'orienter vers une approche législative plutôt qu'une autre* » (Lavallée, 2002). Nous sommes alors face à une réalité complexe et plurielle aux facettes multiples et avec une diversité aussi grande que ces acteurs. Cela diffère de l'angle manichéen et moralisant souvent employé par les journaux et les débats parfois virulents.

Nous n'avons donc pas une prostitution mais des prostitutions avec différentes formes. D'ailleurs, comme le dirait Mathieu, nous avons un problème de représentation et de conception sur ce qu'est la sexualité vénale : « *chacune souffre de reposer sur une conception essentialiste, en quelque sorte définitive et atemporelle, de ce que serait la*

OrTra santé-social genève

sexualité vénale. Les réponses qu'elles appellent sont toutes « de principe », engageant des considérations morales. Si la prostitution est en elle-même violence, elle doit être abolie. Si elle est un métier, elle doit être reconnue. Si elle est source de délinquance, elle doit être réprimée. » (Mathieu, 2007). Ainsi, nous allons dans ces quelques lignes essayer de brosser un portrait de la perception de la prostitution à travers ces grands courants.
Subséquemment, la prostitution de nos jours est vue selon deux grands axes opposés. Selon le premier, la prostitution est un métier comme un autre, une activité lucrative vénale ou sexuelle qui génère des revenus et qui peut être choisie de manière libre et consentante. Pour Bell, nous pouvons définir la prostitution comme *« une forme quelconque d'interaction sexuelle en échange d'une forme quelconque de paiement* » (Bell, 1994). C'est un avis qui cherche à donner au travail du sexe un statut équivalent à d'autres formes de travail. Pour le préciser, nous pourrions même utiliser la définition de Bindman et Doezema qui définissent le travail du sexe comme consistant à « *négocier et offrir des services sexuels contre rémunération, avec ou sans l'intervention d'une tierce partie. Ces services sont publicisés et reconnus comme étant disponibles à certains endroits. Les prix des services s'ajustent en fonction du jeu de l'offre et de la demande du marché et des clients* » (Bindman & Doezema, 1997).

Pour le deuxième axe, cette activité sexuelle constitue la forme ultime de violence qui peut être faite aux femmes. Nous sommes ici face à une forme d'exploitation de la femme tant économiquement que socialement. Dès lors, pour Barry, même si on peut représenter le travail du sexe comme une libération sexuelle et des mœurs, la prostitution « *doit s'adapter aux attentes des consommateurs et constitue un acte sexuel réactionnaire et répressif* ». (Barry, 1995). Nous voyons ici un rapport de pouvoir lié à des questions d'argent et de désirs. C'est ainsi que pour Louis, nous sommes face à *« un système de domination sur les sexes, les corps et donc sur les êtres humains qui met en relation des clients à qui des proxénètes garantissent contre rémunération, l'accès marchand aux corps et aux sexes d'autres personnes de sexe féminin dans l'immense majorité des cas* » (Louis, 2000).

En conséquence de cause, nous pouvons voir que ces deux formes de représentations divergent l'une de l'autre. Ces représentations sont aussi liées à l'image de cette activité sexuelle à l'écran comme a écrit à ce sujet la Fondation Scelles en 2012. Cependant, nous devons en tenir compte car bien souvent c'est à travers la représentation de cette activité que les systèmes légaux vont se former comme nous allons le voir.

1.4. Courants et approches de la prostitution dans le monde

Plusieurs courants de pensée régissent les lois nationales sur la prostitution dans le monde. Dès lors, dans cette partie, nous allons nous y intéresser. De manière factuelle, nous pouvons dire que trois courants de pensée conditionnent la réglementation mais aussi la perception du travail du sexe de nos jours. Ces trois courants, ou doctrines, sont généralement désignés comme le prohibitionnisme, l'abolitionnisme et le réglementarisme (aussi et souvent appelé doctrine de la légalisation). Du point de vue de ce dernier courant, des différences existent entre pays entre ce qui est légal et réglementé ou non comme nous allons le voir ci-dessous. Enfin, depuis la fin des années 90, un courant dit néo-abolitionnisme a également vu le jour en Suède. Nous y reviendrons également.

Le premier courant auquel nous allons nous intéresser et le courant prohibitionniste. Ce courant découle d'une idée simple comme son nom l'indique : il faut prohiber l'acte prostitutionnel. Il y a une volonté de condamnation morale généralement de la prostitution. Ainsi, le prohibitionnisme vise à interdire cette activité car celle-ci est considérée comme un délit relevant du pénal et de la morale. Dans ce système, tous les acteurs doivent être punis : le client, le proxénète et la travailleuse du sexe. Il n'y a donc pas de distinction entre les différents acteurs de ce milieu. La prostitution est donc illégale dans cette doctrine et ceux qui y agissent sont en conséquence des criminels qui peuvent être pénalisés. En Europe par exemple, c'est le cas de la Lituanie ou de la Russie ou en dehors, les États-Unis (en dehors de l'État du Nevada, seul état qui autorise cette pratique). Cependant, ce modèle, comme l'explique par exemple la Fondation du Nid, est « *un modèle où tout est interdit mais on ne fait rien. Il n'y pas vraiment de politique publique, pas de prévention ni d'accompagnement des personnes. C'est interdit seulement parce que c'est un phénomène qui n'est pas accepté* »[3] (Dumain, 2019). Ses fondements découlent dès lors du fait que la prostitution est vue comme une pratique qui constitue une atteinte à la dignité humaine et qui doit par conséquence disparaître. Cette interdiction ne veut en rien dire que cette activité sexuelle lucrative n'est pas présente. En effet, l'application de la loi est différente chez les acteurs étatiques de chaque pays.

[3] Néanmoins, dans les faits, les personnes prostituées ont tendance à être davantage pénalisées que d'autres acteurs comme les clients (Lavallée, 2003)

santé-social genève

Le courant suivant est l'abolitionnisme. Ce courant a pour objectif d'abolir toutes formes de réglementation concernant la prostitution. Il ne s'agit pas d'abolir la prostitution mais plutôt du fait que, à l'origine, ce courant cherchait à abolir toutes les réglementations relatives à la prostitution (inscription à un registre des mœurs par exemple). Dans cette doctrine, toute personne est libre de se prostituer même si cette activité sexuelle est considérée comme contraire aux mœurs : il s'agit ainsi de tolérer une activité jugée immorale (tout en demandant l'interdiction du proxénétisme et en luttant contre la traite humaine et l'esclavage sexuel). Dès lors, dans ce courant, les personnes prostituées sont perçues comme des victimes n'ayant pas un libre choix de leur activité. Il y a de ce fait un angle d'approche qui considère la prostitution comme une domination (Piguet, 2019). Nous pouvons donc voir ces pays avec une approche de la prostitution légale mais non encadrée et réglementée.

Ce courant estime que les instruments législatifs mis en œuvre afin de réglementer la prostitution peuvent amener un risque d'institutionnalisation de cette activité sexuelle lucrative. Ils estiment ainsi qu'en adoptant des mesures, nous pourrions promouvoir ou défendre cette activité. Ainsi, de manière simple, les pays abolitionnistes ne cherchent ni à réglementer ni à réprimer l'exercice de la prostitution, se contentant d'interdire le proxénétisme. Le Canada ou des pays nordiques ont longtemps été abolitionniste avant de changer de système comme nous allons le voir dans le prochain paragraphe. Néanmoins, de nombreuses critiques sont adressées à ce genre de courant. En effet, pour beaucoup, il s'agit avant tout d'un système qui se veut hypocrite, qui à la fois interdit mais en même temps permet la prostitution. D'ailleurs pour des auteurs comme Mathieu, l'abolitionnisme préfère laisser la prostitution dans une sorte de vide juridique (Mathieu, 2002).

Dès lors, comme nous l'avons vu précédemment, avant de parler de réglementarisme, nous allons nous intéresser au courant dit néo-abolitionnisme qui a vu le jour en Suède dans les années 90. Ce courant peut être vu comme une variante et une évolution actuelle de l'approche abolitionniste. C'est pour ces raisons qu'il est appelé néo-abolitionnisme. L'idée de base repose sur le postulat que la prostitution mais aussi la responsabilité des conséquences de cette activité repose non pas sur les travailleuses du sexe mais sur les acheteurs de services sexuels. Des pays nordiques comme la Suède, la Norvège, l'Islande ont été les premiers à adopter ce modèle qui s'est développé par la suite dans le reste de l'Europe comme récemment en France par exemple (Loi n° 2016-444 du 13 avril 2016). En conséquence, ce courant partage l'avis du prohibitionnisme voulant que la prostitution soit immorale et illégale et qu'elle doit être pénalisée mais rejoint l'avis du courant abolitionniste que les personnes prostituées sont des victimes qui n'ont pas le choix (souvent le choix économique libre) de leur activité et de la sorte, ne doivent pas être pénalisées contrairement aux clients, réseaux, et proxénètes. Le recours à la prostitution est ainsi illégal mais il n'y pas de délit de racolage et seul le client dans l'interaction d'agent demandant un service à un agent offrant un service est pénalisé. Cette activité sexuelle lucrative est ainsi vue non pas « *comme un travail mais comme un esclavage, les prostituées sont perçues comme des victimes du système patriarcal et de la politique de division des genres* » (Chimienti, 2008). Ce n'est donc pas surprenant que des pays nordiques avec une culture plus égalitaire entre hommes et femmes aient adopté et développé ce modèle. De plus, ce modèle tend souvent à être accompagné de mesures permettant la réorientation des personnes prostituées à travers une aide étatique (que cela soit financièrement, à travers une aide au logement ou avec une aide à la formation).

Enfin, le dernier système que nous allons aborder est le réglementarisme, aussi appelé doctrine de la législation. Pour faire simple, dans ce cas-là, la prostitution est perçue comme une activité légale, voir un métier légal (la nuance étant plus d'ordre juridique et sémantique que d'état de fait : l'activité est légale). Pour ce courant, il faut déstigmatiser cette profession tout en cherchant à accorder aux travailleuses du sexe[4] des droits sociaux équivalent à toute personne exerçant une activité lucrative indépendante ou non selon les régimes. Cette vision tend dès lors à une approche pragmatique et économique de la prostitution : il faut une réglementation administrative pour l'exercice de ce métier ce qui permet de mieux l'encadrer, de le sécuriser et de renforcer les droits et les devoirs des travailleurs et travailleuses tout en leur permettant de se doter des moyens légaux de se défendre. Cependant, une partie de cette doctrine est fondée sur l'idée que la prostitution est un mal nécessaire qui joue un rôle social important et indispensable[5] permettant aux hommes d'assouvir leurs désirs sexuels qui ne seraient pas satisfaits. Pour simplement le dire, le travail du sexe permet la régulation sociale des rapports sexuels. Il y a également un principe de liberté économique et de liberté de disposer de son corps sous-jacent. En effet, dans ce contexte, le travail du sexe est accepté uniquement si cela est volontaire (la traite ou l'esclavage sexuel ainsi que la prostitution forcée sont interdis). Il y a donc une location de service pour ainsi dire de la part de la

[4] Comme nous avons pu le voir dans ce courant, la terminologie employée est souvent travailleuse du sexe
[5] Ce mythe implique que si les prostituées n'étaient pas là, les femmes se feraient plus facilement agresser.

travailleuse ce qui amène à considérer cette activité comme un métier libre et acceptable qui doit être encadré par la loi. La Suisse s'inscrit dans le courant de pensée réglementariste puisque cette activité y est considérée comme lucrative et licite pour autant qu'elle soit exercée à titre indépendant. D'autres pays en Europe adoptent cette approche comme l'Allemagne ou l'Autriche par exemple. La différence se situe sur ce qui est légal (maison close, forfait *all-inclusive*, prostitution centrée dans certaines zones, etc.). Cependant, de nombreuses critiques ont montré que ce système peut entraîner comme en Allemagne des dérives importantes quand il est trop laxiste avec un phénomène *« d'industrialisation de la prostitution »* ou l'état ne cherche pas à intervenir grâce à un revenu total du secteur estimé à plusieurs milliards et donc imposable par le gouvernement (Weitzer, 2010).

2. Cadre légal fédéral de la prostitution en Suisse

En ce qui concerne le cadre légal au niveau fédéral sur la prostitution dans le droit pénal suisse, cette activité sexuelle lucrative est considérée comme licite ou plutôt comme un exercice qui n'est pas interdit. Nous pouvons donc la considérer comme une activité lucrative tolérée sous-jacente au principe suisse de liberté économique. De ce fait, dans un arrêt rendu par le Tribunal fédéral le 12 avril 2011 (ATF 137 I 167), le Tribunal a rappelé que « *les personnes exerçant la prostitution ainsi que les personnes exploitant des établissements permettant son exercice sont protégées par la liberté économique prévue à l'article 27 de la Constitution fédérale* » (CdC, 2014).

En conséquence de cause, la Confédération est compétente pour légiférer sur la prostitution en tant qu'activité économique privée sur la base de l'article 95 (alinéa 1) de l'actuelle Constitution fédérale (JAAC, 2014). De ce fait, même si le travail du sexe n'est pas perçu comme une profession, cette activité lucrative sexuelle ne peut donc pas être considérée comme une infraction en tant que telle. Subséquemment, deux individus majeurs et consentants ont le droit et peuvent échanger librement un service d'ordre sexuel contre une rémunération sous une forme diverse et variée comme de l'argent, des biens, des loyers et ainsi de suite. Cependant, le cadre légal indique comme condition que la personne menant une activité sexuelle lucrative, c'est-à-dire la prostituée, doit exercer cette activité de manière indépendante et sans la moindre contrainte ou pression de la part d'un tiers.

Pourtant, même si le cadre légal veut se restreindre à la légalité de cette activité, le Tribunal Fédéral stipule que cette activité demeure « *contraire aux bonnes mœurs même s'il n'en a pas nécessairement tiré les conséquences juridiques dans tous les domaines* » (ATFF 11 I 297ss, JT 1986 I 449ss). Ainsi, d'un point de vue historique, on trouve dès l'année 1942 dans le Code pénal suisse une volonté de protéger la moralité des mœurs, en réprimant notamment le proxénétisme, le racolage actif et la prostitution homosexuelle, considérée comme une débauche contre nature[6] (Bugnon et al., 2009). Dès lors, en 1992 après la révision du Code pénal suisse, ces mesures moralisatrices et répressives ont été supprimées du cadre légal fédéral (ce qui n'empêche en rien leur existence au niveau cantonal ou communal, les cantons et les communes ayant compétences pour édicter des réglementations sur ce sujet comme nous le verrons après). Nous avons donc à l'heure actuelle deux articles du Code pénal fédéral (section concernant les infractions contre l'intégrité sexuelle) qui mentionnent de manière explicite cette activité. Le premier article est l'article 195 relatif à l'exploitation de l'activité sexuelle et à l'encouragement à la prostitution et le deuxième est l'article 199 relatif à l'exercice illicite de la prostitution. En sus de ces deux articles, l'article 182 concernant la traite des êtres humains, fournit un cadre légal fédéral en ce qui concerne le cas de traite de personne à des fins de prostitution.

Enfin, toujours dans le Code pénal, de manière indirecte mais ayant quand même un lien avec la prostitution, il convient de citer les articles 187 et 188 relatifs à l'intégrité sexuelle d'un enfant ou d'un mineur de plus de 16 ans, entraîné à commettre un acte d'ordre sexuel et l'article 157 relatif à l'usure qui s'attache à punir l'exploitation de la faiblesse d'une personne en échange d'une prestation. En conséquence, au vu de la considération de cette activité comme activité lucrative indépendante, les personnes exerçant la prostitution doivent légalement déclarer leurs revenus aux autorités fiscales compétentes. Elles doivent également s'affilier et cotiser aux assurances sociales obligatoires. Ainsi, pour finir cette section, reprenons tels quels les articles de loi du Code pénal fédéral susmentionnées tirés de la du rapport de la Cour des comptes (Cdc, 2014).

- L'article 195 réprime *l'encouragement à la prostitution* en condamnant à une peine privative de liberté de dix ans au plus ou à une peine pécuniaire celui qui restreint la liberté d'action d'une personne s'adonnant à la prostitution (en la surveillant dans ses activités ou en lui imposant l'endroit, l'heure, la

[6] Pour certains auteurs, la prostitution homosexuelle reste une notion encore prohibée

OrTra santé-social genève

fréquence ou d'autres conditions) ou profite d'un rapport de dépendance afin de pousser autrui à se prostituer pour en tirer un avantage patrimonial. Est également passible de la même peine celui qui maintient une personne dans la prostitution ou pousse une personne mineure à la prostitution. Selon cet article, une personne qui exercerait la prostitution en exécution d'un contrat de travail serait victime de l'exploitation de l'activité sexuelle de la part de son employeur ou de son employeuse.

- L'article 199 réprime l'exercice illicite de la prostitution en condamnant à une amende celui qui enfreint les dispositions cantonales réglementant les lieux, heures et modes d'exercice de la prostitution et celles destinées à lutter contre ses manifestations fâcheuses. Comme cet article le précise, les cantons, voire les communes, sont compétents pour édicter des réglementations particulières à la prostitution afin de réprimer certains excès et manifestations secondaires. Ainsi, les cantons de Fribourg, de Genève, du Jura, de Neuchâtel, du Tessin et de Vaud se sont dotés d'une loi sur la prostitution.

- L'article 182 condamne à une peine privative de liberté ou à une peine pécuniaire celui qui, en qualité d'offreur, d'intermédiaire ou d'acquéreur, se livre à la traite d'un être humain à des fins d'exploitation sexuelle, d'exploitation de son travail ou en vue du prélèvement d'un organe.

- Les articles 187 et 188 punissent à une peine privative de liberté ou à une peine pécuniaire celui qui a commis une infraction contre l'intégrité sexuelle d'un enfant ou d'un mineur âgé de plus de 16 ans en l'entrainant à commettre un acte d'ordre sexuel.

- En lien avec le niveau d'autodétermination de la personne qui se prostitue, il convient enfin de citer l'article 157 du Code pénal relatif à l'*usure*. Ainsi, celui qui exploite la faiblesse d'une personne en se faisant accorder ou promettre, en échange d'une prestation, des avantages pécuniaires en disproportion évidente avec celle-ci sur le plan économique, sera puni d'une peine privative de liberté de cinq ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

2.1. Cadre légal de la prostitution à Genève

D'un point de vue cantonal, nous pouvons dire que les cadres juridiques qui régissent la prostitution sont plutôt très hétérogènes. Comme le rappelle Chimienti et Bugnon dans leur « *Best Practices* » publié en 2009, nous pouvons observer depuis le début des années 2000 une certaine tendance de la part des cantons latins, c'est-à-dire de la Suisse romande et du Tessin, à règlementer en matière de prostitution à l'aide de lois cantonale (Bugnon et al., 2009) alors que du côté alémanique, cette réglementation traîne à venir tant au niveau cantonal que communal. Nous allons donc nous intéresser ici au cas du canton de Genève et de son cadre légal de la prostitution. Si nous commençons d'un point de vue général et historique, nous pouvons dire que le canton de Genève a commencé par se doter non pas d'une loi cantonale sur la prostitution mais d'un règlement relatif à l'exercice de la prostitution datant du 14 juillet 1994. Ce règlement s'appliquait à toutes les formes de prostitution, c'est-à-dire, à toute personne qui consentait à « *un acte sexuel, un acte analogue ou un autre acte d'ordre sexuel contre de l'argent ou d'autres avantages matériels* » (art. 1). Ce règlement comme cela est stipulé par la Cour des comptes dans son rapport de 2014 (CdC, 2014) avait pour but d'interdire la prostitution de rue dans les endroits où elle pouvait troubler l'ordre public (art. 2) et d'imposer aux travailleuses l'obligation de s'annoncer auprès de la police et du département des finances (art. 3). Répondant à une proposition de motion, le Grand Conseil a adopté et étudié un nouvelle loi cette fois-ci en 2009. Celle-ci a été présentée puis votée le 17 décembre 2009 et est entrée en vigueur le 1er mai 2010 dotant Genève d'une loi sur la prostitution (LProst). Plusieurs recours de droit public et amendements légaux ont fait évoluer cette loi au fil des années que cela soit par la police ou par la commission judiciaire du Grand Conseil.[7]

Ainsi, dans le cadre de cette nouvelle loi, les personnes prostituées sont toujours tenues de s'annoncer à la police cantonale à travers un fichier de données[8]. Cependant, cette loi offre un règlement souple et ouvert qui permet une adaptation rapide des pratiques en fonction d'un marché lui-même particulièrement divers et changeant. De plus, cette loi est accompagnée de mesures qui cherchent à mettre en commun les différents acteurs concernés par la problématique du travail du sexe. De la sorte, des réunions pluridisciplinaires ont par exemple lieu incluant

[7] Cette loi ainsi que son règlement d'exécution (I 2 49.01) sont disponibles dans la légalisation genevoise
[8] La question de la stigmatisation dont elles peuvent faire l'objet peut se poser comme le fait Csupor (2008)

différents représentants des services de l'État comme la brigade des mœurs ou l'office cantonal de la population mais aussi différentes organisations et associations venant en aide aux travailleuses du sexe comme SOS-Femmes ou Aspasie. Cette nouvelle loi cherche donc à répondre au mieux à une activité évolutive avec ses enjeux. Il est ainsi essentiel d'en comprendre les objectifs. Dans le cas de la LProst, comme cela est stipulé par la Cour des comptes (Cdc, 2014), ils sont aux nombres de trois. L'article 1 de la LProst fixe ainsi :

1. La garantie de l'exercice légal de l'activité : « *garantir, dans le milieu de la prostitution, que les conditions d'exercice de cette activité sont conformes à la législation, soit notamment qu'il n'est pas porté atteinte à la liberté d'action des personnes qui se prostituent, que celles-ci ne sont pas victimes de la traite d'êtres humains, de menaces, de violences, de pressions ou d'usure ou que l'on ne profite pas de leur détresse ou de leur dépendance pour les déterminer à se livrer à un acte sexuel ou d'ordre sexuel* ».

2. La mise en œuvre de mesures de prévention, de promotion de la santé et de réorientation professionnelle : « *assurer la mise en œuvre des mesures de prévention et promotion de la santé et de favoriser la réorientation professionnelle des personnes qui se prostituent, désireuses de changer d'activité* ».

3. La réglementation de l'exercice de la profession : « *réglementer les lieux, heures et modalités de l'exercice de la prostitution, ainsi que de lutter contre les manifestations secondaires fâcheuses de celle-ci* ».

Enfin, cette loi, saisie d'une demande du Conseil d'État, a été évaluée par la Cour des comptes, comme nous nous y sommes déjà en effet référé dans ce dossier. Il s'agissait de déterminer et d'évaluer l'effectivité, l'efficacité et l'efficience de celle-ci. Ainsi, sur la base de leur analyse, la Cour indique que les « *les objectifs fixés par la loi sur la prostitution sont pertinents pour l'encadrement de l'activité prostitutionnelle. Des améliorations sont toutefois possibles dans la mise en œuvre des divers instruments et des adaptations nécessaires pour tenir compte de l'évolution du marché et de l'augmentation du nombre de personnes exerçant la prostitution* » (Cdc, 2014).

Leur rapport, contenant 16 recommandations, visait à renforcer les mesures portant sur les conditions de travail et sur l'indépendance économique des travailleurs du sexe mais aussi sur leur sensibilisation (ainsi que leur client) quant aux risques encourus. Une des dernières révisions de loi sur la prostitution cherchait notamment à concrétiser certaines de ces recommandations faites par la Cour des comptes (Secrétariat du Grand Conseil de Genève, 7 avril 2017 PL 12031-A).

2.2. État des lieux de la prostitution à Genève

Nous allons à présent aborder l'état des lieux de la prostitution à Genève. Pour ce faire, nous allons principalement nous aider des statistiques établies par SOS-Femmes et du Département de la police. D'un point de vue global, le nombre de travailleuses du sexe nouvellement inscrites à Genève est stable ces dernières années et s'élève bon an mal an à 1'300 inscriptions par année comme nous pouvons le voir dans ce tableau regroupant les données depuis 2015. La Police cantonale procède à ces inscriptions chaque matin jusqu'à 12h de manière à permettre aux nouvelles travailleuses du sexe de s'enregistrer comme la loi l'exige. La proportion de femmes est largement majoritaire et les hommes ne représenteraient à priori que 4% à 5% de ce public. Les transsexuels ne sont pas pris en compte dans ces chiffres car la Police ne répertorie que le sexe qui figure sur l'état civil et sont donc soit inscrits en tant que femme soit en tant qu'homme. Ainsi en 2018, Il y a eu près de 1'400 nouvelles inscrites pour une population recensée tournant aux alentours de quinze mille travailleuses du sexe à Genève. Or, comme nous l'avons dit, il y a une augmentation annuelle d'environ 1'300 individus mais cela ne reflète pas l'entièreté de la réalité. En effet, selon les associations et la Police cantonale, les désinscriptions de ce fichier ne sont que peu utilisées. Nous avons ainsi une population totale recensée plus grande que la réalité du terrain. Ainsi, toujours selon les associations et la Police, nous avons aux alentours de 1'000 à 1'500 travailleuses en activité par année à Genève avec un turn-over conséquent.

Un autre point à prendre en compte avant d'aborder la population genevoise est la difficulté à chiffrer cette réalité. La prostitution illicite, criminelle et la traite d'être humain sont des phénomènes extrêmement difficiles à compter, voire impossible. Même si cette forme de prostitution illicite n'est équivalent en rien à la prostitution licite, il ne faut pas oublier ni se leurrer quant à l'entrecroisement de ces deux mondes. De plus, l'émergence des réseaux sociaux et de leur utilisation par l'industrie du sexe en général rend cette appréciation de la réalité encore

plus difficile. Pour la Fondation Scelles par exemple, au niveau mondial, les deux tiers de la prostitution se font par les réseaux sociaux. Il en va de même pour les phénomènes d'escorting. Il s'agit ici d'un milieu particulier concernant à nouveau un nombre restreint d'acteurs. C'est un marché économique qui diffère en tout point de la prostitution telle que nous pouvons l'entendre de manière générale (c'est-à-dire dans la rue, dans les salons, dans des clubs et appartements, ou dans des bars et cabarets). Nous sommes en effet face à des acteurs et une clientèle différente (au vu des retours du terrain, les prix ne commencent pas en dessous de centaines ou millier de francs les deux heures et peuvent monter à plus suivant la personne concernée). Ce micromarché ne peut donc pas servir de pierre angulaire ni d'illustration pour le marché commun genevois du sexe tel que nous l'entendons.

Cependant, du point de vue du marché genevois, les observations du terrain des différents acteurs convergent toutes en ce qui concerne le milieu licite du travail du sexe. La majeure partie des travailleuses viennent d'Europe (environ 75%). Une très grande partie vient elle-même d'Espagne (aux alentours de 70%). Cela s'explique par la facilité pour les ressortissants d'autres pays et continents (comme l'Amérique du Sud par exemple) d'obtenir légalement un passeport espagnol mais aussi par la péjoration des conditions de vie qui suivit la crise économique de 2008 en Espagne. Les autres nationalités tendent vers les pays de l'Est (la Hongrie par exemple) et l'Afrique même si cette catégorie démographique semble plutôt se concentrer à Lausanne et en Suisse alémanique. En ce qui concerne les permis, une grande partie des personnes sont au bénéfice soit d'un permis de séjour B (durée de validité de 5 ans) soit d'un permis d'établissement C, soit d'un permis frontalier G (indiquant un domicile dans un pays voisin). Une minorité est au bénéficie d'un permis L (une attestation de séjour de 90 jours) ou sans statut légal ou de passage à travers les accords Schengen. Les permis B (ainsi que son attente de remise) et les permis C sont les permis les plus représentés.

3. Objectifs, buts et acteurs de ce projet

Après avoir présenté les différents enjeux et aspects de la prostitution, nous pouvons dès à présent nous attarder au projet Synergies. Pour ce faire, nous allons d'abord brièvement parler de nos deux entités, c'est-à-dire l'OrTra santé-social genève et de SOS-Femmes avant de contextualiser le projet. En effet, l'élément déclencheur de ce projet est une demande de la part de SOS-Femmes auprès de l'OrTra. Il s'agissait de demander l'aide de l'OrTra pour créer un dispositif de formation pour les travailleuses du sexe à Genève qui cherchent à se réorienter dans le domaine de la santé et du social.

L'OrTra santé-social genève est une association tripartite créée en 2008 qui regroupe des employeurs, des associations professionnelles et des syndicats des domaines de la santé et du social. Ensemble, ils cherchent à défendre les intérêts des métiers et des formations de ces deux branches. Comme ils le précisent dans leur statut sous leur nom «*de OrTra santé-social Genève existe une Organisation genevoise du monde du Travail pour la formation professionnelle dans les domaines de la santé et du social, constituée en association et régie par les présents statuts et les articles 60 et suivants du Code civil suisse (CCS). Son siège est à Genève* ». De plus, selon la loi cantonale et la loi fédérale de 2012 sur la formation professionnelle (LFPr), les OrTra ont pour tâche d'assurer autant que possible une offre suffisante dans le secteur de la formation professionnelle, notamment dans les domaines d'avenir (Art. 1, alinéa 1, Loi fédérale sur la formation professionnelle LFPr 412.10). Ainsi, comme le précise l'OrTra dans sa charte éthique et sa finalité, l'OrTra santé-social de genève a pour but de réaliser :

« *Une communauté d'actions entre les employeurs, les associations d'employés et les syndicats du canton de Genève pour tout ce qui touche aux intérêts des métiers et des formations dans les domaines de la santé et du social. Elle représente cette communauté d'actions pour toute formation et auprès de toute organisation en rapport avec ces domaines. Elle assume ses tâches au sens des lois fédérale et cantonale sur la formation professionnelle. Pour ce faire, l'association gère depuis 2012 un Centre de compétences qui met à disposition des formations de qualité pour des adultes en emplois dans les domaines de la santé et du social.* »

SOS-Femmess quant à elles est une association créée en 1940 par des milieux associatifs protestants. C'est une association qui œuvre donc depuis bientôt 80 ans dans l'action sociale car son but premier était de faciliter la réinsertion de femme qui avaient exercées dans le travail du sexe. Depuis lors, cette association a été reconnue d'utilité publique et bénéficie de subventions publiques depuis 1975. En 1984, elle élargit son champ d'action à des femmes en situations problématiques, d'exclusion ou de violences. Depuis, SOS-Femmes a continué sur cette lancée et a ouvert différents ateliers et structures pour venir en aide à son public. À titre d'exemple, nous pouvons bien sûr citer la boutique les Fringantes, l'entreprise sociale Créature ou la Consultation. Sa mission principale

continue d'être la lutte contre les discriminations et stigmatisations des femmes, liées notamment au genre, à la prostitution ou la migration dans la société et sur le marché de l'emploi. Pour ce faire, elle met en place des actions de sensibilisation et d'insertion sociale et professionnelle. Elle offre ainsi un accueil et un accompagnement psychosocial et socioprofessionnel à son public qu'elle nomme les consultantes, qui ont ou exercent encore la prostitution mais qui désirent changer de parcours de vie et se réorienter vers d'autres activités.

Ainsi, après avoir présenté l'OrTra et SOS-Femmes[9], nous pouvons nous intéresser au projet. Le but de ce projet est simple. Il s'adresse aux travailleuses du sexe qui souhaitent arrêter la prostitution et sortir d'une situation d'isolement social et/ou de précarité et de violence sociale et s'engager dans un métier de la santé et du social. La finalité de ce projet est ainsi de soutenir ces personnes et de renforcer leur inclusion dans la société et sur le marché de l'emploi dans les domaines du social et de la santé. Nous pouvons nous demander en toute logique sur quelle base ce projet se positionne-t-il ? D'un point de vue fédéral et légal à travers les différentes loi sur l'intégration ou par exemple sur la formation professionnelle (LFPr), nous pouvons commencer par rappeler que la Confédération favorise le développement professionnel et personnel des individus, qu'elle veille à garantir une égalité des chances aussi grande que possible et qu'elle s'engage dans la formation et dans l'aide (tant à la formation que sous d'autres formes) des personnes en situations socioéconomiques défavorables. Ainsi à travers tous ces encouragements formels et légaux de la part de l'état, il est logique qu'un projet favorisant les travailleuses du sexe et leur permettent de se former voie le jour.

Au niveau cantonal, la Loi sur la prostitution a comme deuxième objectif de mettre en œuvre des mesures de prévention, de promotion de la santé et de réorientation professionnelle. Il s'agit donc comme l'article 2 le dit de « *assurer la mise en œuvre des mesures de prévention et promotion de la santé et de favoriser la réorientation professionnelle des personnes qui se prostituent, désireuses de changer d'activité* ». Encore une fois, le projet Synergies s'inscrit dans la Loi cantonale et fait sens au niveau fédéral et cantonal. De plus, il rentre en concordance et cohérence avec les attentes de l'état sur la réorientation professionnel de ces acteurs. Il en va de même pour la loi sur la formation professionnelle au niveau cantonal, et nous restons en conséquence sur la même logique.

Au niveau micro, l'OrTra est, selon la loi de 2012 sur la formation professionnelle (LFPr), en tâche d'assurer autant que possible une offre suffisante dans le secteur de la formation professionnelle, notamment dans les domaines d'avenir de la santé et du social (Art. 1, alinéa 1, Loi fédérale sur la formation professionnelle LFPr 412.10). C'est donc à elle qu'il revient de former des individus dans des métiers d'avenir, qui en plus dans le cas de la santé et du social, vont faire face à une demande d'une très grande importance dans les années à venir. Il est alors normal et logique que cela soit l'OrTra santé-social qui réoriente et forme des travailleuses du sexe en ce qui concerne ces domaines. De plus, l'OrTra a déjà travaillé et travaille souvent avec des publics particuliers ou en réinsertion sous toutes ces formes (comme cela a pu être montré avec l'année dernière le projet PAI, acronyme de Pré Apprentissage d'Intégration, un programme pilote qui s'adrese aux réfugiés reconnus et aux personnes admises à titre provisoire) et subséquemment est plus que qualifiée pour mener à bien cette formation.

Ainsi, nous pouvons voir qu'à tous les niveaux légaux ce projet fait sens. Nous pouvons dès à présent nous interroger sur le pourquoi d'une réorientation des travailleuses vers un métier du social et de la santé. En effet, le postulat de base de SOS-Femmes est que cette activité est avant tout une activité proche des métiers du social et de la santé. Cette activité demanderait donc des compétences similaires ou assez similaires à ce dont a besoin une assistante en soins par exemple. De la sorte, il fait sens de se réorienter dans une activité qui est demandée au niveau du marché de l'emploi et dont les mécanismes sous-jacents sont en partie déjà connus ou maîtrisés à un dégré variable. En conséquence de cause, l'OrTra et SOS-Femmes se sont orientées vers une formation certifiante débouchant sur une AFP d'ASA (Attestation Fédérale Professionnelle d'Assistante en Soins et d'Accompagnement). Pour ce faire, nous avons d'abord dû analyser l'activité des travailleuses avant de mettre en relation leur activité et compétence avec l'activité et les compétences des aides en soins et accompagnement.

3.1 Référentiel, savoirs et compétences

Nous allons aborder à présent la partie plus technique de ce projet, soit le référentiel de compétences que nous avons élaboré pour mieux comprendre et cerner l'activité des travailleuses du sexe. Pour ce faire, nous allons aborder déjà ce qu'est une compétence et comment la définir. D'un point de vue général, pour exercer une

[9] Les statuts complets de ces deux associations peuvent être trouvés sur leur portails numériques.

OrTra santé-social genève

activité, comme une activité professionnelle, nous avons besoin de différentes ressources. Il faut comme le montre de nombreux auteurs, des connaissances acquises dans un domaine, des habiletés, des savoir-faire et des qualités particulières (UNIL, 2018). Ainsi, nous pouvons dire qu'une compétence est un ensemble de ressources que l'on est capable d'utiliser et de mettre en œuvre dans une situation précise et donnée. Cette compétence est ainsi liée à différents aspects comme ce qu'on a appris en emploi, à l'école, dans des situations, dans la vie.

Il existe ainsi en toute logique plusieurs définitions de la compétence selon différents auteurs. Perrenoud dès les années nonantes indique bien d'ailleurs qu'il ne faut pas hésiter à se distancier au préalable par rapport à la signification attribuée à ce terme en linguistique par Chomsky par exemple (Perrenoud, 1997). Dès lors, nous pourrions utiliser la définition suivante pour parler de compétences. Comme le dirait Gillet, la compétence se définit « *comme un système de connaissances, conceptuelles et procédurales, organisées en schémas opératoires et qui permettent, à l'intention d'une famille de situation, l'identification d'une tâche-problème et sa résolution par une action efficace* » (Gillet, 1991). Cette définition trop universitaire est bien sûr une parmi tant d'autres. Le mot compétence est d'ailleurs venu se substituer au précédent vocabulaire utilisé dans la formation (Le Boterf, 2003) et renvoie à un terme porteur de « *définitions multiples, qualifié de nébuleuse polymorphe et polysémique* » (Lemaître & Hatano, 2007). Il y a une convergence dans la notion de compétence mais de multiples définitions ce qui peut poser des problèmes de sémantique dans une utilisation de tous les jours. Ainsi comme l'explique Delobbe, « *la compétence reste un construit hypothétique, une pure construction sociale. Schématiquement, la compétence est cette boîte noire…Elle ne correspond donc à aucune réalité observable directement et ne se laisse deviner qu'à travers ses manifestations* » (Delobbe, 2009). Dès lors, le plus simple à notre niveau est de s'aider de la définition de Gillet et des différentes considérations que nous venons d'exposer pour forger notre propre définition. Cependant, pour obtenir plus de détails sur comment la compétence et les référentiels de compétences sont définis dans le milieu universitaire avec plus d'exactitude, nous conseillons l'article de Postiaux, Bouillard et Romainville, « *Référentiels de compétences à l'université* » de 2010.

En conséquence, même si la définition de Gillet est bien sûr longue et très universitaire, elle a l'avantage selon nous de bien montrer ce qu'est la compétence. Nous pouvons dès lors dire que la compétence est d'une façon très simple, l'ensemble des savoirs qui nous permettent d'exercer une activité. Pour être plus précis, comme indiqué par l'Université de Lausanne, une compétence est *« l'ensemble des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être qui vont vous permettre d'exercer votre profession avec succès* » (UNIL, 2018). Les savoirs quant à eux sont des « *connaissances acquises pendant vos études ou de manière autodidacte* », les savoir-faire des *« techniques et compétences exercées dans toutes sortes de situations* », les savoir-être des « *attitudes ou comportements adéquats dans une situation donnée* » et enfin, nous avons les faire-savoir, qui sont des « *compétences qui se manifestent lorsque vous devez expliquer quelque chose, vulgariser des notions ou enseigner à quelqu'un* ».Ayant ainsi une meilleure idée de ce qu'est une compétence, nous pouvons, avant d'aborder les notions de compétences chez les prostitués, nous pencher brièvement sur ce qu'est un référentiel de compétences.

Un référentiel de compétence n'est qu'un cadre conceptuel. C'est un outil évolutif qui permet de rendre compte de la pratique d'un métier et des compétences qui y sont mobilisés avec une architecture modulaire classée par domaine en général. Comme l'explique le Collectif Genevois pour la Formation de Base des Adultes (C9FBA), un référentiel de compétences est « *un instrument utilisé le plus souvent dans le cadre de la formation professionnelle. Pour chaque profession, il s'agit de définir ce que le candidat en formation doit avoir acquis pour exercer ce métier. En Suisse comme en France, ce sont les associations professionnelles qui définissent le profil de compétences de leur(s) métier(s). Les écoles professionnelles et/ou les organismes de formation traduisent ces profils en parcours de formation* » (C9FBA, 2016). Cependant, le référentiel pour eux ne fait pas mention de la durée de la formation ni des méthodes d'apprentissage employées, cela est du ressort des institutions.

Il est donc important de retenir comme le dit le Collectif Genevois, que c'est à chaque organisations de développer son référentiel en utilisant un cadre propre et évolutif tout en faisant preuve de créativité et d'ingéniosité. Ce référentiel peut alors devenir un outil évolutif qui permet au professionnel de l'utiliser au quotidien. D'ailleurs, Maury le dit bien que pour lui le mot référentiel doit être vu comme « *le plus simplement du monde comme un inventaire détaillant dans une structure arborescente des conditions que l'on s'engage à respecter, porte, selon le contexte et le moment, sur des compétences ou des activités, voire sur d'autres dimensions.* » (Maury, 2006).

De ce fait dans notre cas, nous avons créé ce référentiel de compétences en ayant de rester le plus simple possible avec les objectifs suivants. Nous nous sommes concentrés sur les trois niveaux de définition du référentiel comme

décrit par Chavigné et Demillac, cités dans le Référentiels de compétences à l'université (Postiaux, Bouillard et Romainville, 2010). Il s'agit donc de reprendre en partie les trois usages du référentiel de base à savoir, le référentiel comme descriptif global des compétences attendues, comme mise en correspondance et comme validation et évaluation des compétences visés. Ainsi, en premier, nous voulions rendre compte globalement de l'activité et des compétences mobilisées par les travailleuses du sexe dans leur travail. En deuxième, nous voulions fournir aux différents acteurs un cadre de référence commun auquel nous pouvons nous référencer permettant une meilleure lisibilité de la situation. En troisième, nous voulions faciliter le positionnement et l'accès à la formation continue des acteurs en permettant de comparer leur référentiel à un autre référentiel métier de manière à pouvoir cerner les écarts et mieux les situer dans une optique de formation et de réorientation.

3.2 Les compétences de la prostitution

Après avoir défini les compétences et le référentiel, nous pouvons à proprement parler des compétences dans le travail du sexe. Pour mieux cerner les compétences des prostituées, nous avons commencé par éplucher la littérature académique à ce sujet pour y trouver des référentiels et des compétences déjà explicitées. Ensuite, nous avons reçu une première liste de la part de SOS-Femmes de compétences relationnelles, techniques et spécifiques. Nous avons ensuite mené des entretiens avec des prostitués pour parler de leur activité et nous avons également élaboré avec les informations de SOS-Femmes, une grille pour évaluer la facilité dans les compétences mentionnées. Enfin un questionnaire a été élaboré pour visualiser comment les travailleuses du sexe se situaient dans les domaines de compétences demandées par la formation d'aide en soins et accompagnement. Ce questionnaire est d'ailleurs toujours en cours d'utilisation et sera analysé dès que possible.

Dans un premier temps, nous avons ainsi analysé la littérature au sujet de la prostitution. Le but était double ici. Il s'agissait d'abord de faire un état des lieux de ce qu'est la prostitution et ensuite de rechercher si des auteurs avaient déjà abordé la notion de compétences, de savoirs ou de référentiel métier dans cette activité. Nous avons trouvé deux référentiels déjà établis par Bruckert et d'autres chercheurs en 2003 (Erotic Service and Erotic Dance Establishments: Two Types of Marginalized Labour, C. Bruckert et. al.,) et par Law en 2011 (Not a Sob Story : Transitioning out of sex work, T. Law). Le premier est une recherche menée par Bruckert au Canada à l'université d'Ottawa et le deuxième est une thèse aussi menée au Canada, toujours à l'université d'Ottawa[10].

Dans les deux cas, les auteurs abordent le cas de la prostitution comme un métier du service qui requiert une série de compétences pour être mené à bien. Après avoir eux-même interviewé des travailleuses et rechercher dans la littérature, ils listent une série de compétences que nous avons reproduit. Pour le référentiel de Law, en plus de lister des compétences, elle les classe également en domaine de compétences : « management skills, communication skills, public relation skills, general work skills, other and transferable skills, sexual skills ». Nous avons uniquement reproduit et traduit ces catégories. Pour celui de Bruckert, il y a également quelques domaines de compétences : « service profession skills, physical qualities skills, technical skills, interpersonal skills, business skills ». Nous les avons également reproduits et traduits. Enfin pour l'agencement, comme dans les autres tableaux par ailleurs, nous nous sommes inspirés de l'adressage du tableau de profil de qualification ASA pour une meilleure concordance visuelle (le profil est également disponible dans les annexes).

Ainsi, nous pouvons voir dans ces deux référentiels que les auteurs listent de nombreuses compétences chez les travailleuses du sexe dans leur activité. Nous pouvons voir qu'il est question d'observation, de négociation de l'activité, d'écoute, de communication, d'empathie, de service à la personne, d'aide et de soutien envers l'autre, mais aussi de compétences plus terre à terre pour ainsi dire comme le fait de gérer un business, de maîtriser ses finances, d'agencer ses horaires et son activité, de garder et fidéliser ses clients et de savoir collaborer ou enfin de compétences plus techniques, physiques et sexuelles, résultant évidemment des enjeux inhérents à cette activité. Une fois que nous avons eu cette première base de travail, nous avons effectué une recherche globale de la littérature sur les compétences des prostitués. Nous nous sommes concentrés sur des articles scientifiques en langue anglaise ou française[11]. Au final, nous avons dénombré une quarantaine d'articles qui mentionnaient d'une façon ou d'une autre les compétences des travailleuses dans la poursuite de leur activité. Nous les avons isolées par article puis regroupées. Nous avons dû alors cette fois créer nos propres domaines de compétences. Pour ce

[10] Ces deux tableaux sont disponibles dans l'annexe, tableau 1 (Bruckert) et tableau 2 (Law).
[11] Ces documents sont disponibles par ordre alphabétique dans la biographie en fin de ce dossier.

faire, nous avons mis en rapport les recommandations du C9FBA, des domaines de compétences de Law et Bruckert et des domaines de compétences du profil de qualification ASA.

Nous avons aussi repris des domaines de compétences que nous avons pu voir dans certains articles ainsi qu'une dénomination particulière de certaines compétences pour harmoniser notre travail et l'insérer dans une certaine continuité de pensée. Nous avons établi ainsi 6 domaines de compétences, à savoir : Développer un business et gérer des ressources, assurer son rôle de professionnel de la sexualité, respecter et appliquer les règles d'hygiène et de santé, compétences sociales et interpersonnelles, savoir relationnel et psychologique et reconnaître, gérer et analyser une situation de risques. Nous pouvons voir une fois encore que les mêmes éléments se retrouvent dans ce troisième tableau (toujours disponible en annexe, sous le tableau 3, référentiel de la littérature) et situe cette activité dans un continuum entre métier social, métier de service et métier d'aide. Une fois que nous avons obtenu ces trois tableaux, nous avons pu nous pencher sur les entretiens pour réaliser notre propre profil de compétences. Le but de ces entretiens étaient multiples. Il s'agissait de comprendre comment une travailleuse du sexe conduit son activité, quelles sont les compétences et les savoirs qui sont mobilisés pendant cette activité et à quoi ressemble ce public d'une façon générale. Nous avons donc utilisé une grille plutôt ouverte et semi-directive : le but était de donner la parole à ces femmes. Nous nous sommes beaucoup inspirés pour ce faire des travaux de Law et Bruckert et de la manière dont ils ont posé les questions et agencé leurs entretiens[12] mais aussi du PIAAC pour certaines questions (Brucket, 2003, Law, 2011). En revanche, dans notre cas, nous n'avons pas discuté d'activité sexuelle en soi. Nous avons en effet décidé de rester concentrés sur les compétences que les travailleuses mobilisaient en dehors de l'acte sexuel. Après avoir mené ces entretiens de majière bien sûr anonyme, nous avons obtenu nos données que nous avons analysé. Nous avons également mesuré la récurrence de certaines compétences comme nous pouvons le voir dans le graphique ci-dessous.

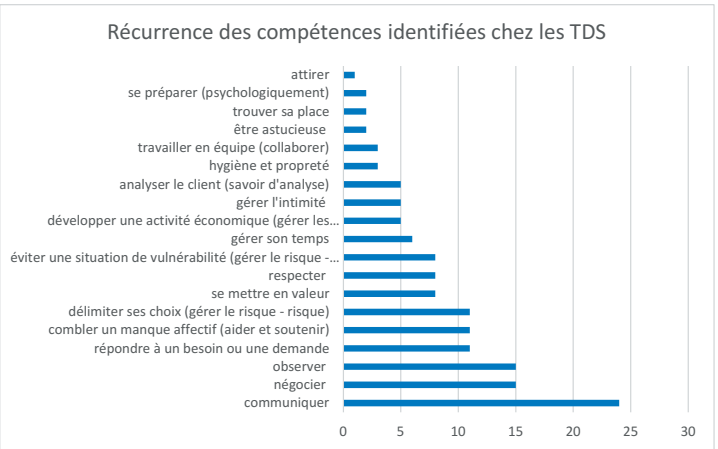

Graphique 1, Récurrence des compétences identifiées chez les travailleuses du sexe à Genève

Pour rester cohérent avec notre démarche, nous avons regroupé les compétences identifiées dans des catégories similaires à celles des précédents tableaux (tableau 4, référentiel des entretiens) en utilisant toujours le même adressage proche du profil de qualification ASA. Nous avons dû rajouter cependant une nouvelle catégorie : savoir répondre à une demande et apporter son soutien. En effet, ces éléments de soutien, de répondre à une demande, d'identifier un besoin, d'être en adéquation et de s'adapter et de savoir accompagner nous sont souvent revenus et méritaient selon nous une catégorie à part. En visualisant ce tableau et en le comparant aux autres, surtout à celui de la littérature (Tableau 3, référentiel de la littérature), nous avons pu constater la similarité des

[12] Voir les annexes de Bruckert (2003) et Law (2011).

compétences. Nous sommes à fortiori dans ce que Bruckert disait : un métier de service à la personne. Les prostitués doivent savoir agir avec les individus, parler, écouter, communiquer, aider, soutenir. Ainsi, ce métier qui se veut sexuel englobe une immense part de social, d'intuitions psychologiques et d'aide à la personne.

Enfin, nous avons voulu savoir comment les travailleuses du sexe se situaient par rapport à des compétences déjà identifiées par SOS-Femmes (soit 23 compétences d'ordre technique, personnel ou spécifique). Nous leur avons donc demandé comment elles se sentaient par rapport à ces compétences en termes de niveau et si elles pouvaient nous les contextualiser et les exemplifier (tableau 5, identification et exemplification des compétences). Nous avons pu ainsi montrer la richesse des expériences de ce milieu comme Law en parle d'ailleurs en citant une travailleuse[13]. Ce que nous avons pu en tirer c'est que 70% des compétences sont perçues comme faciles. Pour plus de détails, nous les avons classées à l'aide d'un tableau, disponible en annexe (Tableau 5, Identification et exemplification des compétences identifiées chez les TDS).

Nous pouvons y voir que 70% des compétences sont soit perçues comme très faciles (100% à 80% de degré de facilité) soit comme faciles (80% à 60% de facilité). Les compétences difficiles sont liées à la gestion de l'argent, ce qui est d'ailleurs souvent revenu dans les entretiens. La partie intéressante et qui mérite une explication rapide est la partie des compétences dites moyenne (entre 60 à 40% de facilité). Là où elles estiment avoir de la peine c'est dans les activités administratives et dans la gestion du temps. Ces domaines d'ailleurs reviennent dans les entretiens. Cependant, dans le cas de la gestion de l'intimité, la saleté et le handicap cela s'explique par le contexte de l'activité. En effet, les travailleuses nous ont expliqué que ce n'est pas l'intimité, la saleté ou le handicap le problème, mais parfois que ces facteurs rendent l'acte sexuel plus difficile en fonction de l'aisance des clients. Ce qui en ressort, surtout, c'est l' empathie que les travailleuses ont pour les personnes handicapés ou âgées. Elles ont toutes mentionné que ce sont des gens qu'elle se doivent d'aider plus que d'autres, qu'elles se montrent plus attentionnées, à l'écoute, plus bienveillantes. Une autre thématique est le travail individuel. Pour elles, le problème n'est pas de travailler seul, mais de travailler seul dans la prostitution. Il en ressort que cela reste une activité avec sa part de risque et que pour elles, travailler seul augmente ce risque. Ces compétences et savoirs font dès lors partie intégrante de cette activité. La question réside maintenant à savoir en quoi elles peuvent se rapprocher d'un métier de la santé ou du social.

3.3 Mise en relation entre compétences des TDS et profil de qualification ASA

Après avoir établi notre référentiel de compétences pour le travail du sexe, nous l'avons comparé au profil de qualification ASA (AFP, 2010). Il s'agissait cette fois de mettre en équivalence les compétences identifiées tant dans les entretiens que dans la littérature avec les compétences opérationnelles du profil de qualification ASA (Tableau 6, Profil de qualification des entretiens et Tableau 7, Profil de qualification de la littérature). Pour ce faire, nous avons délimité trois différentes catégories. En premier, nous avons identifié les compétences qui pourraient être semblables et que les travailleuses utilisaient à leur manière dans la prostitution. Nous pouvons les voir dans le tableau 6 et 7 en vert. Ensuite, nous avons identifié les compétences potentiellement proches mais pas assez explicites ni précises. Nous les avons indiquées en bleu. Enfin, nous avons identifié les compétences qui peuvent être faiblement induites mais qui ne sont pas clairement indiquées en jaune. Pour les éléments en blanc, il n'y avait pas d'élément pour faire concorder les compétences entre TDS et ASA et ces aspects sont manquants.

Si nous comparons les deux profils, entre littérature et entretiens, nous voyons tout de suite qu'ils sont très similaires. En effet, en termes de compétences opérationnelles, les différences se situent : au point 1.7 « Identifie les situations s'écartant de la norme et sollicite de l'aide ». Celui-ci est présent uniquement dans le profil de la littérature (compétence potentiellement proche, soit bleue) Une deuxième différence se situe au point 1.4 : « Soutient les clientes et clients dans l'application des mesures prophylactiques ». Cette compétence est identifiée uniquement dans les entretiens (compétence faiblement induite, soit jaune). La dernière différence est dans le point 2.2 « Participe à l'animation auprès des clientes et clients ». Cette compétence n'est pas identifiée dans la littérature mais peut être à priori en partie induite dans les entretiens.

[13] *Just the skills I've learned, the things I've learnt, the experiences I've had….because I think, you know, we all get trapped within our certain, you know, community, our friends… So, then we think…this is my world… But there's so much more out there.* (Law, 2011, p.121)

Le reste des compétences opérationnelles se retrouve dans les deux profils de qualifications. La différence se situe uniquement dans l'appréciation des compétences. En effet, les quatre points suivants diffèrent en termes de couleurs. Le point 1.6 « Mesure le poids et la taille et contrôle les signes vitaux. » est jaune dans les entretiens, vert dans la littérature. Le point 2.3 « Accompagne les clientes et clients lors des déplacements pour des consultations. » est vert en entretien et jaune en littérature. Le point 4.3 « Aide à maintenir un environnement adapté et sûr pour les clientes et clients et participe à la mise en œuvre de mesures de prévention des accidents. » est vert et bleu car divisé en deux en entretien mais jaune dans la littérature et le point 5.4 « Participe à la gestion du matériel. » est bleu dans les entretiens mais jaune dans la littérature.

Enfin, dans les deux derniers tableaux que nous avons inclus dans l'annexe (Tableau 9, indiquant la comparaison détaillée entre les profils ASA et TDS par compétences idenfitiées dans la littérature et le tableau 10, portant sur le même sujet mais cette fois en comparaison détaillée avec les compétences identifiées des entretiens), nous pouvons trouver en détail quelles compétences des TDS ont permis de créer des équivalences dans le profil de qualification ASA. Au final, nous pouvons adresser quelques remarques après avoir présenté les référentiels, les compétences et les équivalences. Déjà, comme nous l'avons dit, nous pouvons voir que cette activité sexuelle lucrative ne repose pas que sur des compétences sexuelles. Comme nous l'avons déjà mentionné, nous sommes à fortiori dans ce que Bruckert disait : un métier de service à la personne. Les prostitués doivent savoir agir avec des personnes diverses, elles doivent pouvoir parler, écouter, communiquer, aider, soutenir entre autres. Ainsi, ce métier qui se veut sexuel englobe une immense part de social, d'intuitions psychologiques et d'aide à la personne. En établissant ce référentiel, nous pouvons définir un meilleur profil de compétences métier nécessaire au bon déroulement de cette activité. De plus, comme Chavigné et Demillac le disent, en créant ce référentiel, nous pouvons obtenir en premier un descriptif global des compétences attendues, en deuxième, un outil permettant une mise en correspondance et en troisième, un moyen de visualiser et d'assurer la validation et l'évaluation des compétences visées. Les deux premières parties nous sont utiles.

Dès lors, avec ce référentiel nous avons pu voir que les compétences des aides en soins et accompagnements ne sont pas hors de portée des travailleuses du sexe, bien au contraire. De nombreuses compétences opérationnelles des ASA sont équivalentes à des compétences utilisées par les travailleuses du sexe. Il peut y avoir des inadéquations complètes ou partielles suivant le domaine. Bien sûr, aussi, les compétences de l'un ne sont pas forcément transférables dans l'autre. Il y a aussi une part d'adaptation entre une compétence dans deux environnements. Par exemple, la question d'intimité n'est pas la même en termes de représentation entre une travailleuse du sexe et une ASA. En revanche, il est probable qu'une travailleuse n'ait pas de problème avec la nudité et l'intimité si elle devait remplir le rôle d'une ASA lors d'une toilette intime par exemple. Nous ne sommes donc pas en train de démontrer une équivalence totale entre ces deux activités et leurs compétences mais au vu de tout ce qui précède, nous pouvons dire que le travail du sexe regroupe un grand nombre de compétences et de savoirs qui peuvent être utiles dans de nombreux autres domaines et que ceux-ci peuvent grandement favoriser et aider une travailleuse à se reconvertir dans un métier de la santé et du social.

Ces deux métiers sont ainsi des métiers à la fois de la santé et du social. D'ailleurs, en lisant le récapitulatif métier des ASA : « *Les aides en soins et accompagnement participent à l'organisation d'activités quotidiennes permettant d'assurer le bien-être physique, psychique et social de personnes de tous âges. Sous la responsabilité du personnel soignant et socio-éducatif, il ou elle effectue des soins de base (hygiène, alimentation) et des tâches d'entretien, tout en développant et favorisant les relations humaines.* » (SwissDoc, 0.722.46.0), nous pouvons tout de suite observer des similitudes avec la manière dont les travailleuses du sexe mènent à bien leur activité de façon générale. Il est donc logique d'imaginer une reconversion depuis le travail du sexe à un métier de la santé et du social comme les aides en soins et accompagnement. Cependant, après avoir établi ce référentiel et cette comparaison la question suivante se pose. Nous pouvons en effet nous demander quel type de formation ASA conviendrait le mieux aux travailleuses du sexe. En effet, différentes possibilités s'offrent à nous. Dès lors, nous allons analyser cela dans la section suivante.

3.4 Cadre de validation des acquis d'expérience et de la Qualification des Acquis (art.32 OFPr)

La formation des assistants en soins et en accompagnement (ASA) débouche sur une AFP, une attestation fédérale de formation professionnelle. Comme l'indique l'OFPC, celle-ci peut être « *destinée aux élèves éprouvant des difficultés à suivre un cursus CFC sur trois ou quatre ans* ». Cette formation peut être duale (école-entreprise) ou sur une forme de validation des acquis d'expérience. Dans tous les cas, elle se veut orientée vers des dimensions

pratiques du métier d'ASA mais offre également un encadrement individualisé dans le centre de formation. Cette AFP offre finalement l'avantage de pouvoir entrer dans le marché de l'emploi sans suivre une formation plus longue mais tout en permettant pour ceux qui le souhaitent de poursuivre avec l'obtention d'un CFC en poursuivant dans une filière d'un métier proche. Comme le stipule en effet l'OrTra, les Aides en Soins et Accompagnement (AFP) peuvent envisager une passerelle en 2 ans afin d'obtenir le Certificat Fédéral de Capacité (CFC) d'Assistant·e en Soins et Santé Communautaire (ASSC) ou d'Assistant·e Socio-Educatif·ve (ASE). Ainsi, pour se former en tant qu'ASA, nous avons deux choix principaux. Soit, nous entrons en formation duale sur deux ans, soit, nous allons dans un processus de validation de qualification qui nous permet d'entrer dans une formation ASA de huit mois. Cependant, pour entrer dans cette formation ASA huit mois, il faut pour toute personne être au bénéficie d'une expérience professionnelle de cinq ans dont deux à 80% dans le domaine de la santé et du social, et un niveau de français B1 minimum est requis. La question de la formation ASA huit mois pour les travailleuses du sexe se pose donc. La question est ainsi de savoir à quel point l'OrTra peut prendre en compte des acquis dans le cadre de la formation professionnelle initiale pour entrer en formation ASA huit mois.

En effet, selon le guide de la prise en compte des acquis dans la formation professionnelle initiale, il faut que « *La législation en matière de formation professionnelle prévoit la possibilité de prendre en compte des acquis dans la formation professionnelle initiale. Le présent guide détaille les bases légales et décrit le processus de prise en compte des acquis. Les cantons appliquent ce processus en tenant compte des besoins locaux, contribuant ainsi à la perméabilité du système de formation professionnelle et permettant aux adultes d'obtenir une certification professionnelle de manière efficace.* » (SEFRI, 2018). En effet, comme ils le précisent, la formation professionnelle initiale permet « *d'acquérir les qualifications demandées sur le marché du travail, autrement dit, les compétences, les connaissances et le savoir-faire nécessaires à l'exercice d'une profession donnée. Le terme de qualification ne désigne donc pas des diplômes ou des certificats, mais la maîtrise de certaines compétences opérationnelles. Si une personne possède déjà certaines compétences opérationnelles spécifiques à un métier avant d'entamer une formation professionnelle initiale et qu'elle peut fournir des attestations de qualification, ces compétences doivent être prises en compte comme acquis de manière appropriée. Même avec une prise en compte des acquis, la formation professionnelle initiale doit se terminer par une procédure de qualification. La prise en compte des acquis diffère de la procédure de qualification avec validation des acquis de l'expérience.* »

Ainsi, comme le stipule la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (LFPr), il faut envisager la qualification des acquis selon un principe d'une plus grande perméabilité de manière à permettre à l'adulte de se former de la manière la plus adéquate. L'art. 9 LFPr prévoit une prise en compte adéquate des acquis. Cela nous permet de résumer cela ainsi. Les personnes adultes qui ont déjà la maîtrise de certaines compétences opérationnelles qui sont pertinentes pour la formation professionnelle initiale ont le droit à un raccourcissement de leur formation selon la loi. Ils peuvent donc avoir accès à une formation professionnelle réduite d'une année. En ce sens nous pouvons citer également l'article 32 de l'OFPr (Art. 32 – OFPr) :

- *Des qualifications ont été acquises par une personne dans un autre cadre que celui d'une filière de formation réglementée, cette personne devra justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans pour être admise à la procédure de qualification.*

- *Article concernant l'admission dans l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale concernée, selon le texte de référence. Est admise aux procédures de qualification la personne qui a suivi la formation professionnelle initiale : a. conformément à la présente ordonnance ; b. dans une institution de formation accréditée par le canton, où c. dans un autre cadre que celui d'une filière de formation réglementée et qui : 1. a acquis l'expérience professionnelle nécessaire visée à l'art. 32 OFPr, 2. a effectué [nombre] ans au minimum de cette expérience dans le domaine d'activité des [titre masc.] et 3. démontre qu'elle satisfait aux exigences des procédures de qualification.*

Nous pouvons ainsi nous demander quelles sont les possibilités pour les travailleuses du sexe de rentrer en formation. Nous pouvons bien sûr partir sur le premier modèle, c'est-à-dire une formation duale de 24 mois. Ce n'est néanmoins pas le chemin choisi et voulu pour plusieurs raisons. Ce modèle est plus souvent réservé à des gens n'ayant que peu d'expérience dans le monde du travail tout court. De plus, des auteurs ont montré que dans le cadre d'une formation longue, il se peut que les travailleuses du sexe reprennent leur activité sexuelle lucrative (Chimienti, 2008, Mathieu, 2000). Nous voulons éviter de la sorte cette possibilité en leur proposant une formation légèrement plus courte (graphique 2 en annexe). Ceci n'est pas le point central cependant.

santé-social genève

3.5 Préformation d'intégration et pistes d'apprentissages

En effet, l'OrTra et SOS-Femmes sont parties sur une optique de formation avec une qualification des acquis pour trois raisons. La première est que cette activité sexuelle lucrative est considérée comme licite à Genève. Il s'agit donc d'un travail avec ses compétences propres. Si cette activité est reconnue, il faut alors permettre à ses travailleuses de pouvoir se requalifier. De plus, comme expliqué dans le cadre légal, à tous niveaux, il est du devoir des différents acteurs d'accompagner et d'aider les prostitués à se réorienter. En seconde, l'OrTra et SOS-Femmes ont décidé de mettre en place une préformation équivalente à un préapprentissage d'intégration (PAI) pour migrants. Dans le cadre de cette préformation d'un an, les travailleuses pourront se mettre à niveau, vérifier leurs qualifications, leurs compétences et leurs savoirs, améliorer leur posture ou leur niveau de Français. De plus, cette préformation, comme souligné par SOS-Femmes, pourra permettre un meilleur accompagnement des travailleuses du sexe vers une transition dans un métier plus conventionnel et un accompagnement plus individuel leur permettant de mieux parler de leur vécu. La notion d'âge et d'échange à travers une communauté de pratique nous semble en effet importante. Enfin, comme nous l'avons vu, les travailleuses du sexe disposent de nombreuses compétences opérationnelles en rapport avec celle des ASA et celles-ci peuvent favoriser et aider une travailleuse du sexe à se reconvertir plus facilement dans un métier de la santé et du social.

Cependant, plusieurs pistes de travail et de formation doivent aussi être soulignées en ce qui concerne l'élaboration d'une préformation d'intégration professionnelle. En effet, comme mentionné, cette préformation d'un an pourra servir à mettre à jour les qualifications, à travailler le niveau scolaire et la culture générale si nécessaire, à aider de manière émotionnelle ou psychologique mais aussi à acquérir une langue de travail pour ainsi dire. En s'appuyant sur l'étude de la littérature, des questionnaires divers ou des entretiens, nous pouvons aussi établir des lignes provisoires pour les pistes d'apprentissages de cette préformation. Pour commencer, nous devons considérer des éléments issus directement de la pratique de cette activité.

En effet, comme nous l'avons dit, dans cette activité, les dimensions de temps et d'argent posent problèmes. Il faut donc que cette préformation abonde dans ce sens et aide les anciennes travailleuses à mieux gérer dans leur vie personnelle, leur rapport à l'argent et au temps. Ensuite, il faut aussi s'assurer que ces femmes aient un niveau de Français suffisant pour l'entrée en formation mais surtout pour exercer leur activité d'écoute et de communication avec leurs patients dans ce travail. Il y a une mise en contexte à faire. De plus, cette préformation doit aborder la notion de posture professionnelle à avoir de façon générale mais surtout et aussi en ce qui concerne la rencontre avec d'anciens clients. Néanmoins, même si différente, cette notion est accessible en se basant sur les notions de confidentialités auxquelles les infirmières, par exemple, peuvent se référer quand elles croisent dans leur activité une personne qu'elles connaissent dans leur sphère privée. En parlant de cela, un autre intérêt de cette préformation sera aussi de permettre aux travailleuses de pouvoir parler de leur vécu mais aussi d'être capable de valoriser leurs savoirs et compétences acquises dans ce milieu de manière à pouvoir raconter leurs histoires pour s'en servir comme outil dans leur formation ou métier. D'ailleurs, l'avantage de cette année sera de pouvoir offrir un accès au terrain à travers des stages dans différents organismes de la santé et du social.

Également, le soutien à la personne doit être accentué. En effet, soutenir verbalement une personne ou la conseiller est une partie importante tant du métier d'assistante en soins que d'une travailleuse sexuelle. Cependant, là où l'activité sexuelle lucrative se base également sur le sexe, ou ce que nous pourrions appeler, le soutien sexuel, les assistantes en soins et accompagnement doivent soutenir dans leur vie de tous les jours les patients. Il faut donc s'assurer que les apprenantes dans leur préformation abordent en détails ces notions de soutiens physiques, de transferts, d'accompagnement mais aussi d'animation et de mise en œuvre de la structure journalière des patients. Un autre point important à notre sens est la relation à la famille et aux proches. Cette notion doit être abordée de manière à pouvoir aider au mieux également l'entourage du patient. Enfin, un dernier axe de ce projet sera de familiariser les travailleuses au travail à la maison et à réapprendre et à apprendre en cours. En effet, il est important d'offrir un soutien à l'apprentissage pour mener à bien cette année.

4. Finalité de ce projet

Enfin, nous pouvons nous poser la question de pourquoi l'OrTra et SOS-Femmes ont décidé de partir sur un projet de ce type avec une préformation et une qualification pour entrer en formation d'assistante de soins et d'accompagnement huit mois. Il faut comprendre pour cela les tenants économiques et sociaux de la prostitution.

OrTra santé-social genève

4.1 Aspect économique et insertion professionnelle

En effet, comme le montre de nombreux auteurs dont Menezes dans son article sur la sortie de la prostitution, une grande partie des difficultés rencontrées par les femmes cherchant à sortir de cette activité sont souvent liées à un manque de moyens financiers, d'aide sociale, de stigmatisation de leur activité lucrative sexuelle et d'approche permettant un développement professionnel (Menezes, 2019). Comme il le précise dans son texte citant également d'autres études, les facteurs qui limitent la sortie de la prostitution peuvent être soit individuels, soit relationnels, soit structurels, soit sociaux. Ainsi, en créant une formation de type PAI liée à une qualification, nous essayons d'adresser tous ces facteurs. En effet, si sortir de la prostitution ne résulte en rien en une réduction des désavantages sociaux et économiques; mais en plus, ne retire en rien le stigmate de cette activité et la violence émotionnelle liée à sa représentation par les autres; et ne permet pas une orientation dans un autre secteur, alors il n'y a pas de raisons de sortir de cette activité. Il ne s'agit pas de subsister mais d'améliorer un contexte de vie. C'est pour cela qu'il faut envisager la sortie de cette activité avec une approche favorisant un support important, tant d'un point de vue économique, que d'un point de vue social, que d'un point de vue du support individuel et de celui de la formation. C'est aussi l'avantage de proposer une formation AFP car celle-ci est une attestation reconnue au niveau fédéral et non pas un simple papier cantonal, permettant une meilleure reconnaissance mais aussi donnant accès à une plus grande mobilité intercantonale.

Nous pensons donc que ce projet a lieu d'être uniquement s'il englobe tous ces facteurs et c'est pour cela que nous l'avons agencé de cette façon. En somme, ce que nous voulons, c'est de favoriser un dispositif qui va permettre aux travailleuses de formaliser leurs compétences, de montrer la valeur de leurs expériences et comment ces expériences passées leur ont permis de développer des savoirs et des compétences. Il s'agit de leur montrer qu'elles ont un bagage utile et que ce bagage à l'aide d'une formation appropriée et d'une bonne réorientation peut servir dans un autre domaine proche, comme celui du social et de la santé. Cela leur permettra de s'insérer dans un marché du travail plus conventionnel tout en les aidant tant d'un point de vue économique, social, ou à travers un support mental et émotionnel leur permettant de s'épanouir à tous les niveaux.

4.2 Bilan et conclusion

Nous allons à présent terminer ce dossier avec un bref résumé des notions que nous avons abordées dans ces quelques pages. Comme nous l'avons vu, la prostitution est une affaire complexe avec un nombre important de nuances. Il ne s'agit pas d'une simple notion manichéenne se résumant à deux possibilités. Ainsi, cette activité est perçue différemment de par le monde dans différents pays. Ces courants et ces perceptions sont toutes issus de cultures, de manière de penser ou de façons d'aborder la société qui sont différentes, et cherchent à répondre aux enjeux et questionnements qui entourent cette activité sexuelle lucrative.

C'est pour cela que nous avons des manières de faire si différentes entre prohibition et abolition ou entre légalisation à outrance et restriction. Comme nous l'avons aussi vu, même les mots et la terminologie ne sont pas anodins dans ce domaine et montrent une certaine forme de polarisation du discours rarement observée en sciences humaines. Que pourrions-nous donc rajouter comme pierre à l'édifice, sans pour autant faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre ? Pour pallier ce problème, nous avons décidé de nous positionner comme une clef de voute pour reprendre notre précédente métaphore sur la pierre et la construction.

En effet, dans notre cas, en Suisse à Genève, nous sommes plus que bien placés pour adopter une position neutre. Nous sommes conscients des enjeux et des problématiques inhérents à cette activité. Cependant, ce que nous savons, c'est que tant au niveau du cadre légal cantonal, fédéral ou du cadre légal de la formation, nous sommes dans une démarche qui se veut et qui est justifiée et qui fait sens pour tous les acteurs qui sont impliqués de manière directe ou non. De la sorte, ce que nous cherchons à faire ici, c'est de montrer que, comme toute activité diverse et varié, professionnelle ou non, cette activité sexuelle lucrative possède son lot de compétences, de savoirs et d'expériences et que celles-ci sont utiles et valorisables. En agissant de la sorte, dans ce projet ce que nous adressons ce n'est pas une activité mais une réduction des désavantages sociaux et économiques liés à cette activité et ce que nous favorisons c'est l'amélioration d'un contexte de travail et d'un parcours socioprofessionnel. Dès lors, pour conclure, à travers ce projet, ce que nous en retenons c'est que nous avons des travailleuses du sexe qui ont un bagage et une expérience et que celle-ci peut permettre, non pas une réinsertion, car qu'on-t-elle à réinsérer à la société, mais une réorientation à travers une validation des qualifications dans un domaine proche et d'avenir comme celui du social et de la santé, qu'à leur manière, elles pratiquent déjà dans leur activité.

OrTra santé-social genève

5. *Annexes et bibliographie*

5.1 Récapitulatifs légaux

Lois fédérales :

- RS 101 Constitution fédérale de la Confédération suisse
- RS 142.20 Loi fédérale sur les étrangers (LEtr)
- RS 142.201 Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA)
- RS 311.0 Code pénal suisse
- RS 412.10 Loi fédérale sur la formation professionnelle
- RS 419.1 Loi fédérale sur la formation continue*1 (LFCo)

Ordonnance fédérale :

- 412.101 Ordonnance sur la formation professionnelle

Arrêtés du Tribunal fédérale :

- ATF 137 I 167

Messages du Conseil fédéral :

- ATFF 11 I 297ss, JT 1986 I 449ss

Lois cantonale :

- C 2 05 Loi sur la formation professionnelle (LFP Genève), du 15 juin 2007
- I 2 49.04 Règlement relatif à l'exercice de la prostitution (RProst), du 6 juillet 1994
- I 2 49 Loi sur la prostitution (LProst), du 17 décembre 2009
- I 2 49.01 Règlement d'exécution de la loi sur la prostitution (RProst), du 14 avril 2010

Recommandations faites par la Cour des comptes :

- PL 12031-A Rapport de la Commission judiciaire et de la police chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat modifiant la loi sur la prostitution (LProst) (I 2 49) du 7 avril 2017

Référentiel de compétences des TDS tiré de T. Law (2011) Not a Sob Story : Transitioning out of sex work

▼	Domaine de compétences	Compétences opérationnelles ►											
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	**Gestion et management des ressources**	Maîtriser ses finances	Management des ressources humaines	Élaborer une vision entrepreneuriale									
2	**Communication et collaboration avec autrui**	Communiquer avec un public varié	Gérer et garder une clientèle fidèle	Mettre rapidement les personnes confortables et à l'aise	Comprendre les émotions des autres	Faire preuve de compétence thérapeutique	Ressentir de l'empathie	Écouter	Travailler en équipe	Travailler en réseau	Résoudre des conflits	Savoir prendre soin (gérer les personnes droguées)	Gérer des compétences interpersonnelles
3	**Relations publiques**	Construire et promouvoir une image de marque	Maintenir et utiliser un site internet	Savoir-faire de la publicité	Cibler et identifier un marché et une audience particulière								
4	**Travailler de façon générale et mener à bien son activité**	Travailler de manière indépendante	Gérer le stress	Planifier et organiser son travail et son horaire	S'automotiver								
5	**Compétences de travail diverses et transversales**	Faire preuve d'adaptation	Résoudre des problèmes (créativité)	Planification et vision à long-terme	Créer des stratégies pour travailler autour d'un milieu criminel	S'affirmer	Avoir confiance en soi	Imposer des limites dans le travail	Avoir de l'intuition	Lire le langage corporel	Évaluer les personnes	Assurer sa sécurité	
6	**Assurer son rôle de professionnel de la sexualité**	Maîtriser des compétences sexuelles	Connaître le corps humain	Savoir créer des limites dans son activité sexuelle									

Tableau 1: Référentiel de domaine de compétences et de compétences opérationnelle. Données de T. Law (2011)

PL 12835

OrTra santé-social genève

Référentiel de compétences des TDS tiré de C. Bruckert et. al., (2003) Erotic Service and Erotic Dance Establishments: Two Types of Marginalized Labour

▼	Domaine de compétences	Compétences opérationnelles ►											
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	**Développer et gérer un business**	Assumer les tâches administratives	Développer et garder une clientèle fidèle	Avoir confiance en soi	Apprendre de nouvelles notions pour assurer un meilleur service								
2	**Assurer son rôle de professionnel de la sexualité**	Avoir l'esprit ouvert sur la sexualité	Aimer les hommes	Être créatif et imaginatif	Dégager une aura de sensualité	Projeter une image corporelle saine et belle	Présenter des attributs et capacités physiques	SM : posséder une certaine force physique	SUB : résister à la douleur				
3	**Faire preuve de capacité technique sexuelle**	Connaître le corps masculin	Savoir masser	Maîtriser les techniques de stimulation sexuelle	Maîtriser les règles de sécurité des équipements utilisés								
4	**Compétences de travail interpersonnelles**	Évaluer rapidement un client	Identifier ses besoins	Mettre à l'aise le client	Faire preuve de finesse et d'intelligence	Construire une base de clients fidèles	Contrôler les interactions avec les clients	Dissocier le privé de l'intime	Être vigilant face au danger	Délimiter des barrières	Imposer par son autorité	Etablir une relation plaisante avec le client	Jouer la comédie et savoir jouer un rôle
5	**Travailler dans une profession de service à la personne**	Être sociable	Être patient	Savoir être courtois	Être poli	Savoir bien écouter	Être capable d'interagir avec des personnes diverses	Projeter une image professionnelle adéquate aux clients	Projeter une image positive, sereine et confiante				

Tableau 2: Référentiel de domaine de compétences et de compétences opérationnelles. Données de C. Bruckert (2003)

▼	Domaine de compétences	Compétences opérationnelles ►										
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1	**Développer un business et gérer des ressources**	Développer un business	Devenir un agent économique rationnel	Gérer son argent	Fidéliser son marché	Répondre et satisfaire à une demande	Avoir confiance en soi	Être multitâche et efficace	Gérer son temps	Manager ses relations de travail	Créer et légitimiser sa place	Respecter les règles du métiers (déontologie)
2	**Assurer son rôle de professionnel de la sexualité**	Maîtriser les éléments de base de la sexualité	Connaître le corps humain	Savoir parler et aborder des problèmes d'ordre sexuel	Éduquer et informer sur les MST	Maîtriser les règles d'hygiène sexuelle	Créer une relation amicale et de confiance	Savoir être tendre et doux	Aimer l'autre et le reconnaître	Danser	Masser	Respecter le secret de fonction
3	**Respecter et appliquer les règles d'hygiène et de santé**	Connaître et respecter les règles d'hygiène	Gérer la propreté de façon générale	Savoir habiller et déshabiller une autre personne	Savoir doucher et laver une autre personne	Vérifier les indicateurs de santé	Aider les personnes handicapées	Connaître et gérer l'intimité d'autrui	Prendre soin d'autrui			
4	**Compétences sociales et interpersonnelles**	Communiquer et parler	Conseiller	Négocier	Respecter	Être poli	Être honnête	Être patient et maintenir une posture	Mettre les gens à l'aise et en confiance	Collaborer et échanger des informations	Savoir analyser un client	Gérer son image de soi et savoir se présenter
5	**Savoir relationnel et psychologique**	Effectuer un travail social	Réconcilier et amener à résoudre des difficultés	Réconforter et rendre heureux une autre personne	Savoir prendre soin de l'autre	Gérer le comportement d'une autre personne	Être capable d'apporter son aide à autrui	Développer des outils psychologiques	Séparer sa vie privée de sa vie professionnelle			
6	**Reconnaître, gérer et analyser une situation de risques**	Savoir se protéger et gérer un conflit	Établir son autorité	Prévenir un conflit (tactique d'évitement)	Négocier (tactique de dissuasion)	Gérer l'espace (tactique de protection)	Analyser et faire attention à une tierce personne	Savoir lire de multiples indicateurs (intuition)	Savoir organiser l'entrée et la sortie de l'activité			

Tableau 3: Référentiel de domaine de compétences et de compétences opérationnelles. Corps de littératures, articles, documents.

PL 12835

164/180

Référentiel de compétences des TDS tiré des entretiens menés avec SOS-Femmes (hors compétences sexuelles)

▼	Domaine de compétences	Compétences opérationnelles ►										
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1	**Développer un business et gérer des ressources**	Développer une activité économique	Savoir vendre un produit et un service	Gérer ses finances	S'adapter aux conditions économiques	Aménager et gérer son horaire et ses activités	Savoir commencer et finir son travail	Être capable de travailler de nuit ou avec un horaire irrégulier	Séparer sa vie privée et sa profession	Trouver sa place en tant qu'acteur	Fidéliser son marché	
2	**Effectuer son activité, se mettre en valeur et se présenter**	Savoir se mettre en valeur	Plaire et séduire une autre personne	Ne pas être vulgaire	Ne pas embrasser sur la bouche	Savoir jouer la comédie et un rôle	Sourire et charmer l'autre	Suivre une procédure avec le client	Bien se présenter en fonction de son travail	Attirer et provoquer l'autre		
3	**Respecter et appliquer les règles d'hygiène et de santé**	Gérer l'intimité avec autrui	Savoir mettre à l'aise et en confiance	Respecter les diverses règles d'hygiène	Respecter son hygiène personnelle	Savoir gérer l'hygiène d'autrui	Gérer la propreté	Savoir habiller et déshabiller une tierce personne	Savoir doucher et laver une tierce personne	Gérer la nudité et la pudeur	Ranger et nettoyer	
4	**Compétences sociales et interpersonnelles**	Communiquer, écouter et parler à des personnes diverses	Observer une situation et des acteurs	Négocier (négocier de manière bipartisane)	Savoir respecter l'autre et soi-même	Être honnête, ne pas mentir à autrui	Être serviable, ouvert et gentil	Savoir se montrer poli, courtois	Savoir répondre, s'excuser et savoir refuser	Être astucieux et résoudre des problèmes	Collaborer, travailler en équipe et être bien entourée	Maîtriser le contact humain
5	**Savoir relationnel et psychologique**	Aider et soutenir une personne	Combler un manque affectif	Connaître les outils de base de la psychologie	Conseiller	Savoir parler de sexualité, de problème de sexualité	Gérer les émotions et les sentiments	Réconcilier et aider à résoudre des problèmes	Amener un soutien psychologique et émotionnel	Venir en aide à des malades	Venir en aide à des personnes handicapées	
6	**Reconnaître, gérer et analyser une situation de risques**	Limiter ses choix pour restreindre les risques	Savoir éviter une situation de vulnérabilité	Utiliser des préservatifs	Garder une distance physique et émotionnelle	Identifier l'allure, la manière et le comportement d'un client	Savoir se protéger et faire attention à soi	Disposer l'espace de manière à se protéger	Être capable de tranquilliser une situation	Savoir dominer avec intelligence	Être capable de continuer son activité même sous le stress	
7	**Savoir répondre à une demande et apporter son soutien**	Être capable de répondre à une demande	Comprendre et satisfaire la demande du client	Être en adéquation (s'adapter au client)	Bien effectuer son travail	Rendre compte de la différence des personnes	Savoir accompagner des personnes					

Tableau 4: Référentiel de domaine de compétences et de compétences opérationnelles. Données extraites des entretiens avec SOS-Femmes

OrTra santé-social genève

Identification et exemplification des compétences identifiées chez les TDS

▼	Compétence identifiée	Niveaux de compétence / réponse en chiffre			Situation et exemplification de la compétence identifiée		
		Facile	Moyen	Difficile	1	2	3
1	Contact humain (écouter, parler, répondre également)	5	2	1	C'est très simple pour moi, c'est easy, c'est la base du métier.	Il y a la barrière de la langue, ce n'est pas facile quelquefois. Un client me parlait, j'ai cru qu'il demandait de danser « combien ».	Il faut visualiser à quoi on parle et s'adapter, ça peut être dur au départ mais ensuite c'est bon, tu as vite l'habitude.
2	Négocier	7	1		Il faut prendre sa place, trouver sa place.	Il faut souvent négocier, tu dois négocier.	En fonction de qui tu as devant toi. Il faut s'adapter au client et à sa négociation.
3	Présentation	5	2		C'est important, je me vends, comment je me présente à l'autre alors ?	C'est une habitude : parler à un inconnu ? Facile ça. Bonjour chéri, ça va ?	Peu importe où tu es, il faut toujours être bien présentée.
4	Mettre en confiance	5	2		C'est important, surtout avec les clients qui viennent pour la première fois, il faut établir une bonne relation de travail.	Tu vois, d'abord lui laisser un moment, faire semblant d'aller aux toilettes, lui parler, éviter le problème au client, si ce n'est pas possible, on lui rend l'argent, ça ne sert à rien	Oui surtout si ça prend du temps, d'autres filles disent non mais pas bien ça, surtout pour une première fois avec le client.
5	Observer	8			Je sais repérer les « magouilleurs » maintenant, à force d'observer. On a l'intuition.	C'est simple, c'est le but du métier	C'est un travail en soi pour moi.
5	Gérer l'intimité	4	4		C'est une question d'habitude, on est au premier jour, imagine, même le premier, après 10 hommes…	Au début c'était difficile (pleurer tout le temps) mais après 20 ans, c'est devenu easy.	Quand on est jeune, c'est facile, mais maintenant moins
7	Respecter le secret de fonction	7			Toujours. Comme par exemple, le client croisé à la Migros, comme si de rien n'était.	Capital, elle se met à sa place, respect mutuel, imagine, celui qui s'habille en femme ?	En dehors pas de soucis, moi je ne dis rien, cependant il y a un timing pour faire les courses, pour éviter de croiser client.

8	Gérer la proximité et la distance (pas sexuel, rapport vendeuse)	6	1	1	C'est très important : position de toi et le client avant l'argent, après le dialogue mais position entre les deux. Ça a un impact sur le client et sur le travail.	Très important. Le client qui veut prendre son café ou boire son verre tranquille d'abord. Il ne faut pas tomber sur le client, c'est humiliant aussi pour moi.	Pas facile pour moi, je suis trop tactile, trop chaleureuse.
9	Respecter les règles d'hygiène	8	1		La base ! Hors de question de déroger à ça ! Jamais !	La même chose qu'en médecine : c'est obligatoire.	Le plus important, il faut y faire attention plus que tous, pour moi et pour le client.
10	Garder un self-contrôle, gérer l'agressivité	8			Par exemple la cocaïne : gérer la frustration du client c'est important, désamorcer la chose et tous se passe bien pour nous.	Il faut voir venir et désamorcer avant que ça commence, c'est la base.	Tu choisis le client en amont, tu t'évites les problèmes quand c'est possible.
11	Se protéger, gérer le conflit assurer sa sécurité	5	1	1	Tu as l'habitude, à force. Exemple du couteau, il faut gérer une situation stressante.	Important de travailler en groupe. Les deux ont une part de responsabilité, la sécurité est partagée mais si un client veut faire mal, il peut faire mal.	C'est très important, tu dois transmettre l'information aussi. Histoire de la hache : ça aurait pu être moi.
12	Planification	6	1		Oui dormir et travailler mais surtout une préparation psy : objectif : je suis là pour quoi moi, pour combien ? De client, d'argent ?	Oui, tu définis les objectifs du jour : combien de clients, d'argent etc.	
13	Travail individuel	4	2	1	Pas à l'aise : trop d'insécurité seule. En groupe c'est plus simple, j'ai peur du travail individuel.		
14	Travail collectif, collaboration	5	3		On a un métier social avant tous, on ne peut pas travailler seule. Jamais on n'est seule, c'est comme une famille. La relation avec les autres filles est très importante.	Transmettre les données surtout, par exemple, le préservatif, quel client ne veut pas en mettre ou s'en prêter au cas où.	On a un avantage, le reste, si les autres filles sont bof, on supporte, c'est mieux comme ça.
15	Gérer un handicap	4	3	1	Important ça. Quand ça arrive, eux il faut vraiment les aider.	Il faut aider, ce n'est pas facile. Histoire du nain ou du polyhandicapé : tu le fais, tu dois le faire.	Elle l'a déjà fait, pas évident surtout avec des jeunes (exemple ascenseur)

16	Gérer la saleté	4	3	3	Hors de question. Les clients doivent être propre avant. Pendant l'acte SM et Fétiche, c'est une autre histoire (rapport particulier sous cet angle-là, elle sait faire).	Ce n'est pas facile parfois (morve nez, etc. trou au cœur) mais désespoir chez l'autres, et envie d'aider alors tu y vas.	Je suis déjà formé, c'est un avantage, mais ça reste un point important
17	Tenir ses engagements, être responsable	7			On doit toujours avec le client, sinon il ne revient plus. Il faut fidéliser le client.	Oui toujours, pas de confiance, pas de client	Il faut.
18	Gérer son argent	1	3	3	Il faut, mais c'est facile à dire	Très dur, je n'ai jamais rien gagné, j'ai trop dépensé…les chaussures…	Ce n'est pas facile, j'ai tout perdu.
19	Gérer son temps	4		3	Je n'y arrive que seulement maintenant	C'est une catastrophe, en 30 ans, je ne suis jamais allé au jardin botanique.	Surtout par rapport à son corps. Il faut gérer son temps par rapport à son corps, écouter son corps.
20	Aider à habiller et déshabiller	7	1		Très important, surtout avec les personnes âgées, pas de soucis avec ça, surtout aider à habiller la personne après.	Oui, plus c'est rapide mieux c'est, moins ils restent avec moi	Ça arrive, il faut être prête.
21	Soigner et aider les clients en cas de problème (identifier les signaux de santé problématiques)	5	3		Ma trousse de pharmacie, elle est toujours prête, j'ai déjà dû m'en servir.	Il faut prendre en compte si le client a des allergies ou demander souvent au client si tout va bien, c'est important.	J'ai déjà dû faire un massage cardiaque une fois ou encore j'ai appelé l'ambulance.
22	Activité d'entretien de la chambre, du salon, lit, linge, etc.	7			Chez moi, c'était toujours clean, propre et tous, très important ça pour moi mais encore plus pour le client : il ne va pas baiser à côté d'un autre.	Il faut une chambre propre, tu dois la laver plusieurs fois par semaine, ce n'est pas possible sinon.	Bien sûr, j'ai des draps jetables par exemple, c'est l'hygiène !
23	Activité administrative et de gestion (factures, etc.)	4	1	2	C'est très difficile pour moi, je n'y comprends rien.	J'y arrive seulement maintenant	

Tableau 5: Niveau de compétences (facile, moyen, difficile) et exemplification ainsi que contextualisation des compétences identifiées chez les TDS par SOS-Femmes

OrTra santé-social genève

Profil de qualification d'aide en soins et accompagnement (ASA) AFP (2010) : équivalence avec les compétences identifiées en entretien chez les TDS

▼	Domaine de compétences	Compétences opérationnelles ►							
		1	2	3	4	5	6	7	8
A	1. Collaborer et apporter son soutien A dans le cadre des soins de santé et des soins corporels	1.1 Aide les clientes et clients à s'habiller et à se déshabiller.	1.2 Aide les clients et clients dans leur fonction d'élimination	1.3 Soutient les clientes et clients pour les soins corporels.	1.4 Soutient les clientes et clients dans l'application des mesures prophylactiques	1.5 Soutient la mobilisation, le positionnement et les transferts des clientes et clients.	1.6 Mesure le poids et la taille et contrôle les signes vitaux.	1.7 Identifie les situations s'écartant de la norme et sollicite de l'aide	
B	2. Encadrer et accompagner les client-e-s dans la vie quotidienne	2.1 Participe à la mise en œuvre de la structure journalière des clientes et clients	2.2 Participe à l'animation auprès des clientes et clients.	2.3 Accompagne les clientes et clients lors des déplacements pour des consultations.	2.4 Aide les client-e-s à manger et à boire.	2.5 Prépare le petit-déjeuner et les collations pour les client-e-s et avec leur participation.	2.6 Est centré-e sur la personne dans la relation et est à l'écoute dans la situation présente.	2.7 Soutient les clientes et clients par des mesures préparant au repos et au coucher.	2.8 Participe à l'accompagnement de personnes en fin de vie.
C	3. Apporter son assistance dans les activités d'entretien	3.1 S'occupe de la salle à manger avant et après le repas.	3.2 Aide les clientes et clients dans l'entretien du lieu de vie et les soins aux plantes et animaux	3.3 Aide les clientes et clients pour les achats courants.	3.4 Aide les clientes et clients dans l'entretien du linge				
D	4. Respecter et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité	4.1 Respecte les règles de sécurité au travail et de protection de la santé.	4.2 Applique les règles d'hygiène. Désinfecte les instruments etles surfaces.	4.3 Aide à maintenir un environnement adapté et sûr pour les clientes et clients 4.3 Et participe à la mise enœuvre de mesures de prévention des accidents.					
E	5. Participer aux tâches d'administration, de logistique et d'organisation du travail	5.1 Accomplit des tâches administratives simples en se servant notamment d'outils informatiques.	5.2 Recueille l'information etla transmet.	5.3 Nettoie le mobilier et les appareils et s'assure que ces derniers sont en état de marche.	5.4 Participe à la gestion du matériel.				
F	6. Développer et respecter son rôle professionnel et la collaboration avec l'équipe	6.1. Est conscient-e de ses ressources et de ses limites ; sollicite au besoin l'aide de personnel spécialisé.	6.2 Décrit son comportement, l'évalue et en tire des conclusions pour son comportement futur.	6.3 Travaille avec l'équipe. Connaît les rôles et responsabilités des membres de l'équipe.					

Tableau 6 : Profil de qualification d'aide en soins et accompagnement (ASA, 2010) : équivalence imaginable et envisagée avec les compétences des TDS identifiées pendant les entretiens. Charte graphique des couleurs : En vert, la compétences opérationnelle est utilisé par les TDS dans leur contexte et pourrait correspondre. En bleu, la compétence est potentiellement proche, mais n'est pas explicite et demande une adéquation. En jaune, la compétence à un rapport avec l'activité des TDS mais ne semble pas correspondre à celle des ASA et ne peut donc être que faiblement induite. En blanc, il n'y pas assez d'éléments pour faire concorder les compétences

OrTra santé-social genève

Profil de qualification d'aide en soins et accompagnement (ASA) AFP (2010) : équivalence avec les compétences identifiées chez les TDS dans la littérature scientifique

▼	Domaine de compétences	Compétences opérationnelles ►							
		1	2	3	4	5	6	7	8
A	1. Collaborer et apporter son soutien A dans le cadre des soins de santé et des soins corporels	1.1 Aide les clientes et clients à s'habiller et à se déshabiller.	1.2 Aide les clients et clients dans leur fonction d'élimination	1.3 Soutient les clientes et clients pour les soins corporels.	1.4 Soutient les clientes et clients dans l'application des mesures prophylactiques	1.5 Soutient la mobilisation, le positionnement et les transferts des clientes et clients.	1.6 Mesure le poids et la taille et contrôle les signes vitaux.	1.7 Identifie les situations s'écartant de la norme et sollicite de l'aide	
B	2. Encadrer et accompagner les client-e-s dans la vie quotidienne	2.1 Participe à la mise en œuvre de la structure journalière des clientes et clients	2.2 Participe à l'animation auprès des clientes et clients.	2.3 Accompagne les clientes et clients lors des déplacements pour des consultations.	2.4 Aide les client-e-s à manger et à boire.	2.5 Prépare le petit-déjeuner et les collations pour les client-e-s et avec leur participation.	2.6 Est centré-e sur la personne dans la relation et est à l'écoute dans la situation présente.	2.7 Soutient les clientes et clients par des mesures préparant au repos et au coucher.	2.8 Participe à l'accompagnement de personnes en fin de vie.
C	3. Apporter son assistance dans les activités d'entretien	3.1 S'occupe de la salle à manger avant et après le repas.	3.2 Aide les clientes et clients dans l'entretien du lieu de vie et les soins aux plantes et animaux	3.3 Aide les clientes et clients pour les achats courants.	3.4 Aide les clientes et clients dans l'entretien du linge				
D	4. Respecter et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité	4.1 Respecte les règles de sécurité au travail et de protection de la santé.	4.2 Applique les règles d'hygiène. Désinfecte les instruments etles surfaces.	4.3 Aide à maintenir un environnement adapté et sûr pour les clientes et clients et participe à la mise enœuvre de mesures de prévention des accidents.					
E	5. Participer aux tâches d'administration, de logistique et d'organisation du travail	5.1 Accomplit des tâches administratives simples en se servant notamment d'outils informatiques.	5.2 Recueille l'information et la transmet.	5.3 Nettoie le mobilier et les appareils et s'assure que ces derniers sont en état de marche.	5.4 Participe à la gestion du matériel.				
F	6. Développer et respecter son rôle professionnel et la collaboration avec l'équipe	6.1. Est conscient-e de ses ressources et de ses limites; sollicite au besoin l'aide de personnel spécialisé.	6.2 Décrit son comportement, l'évalue et en tire des conclusions pour son comportement futur.	6.3 Travaille avec l'équipe. Connaît les rôles et responsabilités des membres de l'équipe.					

Tableau 7 : Profil de qualification d'aide en soins et accompagnement (ASA, 2010) : équivalence imaginable et envisagée avec les compétences des TDS dans la littérature. Charte graphique des couleurs : En vert, la compétences opérationnelle est utilisé par les TDS dans leur contexte et pourrait correspondre. En bleu, la compétence est potentiellement proche, mais n'est pas explicite et demande une adéquation. En jaune, la compétence à un rapport avec l'activité des TDS mais ne semble pas corresspondre à celle des ASA et ne peut donc être que faiblement induite. En blanc, il n'y pas assez d'éléments pour faire concorder les compétences

OrTra santé-social genève

Profil de qualification d'aide en soins et accompagnement (ASA) AFP (2010)

Domaines de compétences		Compétences opérationnelles ⇨							
		1	2	3	4	5	6	7	8
A	1 Collaborer et apporter son soutien dans le cadre des soins de santé et des soins corporels	1.1 Aide les clientes et clients à s'habiller et à se déshabiller.	1.2 Aide les clientes et clients dans leur fonction d'élimination.	1.3 Soutient les clientes et clients pour les soins corporels.	1.4 Soutient les clientes et clients dans l'application des mesures prophylactiques.	1.5 Soutient la mobilisation, le positionnement et les transferts des clientes et clients.	1.6 Mesure le poids et la taille et contrôle les signes vitaux.	1.7 Identifie les situations s'écartant de la norme et sollicite de l'aide.	
B	2 Encadrer et accompagner les client-e-s dans la vie quotidienne	2.1 Participe à la mise en œuvre de la structure journalière des clientes et clients.	2.2 Participe à l'animation auprès des clientes et clients.	2.3 Accompagne les clientes et clients lors des déplacements pour des consultations.	2.4 Aide les clientes et clients à manger et à boire.	2.5 Prépare le petit-déjeuner et les collations pour les clientes et clients et avec leur participation.	2.6 Est centré-e sur la personne dans la relation et est à l'écoute dans la situation présente.	2.7 Soutient les clientes et clients par des mesures préparant au repos et au coucher.	2.8 Participe à l'accompagnement de personnes en fin de vie.
C	3 Apporter son assistance dans les activités d'entretien	3.1 S'occupe de la salle à manger avant et après le repas.	3.2 Aide les clientes et clients dans l'entretien du lieu de vie et les soins aux plantes et aux animaux.	3.3 Aide les clientes et clients pour les achats courants.	3.4 Aide les clientes et clients dans l'entretien du linge.				
D	4 Respecter et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité	4.1 Respecte les règles de sécurité au travail et de protection de la santé.	4.2 Applique les règles d'hygiène. Désinfecte les instruments et les surfaces.	4.3 Aide à maintenir un environnement adapté et sûr pour les clientes et clients et participe à la mise en œuvre de mesures de prévention des accidents.					
E	5 Participer aux tâches d'administration, de logistique et d'organisation du travail	5.1 Accomplit des tâches administratives simples en se servant notamment d'outils informatiques.	5.2 Recueille l'information et la transmet.	5.3 Nettoie le mobilier et les appareils et s'assure que ces derniers sont en état de marche.	5.4 Participe à la gestion du matériel.				
F	6 Développer et respecter son rôle professionnel et la collaboration avec l'équipe	6.1. Est conscient-e de ses ressources et de ses limites; sollicite au besoin l'aide de personnel spécialisé.	6.2 Décrit son comportement, l'évalue et en tire des conclusions pour son comportement futur.	6.3 Travaille avec l'équipe. Connaît les rôles et responsabilités des membres de l'équipe.					

Tableau 8 : Profil de qualification d'aide en soins et accompagnement (ASA) AFP de 2010. Extrait du registre D du Plan de Formation ASA

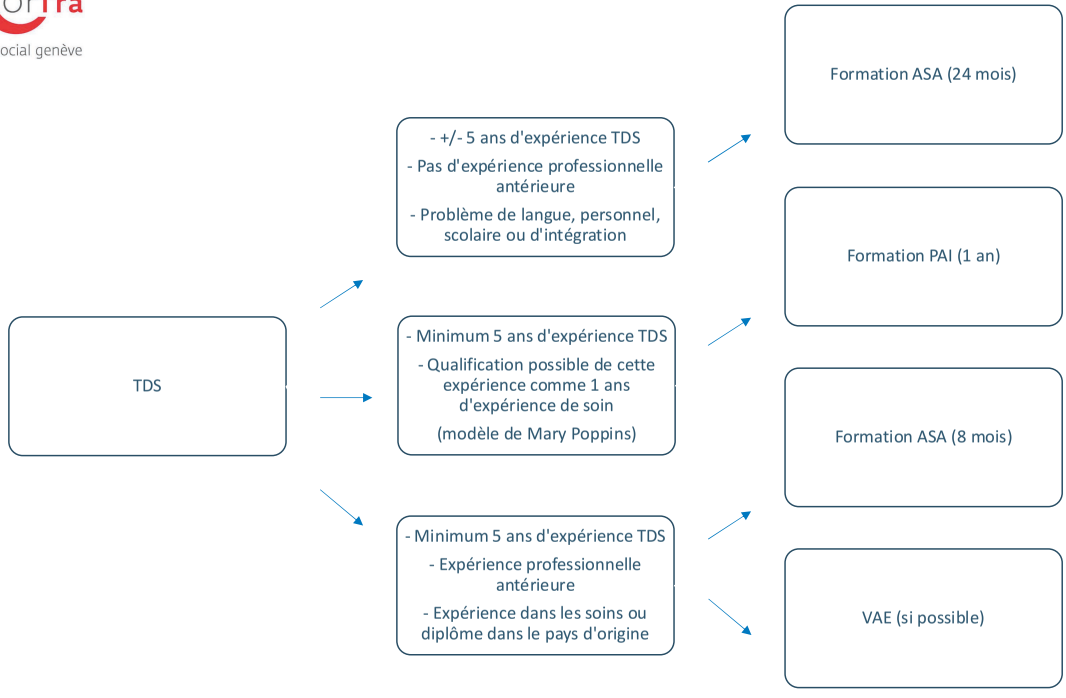

Graphique 2 : Arbre à choix des formations possibles pour les travailleuses du sexe en fonction de leur parcours de vie et des critères d'admissions demandés

OrTra santé-social genève

Tableau indiquant la comparaison entre les compétences opérationnelles des ASA et les compétences mobilisées par les TDS (tirées de diverses littératures)

Domaine de compétences	Compétences opérationnelles	Compétences mobilisées par les TDS
1. Collaborer et apporter son soutien A dans le cadre des soins de santé et des soins corporels	1.1 Aide les clientes et clients à s'habiller et à se déshabiller.	3.3 Savoir habiller et déshabiller une autre personne
	1.3 Soutient les clientes et clients pour les soins corporels.	3.1 Connaître et respecter les règles d'hygiène 3.4 Savoir doucher et laver une autre personne 3.7 Connaître et gérer l'intimité d'autrui
	1.6 Mesure le poids et la taille et contrôle les signes vitaux.	3.1 Connaître et respecter les règles d'hygiène 3.5 Vérifier les indicateurs de santé 3.7 Connaître et gérer l'intimité d'autrui 6.7 Savoir lire de multiples indicateurs
	1.7 Identifie les situations s'écartant de la norme et sollicite de l'aide	3.5 Vérifier les indicateurs de santé 4.10 Savoir analyser un client 6.7 Savoir lire de multiples indicateurs
2. Encadrer et accompagner les client-e-s dans la vie quotidienne	2.6 Est centré-e sur la personne dans la relation et est à l'écoute dans la situation présente.	1.5 Répondre et satisfaire à une demande 2.6 Créer une relation amicale et de confiance 3.8 Prendre soin d'autrui 4.1 Communiquer et parler 4.7 Être patient et maintenir une posture 4.8 Mettre les gens à l'aise et en confiance
	2.3 Accompagne les clientes et clients lors des déplacements pour des consultations.	1.8 Gérer son temps 4.8 Mettre les gens à l'aise et en confiance 5.1 Effectuer un travail social 5.6 Être capable d'apporter son aide à autrui
	2.4 Aide les client-e-s à manger et à boire.	1.7 Être multitâche et efficace 3.8 Prendre soin d'autrui 4.2 Conseiller
	2.5 Prépare le petit-déjeuner et les collations pour les client-e-s et avec leur participation.	1.7 Être multitâche et efficace 3.8 Prendre soin d'autrui 4.2 Conseiller
	2.7 Soutient les clientes et clients par des mesures préparant au repos et au coucher.	1.7 Être multitâche et efficace 3.8 Prendre soin d'autrui 4.2 Conseiller
3. Apporter son assistance dans les activités d'entretien	3.2 Aide les clientes et clients dans l'entretien du lieu de vie et les soins aux plantes et animaux	3.1 Connaître et respecter les règles d'hygiène 3.2 Gérer la propreté de façon générale 5.6 Être capable d'apporter son aide à autrui
	3.4 Aide les clientes et clients dans l'entretien du linge	3.1 Connaître et respecter les règles d'hygiène 3.2 Gérer la propreté de façon générale 5.6 Être capable d'apporter son aide à autrui

	3.1 S'occupe de la salle à manger avant et après le repas.	1.5 Répondre et satisfaire à une demande 1.7 Être multitâche et efficace 3.2 Gérer la propreté de façon générale
	3.3 Aide les clientes et clients pour les achats courants.	1.2 Devenir un agent économique rationnel 1.3 Gérer son argent 5.5 Gérer le comportement d'une autre personne 5.6 Être capable d'apporter son aide à autrui
4. Respecter et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité	4.2 Applique les règles d'hygiène. Désinfecte les instruments et les surfaces.	1.11 Respecter les règles du métiers (déontologie) 3.1 Connaître et respecter les règles d'hygiène 3.2 Gérer la propreté de façon générale 6.1 Savoir se protéger et gérer un conflit
	4.1 Respecte les règles de sécurité au travail et de protection de la santé	1.11 Respecter les règles du métiers (déontologie) 6.1 Savoir se protéger et gérer un conflit 6.5 Gérer l'espace (tactique de protection) 6.7 Savoir lire de multiples indicateurs (intuition) 6.8 Savoir organiser l'entrée et la sortie de l'activité
	4.3 Aide à maintenir un environnement adapté et sûr pour les clientes et clients et participe à la mise en œuvre de mesures de prévention des accidents.	6.1 Savoir se protéger et gérer un conflit 6.2 Établir son autorité 6.3 Prévenir un conflit (tactique d'évitement) 6.5 Gérer l'espace (tactique de protection) 6.6 Analyser et faire attention à une tierce personne 6.7 Savoir lire de multiples indicateurs (intuition) 6.8 Savoir organiser l'entrée et la sortie de l'activité
5. Participer aux tâches d'administration, de logistique et d'organisation du travail	5.2 Recueille l'information et la transmet.	1.9 Manager ses relations de travail 4.1 Communiquer et parler 4.9 Collaborer et échanger des informations
	5.3 Nettoie le mobilier et les appareils et s'assure que ces derniers sont en état de marche.	1.7 Être multitâche et efficace 3.1 Gérer la propreté de façon générale 6.7 Savoir lire de multiples indicateurs (intuition)
	5.4 Participe à la gestion du matériel.	1.1 Développer un business 1.3 Gérer son argent 1.11 Respecter les règles du métiers (déontologie)
6. Développer et respecter son rôle professionnel et la collaboration avec l'équipe	6.3 Travaille avec l'équipe. Connaît les rôles et responsabilités des membres de l'équipe.	1.9 Manager ses relations de travail 1.10 Créer et légitimiser sa place 1.11 Respecter les règles du métiers (déontologie) 4.9 Collaborer et échanger des informations

Tableau 9 : comparaison détaillée des compétences. La charte graphique reste la même que celle des précédents tableaux concernant les couleurs

OrTra santé-social genève

Tableau indiquant la comparaison entre les compétences opérationnelles des ASA et les compétences mobilisées par les TDS (tirées des entretiens avec SOS-Femmes)

Domaine de compétences	Compétences opérationnelles	Compétences mobilisées par les TDS
1. Collaborer et apporter son soutien A dans le cadre des soins de santé et des soins corporels	1.1 Aide les clientes et clients à s'habiller et à se déshabiller.	3.7 Savoir habiller et déshabiller une tierce personne
	1.3 Soutient les clientes et clients pour les soins corporels.	3.1 Gérer l'intimité avec autrui 3.5 Savoir gérer l'hygiène d'autrui 3.6 Gérer la propreté 3.8 Savoir doucher et laver une tierce personne 3.9 Gérer la nudité et la pudeur
	1.4 Soutient les clientes et clients dans l'application des mesures prophylactiques	3.3 Respecter les diverses règles d'hygiène 3.4 Respecter son hygiène personnelle 5.5 Savoir parler de sexualité et de problème de sexualité 5.9 Venir en aide à des malades 5.10 Venir en aide à des personnes handicapées
	1.6 Mesure le poids et la taille et contrôle les signes vitaux.	4.2 Observer une situation et des acteurs 4.9 Être astucieux et résoudre des problèmes 7.5 Rendre compte de la différence des personnes
2. Encadrer et accompagner les client-e-s dans la vie quotidienne	2.3 Accompagne les clientes et clients lors des déplacements pour des consultations.	1.9 Trouver sa place en tant qu'acteur 7.6 Savoir accompagner
	2.6 Est centré-e sur la personne dans la relation et est à l'écoute dans la situation présente.	3.2 Savoir mettre à l'aise et en confiance 4.1 Communiquer, écouter et parler à des personnes diverses 7.1 Être capable de répondre à une demande 7.2 Comprendre et satisfaire la demande du client 7.3 Être en adéquation (s'adapter au client)
	2.2 Participe à l'animation auprès des clientes et clients.	2.5 Savoir jouer la comédie et un rôle 2.6 Sourire et charmer l'autre 4.11 Maîtriser le contact humain 5.1 Aider et soutenir une personne 5.4 Conseiller
	2.4 Aide les client-e-s à manger et à boire.	4.11 Maîtriser le contact humain 5.1 Aider et soutenir une personne 5.4 Conseiller
	2.5 Prépare le petit-déjeuner et les collations pour les client-e-s et avec leur participation.	4.11 Maîtriser le contact humain 5.1 Aider et soutenir une personne 5.4 Conseiller
	2.7 Soutient les clientes et clients par des mesures préparant au repos et au coucher.	4.11 Maîtriser le contact humain 5.1 Aider et soutenir une personne 5.4 Conseiller

3. Apporter son assistance dans les activités d'entretien	3.2 Aide les clientes et clients dans l'entretien du lieu de vie et les soins aux plantes et animaux	3.6 Gérer la propreté 3.10 Ranger et nettoyer
	3.4 Aide les clientes et clients dans l'entretien du linge	3.6 Gérer la propreté 3.10 Ranger et nettoyer
	3.1 S'occupe de la salle à manger avant et après le repas.	1.5 Aménager et gérer ses activités 3.6 Gérer la propreté 3.10 Ranger et nettoyer
	3.3 Aide les clientes et clients pour les achats courants.	1.3 Gérer ses finances 1.5 Aménager et gérer son horaire et ses activités 7.6 Savoir accompagner des personnes
4. Respecter et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité	4.2 Applique les règles d'hygiène. Désinfecte les instruments et les surfaces.	3.3 Respecter les diverses règles d'hygiène 3.4 Respecter son hygiène personnelle 6.6 Savoir se protéger et faire attention à soi
	4.3 Aide à maintenir un environnement adapté et sûr pour les clientes et clients	6.1 Limiter ses choix pour restreindre les risques 6.2 Savoir éviter une situation de vulnérabilité 6.5 Identifier l'allure, la manière et le comportement d'un client 6.6 Savoir se protéger et faire attention à soi 6.8 Être capable de tranquilliser une situation
	4.3 Et participe à la mise en œuvre de mesures de prévention des accidents.	6.1 Limiter ses choix pour restreindre les risques 6.2 Savoir éviter une situation de vulnérabilité 6.6 Savoir se protéger et faire attention à soi 6.7 Disposer l'espace de manière à se protéger
	4.1 Respecte les règles de sécurité au travail et de protection de la santé	3.3 Respecter les règles d'hygiène 6.2 Savoir éviter une situation de vulnérabilité 6.6 Savoir se protéger et faire attention à soi
5. Participer aux tâches d'administration, de logistique et d'organisation du travail	5.2 Recueille l'information et la transmet.	4.1 Communiquer, écouter et parler à des personnes diverses 4.2 Observer une situation et des acteurs 4.10 Collaborer, travailler en équipe et être bien entourée
	5.3 Nettoie le mobilier et les appareils et s'assure que ces derniers sont en état de marche.	3.10 Ranger et nettoyer 7.4 Bien effectuer son travail
	5.4 Participe à la gestion du matériel.	1.1 Développer une activité économique 1.3 Gérer ses finances
6. Développer et respecter son rôle professionnel et la collaboration avec l'équipe	6.3 Travaille avec l'équipe. Connaît les rôles et responsabilités des membres de l'équipe.	4.10 Collaborer, travailler en équipe et être bien entourée

Tableau 10 : comparaison détaillée des compétences. La charte graphique reste la même que celle des précédents tableaux concernant les couleurs

OrTra santé-social genève

5.3 Bibliographie

Aubry, R. (2014). (Ex) travailleuse du sexe, une « putain » d'identité et de statut social ? : Stigmates et stratégies de résistances, sous le regard de l'association SOS Femmes à Genève. Master en étude genre. Genève : Université de Genève.

Ayerbe, C., Dupré la Tour, M., Henry, P., Vey, B. (2011). *Prostitution : guide pour un accompagnement social*. Toulouse, France: ERES. doi:10.3917/eres.ayerb.2011.01.

Baker, L. M., Dalla, R. L., & Williamson, C. (2010). Exiting Prostitution: An Integrated Model. *Violence Against Women*, *16*(5), 579-600. https://doi.org/10.1177/1077801210367643

Barry, K. (1982). *L'esclavage sexuel de la femme*, New Jersey, Éditions Stock

Barry, K. (1995). *The prostitution of sexuality*, New York, New-York University Press

Batsyukova, Svitlana. (2007). Prostitution and Human Trafficking for Sexual Exploitation. Gender Issues. 24. 46-50. 10.1007/s12147-007-9001-0.

Bowen, R. (2013). They Walk Among Us: Sex Work Exiting, Re-entry and Duality.

Brandt, Willy & Edited, Conference & Cuadra, Carin & Cattacin, Sandro & bullet, T & bullet, E. (2007). Migration and Health: Difference Sensitivity from an Organisational Perspective. 2.

Bruckert, C., Parent, C., & Robitaille, P. (2003). Erotic service/erotic dance establishments: Two types of marginalized labour. Open Society Institute

Bugnon, G., Chimienti, M., & Chiquet, L. R. (2009). *Marché du sexe en suisse. etat des connaissances, best practices et recommandations, volet 1 – revue de la littérature*. Genève: Université de Genève. Retrieved from https://archive-ouverte.unige.ch/unige:55375

Bugnon, G., Chimienti, M., & Chiquet, L. R. (2009). *Marché du sexe en suisse. etat des connaissances, best practices et recommandations, volet 2 – cadre légal*. Genève: Université de Genève. Retrieved from https://archive-ouverte.unige.ch/unige:55377

Bugnon, G., Chimienti, M., Chiquet, L. R., & Eberhard, J. (2009). *Marché du sexe en suisse. etat des connaissances, best practices et recommandations, volet 3 – mapping, contrôle et promotion de la santé dans le marché du sexe en suisse*. Genève: Université de Genève. Retrieved from https://archive-ouverte.unige.ch/unige:55378

Carnus, M. & Van Nieuwenhoven, C. (2013). Portfolio. Dans : Anne Jorro éd., *Dictionnaire des concepts de la professionnalisation* (pp. 217-220). Louvain-la-Neuve, Belgique: De Boeck Supérieur.

Charpenel, Y. (2012). *Images de la prostitution à l'écran* (Exploitation sexuelle – Prostitution et crime organisé (2ème rapport mondial),). Fondation Scelles. Economica, Paris, 2012.

Charpenel, Y. (2019). *Système prostitutionnel : nouveaux défis, nouvelles réponses* (5 ème rapport mondial. Fondation Scelles). Consulté à l'adresse https://www.fondationscelles.org/fr/rapport-mondial-5

Chimienti, M. & Földhàzi, À. (2008). Géographies du marché du sexe : entre dynamiques urbaines, économiques et politiques. *Sociétés*, 99(1), 79-90. doi:10.3917/soc.099.0079.

Chimienti, M. (2008). Prostitution – une histoire sans fin ?. *Sociétés*, 99(1), 11-20. doi:10.3917/soc.099.0011.

Chimienti, M. (2009). *Prostitution et migration. La dynamique de l'agir faible*. Zurich : Seismo.

Chimienti, Milena & Efionayi-Mäder, Denise & Farquet, Romaine. (2019). La répression du travail clandestin à Genève: Application des sanctions et conséquences pour les personnes concernées. Rapport de recherche 27/2003

Chollet, M. (2014) L'utopie libérale du service sexuel. *Le Monde Diplomatique*

Chomsky, N. A. (1957). *Syntactic structures*. The Hague : Mouton.

Cimino, A. N. (2012). A Predictive Theory of Intentions to Exit Street-Level Prostitution. *Violence Against Women*, *18*(10), 1235-1252. https://doi.org/10.1177/1077801212465153

Cimino, A.N. (2013). Developing and Testing a Theory of Intentions to Exit Street-level Prostitution: A Mixed Methods Study.

Collectif Genevois pour la Formation de Base des Adultes, (2016). Référentiel de compétences en formation de base : *Dossier préambule aux référentiels.* Rapport du C9FBA

Cour des comptes (2014). Rapport N°85 : Evaluation de la politique publique en matière de prostitution. Loi sur la prostitution à Genève. http://www.cdc-e.ch/Htdocs/Files/v/6419.pdf/Rapportsdaudit/2014/Rapport85.pdf?download=1

Csupor, I. (2011). Réinsertion des femmes prostituées à Genève : limites et paradoxes. *Pensée plurielle*, 27(2), 43-57. doi:10.3917/pp.027.0043.

Csupor, I., Abdullahi, F., Aubry, R., F. Nakouri, D. et Piguet, L. (2018). Statistiques pour l'année 2017, Genève, SOS Femmes, secteur consultation.

Csupor, I., Aubry, R., Piguet, L. et Vlach, T. (2017). Statistiques pour l'année 2016, Genève SOS Femmes, secteur consultation.

Dalla, R. L. (2001). Et tú brutè? A qualitative analysis of streetwalking prostitutes' interpersonal support networks. *Journal of Family Issues, 22*(8), 1066-1085.

Deer, Shannon K. (2017). ""The Money…Was Far More of a Relapse for Me": A Qualitative Study of Women's Experiences Transitioning from the Sex Trade to Legal Employment," *Adult Education Research Conference*. http://newprairiepress.org/aerc/2017/papers/24

Delobbe, N. (2009). Modèles de gestion des compétences et orientations de la formation en entreprise, in J.-M. Barbier, E. Bourgeois, G. Chapelle *et al.*, *Encyclopédie de la formation*, Paris : PUF, p. 251-286.

Delory-Momberger, C. (2008). « La prostitution est un métier ». Paroles croisées. *Sociétés*, 99(1), 61-72. doi:10.3917/soc.099.0061.

Deschamps, C. (2006). *Le sexe et l'argent des trottoirs*, Paris, Hachette

Droz, P. (2016). *Groupe prostitution: cahier des charges* (OS PRS.20.13). Genève, Suisse : Ordre de service, Police de Genève.

Dumain, A. (2019). Prostitution: quels modèles juridiques en Europe. *France Culture*

Farley, Melissa. (2003). Prostitution and Trafficking in 9 Countries: Update on Violence and Posttraumatic Stress Disorder.. Journal of Trauma Practice. 2. 33-74.

Földhazi, A. (2009). Activités prostitutionnelles et gestion des violences : les risques du métier ». Genre, sexualité &société, 2, p.1-16.

Földhàzi, A., & Chimienti, M. (2006). *Marché du sexe et violences à Genève*. Université de Genève : Marché du sexe et violences à Genève. Rapport de recherche Département de sociologie.

Gillet, P. (1991). *Construire la formation : Outils pour les enseignants et les formateurs*. Paris : ESF.

Irigoyen, W. (2017) Prostitution, la guerre des modèles. *Le Monde Diplomatique*

santé-social genève

Johnson, Helen (2015). The Emotional Trajectories of Women's Desistance: A Repertory Grid Study on Women Exiting Prostitution. Doctor of Philosophy (PhD) thesis, University of Kent.

Klubben, L.M. (2014). A narrative exploration of the process of transitioning out of street sex work.

Lake, J. (2013). Social Identities, Self-Perception, and the Stigmatization of Female Prostitutes. *UC Merced Undergraduate Research Journal*, 5(1). Retrieved from https://escholarship.org/uc/item/2vd0d2h2

Lavallée, D. (2003). La prostitution : profession ou exploitation ? *Éthique publique: Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale, Sexe, jeu, drogue. Du moralisme à l'éthique publique Sexe*, *5*,(n° 2 | 2003).

Lavallée, D. (2003). La prostitution : profession ou exploitation ? *Éthique publique*, (vol. 5, n° 2). https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.2078

Law, T. (2011). Not A Sob Story: Transitioning Out of Sex Work.

Le Boterf, G. (1994). De la compétence : *Essai sur un attracteur étrange*. Paris : Éditions d'organisation.

Lemaitre, D., Hatamo, M. (2007). *Usages de la notion de compétence en éducation et formation*, Paris : L'Harmattan

Lieber, M., Dahinden, J., & Hertz , E. (Eds). (2010). *Cachez ce travail que je ne saurais voir*. Lausanne : Antipodes.

Louis, M. (2000). *Vers la marchandisation légale du corps humain? Non à l'Europe proxénète*, Femmes info, no 89

Mansson, S. (2004). Les clients des prostituées : le cas suédois. *Mouvements*, 31(1), 64-69. doi:10.3917/mouv.031.0064.

Mathieu, L. (2000). "Unfinished Business: Prevention Work among Prostitutes." *Sociologie Du Travail* 42(4): 263-279.

Mathieu, L. (2000). L'espace de la prostitution. Eléments empiriques et perspéctives en sociologie de la déviance. *Sociétés contemporaines*, 38(2), 99-116. https://www.cairn.info/revue-societes-contemporaines-2000-2-page-99.htm.

Mathieu, L. (2002). La prostitution, zone de vulnérabilité sociale. *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 21(2), 55-75. doi:10.3917/nqf.212.0055.

Mathieu, L. (2004). "Entre l'aliénation du corps et sa libre disposition : les politiques de la prostitution", dans Fassin, D. et D. Memmi (éd.). *Le gouvernement des corps*. Paris: Editions de l'EHESS.

Mathieu, L. (2007). La condition prostituée. Paris : Textuel.

Mathieu, L. (2012). Appuis normatifs et compétences pour l'émancipation : l'exemple des revendications des prostituées. *Actuel Marx*, *51*(1), 165.

Mathieu, L. (2014). *La fin du Tapin. Sociologie de la croisade pour une abolition de la prostitution*, Lormont, Editions François Bourin.

Mathieu, L. (éd.) (2001). *Mobilisations de prostituées*. Paris: Belin.

Maury, C. (2006). *Élaboration et utilisations de référentiels par et pour les formations d'ingénieurs*. Rapport du CEFI.

Mayhew, P., & Mossman, D. (2007). *Exiting prostitution: Models of best practice*. New Zealand: Crime and Justice Research Centre, Victoria University of Wellington.

Meaghan D. (2008) Stigma to Sage: Learning and Teaching Safer Sex Practices Among Canadian Sex Trade Workers. In: Church K., Bascia N., Shragge E. (eds) Learning through Community. Springer, Dordrecht

Menezes, S. (2016). 'Covering Distances ... a Tough Struggle': Conceptualising Exiting Prostitution. *Sociological Bulletin, 65*(3), 339-356. Retrieved from www.jstor.org/stable/26369540

Menezes, S. (2019). A Thesis on Exiting Prostitution: Implications for Criminal Justice Social Work. *International Journal of Criminal Justice Sciences*, *Vol. 14 Issue 1 Jan-Jun2019* (p67-81. 15p. 2 Diagrams). https://doi.org/10.5281/zenodo.3241828.

Ministry of Integration and Gender Equality, Sweden. (2009). *Against prostitution and human trafficking for sexual purposes*. Consulté à l'adresse www.regeringen.se/integration

Office fédéral de la statistique (OFS). (2018). *Statistique policière de la ciminalité (SPC)* (Rapport annuel 2018 des infractions enregistrées par la police). Consulté à l'adresse https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/publications.assetdetail.7726192.html

Oselin, S. S. (2010). Weighing the Consequences of a Deviant Career: Factors Leading to an Exit from Prostitution. *Sociological Perspectives*, *53*(4), 527-549. https://doi.org/10.1525/sop.2010.53.4.527

Perrenoud, Ph. (1997). *Construire des compétences dès l'école*. Paris : ESF (4e éd. 2004).

Piguet, L. (2019). *L'impact de la famille transnationale à travers le parcours de réorientation des travailleuses du sexe*. Travail de recherche effectué dans le cadre du CAS migration et sociétés plurielles à l'Université de Genève.

Police de Genève (2018). *Rapport d'activité de la police de Genève*. Genève Suisse

Thorlby, K. (2015). Global perspectives on sustainable exit from prostitution : an analysis of social enterprise approaches adopted by faith-based projects supporting women to leave prostitution.

Thorlby, K. (2015). *Global Perspectives on Sustainable Exit from Prostitution: An analysis of social enterprise approaches adopted by faith-based projects supporting women to leave prostitution.* Doctoral thesis, Durham University.

Université de Lausanne, UNIL, (2019). Définir mon référentiel de compétences : *Page internet sur le forum de l'université*. Disponible à : https://www.unil.ch/perspectives/fr/home/menuinst/definir-mon-profil-1/referentiel-de-competences.html

Weitzer, R. J. (2010). *Sex for Sale: Prostitution, Pornography, and the Sex Industry*. London, UK, Routledge.

Williamson, C., & Folaron, G. (2003). Understanding the Experiences of Street Level Prostitutes. *Qualitative Social Work*, *2*(3), 271–287. https://doi.org/10.1177/14733250030023004